

# DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE, DE LA SÉCURITÉ ET DES FINANCES

## *2005 En bref*

En sept mois, le nouveau Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF) a dû relever plusieurs défis de taille. Le premier, c'est le mariage réussi de la sécurité et de la justice avec les finances et les affaires générales en un ensemble cohérent, puisque le DJSF concentre tous les actes d'Etat et les services centraux qui permettent à l'administration de fonctionner. Un deuxième défi a été la préparation du premier budget de l'histoire neuchâteloise répondant au frein à l'endettement plébiscité par le peuple au printemps 2005.

Par ailleurs, sur le front des réformes, il a poursuivi le projet Marguerite qui touche le secteur de la justice, relancé les réflexions sur la réorganisation du domaine pénitentiaire, initié le projet de police unique, initié une refonte de notre système fiscal, jeté les bases d'une caisse de pensions unique pour l'ensemble des collectivités publiques neuchâteloises. Enfin, il a démarré les travaux préparatoires à la réforme de l'Etat annoncée dans le programme de législature 2006-2009 du Conseil d'Etat, réforme qui mettra fortement les services centraux à contribution durant les trois prochaines années.

Toutes ces opérations ont été menées avec succès, grâce à l'engagement des collaboratrices, des collaborateurs et des cadres du département. Qu'ils en soient remerciés chaleureusement! Leur connaissance du terrain, leur sens des responsabilités et leur participation active seront, à n'en pas douter, des bases solides et des facteurs de réussite pour les projets qui attendent le département, ces trois prochaines années.

Le **Secrétariat général** a connu d'importantes mutations avec l'arrivée d'un nouveau secrétaire général, d'une nouvelle secrétaire générale adjointe et d'un chargé de mission. Ses méthodes de travail et ses relations avec les services ont été redéfinis pour répondre aux besoins du nouveau département. Outre sa fonction centrale d'état-major, le secrétariat général suit, sur mandat du chef du DJSF, les projets de réformes lancés depuis le début de la législature, notamment dans les secteurs de la justice, de la police, de la sécurité, des contributions et de la caisse de pensions. Il appuie enfin le chef du département dans la coordination des réflexions et des travaux menés par les services centraux dans le cadre de la réforme de l'Etat et de la mise en œuvre de la RPT projet dont il assure la gestion d'ensemble pour l'administration cantonale.

L'**office d'organisation** a continué la mise en place et le suivi de la gestion des prestations (Gespa). Il a accompagné le Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) dans la réalisation du catalogue des prestations de ses unités administratives. L'office a poursuivi son appui logistique dans les domaines du logement de l'administration, de l'organisation et de la qualité.

Dans la ligne du programme de législature 2006-2009, l'**office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE)** a reçu la mission de participer activement à la promotion de la famille et de l'égalité au sein de l'administration, suivant en cela les recommandations émises par la Commission consultative et la déléguée à la politique familiale et à l'égalité. Il sera appelé à proposer au Conseil d'Etat les mesures visant à promouvoir l'égalité des chances entre hommes et femmes et à favoriser la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

## **JUSTICE**

En marge de son activité ordinaire, l'activité du **service de la justice** s'inscrit une nouvelle fois cette année dans la suite du programme Marguerite et dans la participation à la réflexion et à la rédaction des textes législatifs concernant avant tout l'exercice de la justice. Le regroupement de l'état civil a connu une étape supplémentaire dans le haut du canton qui, avec la fusion des arrondissements du Locle et de La Chaux-de-Fonds, ne forme désormais plus qu'un arrondissement.

En 2005, le **service pénitentiaire** a vécu deux grands changements. En premier lieu, Monsieur Georges Lapraz, nommé à la tête du service en août 1999, a quitté ses fonctions le 31 décembre 2004. Début mars 2005 a vu l'arrivée de Monsieur Benjamin Brägger, docteur en droit et spécia-

liste du domaine pénitentiaire, comme nouveau chef de service. Le deuxième grand changement pour le service a été, en mai 2005, son intégration dans le Département de la justice, de la sécurité et des finances remanié avec un secrétariat général pour lequel le secteur pénitentiaire était un domaine nouveau. Après les années 2003 et 2004 déjà très chargées, l'exercice 2005 enregistre à nouveau un nombre très important de journées de détention dans les trois établissements du canton. Nous y dénombrons plus de 46.000 journées de détention et la moyenne sur les 16 dernières années est de 37.800 journées, d'où une augmentation de près de 22%.

Le nombre de journées d'exécution de longues peines hors canton dépasse en 2005 le seuil des 19.000 journées, la moyenne des 7 dernières années s'établissant à 15.000 journées. L'augmentation y relative est de près de 26%. Il en est de même du travail d'intérêt général (TIG), avec plus de 19.000 heures effectuées en 2005, contre une moyenne de 13.700 heures calculée sur 7 ans, d'où une augmentation d'environ 38%.

En ce qui concerne les établissements, si l'**EEP Bellevue** a connu un exercice 2005 normal, avec un taux d'occupation de plus de 95%, la **prison préventive** enregistre un taux, tout secteur confondu, de plus de 84% (taux élevé pour une prison préventive). L'**EEP La Ronde** a vu sa capacité d'accueil passer dans un premier temps de 16 à 20 places, puis à 23 places, et dans certaines configurations, l'établissement a même offert 28 places de détention. Son taux d'occupation a été supérieur à 98%. Force est donc de constater que les années se suivent et se ressemblent au niveau du volume de travail à exécuter et à assumer. Cela fait la troisième année consécutive que les chiffres de la détention se situent à un niveau jamais atteint. En plus de ce qui est devenu quotidien, nous devons très probablement, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007, encore intégrer les nouvelles tâches et procédures découlant de la refonte du code pénal.

Au **service de probation** les constats effectués l'année précédente, en matière de prises en charge sont confirmés: le nombre de mandats a augmenté de manière significative et la complexité des problématiques rencontrées sur le terrain se sont accrues. Le service a décidé de limiter les suivis volontaires de clients arrivant en fin de mandat obligatoire pour mener à bien les mandats officiels qui lui sont confiés.

## SECURITE

En 2005, le volume de l'action menée par les services de la **police cantonale** s'est maintenu à un niveau comparable à celui des années précédentes. En terme d'efficacité, la statistique de la criminalité montre que ses performances dans le domaine de l'élucidation des délits sont une nouvelle fois très largement supérieure à la moyenne nationale puisque le taux de 38% enregistré en 2004 a encore progressé pour s'élever à 44,5%. Ce chiffre, même s'il révèle encore une large marge de progression, est très au-dessus de la moyenne nationale qui se situe à moins de 20%. Ces résultats ne doivent rien au hasard. Ils sont le fruit des importants efforts consentis au cours des dernières années afin d'améliorer tant les outils de travail des policiers ainsi que de la volonté souvent exprimée de traiter toutes les infractions avec la même rigueur. Enfin, ce taux d'élucidation est constitutif d'une amélioration objective du sentiment de sécurité de la population. Néanmoins, la statistique de la criminalité met en évidence une augmentation préoccupante de délits graves tels les violences avec une progression de 16,5% des coups et blessures.

L'introduction des nouvelles normes relatives à l'ivresse au volant au 1er janvier 2005 a eu pour conséquence une augmentation très sensible des contrôles anti-ivresse, soit plus de 36'000 contre environ 4000 l'année précédente. L'action entreprise a montré que les conducteurs respectaient dans leur très large majorité les prescriptions relatives à la consommation d'alcool et que celles-ci avaient bien souvent induit des changements de comportement significatifs.

La statistique des accidents tend à prouver que ces nouvelles dispositions doublées d'un engagement accru des radars de contrôle de la vitesse ont permis de réduire le nombre des victimes de la route de façon tant du point de vue du nombre de blessés que celui des morts. Avec 7 personnes tuées sur les routes durant l'année 2005 contre 18 l'année précédente, cela représente le record négatif absolu de ces 35 dernières années. A titre de comparaison, 59 personnes avaient trouvés la mort sur les routes neuchâteloises en 1970.

En terme de gestion de l'ordre public, il convient encore de relever que l'année 2005 a été marquée par plusieurs engagements des unités de maintien de l'ordre, en particulier lors de matchs de football à risques lors des rencontres de Neuchâtel-Xamax à La Chaux-de-Fonds. A trois reprises des débordements ont nécessité le déploiement d'effectifs importants, avec l'interpellation de plusieurs supporters violents. Préoccupé par cet accroissement de la violence, le Conseil d'Etat en-

tend entamer des discussions avec les différentes instances et autorités concernées en vue de réduire la violence dans le cadre de ces rencontres sportives.

Grâce à l'octroi de forces supplémentaires, l'organisation des services de permanence a passé dès le 1er janvier 2005 à trois services quotidiens, entraînant la suppression, dans tout le canton, hormis le Val-de-Travers, des services de nuit d'une durée de 13h25 comptabilisés pour 8h15.

Tout au long de l'exercice 2005, la conduite du projet POLICE 2006 s'est poursuivie, se concrétisant par la collaboration expérimentale avec le corps de police de la Ville du Locle. En vue de l'extension de cette organisation aux Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, l'ensemble des collaborateurs des corps de police de ces deux localités, soit plus de 100 personnes ont suivi une semaine de formation théorique dans les locaux du centre de formation de Colombier.

La décision de la Ville de La Chaux-de-Fonds de demander l'intégration de son corps de police au sein de la police cantonale a donné une nouvelle dimension au projet de réforme des polices neuchâteloises. L'objectif de police unique adopté par le Conseil d'Etat dans son programme de législation constitue ainsi un défi majeur pour la police cantonale au cours des prochaines années et une occasion unique de redéfinir la sécurité publique du canton de Neuchâtel

Pour le **service de la sécurité civile et militaire**, l'exercice écoulé a principalement été marqué par une suite de réorganisations, aussi bien à l'intérieur des services que vers l'extérieur, ainsi que par les mesures d'économies issues d'une volonté politique d'assainir les finances cantonales. Suite au départ de deux collaborateurs, l'entité "taxe d'exemption" a été intégrée à celle des "affaires militaires". Le service a procédé à la mise en place du programme de contrôle du personnel de la protection civile pour l'ensemble du canton. Enfin, à fin décembre, les actes définissant la propriété des partenaires du centre d'instruction et centre sportif de Couvet ont été signés.

La mise en place des organisations de protection civile a constitué un élément fort de l'année 2005. Elle a été menée avec la collaboration des comités-directeurs et des commissions de gestion des centres de secours, les organisations de protection civile étant placées sous la surveillance de ces organes politiques régionaux. Il en est allé de même avec la mise en application de l'arrêté sur la répartition des coûts du renfort cantonal en cas de sinistre important.

L'extension des foyers de grippe aviaire en direction de l'Europe a amené le Conseil d'Etat à créer un état-major spécial pour étudier les mesures destinées à maîtriser une épidémie consécutive à la migration des oiseaux sauvages. Le bilan est positif: les nouvelles dispositions légales cantonales entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005 répondent aux besoins de notre canton. Par ailleurs, la collaboration qui s'est instituée entre les services concernés a été exemplaire et la communication avec le Conseil d'Etat a été excellente.

Aux **établissements et installations militaires de Colombier**, les travaux de réorganisation de la base logistique de l'armée, au niveau fédéral, font planer de grandes incertitudes sur l'avenir du personnel. Il a fallu également organiser la mise en place du centre de subsistance de l'armée pour la troupe et régler les problèmes liés à l'adaptation des activités du cantinier de la place d'armes. Le transfert de l'entretien et de la maintenance des véhicules de la police cantonale a également été mené durant l'année écoulée. Le service a négocié l'utilisation de la place de tir des Pradières, en faveur de la formation d'application d'infanterie 3/6 basée à Colombier avec, pour corollaire, l'abandon d'autres places d'exercice sur le territoire cantonal.

## FINANCES ET IMPÔTS

Pour le **service financier**, les préparatifs pour l'élaboration du budget 2006 ont débuté avant les élections cantonales. Le budget 2006 était le premier à s'inscrire dans le cadre des mécanismes de maîtrise des finances adoptés par le Grand Conseil en février 2005. Selon la disposition transitoire régissant le frein à l'endettement, il ne pouvait présenter un excédent de charges de plus de 3% des revenus, ni un degré d'autofinancement des investissements inférieur à 60%. Afin de maîtriser ces contraintes, le Conseil d'Etat a attribué à chaque département une enveloppe calculée de manière à ce que le budget réponde aux limites du frein à l'endettement. Il a également maintenu le gel de l'effectif du personnel administratif et d'exploitation. Par ailleurs, il a chargé les départements d'élaborer des propositions d'amélioration au niveau législatif ou réglementaire.

La première version du budget se situait loin de l'objectif. Les départements et le service financier ont par la suite proposé de nombreuses améliorations, et le Conseil d'Etat a renforcé le programme d'améliorations budgétaires par des mesures temporaires concernant les salaires, les subventions et une participation des fortunes importantes à l'effort budgétaire. Ce faisant, il a veillé à un partage

équitable des efforts. Ce programme prévoyait une amélioration du résultat du budget de 71,7 millions de francs, dont 54,5 millions de francs relevant de la compétence du Grand Conseil.

Les versements de la BNS provenant de la vente d'or excédentaire ont également contribué à améliorer le budget. Notre canton a reçu 425,8 millions de francs entre mi-mai et mi-juillet 2005. Dans l'attente d'une décision du Grand Conseil, ce capital a été placé en fonction des échéances des emprunts à rembourser en 2005 et 2006. La proposition du Conseil d'Etat d'utiliser une partie de ce capital pour réduire l'excédent de charges du budget 2006 a suscité un vif débat politique. Le décret adopté par le Grand Conseil affecte plus de 90% de ce capital au désendettement - directement ou par la réduction de l'excédent de charges 2006 - et le solde aux réformes de structures de l'Etat et des communes. En décembre, le Grand Conseil a accepté avec quelques amendements le budget 2006 et les mesures législatives qui l'accompagnaient. L'excédent de charges arrêté par le Grand Conseil atteint 45 millions de francs, contre 44,5 millions de francs dans la version initiale du Conseil d'Etat.

Depuis 1997, le service financier procède chaque année à une enquête auprès des services afin d'évaluer le résultat probable des comptes. En 2005, cette enquête a été réalisée pour la première fois à deux reprises. La première évaluation, en juin, a laissé entrevoir un excédent de charges de 130 millions de francs. Au vu de ces perspectives, le Conseil d'Etat a pris, en août, un arrêté visant à freiner les engagements et les dépenses non indispensables, dans l'immédiat, à l'activité administrative et à l'accomplissement des tâches publiques. Les crédits pour les biens et services ont été bloqués à 90% du budget, sous réserve d'une dérogation du Conseil d'Etat. La gestion des effectifs du personnel, les dépenses pour les subventions et les investissements ont été soumises à de sévères restrictions. L'application de ces dispositions a fortement sollicité l'administration et le Conseil d'Etat, mais elle a permis de réduire sensiblement l'excédent de charges apparu initialement.

En 2005, l'Etat a emprunté 140 millions de francs, dont 30,5 millions de francs pour rembourser des emprunts échus avant l'encaissement du capital de la BNS. Au deuxième semestre, 200 millions de francs d'emprunts ont été remboursés avec les versements de la BNS. La dette consolidée de l'Etat a ainsi diminué de 90,5 millions de francs, passant de 1805,5 à 1715 millions de francs.

A fin 2005, les contrats concernant l'assurance accidents LAA, l'assurance responsabilité civile et préjudices de fortune, l'assurance responsabilité civile pour les véhicules de service et les assurances choses mobilières sont arrivés à échéance. Le renouvellement de ces contrats a fait l'objet d'un appel d'offres selon les dispositions légales régissant les marchés publics. Au terme de la procédure, l'assurance accidents LAA et les assurances choses ont été confiées à de nouveaux assureurs, mais le volume total des primes est resté inchangé.

En septembre, le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil un rapport d'information sur un train de mesures visant à renforcer les modalités de taxation et de perception. Par arrêté du 21 décembre 2005, il a mis en vigueur l'augmentation du taux d'intérêt moratoire de même que l'intérêt compensatoire à charge des contribuables personnes physiques. D'autres mesures, notamment celles concernant les facilités de paiement et les remises d'impôts, sont en préparation. Ces démarches constituent les premiers résultats d'une réflexion d'ensemble de la fiscalité visant à renforcer l'égalité face à l'impôt.

Au niveau opérationnel, les mesures prises depuis deux ans au **service des contributions**, pour accélérer le rythme de la taxation, ont été consolidées. Elles visent à établir au plus vite les décomptes d'impôts définitifs du plus grand nombre de contribuables pour permettre aux offices de perception d'ouvrir plus rapidement les procédures de recouvrement de l'impôt auprès des mauvais payeurs ou de convenir des plans de paiements pour rattraper les retards des contribuables en difficultés. Ces efforts seront complétés par des mesures supplémentaires dès 2006. En particulier l'envoi des déclarations d'impôt et le début des travaux de taxation sont avancés d'une dizaine de jours.

Le Guichet unique a été ouvert au public en 2005. Dans le domaine de l'impôt, il offre quelques premières prestations aux particuliers et aux entreprises, telles que la consultation par le contribuable du détail de sa taxation, de son compte-courant d'impôt et des bases de calcul de ses acomptes; la consultation des décomptes d'impôt à la source par les débiteurs, etc. Les travaux se poursuivent en vue d'étoffer la communication et l'échange d'informations, dont par exemple la gestion des demandes de prolongation de délais et ultérieurement la possibilité de remplir sa déclaration d'impôt via le Guichet unique (e-déclaration).

Le **service des communes** constate que la très forte dégradation des finances communales intervenue depuis 2003 (déficit de 23,6 millions de francs) s'est poursuivie et accrue en 2004 (déficit de 46,1 millions de francs) et en 2005 (déficit de 46,5 millions de francs budgétisés). La tendance devrait toutefois s'inverser en 2006, de nombreuses communes ayant revu ou s'apprêtant à revoir leur coefficient d'impôt à la hausse.

En 2005, le service a été sollicité de manière intense dans le dossier de la péréquation financière intercommunale. Il a préparé les réponses du Conseil d'Etat à de nombreuses interventions des députés ou des communes (recommandation, initiatives ou résolutions communales, rapport PERECOR, etc.) et a fourni des simulations chiffrées et des documents à la commission péréquation financière, qui a passé de 9 à 15 membres avec la nouvelle législature. Deux projets de loi modifiant la loi sur la péréquation financière intercommunale ont été soumis au Grand Conseil, l'un instituant une péréquation financière verticale complémentaire et l'autre supprimant la prise en compte de l'impôt des personnes morales dans le calcul de l'indice de charge fiscale.

De nouveaux projets de collaboration intercommunale ou de fusion de communes sont apparus en 2005. Au total, 41 communes sont impliquées actuellement dans des rapprochements tendant à la fusion ou des fusions elles-mêmes. En outre, la loi sur les droits politiques a été modifiée afin de permettre aux communes qui fusionnent de bénéficier de la garantie d'un siège au minimum dans le législatif de la commune issue de la fusion.

Le Grand Conseil a décidé d'attribuer 23 millions de francs, provenant de la part cantonale au produit de la vente de l'or excédentaire de la Banque Nationale Suisse, à un fonds destiné à des réformes structurelles et à l'assainissement financier des communes. De ces 23 millions de francs, 3 millions de francs ont été octroyés dans un premier temps aux communes, pour compenser les pertes nettes de recettes, prévues en 2006 suite aux mesures d'améliorations budgétaires décidées par l'Etat.

Les comptes communaux de l'exercice 2004 bouclent sur un déficit global de 46,1 millions de francs, malheureusement supérieur de près de 10 millions de francs au déficit budgétisé (36,6 millions de francs). Le résultat "réel" de l'exercice 2004 (après déduction des amortissements supplémentaires) est un déficit de 44,8 millions de francs. La différence est minime, ce qui montre bien que la situation financière est difficile pour l'ensemble des communes.

## AFFAIRES GENERALES

Le **service juridique**, en matière de contentieux, a préparé plus de 800 décisions à la signature du Conseil d'Etat, des chefs de départements ou d'autres unités administratives. En 2005, un effort particulier a été mis sur le traitement des recours en matière d'aménagement du territoire et constructions. Dans cette matière, 117 décisions ont été signées en 2005. Seuls 55 dossiers étaient encore en cours au 31 décembre, dont 14 étaient formellement suspendus, en règle générale à la demande des parties. Le retard dans ce domaine a ainsi été comblé et aujourd'hui, les recours sont habituellement traités dans un délai de quatre à six mois.

Le service a aussi fourni un soutien important en matière de conseil juridique. Pour répondre aux demandes du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et des départements, notamment, le service juridique a rédigé près de 370 avis de droit écrits concernant l'ensemble des activités de l'Etat, auxquels s'ajoutent les quelques 950 conseils juridiques fournis oralement. L'activité du service a aussi généré la rédaction de plus de 8000 notes, courriers, méls et avis divers.

En matière de législation, le service juridique a été particulièrement sollicité en 2005. On relèvera en particulier les adaptations législatives découlant de la nouvelle organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale, les modifications liées à l'introduction du frein à l'endettement. Il convient également de mentionner différents projets de lois en cours d'examen, comme par exemple le projet de loi sur l'assistance pénale, civile et administrative. Le rythme et les délais initialement prévus pour le projet Marguerite sont maintenus et respectés. Pour rappel, il vise la réalisation d'une nouvelle organisation judiciaire cantonale pour l'horizon 2008.

En 2005, les décisions prises par le nouveau Conseil d'Etat ont sensiblement modifié le rôle du **service des ressources humaines** (SRH), qui se voit dorénavant beaucoup plus impliqué dans les prises de décisions touchant l'ensemble des services de l'Etat.

Les relations avec les associations et syndicats de la fonction publique ont été intensifiées et les modalités de la collaboration avec leurs représentants sont en cours de révision. La mise en place d'un concept "santé et sécurité" dans l'administration cantonale s'est poursuivie, en collaboration

avec les cantons romands, et plus particulièrement Vaud et Fribourg. La formation continue a poursuivi ses efforts de collaboration avec la partie francophone du canton de Berne. Par ailleurs, des efforts importants sont toujours portés à la formation des apprentis, et les filières de formation certifiantes mises en place en collaboration avec la Haute Ecole de Gestion remportent toujours un franc succès.

Un examen attentif des possibilités d'économies a également été réalisé dans tous les secteurs du SRH, et des options ont déjà été prises afin de réduire certaines charges de fonctionnement. Des économies sont notamment à prévoir au niveau de la formation continue grâce à la mise en place de synergies avec les centres de formation professionnelle du degré secondaire 2.

Le SRH a poursuivi ses mandats pour la réforme de systèmes de rémunération d'entités telles que l'Association neuchâteloise des maisons pour enfants, adolescents et adultes (ANMEA) ou les Transports publics du Littoral neuchâtelois (TN).

Au **service du traitement de l'information** (STI), l'année 2005 a tout d'abord été marquée par l'ouverture, le 5 mai 2005, du Guichet unique des collectivités publiques neuchâteloises. Cette nouvelle infrastructure de communication, unique en Suisse, doit progressivement déboucher sur une révision fondamentale de la gestion et de la communication d'informations entre les administrations publiques et leurs usagers. En automne, les utilisateurs du Guichet unique ont en outre pu exercer leurs droits civiques par le vote électronique. Enfin, le déploiement de l'informatique scolaire a été achevée et les infrastructures existantes consolidées.

#### **CAISSE DE PENSIONS DE L'ETAT**

La gestion de la fortune mobilière de la **Caisse de pensions de l'Etat** s'est déroulée dans un contexte très favorable. La hausse des principaux marchés financiers a produit des plus-values substantielles qui ont permis de consolider le degré de couverture de la caisse et d'accroître la réserve pour fluctuations de cours. Les disponibilités de la caisse ont été placées en titres, dans le secteur immobilier et sous la forme de placements alternatifs ou de produits structurés.

Le **service de la gérance des immeubles** a procédé, durant cette année, à de nombreux travaux de rénovation de bâtiments suivants : av. du 1<sup>er</sup>-Mars 10 à Neuchâtel, rue des Préels 6 à Cormondrèche, rue du Pré-Landry 9-11 à Boudry, rue de Monchevaux 4/10 à Bevaix ainsi qu'à la rue du Nord 206-208 à La Chaux-de-Fonds. Dans le canton de Neuchâtel, à Colombier, à Marin et à St-Aubin, les principaux chantiers sont terminés ou en voie d'achèvement. Aux Geneveys-sur-Coffrane, le premier immeuble est terminé et le deuxième est en construction. Dans le canton de Vaud, les immeubles de Gland sont terminés et les premiers locataires sont entrés dans leurs appartements. A Morges, les immeubles sont encore en construction. A Yverdon-les-Bains et à Palézieux, la mise à disposition des logements est prévue pour l'été 2006.

En ce qui concerne la demande d'appartements, la situation s'est fortement détendue par rapport à 2004 principalement en ville de La Chaux-de-Fonds. Une des importantes tâches du service a consisté à expertiser le parc d'immeubles de la Caisse de pensions (environ 170 bâtiments) en vue de répondre aux exigences de la LPP. En parallèle, des dossiers relatifs à la vente d'immeubles du patrimoine de l'Etat ont été confiés au service de la gérance, notamment une villa à Neuchâtel, le centre de requérants d'asile des Cernets/Verrières et le Château de Môtiers.

## 1. SECRETARIAT GENERAL

Le secrétariat général du Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF) est basé sur celui de l'ancien Département des finances et des affaires sociales (DFAS). Il est composé d'un secrétaire général, d'une secrétaire générale adjointe et de deux secrétaires dont l'une assume le secrétariat du chef du département et l'autre, notamment, la fonction de responsable comptable du département. Toutefois, en raison des projets que le département devra mener pendant la présente législature, il a été renforcé, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2005, par la création d'un poste de chargé de missions.

D'importants changements sont intervenus dans le personnel du secrétariat général au début de la législature:

- Le 1<sup>er</sup> juin 2005, M. Claude-Henri Schaller, lic. ès lettres, dipl. HEI, auparavant secrétaire général du Département l'instruction publique des affaires culturelles (DIPAC), a succédé à M. Alain Becker, en qualité de secrétaire général.
- Le 1<sup>er</sup> juillet 2005, Mme Véronique Clivaz, avocate, auparavant juriste du DIPAC, a remplacé M. Daniel Schouwey, en qualité de secrétaire générale adjointe.
- Le 1<sup>er</sup> novembre 2005, M. Daniel Veuve, avocat, auparavant chef de la section juridique du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) occupe la fonction de chargé de missions.

Les postes de secrétaire restent occupés par Mme Verena Rutschmann, entre autres en qualité de secrétaire du chef du DJSF, et Mme Anne-France Widmer, qui assume notamment la fonction de responsable financière. Toutes deux faisaient déjà partie du secrétariat général de l'ancien DFAS.

Par ailleurs, l'office d'organisation (1,3 équivalents plein temps) et, depuis le 1<sup>er</sup> juin, l'office de la politique familiale et de l'égalité (2,1 équivalents plein temps), qui dépendait de l'ancien Département de la justice, de la santé et de la sécurité (DJSS), sont rattachés administrativement au secrétariat général. Tous deux accomplissent des missions transversales et offrent des prestations à l'ensemble des départements.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2005, le secrétariat général a été adapté aux besoins du nouveau DJSF. L'organisation et le fonctionnement internes, les méthodes de travail et les relations avec les services ont été redéfinis en profondeur avec l'entrée en fonction du nouveau chef de département et de la nouvelle équipe.

Outre sa fonction centrale d'état-major, le secrétariat général a notamment appuyé le chef et les services du département dans la préparation d'un rapport sur les modalités de taxation et de perception, du programme de législature et du plan financier, du budget 2006.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième étape de désenchevêtrement des tâches, le secrétariat général pilote directement deux dossiers: le transfert des bâtiments et infrastructures du secondaire 2 à l'Etat et l'affiliation du personnel de la Ville de Neuchâtel, cantonalisé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, à la caisse de pensions de l'Etat.

Il est également partie prenante aux projets de réformes lancés depuis le début de la législature, notamment dans les secteurs de la justice, de la police, de la sécurité, des contributions et de la caisse de pensions. Il appuie enfin le chef du DJSF dans la coordination des réflexions et des travaux menés par les services centraux dans le cadre de la réforme de l'Etat et de la mise en œuvre de la RPT, projet dont il assume la gestion d'ensemble pour l'administration cantonale.

### 1.1. Comité de "Notre Jeûne Fédéral"

#### **Action 2005**

En tant que représentant de l'Etat au sein du comité du Jeûne Fédéral, le secrétariat général a participé aux diverses réflexions menées par le comité sur les sources de financement.

Le comité s'est réuni à trois reprises en 2005. Le soutien financier apporté en 2005 s'élève à 238.500 francs.

Les projets soutenus répondent aux critères suivants: avoir des racines ou une base neuchâteloise, ne pas disposer d'un soutien médiatique important et ne pas viser des réalisations dans le même pays.

L'action "Notre Jeûne Fédéral 2005" a été consacrée au thème de la terre et de la démocratie en Amérique latine. C'est le premier volet d'une campagne de trois années consacrée à l'Amérique latine, après l'Inde et le Népal, puis l'Afrique subsaharienne. Les thèmes rappellent ainsi les principaux défis que ce continent est appelé à relever : "Terre et démocratie" en 2005, "Terre et environnement" en 2006 et "Terre et agriculture durable" en 2007.

Ainsi les actions 2005 s'articulent-elles sur des projets au Brésil, en Colombie et au Guatemala:

- Action de Carême (Guatemala): "L'accès à la terre ou la survie des paysans"
  - Soutenir les paysans dans leurs efforts pour accéder à la terre et obtenir les titres de légalisation correspondants;
  - Former, renforcer, conseiller et accompagner les promoteurs juridiques;
  - Renforcer le réseau régional d'avocat afin qu'ils puissent agir de manière plus concertée et coordonnée au niveau des communes;
  - Permettre l'acquisition des connaissances indispensables à la légalisation de la propriété de la terre;
  - Renforcer les communautés paysannes pour qu'elles puissent devenir autonomes.
- Helvetas (Guatemala): "Renforcer les communes au service des communautés paysannes"
  - Renforcer le processus de décentralisation et de démocratisation;
  - Améliorer les compétences des employés communaux, appuyer techniquement les projets de développement communaux;
  - Développer la participation de la population indigène aux affaires communales;
  - Assurer l'accès à l'information pour les communes et la population, etc.

Pain pour le prochain (Brésil): "Un engagement en faveur des sans terre"

- Droit à l'alimentation et sécurité alimentaire;
- Démocratisation de l'accès à la terre, à l'eau et aux moyens de production;
- Accès à la formation, à l'éducation, à la santé en milieu rural, etc.
- Swissaid (Colombie): "La terre, symbole d'avenir"
  - Renforcer les communautés locales et les organisations de base;
  - Améliorer la sécurité alimentaire;
  - Développer une agriculture biologique;
  - Défendre les droits de la femme, etc.

### **Résultats des actions 2004**

Après avoir entériné le principe de cycles triennaux depuis 1998, le comité de Notre Jeûne Fédéral a décidé de consacrer l'année 2004 aux enfants et aux jeunes, nombreux à connaître une extrême pauvreté.

#### **Action de Carême aux Philippines: "Les enfants Agtas: une minorité exclue de l'école"**

##### **Objectifs:**

- Permettre à 160 enfants de terminer le premier cycle de trois ans dans deux écoles villageoises;
- Préparer 40 enfants à l'internat pour entrer au collège;
- Intégrer plus de 500 enfants Agtas à l'école d'ici à 2005;

- Préserver la culture de la minorité ethnique des Agtas.

Entre juin 2004 et juillet 2005, 149 enfants ont été formés et ont achevé leur formation. Pendant la même période, 300 enfants qui n'ont jamais reçu d'enseignement ont pu commencer l'école. Les enseignants ont bénéficié d'une formation continue qui a constitué une part importante du projet. Sur 40 enfants à l'internat, seuls 20 ont pu intégrer le collège faute de moyens financiers et, aussi, des grandes réticences à fréquenter un établissement scolaire qui n'est pas destiné aux Agtas.

La somme de 147.490 francs allouée à l'Action de Carême par "Notre Jeûne Fédéral" a permis la réalisation du projet et le budget a été respecté.

### **Helvetas au Kirghizistan: "Projet de formation professionnelle en agriculture**

#### **Objectifs:**

- Proposer aux jeunes une formation agricole orientée sur le marché;
- Améliorer les revenus agricoles et donc les conditions de vie de la population rurale;
- Freiner l'exode rural chez les jeunes;
- Améliorer les prestations des écoles professionnelles et du système national d'éducation professionnelle.

Le projet lancé en 2001 avec 100 jeunes a été étendu, depuis, à sept écoles. Les premiers étudiants ont terminé leur formation en 2004 après trois années d'étude. Ils sont appelés à réaliser en petits groupes un projet de production et de commercialisation de produits agricoles durant les deuxième et troisième semestres. Ils bénéficient d'un microcrédit pour réaliser leur projet. Les étudiants suivent aussi un stage dans une exploitation agricole pour pouvoir mettre en pratique leurs connaissances théoriques. A ce jour 259 jeunes ont obtenu leur diplôme.

La somme de 147.490 francs alloués à Helvetas par "Notre Jeûne Fédéral" a permis le financement du projet AVEP. Les dépenses globales d'Helvetas en 2004 pour ce projet se sont élevées à 442.093 francs.

### **Pain pour le prochain en Colombie et au Brésil: "Formation et protection d'enfants et de jeunes"**

#### **Objectifs en Colombie:**

- Protéger des enfants et des jeunes particulièrement affectés par la guerre et la violence et leur offrir une formation et un appui psychosocial.
- Créer de nouveaux espaces pour reconstruire un réseau social détruit par la guerre et les déplacements forcés.

Les objectifs mentionnés ci-dessus ont pu être atteints dans la majorité des cas. A Quibdo, capitale de la région Bajo Atrato au Chocó, on constate une augmentation du nombre de groupes criminels composés de jeunes et d'enfants (*bandillas*) et une baisse de l'âge des membres de ces bandes. Beaucoup ont en effet entre 7 et 8 ans. Le travail des partenaires sur le terrain est donc essentiel. En 2004, 320 enfants et adolescents ont bénéficié d'un enseignement adapté à leur situation (cours accélérés de rattrapage pour les enfants venant de milieux ruraux): 86 % d'entre eux ont réussi les examens de fin d'année et 6 % se sont désistés durant l'année.

L'état de santé des enfants s'est considérablement amélioré grâce à la distribution d'un repas quotidien; 328 enfants et jeunes ont été accompagnés dans six communautés rurales et ont suivi des cours d'alphabétisation, de théâtre, de danse, de musique et sur les droits humains. La promotion d'activités culturelles a été réalisée dans un but thérapeutique (enfants traumatisés par les effets de la guerre), social (créer des lieux de rencontre) et préventif (éviter que les enfants et jeunes ne rejoignent des groupes violents). Vu la précarité de la situation alimentaire, les élèves de l'école secondaire ont suivi des cours d'agriculture et ont aménagé des petits jardins près de l'école. Et ont reproduit l'activité dans leur famille.

**Objectifs au Brésil:**

Le CTC (Centre de travail et de culture) est une institution de formation professionnelle née du mouvement catholique de jeunes travailleurs. Vingt-quatre professeurs, dont sept femmes et six anciens élèves (travaillant en tant que volontaires), accompagnent 250 adolescents et jeunes adultes d'un milieu défavorisé dans leur processus de formation en électricité, électronique, maçonnerie, mécanique, froid industriel, informatique, secrétariat ou arts graphiques

En 2004, 252 adolescents et jeunes adultes ont été formés par le CTC dans les différents secteurs mentionnés ci-dessus. En plus, le CTC a initié un projet pilote, en collaboration avec la préfecture de Recife, qui consiste à rénover des façades d'anciens bâtiments et monuments historiques. Septante jeunes, vivant tous dans des favelas, ont été formés et ont participé à la rénovation de plus de 20 bâtiments. Pendant les deux premiers mois de l'année, les élèves ont perfectionné leurs connaissances en mathématiques et portugais. Et 48 jeunes femmes ont accompli une formation de secrétaire et de comptable; elles ont ainsi accès à une meilleure place de travail, par exemple dans un hôtel, un hôpital ou dans l'industrie privée. Tenant compte de l'importance croissante de l'informatique dans le monde du travail, un cours d'informatique a été mis sur pied pour tous les élèves intéressés. Dans le but de créer des contacts avec les entreprises et de diminuer les coûts de fonctionnement du CTC, un groupe de production, composé d'élèves et de professeurs, a réalisé des travaux de réparation, d'installation et de production.

La somme de 147.490 francs allouée par "Notre Jeûne Fédéral" a permis à Pain pour le prochain de cofinancer le projet CTC pour un montant de 30.000 francs, alors que le solde a été versé au programme Colombie PPP/EPER.

**Swissaid en Tanzanie: "Enfants victimes du sida"****Objectifs:**

- Assurer le quotidien des enfants dans une structure d'accueil;
- Assurer l'avenir des orphelins de parents morts du sida;
- Améliorer la santé des villageois;
- Sensibiliser la population sur les dangers de la maladie;
- Structurer le programme quinquennal;

Cent vingt-sept orphelins supplémentaires ont pu suivre les cours de l'école primaire. Un album de musique dispensant des conseils pour éviter la propagation de la maladie a été enregistré, et 657 cassettes ont été vendues aux membres de la communauté. Ainsi, quelque 31 000 personnes parmi les quatre organisations de jeunesse de Muleba ont été touchées par cette information, cette année.

Trois rencontres réunissant 704 veuves ont eu lieu à Biirabo, ont été accompagnées par les membres de l'organisation faïtière. Elles ont permis de discuter de façon nourrie de leur avenir et de l'utilisation de nouvelles thérapies, comme la Nevirapine, afin de prévenir la transmission du virus de la mère au nourrisson, la Seprine, visant à réduire les infections inopinées, les traitements anti-rétroviraux et des plantes indigènes.

La collaboration avec le gouvernement du district s'est encore intensifiée. Celui-ci met à disposition des médicaments aux personnes vivant avec le virus, des préservatifs et des centres de dépistage. Comme reconnaissance du travail accompli, le coordinateur de la campagne VIH/sida a été élu en tant que membre du comité exécutif des ONG. Enfin, un centre de dépistage du sida et de conseils a été ouvert.

La somme de 147 490 francs allouée par "Notre Jeûne Fédéral" a permis de financer les projets Muleba VII, Bukoba VI et les orphelins de Kagera III. Les dépenses globales de Swissaid en 2004 pour ces trois projets se sont élevées à 281 900 francs.

## **Aide du Conseil d'Etat aux victimes des catastrophes en Asie**

En dehors de ces d'aides qui s'inscrivent dans la ligne du développement durable, le Conseil d'Etat a tenu à manifester sa solidarité avec les victimes des catastrophes qui ont touché l'Asie en 2005.

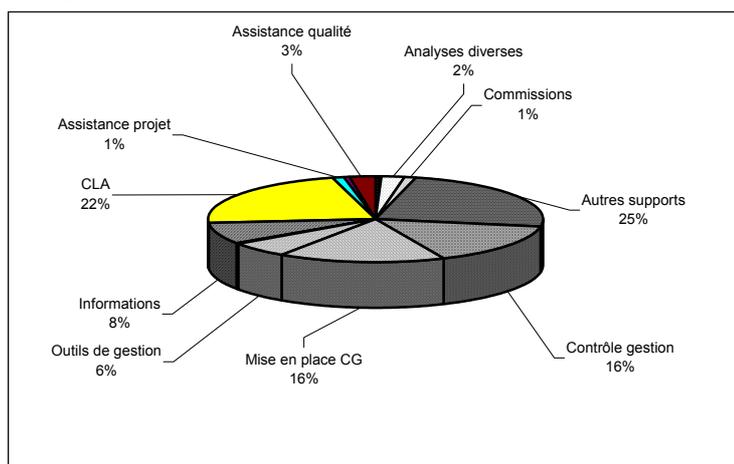
Ainsi a-t-il accordé un montant de 25.000 francs à l'EPER (victimes du tsunami en Asie), 25.000 francs à la Chaîne du bonheur (victimes du tsunami en Asie), 50.000 francs à Caritas (25.000 francs pour les victimes du tsunami en Asie et 25.000 francs pour les victimes du séisme au Cachemire), 50.000 francs à la Croix-Rouge (25.000 francs pour les victimes du tsunami en Asie et 25.000 francs pour les victimes du séisme au Cachemire).

### **1.2. Office d'organisation**

Au cours de l'année écoulée, l'office d'organisation a continué de participer à la mise en transparence de l'organisation et des prestations des unités administratives de l'Etat ainsi que des ressources engagées par celles-ci pour qu'elles puissent remplir leurs missions.

Le chargé d'organisation s'est aussi employé à préparer les informations pour faciliter l'évaluation de l'utilisation de Gespa dans la réforme de l'Etat. La répartition des prestations effectuées par l'office d'organisation sur la base du temps passé est la suivante:

Les trois groupes de prestations les plus importants restent Gespa, les travaux pour la commission



du logement (CLA) et divers supports. En reprenant les différents groupes de prestations, les commentaires suivants peuvent être faits:

#### **GESPA**

Même si Gespa permet de déceler les potentiels d'amélioration et de suivre l'impact des plans d'action, au vu des délais et des ressources nécessaires, la généralisation du système Gespa complet n'a pas été retenue comme une solution facilitant à court terme la réforme de l'Etat. Une gestion allégée des prestations sera néanmoins développée.

Suite au départ de la personne en charge du contrôle de gestion, une réévaluation des outils accompagnant cette démarche a été initiée. Il a été décidé d'essayer rendre les services utilisateurs de ces outils indépendants d'une unité centrale. Les expériences faites en 2006 permettront d'évaluer ce principe. Diverses options sont ouvertes. La généralisation de la comptabilité analytique pourrait être réalisée plus tard.

Le DECS a entrepris en 2005, avec l'assistance de l'office d'organisation, la production des catalogues de prestations de toutes ses unités administratives.

Les formations données pour les filières "manager en fonction publique" et "secrétaire spécialisé-e" ont encore permis de présenter les instruments de Gespa à des cadres et à des collaborateurs. Il y a aussi eu une présentation de Gespa lors de la formation offerte aux députés du Grand Conseil.

Les rencontres avec les cantons de Fribourg, Genève, Valais et Vaud, se sont poursuivies. Elles ont permis de suivre les démarches de modernisation et d'assainissement entreprises à l'extérieur de notre canton.

#### **CLA**

Même si dans la phase actuelle de réflexion sur le redimensionnement de l'Etat, il n'a pas été possible de produire un plan directeur du logement de l'administration, des projets de relocalisation ont pu être finalisés (voir le rapport de gestion du service des bâtiments).

Des analyses d'implantation ont été produites pour le service de la formation professionnelle et le service des contributions

L'office d'organisation a consacré du temps pour faciliter la mise en oeuvre d'un logiciel standard pour la gestion du patrimoine immobilier construit. Une pré-étude a été entreprise pour examiner la situation des garages de l'Etat.

#### **Assistance**

Un site "Organisation" a été mis en place sur l'Intranet de l'Etat. Il présente des informations sur divers thèmes: la gestion des prestations, la gestion de projets, la logistique, les standards, les directives liées à l'organisation et un certain nombre de conseils.

#### **Démarche qualité**

Le groupe Qualité a eu l'occasion d'assister à des présentations sur les méthodes 6 sigma et Mercurio (de la société ProcessSoft) ainsi que sur les prestations de la SGS en matière de gestion de la qualité. La standardisation de certains processus est en cours d'examen.

### **1.3. Office de la politique familiale et de l'égalité**

#### **Introduction**

Avec l'entrée en fonction du nouveau Conseil d'Etat, l'Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE) a vu ses missions être davantage recentrées à l'interne de l'administration. Cela pour répondre à la volonté exprimée par les nouvelles autorités de mettre en oeuvre une véritable politique familiale et d'égalité pour les collaboratrices et collaborateurs.

Hors administration, l'année 2005 a été riche en actions. L'OPFE s'est aussi bien intéressé à la place des femmes en politique que dans l'économie. Il a initié et/ou coordonné diverses actions d'information et de sensibilisation du grand public en matière de violence conjugale. Il s'est également tourné vers les jeunes, en leur dédiant plus particulièrement une exposition montrant que les choix opérés durant une vie sont largement conditionnés par l'appartenance à un genre.

#### **Axes stratégiques**

Un acte politique important en 2005 a été la volonté du nouveau gouvernement de devenir un employeur exemplaire. Volonté qu'il a exprimée dans son programme de législature 2006-2009, en décidant de mettre en oeuvre une politique du personnel assurant à la fois un service public de qualité et des conditions attrayantes pour ses collaboratrices et collaborateurs, rejoignant en cela les recommandations émises par la Commission consultative en matière de politique familiale et d'égalité et l'Office ad hoc.

Ces recommandations visent deux objectifs prioritaires:

- favoriser la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale
- promouvoir l'égalité des chances entre hommes et femmes, tant il apparaît qu'au sein de l'administration cantonale, les postes à responsabilités sont très majoritairement occupés par des hommes

Dans ce cadre, l'OPFE aura pour missions de proposer, puis de promouvoir les mesures nécessaires à atteindre ces objectifs. Il devra également veiller à leur mise en oeuvre et évaluer leur pertinence.

Depuis des années, "Concilier famille et travail" fait l'objet d'un large débat. On ne compte plus les études, publications et autres déclarations qui déclament les avantages d'une telle politique – pour les femmes et les hommes –, mais aussi pour les employeurs – publics et privés.

A l'évidence, pourtant, les actes ne suivent pas. Les tâches éducatives et domestiques continuent d'être l'apanage des femmes, même lorsqu'elles ont une activité professionnelle. Et l'immense majorité des entreprises et des administrations continuent d'attribuer les postes à responsabilités aux personnes travaillant à plein temps.

Pour progresser, il faut de la volonté, des idées et le courage d'entreprendre des changements. Les nouvelles autorités ont décidé de relever ce qu'il convient d'appeler un défi, tant la question de l'égalité entre les hommes et les femmes et le soutien aux familles provoquent et nécessitent à la fois un changement social et une modification de nos systèmes de valeurs et de pensées.

Le Conseil d'Etat entend se donner les moyens de se doter d'une politique familiale et d'égalité attractive pour le personnel de l'administration. Raison pour laquelle, il en a fait une des priorités de son programme de législature. Il a dès lors chargé l'OPFE d'élaborer un règlement d'organisation interne à l'administration.

### **Activités déployées**

En préambule, il faut rappeler que l'OPFE est une toute petite entité qui compte 2,1 postes de travail, répartis entre une déléguée (100%), un adjoint (60%) et une secrétaire (50%).

S'il fallait faire le bilan des activités 2005, on pourrait dire que

- les actions ont souvent été liées à l'actualité
- les actions se sont faites en partenariat: le rôle premier de l'OPFE, hors administration, est d'être sinon l'initiateur, du moins le "liant" entre des partenaires divers. Témoin le Bal de la République, à l'occasion des élections cantonales, qui a réuni les candidates au Grand Conseil et au Conseil d'Etat de tous les partis politique en lice.
- les actions se sont adressées à des publics variés.

### ***Elections cantonales***

Dans la foulée de l'action des "200 femmes de la République" – une action visant à sensibiliser les partis politiques neuchâtelois à l'importance d'inscrire des femmes sur les listes –, l'OPFE a coordonné, au printemps, le "Bal de la République". L'objectif premier de cette soirée, ouverte au grand public, était de promouvoir les candidates de tous partis au Grand Conseil et au Conseil d'Etat.

### ***Dans la peau de Jeanne, dans la peau de Jean***

L'exposition "Dans la peau de Jeanne, dans la peau de Jean", a cherché à démontrer aux visiteuses et visiteurs que la plupart des choix dans la vie sont conditionnés par l'appartenance à un genre. Divisée en douze étapes de vie – de la naissance à la mort, en passant par le choix d'une profession, le mariage ou l'entretien d'embauche –, elle a été présentée durant six semaines (du 18 mars au 1<sup>er</sup> mai) à l'Espace culturel de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Organisée conjointement avec les responsables de l'égalité de l'Université de Neuchâtel et de l'OFS, l'exposition a été visitée par plus de 2000 personnes. L'OPFE a proposé des visites guidées pour les classes des degrés 8 et 9, ainsi que pour les écoles post obligatoires. Quelque 500 jeunes en ont profité.

### ***Charte mondiale des femmes***

Partie le 8 mars du Brésil et arrivée le 17 octobre au Burkina Faso, la Charte mondiale des femmes a transité par Neuchâtel le 12 juin. L'OPFE a collaboré avec la section neuchâteloise de la Marche mondiale des femmes, responsable des festivités mises sur pied lors de cette action de solidarité avec les femmes du monde entier. A cette occasion, un "arbre de la solidarité" a été planté au Jardin anglais.

### ***Violence conjugale***

Durant toute l'année, l'OPFE a poursuivi son important travail d'information et de sensibilisation du grand public. Il a notamment contribué à la remise à jour, puis à la diffusion auprès des milieux concernés (police, médecins, hôpitaux, avocat-e-s, etc.) de la brochure "Violence conjugale: que faire?". L'OPFE a également participé à la conférence de presse marquant le 1<sup>er</sup> anniversaire de l'entrée en vigueur de la LVCouple.

Afin de sensibiliser plus spécifiquement les femmes migrantes, l'OPFE a été l'un des intervenants du colloque "Violence domestique dans les couples suisses, mixtes et migrants: mythes, tabous et réalité", qui s'est tenu le 20 octobre à La Chaux-de-Fonds, à l'initiative du Groupe d'Entraide des Femmes Européennes et Africaines contre la violence (GEFEA).

Enfin, l'OPFE est membre de la commission technique LVCouple, qui a pour objectifs d'assurer le suivi des mesures adoptées dans le canton et d'en évaluer la pertinence et l'efficacité. Il est principalement chargé de faire le lien entre la commission et les autorités cantonales, à qui il devra fournir un premier bilan de la LVCouple au terme de la phase pilote de 3 ans, soit à fin 2007.

### ***Place des femmes dans l'économie***

Réagissant à l'étude comparative du World economic forum (WEF) sur l'égalité entre hommes et femmes, l'OPFE a co-organisé un colloque mettant l'accent sur la place des femmes dans l'économie. Sur ce point, la Suisse obtient en effet un piètre score, en décrochant le 43<sup>ème</sup> rang sur 58 pays pris en compte – 30 pays de l'OCDE et 28 pays dits émergents.

Ce mauvais classement s'explique principalement par le fait qu'à travail et compétences égales, les femmes continuent d'être nettement moins bien payées que les hommes (20% en moyenne) et par la très forte proportion de femmes travaillant à temps partiel, a expliqué au public la co-auteure de l'étude, Mme Saadia Zahidi.

Plusieurs femmes occupant des postes-clé dans les entreprises, ainsi que le conseiller d'Etat Jean Studer, en charge de la gestion du personnel au sein de l'administration cantonale, ont partagé leur expérience et points de vue. Elles et il ont fait part également de la difficulté, pour les femmes en particulier, à concilier vie familiale et vie professionnelle.

### ***Journée des filles***

Pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, l'OPFE a organisé la Journée des filles dans le canton de Neuchâtel. Ouverte aux adolescentes du degré 7 de la scolarité obligatoire, cette action visant à leur faire découvrir de nouveaux métiers a enregistré un nombre record d'inscriptions. Plus de 620 filles, représentant près des deux tiers de l'effectif total concerné, ont accompagné leur père, leur mère ou un-e adulte au travail le 10 novembre. En outre, 150 filles ont profité de cette journée pour découvrir des filières dites atypiques, grâce à la collaboration des Ecoles techniques du CPLN et du CIFOM, ainsi que du Centre professionnel des métiers du bâtiment (CPMB).

### ***Lettre d'information***

Afin de mieux se faire connaître – dans et hors administration –, mais aussi et surtout de mieux faire connaître les domaines qui le concernent, l'OPFE a publié sa première lettre d'information en octobre. A raison de cinq à six numéros par an, cette lettre d'information traitera de sujets d'actualité propres à la famille et à l'égalité entre hommes et femmes. Elle entend également ouvrir ses colonnes à des intervenant-e-s externes, en fonction de la thématique développée.

### ***Information et sensibilisation***

Tout au long de l'année, l'OPFE a répondu aux nombreuses demandes de présentation de ses activités. Il a également donné suite à celles, croissantes, de femmes et d'hommes qui, à un moment difficile de leur vie privée ou professionnelle, ont besoin d'être renseignés et/ou orientés. De même, la déléguée a donné des cours de sensibilisation à l'écriture épïcène dans le cadre de la formation continue de l'Etat.

Pour tenir compte des derniers développements en matière de politique familiale et d'égalité, L'OPFE a régulièrement mis à jour son site web ([www.ne.ch/egalite](http://www.ne.ch/egalite)), qui connaît un grand succès avec près de 100'000 pages consultées en une année.

Enfin, face à la présence accrue de femmes migrantes dans le canton, l'OPFE a publié en mars 2005 un site web sur les "migrations féminines"([www.ne.ch/migrationsfeminines](http://www.ne.ch/migrationsfeminines)), en collaboration avec le Bureau du délégué aux étrangers.

### ***Groupes de travail***

Moins visible, mais non moins important, le travail effectué par l'OPFE à l'interne de l'administration cantonale. Il est ainsi membre de plusieurs groupes de travail, dont certains sont permanents, à l'image du groupe "Harcèlement", chargé de prévenir, respectivement de lutter contre le harcèlement dont seraient victimes des collaborateur-trice-s de l'administration cantonale. L'OPFE a également répondu aux consultations fédérales touchant aux domaines de la famille et/ou de l'égalité entre hommes et femmes.

### ***Collaboration intercantonale***

En tant que membre de la Conférence latine et de la Conférence suisse des déléguées à l'égalité, l'OPFE participe aux différents projets en cours. Avec la première, il s'est investi dans l'action prévue en 2006 pour célébrer les 10 ans d'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'égalité.

## **2. SERVICE DE LA JUSTICE**

### **2.1. Introduction**

En matière de législation, comme l'année précédente, le service, représenté par son chef, a été associé au projet "Marguerite". Il a aussi participé aux travaux de réflexion et d'élaboration législatives conduits par le service juridique dans des domaines du droit autres que les pétales de la Marguerite, comme la législation d'application du droit commercial ou l'assistance judiciaire et l'effacement des empreintes d'ADN.

En matière de consultations fédérales, le service a conduit les opérations internes devant aboutir à la rédaction de la position du canton sur six objets concernant la procédure pénale fédérale, le code pénal, la loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité et la libre circulation des avocats.

En 2005, le département a dénoncé à la commission de surveillance du notariat trois notaires qui lui semblaient continuer d'exercer des activités incompatibles avec leur pratique notariale. Avec le service juridique et le Conseil notarial, le service a mis la dernière main à un règlement sur la formation des notaires stagiaires.

Dans le cadre de la procédure de naturalisation, le service a participé à des séances d'information avec les communes de Marin, de Cortaillod et de Peseux. Le regroupement des arrondissements de l'état civil s'est poursuivi par la fusion des arrondissements de La Chaux-de-Fonds et du Locle de telle sorte qu'un seul arrondissement couvre désormais toutes les communes du haut du canton. Le service a été associé à cette fusion.

Les relations avec le pouvoir judiciaire se sont étendues à des rencontres périodiques du chef du département avec la commission administrative du Tribunal cantonal.

### **2.2. Gestion**

#### ***Magistrature judiciaire***

Mme Valentine Schaffter, avocate, a été élue présidente du Tribunal du district de La Chaux-de-Fonds. Elle succède à M. Yves Fiorellino.

#### ***Aspects légaux***

Le Conseil d'Etat a adopté, le 21 décembre 2005, un arrêté concernant l'effacement de profils d'ADN. Le service de coordination Vostra est chargé des communications en matière d'effacement de profils d'ADN, dans les cas prévus par la législation fédérale.

### **2.3. Activités déployées**

#### ***Assistance judiciaire***

L'assistance judiciaire a atteint un montant de 1.891.870 fr. 35 (1.818.528 fr. 95 en 2004).

1026 décisions (911 en 2004) accordant l'assistance judiciaire et administrative ont été rendues, se répartissant comme suit: 540 causes civiles (508 en 2004), 452 causes pénales (377 en 2004) et

34 causes administratives (26 en 2004). L'augmentation du nombre de cas où l'assistance judiciaire est octroyée (+12.7% par rapport à 2004) s'explique par la détérioration des conditions économiques du canton.

Par ailleurs, 59 décisions refusant l'assistance judiciaire et administrative (68 en 2004) se répartissent comme suit: 41 causes civiles, 16 causes pénales et 2 causes administratives (47 causes civiles, 17 causes pénales et 4 causes administratives).

### **Naturalisation**

Le Conseil d'Etat, dans ses séances des 16 février, 16 mars, 13 et 27 avril, 25 mai, 22 juin, 10 août, 11 octobre, 9 novembre, 5 et 21 décembre a accueilli favorablement 436 demandes de naturalisation d'étrangers (446 en 2004) comprenant 867 personnes (811 en 2004). Il est à remarquer que 153 demandes émanent de personnes de la deuxième génération (206 en 2004).

Le service a reçu pour traitement 542 demandes de naturalisation ordinaire (677 en 2004). La commission chargée d'examiner les requêtes de naturalisation s'est réunie une fois et a statué par voie de circulation à 10 reprises. Elle a transmis au Conseil d'Etat 440 dossiers avec un préavis favorable et a demandé des compléments d'information pour 25 dossiers. Malgré un préavis favorable de la commission, le Conseil d'Etat a suspendu 4 dossiers.

Les émoluments de naturalisation perçus en 2005 s'élèvent à 157.520 francs (189.425 en 2004).

De plus, le service a assuré la transcription de 153 naturalisations facilitées de conjoints (212 en 2004; articles 27 et 28 de la loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse, du 29 septembre 1952, ci-après LN) et de 19 naturalisations facilitées d'enfants (40 en 2004; articles 31 et 58 a et b LN).

### **Loi sur le droit de cité neuchâtelois (LDCN)**

Le Conseil d'Etat a ratifié 4 agrégations accordées par des autorités communales neuchâteloises (article 36 LDCN). Il a également prononcé la réintégration de 6 anciennes neuchâteloises (article 50 LDCN), la libération du droit de cité neuchâtelois de 4 personnes (article 54 LDCN).

### **Casier judiciaire**

Le service de coordination Vostra a reçu 4754 extraits de jugements des tribunaux neuchâtelois et du Ministère public (4077 en 2004).

Il a introduit dans le programme du casier judiciaire central à Berne, sans compter les avis de récidives, les libérations conditionnelles et ce qui concerne les mesures, les décisions judiciaires sous les formes suivantes:

	<b>2005</b>	<b>2004</b>
Forme conventionnelle	75	250
Selon système Vostra	4955	2767
Avis de radiation	2565	2535
Avis de refus de radiation	744	555
Avis divers (modifications de condamnations, décès...)	23	107

Le service de coordination Vostra a établi ou transmis 351 extraits de casier destinés aux différentes autorités judiciaires (1076 en 2004).

## **Surveillance de l'état civil**

### **Gestion électronique des données (Infostar)**

Tous les événements d'état civil sont désormais traités dans le registre électronique fédéral Infostar et ne posent pas de problèmes particuliers. La ressaisie de toutes les personnes vivantes se poursuit et devrait être terminée d'ici 2009.

### **Législation fédérale**

L'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe (Lpart) est prévue pour le début de l'année 2007. La procédure de partenariat ainsi que l'enregistrement des données seront de la compétence des officiers de l'état civil. L'acte de partenariat sera consigné dans le registre électronique Infostar qui devra être adapté en conséquence.

### **Mouvement des offices**

L'office de l'état civil de La Chaux-de-Fonds a été supprimé le 31 décembre 2005. Il formera désormais, avec celui du Locle, l'office de l'état civil des Montagnes neuchâteloises avec siège au Locle.

### **Prestations du service**

#### **Statistique de l'état civil**

<b>District</b>	<b>Naissances</b>	<b>Reconnaissances par le père</b>	<b>Mariages</b>	<b>Décès</b>
Neuchâtel	1042	109	320	499
Boudry	5	50	186	225
Val-de-Travers	156	30	53	123
Val-de-Ruz	120	23	75	131
Le Locle	3	115	94	130
La Chaux-de-Fonds	579	102	213	416
	<b>1.905</b>	<b>429</b>	<b>941</b>	<b>1.524</b>

Le service a assuré la transcription dans les registres d'état civil de 31 adoptions prononcées en application des articles 264 et suivants du code civil.

Il a autorisé la transcription de 820 communications de faits d'état civil survenus à l'étranger concernant des ressortissants neuchâtelois.

Il a été établi 77 décisions de changement de nom au sens de l'article 30 du code civil.

### **Contrôle des habitants**

La révision de la loi sur le contrôle des habitants est prévue pour l'année 2007.

## **Barreau et notariat**

### **Barreau**

La commission d'examen du barreau s'est réunie quatre fois en 2005. 25 candidats ont obtenu le brevet d'avocat, 10 candidats ont échoué.

### **Autorité de surveillance des avocates et des avocats**

L'autorité de surveillance des avocates et des avocats dont le service assure le secrétariat a siégé à douze reprises. Elle s'est occupée des inscriptions définitives au rôle officiel du barreau qui sont au nombre de 8 et d'une inscription au tableau public des avocats des Etats membres de l'UE et de l'AELE au 31 décembre 2005, de 11 décisions diverses découlant de la loi cantonale et fédérale et de demandes diverses de renseignements.

	<b>Disciplinaires</b>	<b>Contestation d'honoraires</b>	<b>Total</b>
Enquêtes pendantes au 31 décembre 2004	7	5	12
Enquêtes enregistrées	10	7	17
Enquêtes liquidées	14	8	22
Enquêtes pendantes au 31 décembre 2005	3	4	7

### **Notariat**

La commission d'examen des candidats au notariat a organisé deux sessions en 2005. Un candidat et une candidate se sont inscrits à ces sessions et ont obtenu le brevet de notaire.

### **Conseil notarial**

Le Conseil notarial s'est réuni à six reprises.

#### **Présidence**

La présidence du Conseil notarial a été assumée par Me Blaise Stucker jusqu'au 30 juin 2005, date d'échéance de son mandat. Depuis lors et pour la législature en cours, la présidence est assumée par Me Gérard Bosshart.

La vice-présidence et le secrétariat sont assumés par Me Anne-Marie Jacot Oesch.

#### **Inspection des études (art. 30, al. 1, LN)**

Durant l'année 2005, onze inspections ont été prévues, dont dix ont été effectuées, la onzième ayant été reportée au mois de janvier 2006 pour des raisons d'agenda.

Ces inspections n'appellent aucune remarque particulière.

#### **Contrôle financier des études (art. 22 LN)**

Six inspections ont été ordonnées durant l'année 2005, qui n'appellent pas de remarques particulières.

Par contre, durant le premier semestre de l'année 2005, le Conseil notarial a été saisi d'un cas qui a exigé la mise en place d'une structure permettant d'en assurer le suivi. L'affaire est encore en cours.

### **Activité de conciliation et de règlement d'éventuels litiges entre les notaires et leurs clients**

Le Conseil notarial s'est occupé d'un litige relatif à des honoraires, qui n'a pas pu être concilié, ainsi que de deux litiges entre notaires, dont un a été résolu et le second, intervenu en fin d'année, devant l'être vraisemblablement dans les premières semaines de l'année 2006.

Pour le surplus, le Conseil notarial étudie en permanence divers aspects techniques de la profession, ainsi que d'éventuelles modifications de la loi sur le notariat et de son règlement nécessitées par l'évolution du droit et de la pratique, de manière à pouvoir ensuite, après approbation de la Chambre des notaires, en nantir notre département.

### **Rapport de l'autorité de surveillance LCPP (loi cantonale sur la protection de la personnalité)**

#### **Fondements légaux**

Le 1<sup>er</sup> juillet 1986, la loi sur la protection de la personnalité (ci-après LCPP) est entrée en vigueur. L'article 28 de cette loi prévoit la création d'une autorité de surveillance, formée de trois personnes nommées par le Conseil d'Etat au début de chaque période législative, comprenant un juge de carrière qui la préside, un juriste et un spécialiste en informatique choisis tous deux en dehors de l'administration cantonale, et complétée par trois suppléants qui ont les mêmes qualités que les membres de l'autorité de surveillance.

Selon l'article 29 de la loi, cette autorité de surveillance a pour tâches de donner son préavis dans les cas prévus par la loi, d'exercer les compétences qui lui sont conférées par la loi, de contrôler périodiquement les installations, la gestion des données et leur utilisation, de même que d'ordonner d'office ou sur requête la rectification ou la suppression de données.

#### **Constitution de l'autorité**

L'autorité de surveillance est composée de M. Laurent Margot, président du Tribunal du district du Val-de-Travers (président de l'autorité de surveillance), M. Pierre Aubert, président du Tribunal du district de Neuchâtel (président suppléant), Me Claire-Lise Oswald, avocate à Neuchâtel (jusqu'au 11 octobre 2005), Me Eliane Nardin (depuis le 11 octobre 2005), M. Philippe Merz, doyen de la formation continue du CIFOM, M. Pierre-André Chardon, économiste (membre suppléant), Me Corinne Gyssler-Rufener, avocate et notaire à La Chaux-de-Fonds (membre suppléante).

Il convient de relever que Me Claire-Lise Oswald, membre de l'autorité de surveillance depuis 1988, a été remplacée pour la nouvelle période administrative; l'autorité tient à la remercier vivement ici pour l'excellence du travail qu'elle a accompli.

#### **2005 en bref**

L'activité de l'autorité durant l'année 2005 peut être résumée comme suit:

- **Recul de la promotion de la protection des données:** si des conférences, des avis et des renseignements ont toujours été donnés en 2005, leur nombre a sensiblement diminué, assurant une promotion moindre de la protection des données;
- **Reprise des travaux de rédaction du projet de nouvelle législation touchant à la protection des données,** en particulier l'avant-projet de loi cantonale sur la transparence des activités étatiques a dû être revu afin d'en diminuer les coûts; quant à l'avant-projet de loi cantonale sur la protection des données, préparé l'année passée, il est actuellement gelé, toujours en raison des coûts qu'il engendre;
- **Manque de disponibilités du président pour la mise en œuvre de nouveaux projets:** ce problème avait déjà été relevé en 2004; il est notamment dû à diverses suppléances qu'il a assumées dans différents districts, à sa participation à certains travaux de la Mar-

guerite, ainsi qu'à l'augmentation des affaires du Tribunal du district du Val-de-Travers, en particulier des dossiers correctionnels.

### **Politique d'information**

#### **Site internet**

C'est en 2003 que le site internet de l'autorité de surveillance a vu le jour ([www.ne.ch/protectiondesdonnees](http://www.ne.ch/protectiondesdonnees)). Cet outil est particulièrement important pour assurer la promotion de la protection des données dans notre canton. Si, en 2004, le site a été mis à jour pour y intégrer les avis les plus récents de l'autorité de surveillance, cela n'a pas été possible en 2005; il y sera remédié en 2006.

#### **Conférences**

Tout comme durant les années précédentes, le président de l'autorité de surveillance a été appelé à donner des conférences sur la protection des données. Il assure ainsi toujours un cours sur cette matière dans le cadre du module de la formation continue "Connaître et améliorer les prestations publiques".

#### **Conseils et avis**

La politique d'information de l'autorité de surveillance repose aussi sur les avis et renseignements que son président fournit par écrit ou par téléphone. En ce qui concerne en particulier les demandes écrites de renseignements et d'avis, leur nombre avait fortement crû en 2004; en 2005, il retombe à un niveau bas. Cette diminution est certainement liée au recul de la promotion de la protection des données, du fait du manque de disponibilités du président de l'autorité de surveillance. Les demandes ont touché des sujets divers, notamment l'accès par la police à la base de données du service de l'asile et des réfugiés, les renseignements médicaux demandés aux nouveaux élèves du CIFOM, l'accès à son dossier d'une personne placée en institution, la délivrance d'attestation par l'office des poursuites, etc. Les avis les plus importants de l'autorité sont destinés à être publiés sur son site internet.

<b>Demandes écrites</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
Particuliers	1	2	6	3	3	5	3
Administrations	2	4	12	13	9	20	7
<b>Totaux</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>12</b>	<b>25</b>	<b>10</b>

### **Collaboration avec les autorités**

#### **Avant-projets de lois**

Le président de l'autorité de surveillance a participé aux séances de travail consacrées à la refonte de l'avant-projet de loi cantonale sur la transparence des activités étatiques.

#### **Groupes de travail**

Le président de l'autorité de surveillance a participé à plusieurs séances destinées à harmoniser les accès en ligne à la base de données fiscale du canton.

#### **Contrôles des autorités**

Faute de disponibilités, aucun contrôle n'a été mené en 2005.

### **Collaboration avec le préposé fédéral à la protection des données et les commissaires des autres cantons**

Le canton de Neuchâtel est toujours membre de l'association DSB+CPD.CH qui s'est créée en 1999 et qui réunit les commissaires à la protection des données de Suisse.

**Séances**

Le président de l'autorité de surveillance a assumé durant cette année diverses suppléances dans différents districts et a participé, comme ses collègues, aux travaux de la Marguerite, tout en assumant sa fonction de juge. Dès lors, tout comme en 2004, il a été moins disponible pour la protection des données. Notamment, il n'a participé en 2005 qu'à 9 séances de travail (10 en 2004 et 22 en 2003) et a consacré à cette charge environ 8 jours de travail (une dizaine en 2004 et 27 en 2003). Cela explique également que l'autorité de surveillance ne s'est à nouveau pas réunie en séance plénière en 2005.

**Conclusion**

2005 marque un déclin de la protection des données dans le canton. Ce déclin est assurément lié au manque de disponibilités du président, lequel s'est amorcé en 2004 et s'est poursuivi en 2005: ces deux années, la fonction de président de tribunal n'a pas laissé suffisamment de temps pour assurer une véritable promotion de la protection des données.

De surcroît, comme cela a été mentionné dans les précédents rapports annuels, les disponibilités restreintes de l'autorité de surveillance ne lui ont toujours pas permis d'exécuter toutes les tâches que la loi lui confie, en particulier les contrôles des installations, de la gestion des données et de leur utilisation. Si l'autorité de surveillance comptait à la fin 2004 sur la future loi cantonale sur la protection des données pour y remédier, cette issue favorable s'est aujourd'hui éloignée, l'avant-projet de loi étant gelé pour des raisons de coûts.

Le canton doit donc en l'état se contenter d'une protection des données limitée aux moyens disponibles

### 3. SERVICE PÉNITENTIAIRE

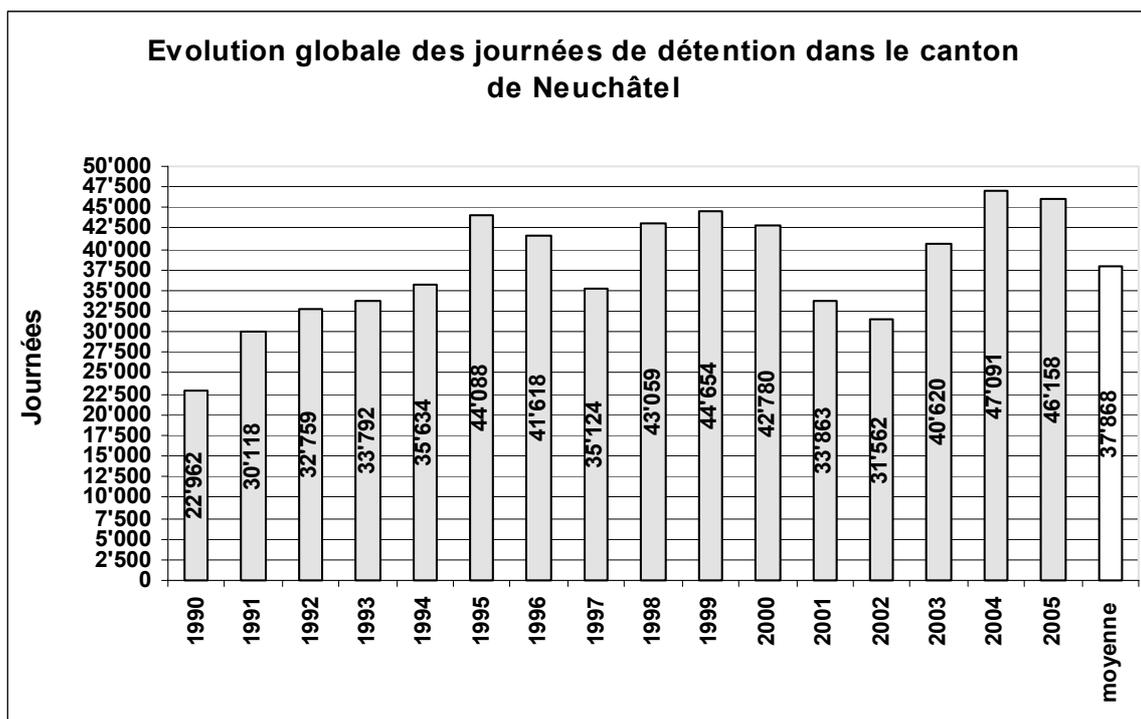
#### 3.1. Généralités

En 2005, le service pénitentiaire a vécu deux grands changements. En premier lieu, M. Georges Lapraz, nommé à la tête du service en août 1999, a quitté ses fonctions le 31 décembre 2004, souhaitant donner une nouvelle orientation à sa carrière en regagnant son canton d'origine pour prendre la direction du SAPEM (service d'application des peines et mesures du canton de Genève). Au début mars 2005 M. Benjamin Brägger en est entré en fonction en qualité de nouveau chef du service pénitentiaire. Docteur en droit, il est aussi un spécialiste du domaine pénitentiaire. Sa formation et son expérience seront d'un appui précieux et indispensable pour franchir toutes les étapes organisationnelles liées à la refonte du code pénal dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Le deuxième grand changement pour le service a été, en mai 2005, son intégration dans le nouveau DJSF avec un secrétariat général pour lequel le secteur pénitentiaire était un domaine nouveau.

A ces changements d'importance est venu s'ajouter, après les années 2003 et 2004, un exercice 2005 qui enregistre à nouveau un nombre très important de journées de détention dans les trois établissements du canton, particulièrement dans le domaine de la détention préventive. Cela a eu pour conséquence la gestion, par l'office d'application des peines, d'un nombre record de placements en courtes et longues peines sur Neuchâtel et dans divers établissements d'exécution de peines hors du canton. Cette suite d'exercices qui comptabilise, aussi bien en préventive qu'en exécution de peines, des nombres importants de journées de détention a forcément eu des conséquences aux niveaux administratif et financier.

#### *Journées de détention dans le canton*



La prison préventive a été à nouveau fortement sollicitée tout au long de l'année. Afin de pouvoir absorber les placements à titre préventif ordonnés par la justice, nous avons été obligés, courant août, d'organiser tous les placements des mineur(e)s dans des établissements hors canton, et d'affecter le secteur "mineur" rendu ainsi libre à la détention des adultes (hommes ou femmes). Nous avons déjà dû utiliser ce procédé en 2003 devant la très forte hausse des journées constatée à la prison préventive.

L'EEP La Ronde, grâce à sa polyvalence, a pu soulager tout au long de l'année 2005 la prison préventive en accueillant un nombre important de journées d'exécution de courtes peines. Ajouté à la semi-détention et à la semi-liberté, qui sont les missions de base de l'établissement, cet important volet des courtes peines a fait exploser le nombre total des journées exécutées à La Ronde. Nous devons veiller pour la suite à renforcer raisonnablement la dotation en personnel afin de soulager nos collaborateurs. L'établissement était configuré à l'ouverture avec une capacité maximale de 5.840 journées/année (16 places). Après diverses adaptations urgentes mais pensées, la capacité a été portée à plus de 8.400 journées/année (23 places), soit une augmentation d'environ 30% par rapport au potentiel d'accueil d'origine.

L'établissement d'exécution des peines de Bellevue a aussi connu une année pleine avec un taux d'occupation pratiquement linéaire de plus de 95%. Une liste d'attente de plus de 30 placements est un phénomène courant et constant. Nous envisageons d'augmenter pour 2006 la capacité d'accueil de l'établissement afin d'améliorer cette situation. Nous nous dirigeons vers une solution temporaire de dédoublement des cellules d'un secteur afin de soulager rapidement les prisons préventives des cas des personnes jugées mais en attente de transfert pour l'exécution de leur peine dans un pénitencier. Cette solution procurerait 7 places supplémentaires d'exécution de peines en cellules doubles dans un secteur du niveau 5.

L'année 2005 n'a pas connu d'évasions; cela doit être mis à la fois au crédit du personnel et à celui de l'autorité qui a permis de consacrer d'importants investissements pour améliorer la sécurité passive (caméras de surveillance, systèmes de contrôle des fermetures et des accès, nouvelle clôture anti-fuite à La Chaux-de-Fonds, etc.). Il ne fait aucun doute cependant que la formation dispensée à notre personnel au Centre suisse de formation du personnel pénitentiaire à Fribourg (CSFPP) et la part active que ce dernier y prend, sont aussi les garants d'un bon fonctionnement des institutions avec tout le professionnalisme nécessaire.

Pour ce qui est du domaine de l'intendance, nous signalons brièvement qu'en plus du quotidien, tout le programme des travaux de sécurisation prévu à la prison de La Chaux-de-Fonds suite au départ du poste de gendarmerie a pu se terminer dans les temps. Nous citons pour mémoire la création du nouvel accès pour l'entrée et la sortie des détenus avec le portail automatique sur la rue du Banneret, le remplacement de la centrale téléphonique et la pose de barrières anti-fuite entourant la zone dévolue à la promenade.

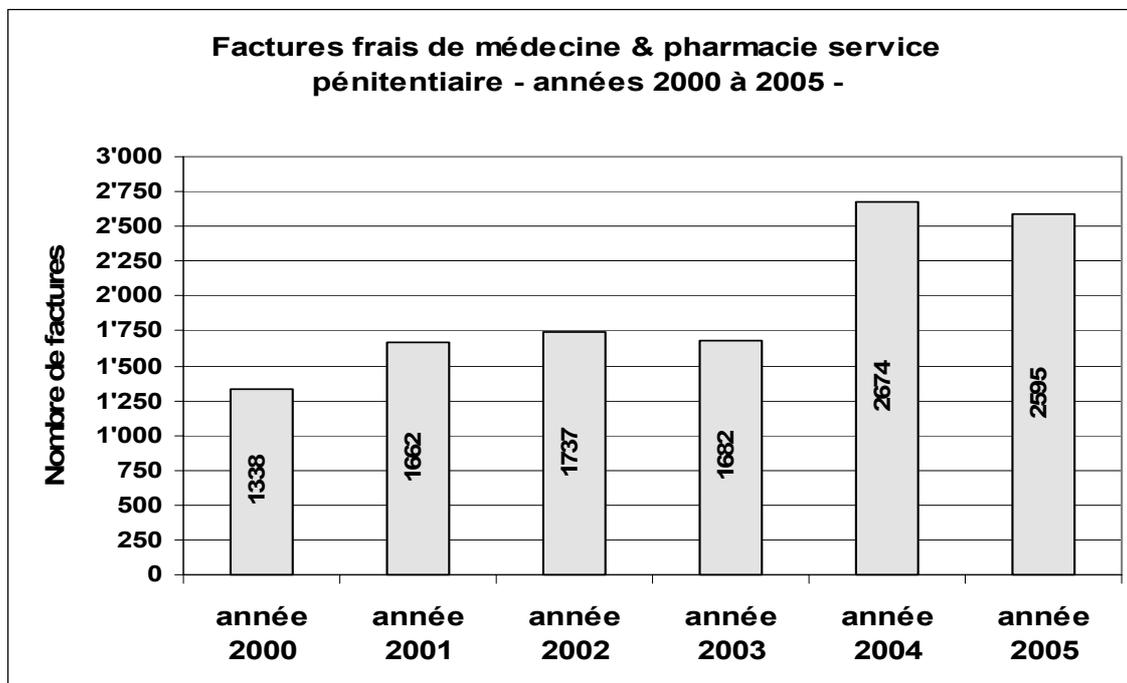
Au chapitre des relations extérieures, nous citons les deux séances de la Conférence latine des chefs des départements de justice et police (CLDJP) qui se sont tenues les 24 mars et 29 septembre 2005. Monsieur le Conseiller d'Etat Jean Studer, chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances, représente les intérêts de la République et canton de Neuchâtel au sein de cette commission romande. Lors de la séance du mois de septembre 2005, la CLDJP a approuvé le nouveau projet de concordat sur l'exécution des peines privatives de liberté et les mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons latins. Le canton de Neuchâtel avait néanmoins fait part à cette occasion de son regret que le champ d'application de ce nouveau concordat n'ait pas été élargi à la détention préventive et aux peines de substitution.

### **3.2. Direction du service pénitentiaire**

La direction du service a connu une phase d'intérim assurée par l'adjoint en début d'année 2005. Dès son entrée en fonction, le nouveau chef de service a été en outre impliqué dans le volet de la réorganisation de la justice (pétale 5 du projet Marguerite).

L'important volume de travail durant toute l'année consécutivement au grand nombre de journées de détention recensé se constate dans la gestion administrative quotidienne.

Ainsi, par exemple, dans le seul domaine des factures de médecine et pharmacie générées par les personnes détenues hors et dans le canton, on observe une explosion du **nombre de documents** à traiter, aussi bien au moment de la phase du paiement proprement dite que dans celle de la demande de remboursement auprès des caisses-maladie.



Au mois de septembre, les budgets du service ont dû être revus en raison des mesures d'urgence destinées à maîtriser les charges de l'Etat. Dans le même laps de temps, la direction du service a présenté au Département trois options destinées à améliorer, à court et à moyen terme, les comptes de fonctionnement:

Établissement	Mesures d'amélioration financière	Montant
EEP Bellevue	Augmentation de la capacité de 7 places supplémentaires - 2 lits par cellule - (dédoublément 1 secteur, soit 7 places x 365 jours x Fr. 151,60 au prix de pension 2006)	SFr. 390.000.-
EEP Bellevue	Suppression piscine niveau 2, coûts exploitation annuels à charge de l'Etat supprimés selon chiffres calculés par bureau d'étude (eau, chauffage eau, chauffage en général)	SFr. 50.000.-
EEP La Ronde	Mise à disposition systématique de 3 places/année offertes aux services placeurs hors canton (soit 3 x 365 jours x Fr. 125,- prix de pension moyen 2006)	SFr. 136.000.-
Sous-total	(amélioration)	SFr. 576.000.-

Établissement	Surcoûts à prendre en compte	Montant
EEP Bellevue	Pécule supplémentaire à payer pour 2.500 journées de plus (2.500 x Fr. 22,--) et frais de nourriture en conséquence (2.500 x Fr. 12,-- par jour).	- SFr. 85.000.-
EEP La Ronde	Le pécule est refacturé au service placeur en plus du prix de la journée de détention, prise en compte des frais de nourriture uniquement ( 3 x 365 x Fr. 12,-- par jour).	- SFr. 13.000.-
EEP La Ronde	Estimation charge supplémentaire de personnel à EEP La Ronde créée par l'augmentation de la capacité d'accueil de 5.480 places/année à 8.400 places/année.	- SFr. 50.000.-
Sous-total	(péjoration)	- SFr. 148.000.-
<b>Résultat estimatif net</b>	<b>(amélioration)</b>	<b>SFr. 428.000.-</b>

Ainsi, pour 2006, le Département a validé l'option proposée par le service d'augmenter dans un premier temps la capacité d'accueil de l'EEP Bellevue en dédoublant un secteur et en l'organisant en cellules doubles. Avec une telle configuration, 7 places supplémentaires sont ainsi créées. De même, a été retenue celle de systématiser la mise à disposition par l'EEP La Ronde de 3 places/année à des services placeurs hors canton. Et, *in fine*, le Département est entré en matière sur la proposition du service pénitentiaire de résilier pour août 2006 la convention qui liait l'Etat à la commune de Gorgier pour la mise à disposition gratuite des locaux des niveaux 1 et 2 de Bellevue. Nous rappelons que ces deux niveaux accueillent deux grandes salles de réunion ainsi que la piscine avec ses locaux de service, le tout mis à la disposition gratuite de la Commune de Gorgier. Le tableau ci-dessus récapitule dans les grandes lignes les premières améliorations financières qui résulteront de ces 3 propositions.

La gestion et finalement l'abandon du projet de construction du nouvel établissement pénitentiaire à Cornaux ont aussi passablement sollicité le service. En effet, suite à l'inscription par le Département dans le plan financier de législature 2006-2009 d'un montant de Fr. 10.000.000,-- destiné à l'amélioration des structures existantes du domaine pénitentiaire neuchâtelais, un concept détaillé est en cours de développement, pour exploiter au maximum les infrastructures disponibles et permettre au canton de Neuchâtel de confirmer et de tenir les engagements pris auprès de ses partenaires du nouveau Concordat sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands et du Tessin.

Enfin, la direction du service a été fortement impliquée comme d'habitude durant toute l'année dans la marche des établissements et de l'office d'application des peines.

### 3.3. Office d'application des peines (OAP)

L'année 2005 a été un exercice à nouveau très chargé pour l'OAP. En plus de la gestion des placements des personnes condamnées à de longues peines (+ de 6 mois) et de celle relative aux courtes peines (6 mois et moins), l'office gère le TIG (travail d'intérêt général), les amendes d'ordre converties en journées de détention pour cause de non-paiement, la semi-détention et la semi-liberté. Nous précisons que la semi-détention est la possibilité qui est donnée à une personne d'exécuter une peine ferme jusqu'à 6 mois en conservant son emploi, mais en regagnant la prison une fois le travail terminé et en passant le week-end dans l'établissement. La semi-liberté par contre est une éventualité offerte à une personne exécutant une peine ferme et qui, arrivée à mi-parcours, sollicite l'ouverture du régime. Diverses conditions doivent être réunies, dont une, de base, qui est de pouvoir justifier d'un emploi. Au quotidien, l'exécution d'une peine en semi-liberté ou en semi-détention se déroule dans les grandes lignes de la même façon au sein de l'établissement.

Nous rappelons que toutes les condamnations de plus de trois mois, et cela concerne donc aussi bien les courtes que les longues peines, contiennent la clause de libération conditionnelle aux 2/3 de la peine. Cette condition légale est impérative et, en conséquence, toutes les personnes condamnées à une peine de plus de trois mois doivent être entendues. Cela nécessite l'organisation d'une audition avec procès-verbal deux mois environ avant la date de la libération conditionnelle. Ensuite, une décision en bonne et due forme est rendue, établie et envoyée à la personne concernée. Cette dernière a la possibilité de s'opposer à la décision prise. Tout manquement dans cette procédure administrative peut donner lieu à des recours conduisant à la nullité d'une décision si les principes du droit administratif ne sont pas observés (le droit d'être entendu).

Ainsi, l'agenda annuel tenu à cet effet est jalonné de dates-butoirs qui nécessitent systématiquement l'engagement du personnel de l'office. Même en groupant et en synchronisant les cas à traiter selon les établissements où les personnes concernées se trouvent, cette procédure légale et incontournable demeure lourde et gourmande en temps.

Le tableau comparatif des journées d'exécution de longues peines hors canton donne un aperçu très explicite de l'augmentation des dossiers d'une année à l'autre:

<b>Nombre et coût des journées hors canton (longues peines)</b>			
<b>Année</b>	<b>Journées</b>	<b>Montants</b>	<b>Prix par journée</b>
1999	11.290	1.753.022,35	155,27
2000	14.276	2.142.044,80	150,05
2001	14.253	2.315.249,95	162,44
2002	13.192	2.294.979,20	173,97
2003	13.835	2.067.575,55	149,45
2004	19.710	2.923.468,13	148,32
2005	19.525	3.312.919,05	169,68
<b>Moyenne</b>	<b>15.154</b>	<b>2.401.322,72</b>	<b>158,45</b>

Nous signalons qu'en moyenne sur toute l'année l'OAP gère plus de **80 dossiers** de longues peines (+ de 6 mois). Pour ce type de détention, la difficulté majeure réside toujours invariablement dans le fait de trouver une place dans un établissement d'exécution de peines.

Compte tenu du taux d'occupation très élevé constaté au sein des pénitenciers concordataires, nous sommes parfois obligés, selon les cas et le profil des personnes détenues, de nous tourner ailleurs en Suisse auprès d'établissements situés hors du concordat.

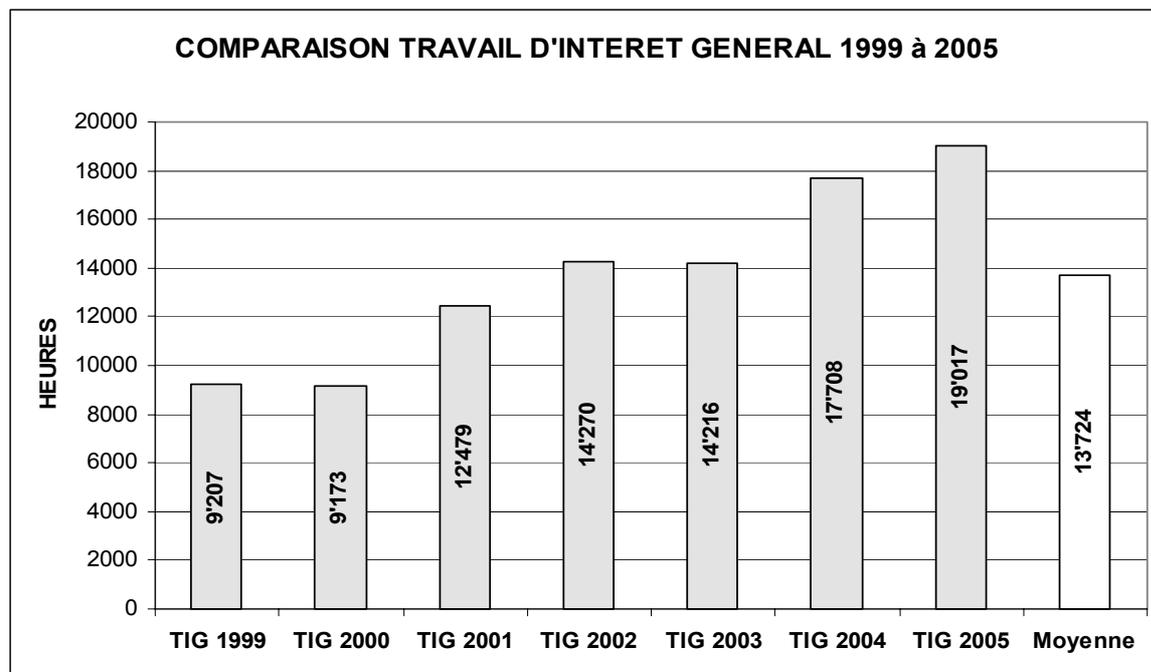
Les courtes peines fermes sont généralement exécutées, selon la gravité des délits commis, soit à la prison préventive de La Chaux-de-Fonds ou à l'EEP La Ronde. L'exécution hors du canton est aussi possible, selon le domicile de la personne condamnée, afin de conserver et sauvegarder son insertion sociale et professionnelle.

<b>Office d'application des peines – Courtes peines fermes 2005</b>		
<b>Établissement</b>	<b>Nb journées</b>	<b>%</b>
EEP La Ronde	3660	50%
Prison préventive	3041	41%
Hors canton	661	9%
<b>Total 2005</b>	<b>7362</b>	<b>100%</b>

La semi-détention et la semi-liberté sont exécutées en totalité à l'EEP La Ronde aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Le travail d'intérêt général (TIG) reste toujours un moyen très utilisé pour faire exécuter les peines de moins de deux mois d'emprisonnement, pour autant que les personnes concernées répondent aux critères mis en place (notamment pas d'exécution d'une peine par le truchement du TIG dans les deux ans qui précèdent).

Nous manquons malheureusement de disponibilité afin de développer encore mieux notre potentiel d'employeurs prêts à recevoir des "tigistes". Néanmoins, cette année, le volume des peines exécutées au moyen du TIG et exprimé en heures est supérieur à celui enregistré en 2004 (env. 7%).



Il est à relever que ces 19.017 heures de TIG correspondent à plus de 4.700 journées de détention (1 jour de prison = 4 heures de TIG). Si ces journées de détention avaient été exécutées en peines fermes, cela équivaldrait à près de 13 places durant l'année dans un établissement d'exécution de peines. En comparant ces 4.700 journées au coût qui serait facturé par l'établissement, au tarif usuel moyen de Fr. 100,- par journée de détention, nous pouvons évaluer l'économie ainsi réalisée à environ Fr. 470.000,-.

Le travail d'intérêt général a concerné 249 personnes en 2005 et le détail contenu dans le tableau ci-après donne les comparaisons sur les 7 dernières années:

Travail d'intérêt général	Heures	Personnes
TIG 1999	9.207	143
TIG 2000	9.173	145
TIG 2001	12.479	203
TIG 2002	14.270	177
TIG 2003	14.216	206
TIG 2004	17.708	249
TIG 2005	19.017	249

Le dernier volet des tâches dévolues à l'OAP est celui des amendes converties. Nous recevons des tribunaux les ordonnances de conversion en jours de prison suite à des amendes d'ordre non payées.

Selon les procédures mises en place, les personnes concernées sont avisées par écrit qu'une amende non payée a été convertie en jours d'arrêt et convoquées pour faire le point. Un arrangement de paiement peut encore être pris à cette occasion. Sans réponse, l'OAP délivre un mandat d'arrêt. A sa notification par la gendarmerie, l'amende peut encore être payée en mains de la force publique, faute de quoi la peine est exécutée le jour même à la prison de La Chaux-de-Fonds ou à l'EEP La Ronde. Le tableau récapitulatif concernant les années 2004 et 2005 résume la situation relative à la gestion du volet "amendes" par l'office d'application des peines.

<b>Tableau des amendes d'ordre - Situation au 31.12.2005</b>					
<b>Canton</b>	<b>Nombre de dossiers</b>	<b>Total des amendes</b>	<b>Montants ou acomptes versés</b>	<b>Montants en suspens</b>	<b>Jours de détention subis</b>
BE	65	31.097,05	22.015,50	9.081,55	73
BL	3	1.098,00	726,00	372,00	0
BS	5	2.110,00	1.710,00	400,00	0
FR	22	9.835,75	6.535,25	3.300,50	4
JU	2	1.407,85	660,00	747,85	0
LU	3	1.596,05	1.266,05	330,00	0
NE	280	122.768,85	76.731,55	46.037,30	63
SO	14	4.088,00	3.068,00	1.020,00	30
VD	14	5.338,00	3.916,00	1.422,00	0
<b>Total année 2005</b>	<b>408</b>	<b>179.339,55</b>	<b>116.628,35</b>	<b>62.711,20</b>	<b>170</b>
Total année 2004	502	121.986,05	82.771,35	39.214,70	378

Dans le courant de l'année, nous avons pris la décision de favoriser le traitement des dossiers neuchâtelois au détriment momentanément des dossiers provenant des autres cantons en raison des charges de travail importantes constatées à l'office. Il convient de signaler, en plus de l'accroissement du volume de travail quotidien, que la cheffe de l'office a donné sa démission pour fin janvier 2006 et que nous avons été dans l'obligation de nous réorganiser à l'interne afin de palier momentanément à cette absence.

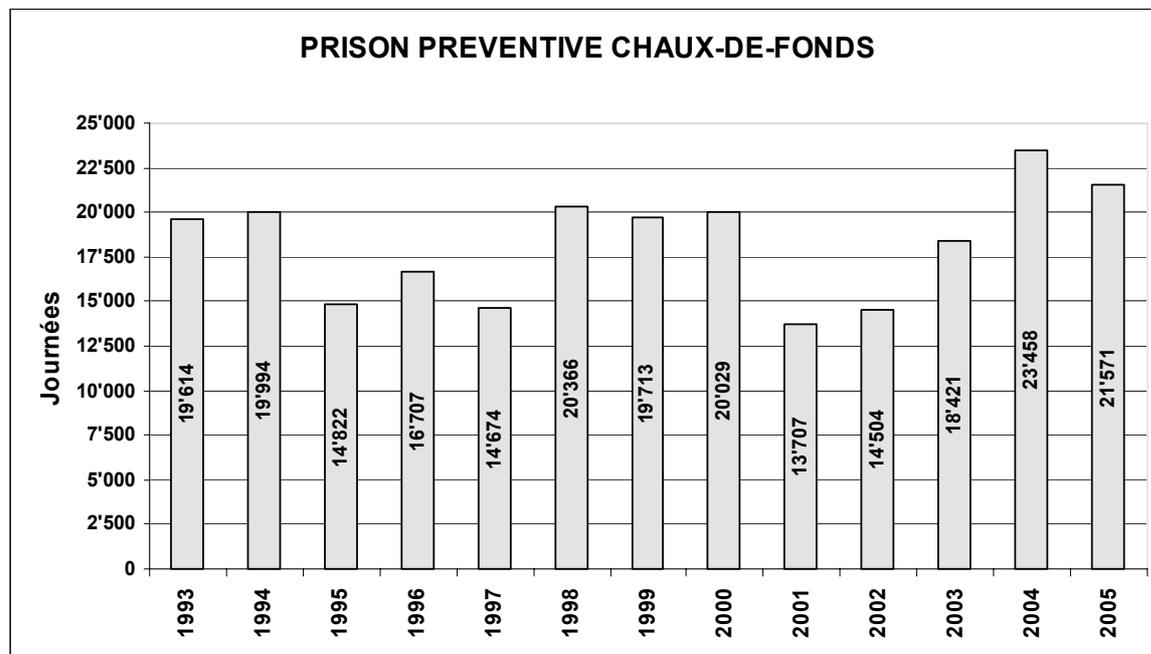
Nous avons dénombré pour 2005 la réception, pour traitement par l'office, de plus de 830 jugements ou ordonnances pénales provenant des tribunaux du canton. Ce chiffre démontre l'ampleur de la tâche et le volume des dossiers à traiter dans les délais, afin d'éviter le phénomène de la prescription.

Par contre, fin 2005, le volet final relatif aux dossiers relevant de l'expulsion judiciaire proprement dite a finalement pu être transféré au nouveau service des migrations (SMIG). Cela allègera quelque peu la tâche de l'OAP dans une procédure (l'organisation de l'expulsion) qui n'était pas une spécialité de l'office et où les contacts manquaient pour l'organiser parfaitement et sans perte de temps.

L'entrée en vigueur du nouveau code pénal prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2007 nécessitera obligatoirement l'utilisation d'un logiciel adapté aux nouvelles tâches. L'outil informatique à disposition actuellement n'est pas complet: il ne permet que de calculer les dates qui jalonnent le parcours d'exécution d'une peine. Nous n'avons ainsi pas la possibilité d'utiliser les données contenues dans le système pour établir tous les documents administratifs nécessaires (convocations, décisions, mandats d'arrêt, révocations, etc.) et de procéder à de véritables analyses statistiques. Après diverses études et avis, le service a choisi le logiciel JURIS qui permet la gestion complète d'un office d'application des peines (calculs, statistiques, mailings, gestion de l'exécution des peines, calculs des dates de libération conditionnelle, de la mi-peine, etc.) et qui est déjà utilisé dans le canton par les tribunaux et les juges d'instruction.

### 3.4. Prison préventive de La Chaux-de-Fonds

Comme les 2 années précédentes, la prison préventive a été fortement sollicitée. Il s'agit de la deuxième année consécutive où le total des journées de détention est supérieur à 21.000 journées, avec un taux d'occupation de plus de **84%, tout secteur confondu**. Pour bien se rendre compte du nombre important de journées de détention que cela représente, il faut mettre en évidence le fait que depuis 2002, toute la semi-détention qui s'y déroulait a été déplacée à l'EEP La Ronde (pour mémoire cette année 2.307 journées).



Si cette mesure n'avait pas été prise à l'époque, la prison de La Chaux-de-Fonds n'aurait tout simplement pas pu exécuter en 2005 sa mission de base. La détention préventive des hommes et des femmes aurait été impossible, d'une part, nous aurions atteint près de 24.000 journées de détention, d'autre part en raison de la séparation des secteurs hommes, femmes, condamnés, prévenus et mesures de contrainte.

<b>Données particulières Prison préventive 2005</b>	
Effectif moyen	59
Durée séjour moyen (jours)	38
Nb séjours inférieurs à 8 jours	213

Nous comptons 561 entrées pour 495 sorties en 2005 contre 543 et 495 en 2004.

Sur les 21.571 journées de détention recensées à la prison de La Chaux-de-Fonds en 2005, nous comptons **4.915 journées en attente de transfert "hommes" et 93 concernant des attentes de transfert "femmes"**.

Cela représente plus de **23% du total des journées 2005**. Ce chiffre est très éloquent et montre bien le manque de places dans les établissements d'exécution des peines.

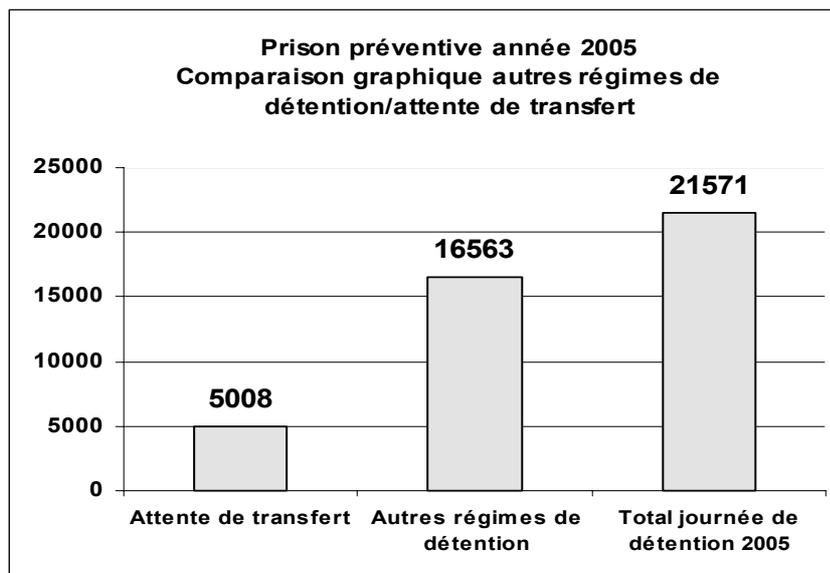
<b>Prison préventive 2005 - Décomposition journées de détention</b>		<b>%</b>
Détention mineurs	434	2,01%
Détention mineures	36	0,17%
Mesures de contrainte/expulsions	273	1,27%
Réclusion/emprisonnement	4.258	19,74%
Emprisonnement	2.355	10,92%
Arrêts	310	1,44%
Conversions d'amendes	305	1,41%
Militaires	71	0,33%
Mesures 42/43/44 CPS	390	1,81%
Semi-liberté/semi-détention	0	0,00%
Prévention/arrêts police	12.462	57,77%
Mesures 93/100bis	87	0,40%
Autres	590	2,74%
<b>Totaux</b>	<b>21.571</b>	<b>100,00%</b>

Nous tenons encore à souligner le poids des journées en attente de transfert enregistrées cette année à La Chaux-de-Fonds, comme cela est d'ailleurs le cas depuis plusieurs années. Cette situation provoque des conflits très délicats à gérer. Après jugement, la personne détenue entre dans un autre régime que celui pour lequel la prison préventive est organisée.

<b>Répartition journées hommes/femmes Prison préventive 2005</b>		<b>%</b>
Hommes	20.632	95,65%
Femmes	939	4,35%
<b>Total</b>	<b>21.571</b>	<b>100,00%</b>

Un-e condamné-e doit faire l'objet d'un plan d'exécution de peine, avec obligation de lui fournir du travail. En fonction du ou des délits commis, des conduites accompagnées sont planifiées, suivies de brefs congés, qui amènent le ou la condamné(e), au fur et à mesure du déroulement de la peine, et pour autant que toutes les conditions soient réunies, au régime de semi-liberté et ensuite à la mise en liberté conditionnelle. Les droits d'une personne condamnée sont donc très différents de ceux d'une personne prévenue. La prison de La Chaux-de-Fonds ne peut pas offrir ces conditions de détention aux personnes condamnées et en attente de transfert. Nous devons donc gérer une situation difficile et nous n'avons aucune solution à proposer, ce qui provoque un sentiment de frustration et d'impuissance, crée des tensions, sans parler de la perte de crédibilité que le personnel de la préventive doit assumer.

Le manque de places en exécution de peines peut être estimé, **sur la base des chiffres 2005, à environ 11 places sur l'année.**



La prison préventive a maintenant passé le cap lié au départ de la gendarmerie de l'immeuble adjacent sans problèmes ni incidents majeurs. Pourtant, cette présence assurait une assistance sécuritaire importante. Les premières mesures prises pour améliorer la sécurité passive semblent donc avoir été judicieuses.

Cependant, des volets sécuritaires importants devront être ajoutés, notamment en fonction des choix et des options qui seront prises pour les prochaines années. Le Conseil d'Etat devrait, en 2006, valider certaines options du concept pénitentiaires 2006-2009 prévues sur le site de La Chaux-de-Fonds. En conséquence, certains travaux aux infrastructures devront être effectués.

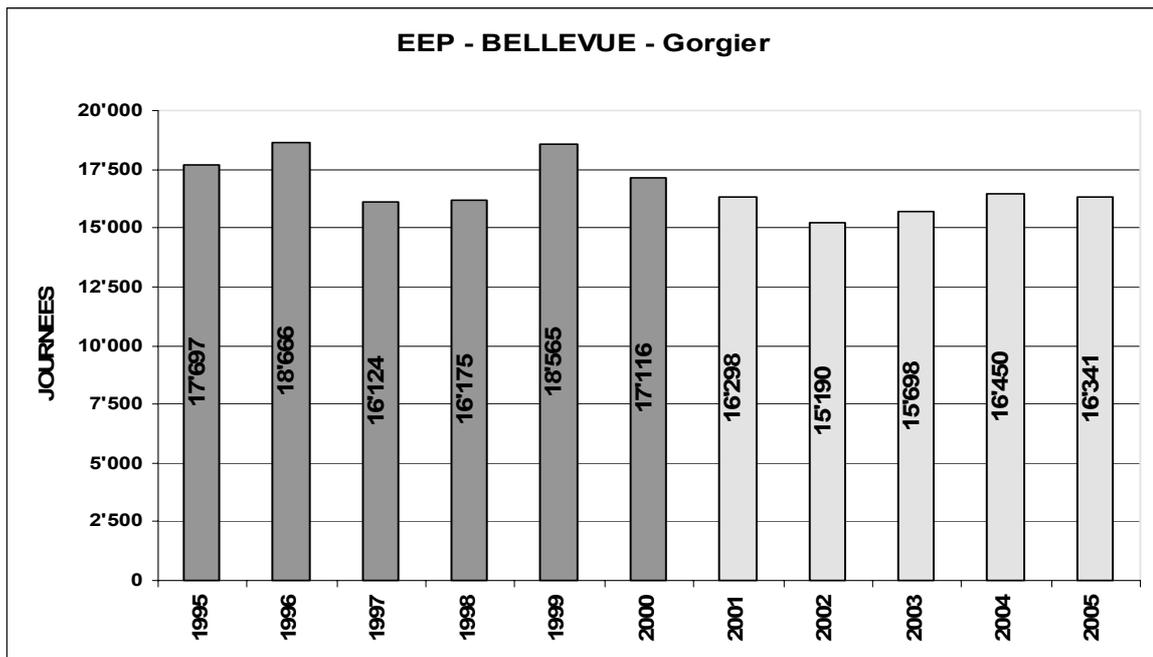
### **Formation du personnel**

Un surveillant a été diplômé par le Centre suisse de formation du personnel pénitentiaire à Fribourg (CSFPP) et une de ses collègues a réussi l'examen intermédiaire. Durant le même laps de temps, un de nos collaborateurs a suivi avec succès une formation spécialisée, en cours d'emploi, au même CSFPP, pour la prise en charge des personnes détenues souffrant de troubles psychiatriques. La formation dans notre domaine est très importante, car elle est garante d'un bon déroulement des tâches quotidiennes et de la sécurité dans l'établissement.

### **3.5. EEP Bellevue**

Le chiffre des journées enregistré en 2005 est sensiblement le même que pour l'année précédente. Le taux d'occupation relevé en 2005 s'élève à 95,25 % contre 95,65% l'année précédente.

Toutefois, nous notons une différence importante dans la répartition des journées de détention entre les placements provenant d'autres cantons et les neuchâtelois. La part des journées neuchâteloises a diminué en 2005 au profit des placements effectués par les cantons romands. Les quatre tableaux ci-après donnent une vision de la situation décrite ci-dessus.



NB : dès le milieu de l'année 2000, capacité diminuée de 58 à 47 places.

EEP Bellevue - Journées 2005 par autorités de placement		%
Fribourg	2.583	15,81%
Genève	3.691	22,59%
Jura	1.239	7,58%
Neuchâtel	4.549	27,84%
Vaud	3.976	24,33%
Valais	303	1,85%
<b>Total</b>	<b>16.341</b>	<b>100,00%</b>

Données particulières EEP Bellevue 2005	
Effectif moyen	45
Durée séjour moyen (jours)	146

Cela a eu pour conséquence d'améliorer les recettes financières enregistrées dans le compte des pensions facturées hors du canton. Toutefois, cette augmentation de recettes est à relativiser, car elle est à mettre en relation avec le nombre de placements neuchâtelois en exécution de peines hors canton.

A cette exception près, 2005 a été une année plutôt normale. Un événement important a néanmoins été fêté le 20 mai 2005, avec le 10<sup>e</sup> anniversaire de l'EEP Bellevue. Nous avons pu compter sur la présence de représentants de tous les cantons romands et du Tessin. Madame Monika Dulong, Conseillère d'Etat, a adressé quelques mots à tous les participants.

### **Formation du personnel**

Au chapitre du personnel, l'EEP Bellevue peut se flatter de la réussite de 4 surveillants et d'un maître d'atelier, qui ont obtenu le brevet fédéral d'agent de détention après avoir terminé la formation au Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire (CSFPP). En plus, le surveillant-chef a terminé avec succès une formation spécialisée destinée à la prise en charge des personnes souffrant de troubles psychiatriques. L'effectif du personnel a été stable pendant toute l'année. Un surveillant nous a néanmoins quitté au 31 décembre 2005.

### **Détenus**

En ce qui concerne les détenus, l'établissement a été bien occupé pendant toute l'année. Nous constatons toutefois une forte augmentation du nombre des détenus en provenance d'Afrique. A certaines périodes, pratiquement plus de la moitié des détenus provenaient de différents pays de ce continent. Par contre, le nombre de détenus albanais diminue peu à peu. Les détenus suisses se trouvent toujours en minorité et dépassent rarement 20%. Aucun détenu ne s'est évadé de l'établissement. Nous devons, par contre, mentionner deux fugues, sans retour jusqu'à présent, la première pendant une conduite et l'autre durant des soins administrés dans le cabinet privé du dentiste de l'établissement.

### **Intendance**

Des travaux d'entretien ou de mise à jour de diverses installations de sécurité ont pu être exécutés en 2005, nous citons pour mémoire :

- Changement du système d'enregistrement vidéo (passage d'une sauvegarde de 16 vues sur bandes DAT à une sauvegarde de 32 vues sur disques durs).
- Changement du système d'enregistrement des conversations téléphoniques (passage d'un système audio analogique sur bande à un système numérique sur disque dur).
- Installation d'un PC dédié au traitement des informations sauvegardées (vidéo et téléphone) dans le bureau des adjoints.

Concernant les transports, le bus cellulaire a parcouru 7.493 Km en 2005, contre 7.354 km en 2004.

### **Ateliers**

Cette année, le nombre des détenus a été stable, ce qui nous a permis d'assurer un rendement régulier dans les ateliers. Tous les travaux que nos clients nous ont confiés ont été réalisés et livrés dans les délais voulus et à leur satisfaction.

Nous nous sommes efforcés de rencontrer nos clients, accompagnés des maîtres d'ateliers concernés, ce qui nous a permis d'améliorer et de clarifier certaines situations avec eux et de ce fait, conserver leur confiance.

Grâce à l'initiative d'un maître d'atelier, nous avons eu l'opportunité de pouvoir créer un nouvel atelier de mécanique où nous sommes chargés d'exécuter du "rectifiage intérieur". Cet atelier est devenu opérationnel depuis le mois de septembre. Avec ce nouveau mandat, nous pouvons occuper deux à trois détenus de façon constante avec un travail intéressant qui exige de l'investissement personnel de la part de ceux qui y sont employés.

Pour les ateliers buanderie et repassage, nous avons acquis cette année deux nouveaux clients : le collège secondaire des Cerisiers à Gorgier et le restaurant du Château de Vaumarcus.

La menuiserie a mené à terme une grosse commande pour les archives de l'Etat en fabriquant près de 500 étagères. Grâce à cette commande, nous avons pu acquérir une scie verticale professionnelle qui nous permet dorénavant d'envisager de nouveaux mandats.

L'expérience menée avec les livraisons des repas pour les cantines du collège des Cerisiers à Gorgier est concluante. La cuisine gère bien ce mandat et le client est satisfait.

Le jardin et les extérieurs ont pu être exploités à notre satisfaction, malgré, cette année, le nombre limité de détenus ayant l'opportunité de travailler à l'extérieur.

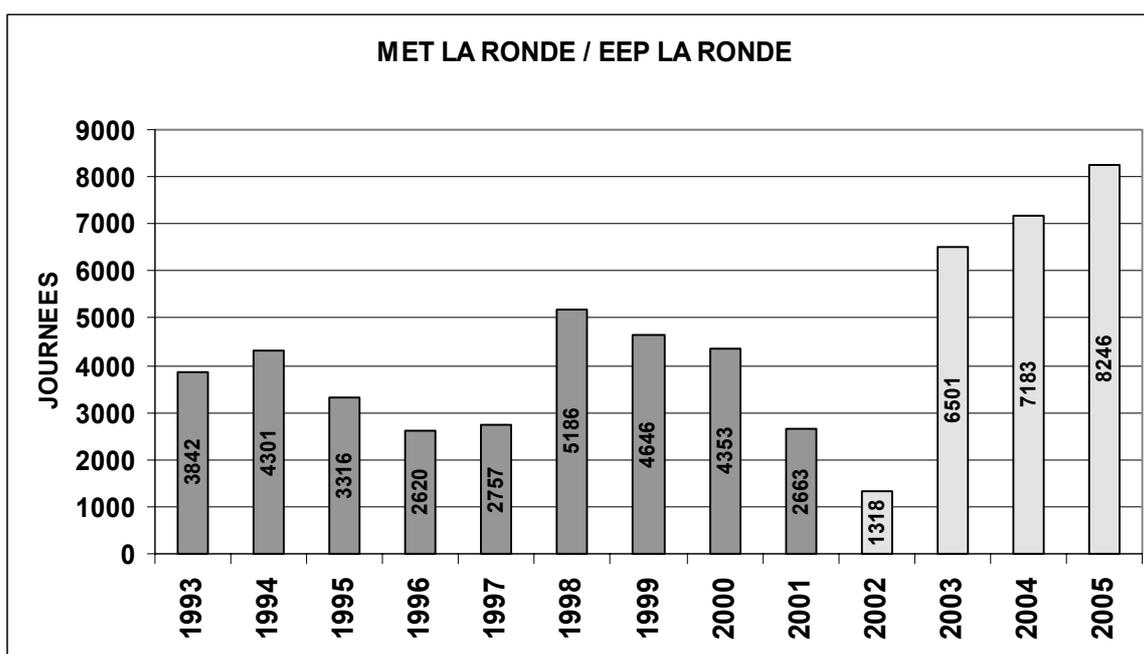
En 2005, nous avons pu équiper chaque détenu de deux tenues de travail et de chaussures de sécurité dans les ateliers qui l'exigent. Cette initiative est appréciée et identifie la personne détenue avec l'atelier dans lequel elle est employée. Elle amène un plus au niveau de la sécurité et de l'hygiène au travail.

Le projet d'atelier protégé n'a malheureusement toujours pas pu se concrétiser. Cela devrait être une priorité pour l'année 2006, car le cas de détenus qui ne sont pas à même de travailler dans les autres ateliers est en constante augmentation (problèmes médicaux, AI et psychiatriques).

Pour l'atelier de sous-traitance, il deviendra impératif de trouver de nouveaux clients afin de garantir un volume de travail plus régulier et constant.

### 3.6. EEP La Ronde

Cette année, l'établissement a connu un taux d'occupation record. Nous rappelons que l'EEP La Ronde était prévu pour 16 places. Pour faire face à la très forte demande en exécution de courtes peines, des chambres et des lits supplémentaires ont été ajoutés. Ainsi, l'établissement fonctionne actuellement avec 23 places en moyenne, pour être configuré en établissement de 28 places en certaines circonstances (détention hommes uniquement avec une forte proportion de semi-détention). Le taux d'occupation, comme en 2004, est supérieur à **98%**.



NB : jusqu'à fin 2001, ancienne MET La Ronde.

C'est pourquoi la charge de travail s'est passablement alourdie depuis 2003, qui était la première année pleine de fonctionnement de La Ronde "nouvelle formule". On constate en effet que les journées exécutées ont augmenté de plus de 10 % entre 2003 et 2004 et de 26% entre 2004 et 2005.

Données particulières EEP La Ronde 2005	
Effectif moyen	23
Durée séjour moyen (jours)	45

La dotation en personnel de l'établissement est de 7 collaborateurs-trices. Un directeur et une assistance de direction gèrent toute la partie administrative, sociale et financière de la maison. Les surveillants, au nombre de 5, assurent la prise en charge des pensionnaires 365 jours sur 365 de 7h.00 du matin à 23h.00 le soir. Cette prise en charge comprend, en plus des contrôles habituels, la confection des repas midi et soir, la gestion de l'atelier occupationnel et la conciergerie.

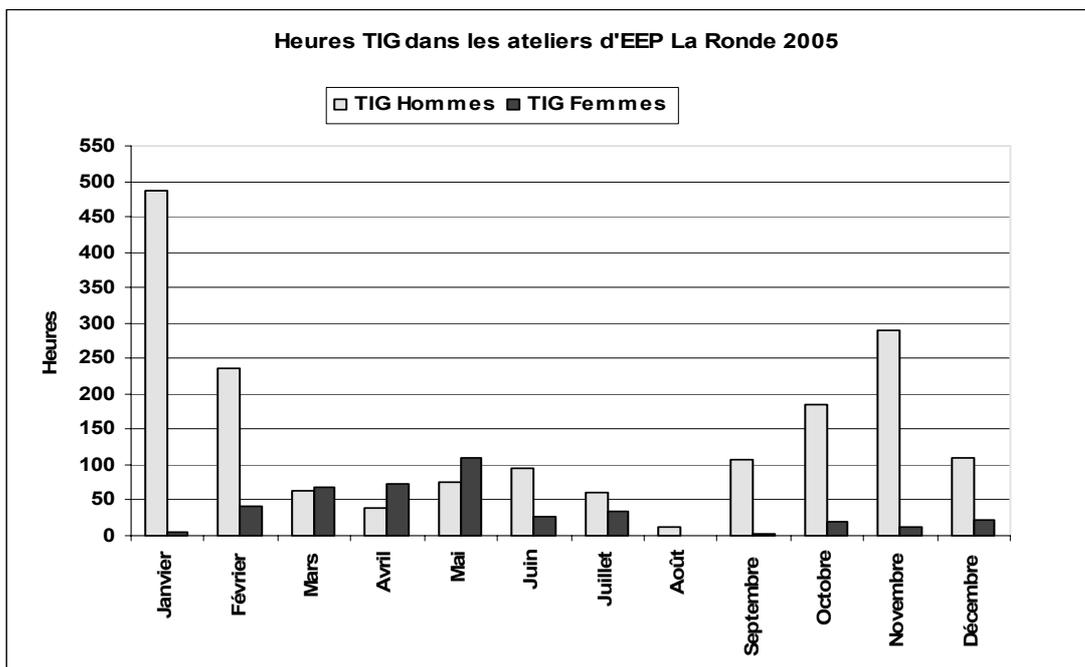
Les horaires font que durant les week-ends notamment, un seul surveillant a la charge d'une vingtaine de personnes de 7h.00 du matin jusqu'à 23h.00, ce qui est lourd. Nous rappelons que les veilles de nuit, de 23h.00 à 7h.00 du matin sont assurées depuis 2002 par une entreprise de surveillance privée.

### Formation du personnel

Un collaborateur a obtenu son brevet d'agent fédéral de détention au CSFPP de Fribourg.

### Atelier

L'atelier, grâce à quelques mandats, fournit du travail aux personnes en exécution de peines fermes et permet de leur verser un pécule. En outre, des personnes condamnées, dont le profil (handicapé physique, toxicodépendances diverses) rend difficile le placement TIG auprès d'employeurs "normaux", peuvent y exécuter leur peine. Cette façon de faire permet d'éviter les inégalités de traitement entre personnes condamnées. Nous dénombrons cette année 2.172 heures de TIG dans les ateliers contre 3.548 en 2004. Cela représente l'équivalent de 540 journées de détention, soit **1,5 places/année**.



Le type de détention et la provenance des placements ont été fort variés. Bien que l'établissement soit spécialisé dans l'exécution de peines dites de proximité (semi-détention, courtes peines fermes, semi-liberté), de nombreux placements en exécution de courtes peines fermes provenant d'autres cantons ont été effectués. Cette pratique permet non seulement d'améliorer nos recettes, mais encore d'établir des contacts avec nos partenaires extra-cantonaux et d'obtenir, en échange, des possibilités de placements hors canton. Il est en effet fréquent, afin de permettre l'exécution d'une peine qui pose problème, que la personne condamnée puisse et doive être changée d'établissement. L'EEP La Ronde offre ainsi des solutions d'échanges appréciées et indispensables.

EEP La Ronde 2005 - Journées par autorités de placement		%
Neuchâtel	5620	68,15%
Jura	182	2,21%
Berne	1761	21,36%
Genève	496	6,02%
Fribourg	11	0,13%
Vaud	176	2,13%
<b>Total</b>	<b>8246</b>	<b>100,00%</b>

EEP La Ronde 2005 - Décomposition journées de détention		%
Semi-détention	2307	27,98%
Semi-liberté	1634	19,82%
Courtes peines	3660	44,39%
Arrêts militaires	2	0,02%
Art. 43 CPS (pl. psychiatriques)	388	4,71%
Autres articles	27	0,33%
Art. 100bis CPS (pl. jeunes adultes)	228	2,76%
<b>Totaux</b>	<b>8246</b>	<b>100,00%</b>

Répartition journées hommes/femmes EEP La Ronde 2005		%
Hommes	7982	96,80%
Femmes	264	3,20%
<b>Total</b>	<b>8246</b>	<b>100,00%</b>

La détention 2005 à l'EEP La Ronde a concerné 174 hommes et 11 femmes. L'EEP La Ronde joue donc un rôle important dans le dispositif carcéral neuchâtelois. Nous avons la confirmation après 3 années d'exploitation que le concept prévu et mis en place était judicieux. Nous rappelons que l'établissement permet désormais l'exécution de la semi-liberté pour les femmes. En plus, La Ronde remplace avantageusement l'ancienne prison de Boudry où s'effectuait auparavant une partie de la semi-détention. Nous estimons que l'établissement a maintenant atteint son rythme de croisière, que l'équipe est rôdée et que l'essentiel des adaptations a été fait. Il reste quelques points de détail à intégrer et quelques corrections à effectuer pour atteindre une stabilité parfaite.

## 4. SERVICE DE PROBATION

### 4.1. Introduction

Si les mesures budgétaires décidées par le Conseil d'Etat dans le cadre du budget 2006 et du plan financier 2006-2009 nous ont imposé de revoir à la baisse nos ambitions, elles n'ont toutefois pas entravé les projets destinés à améliorer l'efficacité de l'organisation du Service de probation et basés sur l'utilisation des compétences et des synergies internes à l'administration. La gestion du projet "MINT", en collaboration avec le STI, s'est donc poursuivi dans de bonnes conditions. Par ailleurs, le projet "Marguerite", auquel est associé le Service dans le cadre du groupe 5, poursuit également son travail de création d'une loi cantonale sur l'application des peines et mesures. Cette dynamique d'échange aura en outre encore renforcé le travail de collaboration avec le Service pénitentiaire.

Les constats effectués l'année précédente sont confirmés: le nombre de mandats a augmenté de manière significative et la complexité des problématiques rencontrées sur le terrain s'est encore accrue, ce qui, compte tenu des mesures budgétaires et des procédures de contrôle relatives au personnel mises en place par le Conseil d'Etat, a rendu plus difficile le maintien de la qualité de nos prestations d'encadrement.

### 4.2. Gestion

#### *Personnel au 31.12.2005*

Nombre	Fonctions	EPT
1	Cheffe de Service	0.8
1	Adjoint cheffe Service	0.5
5	Assistants sociaux	5.5
2	Psychologues	1.2
1	Animateur	1
1	Secrétaire comptable	0.55
1	Collaboratrice administrative	0.5
<b>13</b>	<b>Totaux</b>	<b>10.05</b>

Comme annoncé en 2004, la fonction de formateur (-trice) a été supprimée au 31 mars 2005. Une des conséquences immédiates de cette suppression, indépendamment de l'économie réalisée, est le report d'une partie de la charge de travail sur les assistants sociaux; en effet, le poste de formateur(-trice) servait à faire des liens avec les structures cantonales de formation, à offrir un appui dans l'apprentissage du français et de l'informatique, à fournir un soutien aux jeunes en apprentissage et notamment, à apporter une aide à la rédaction de curriculum vitae dans les projets de recherches d'emplois. Si les premières prestations citées ne sont plus du tout assurées, le soutien à la recherche d'emploi reste prioritaire dans le processus de réinsertion. Il n'est donc pas possible de faire l'impasse sur ce soutien et les assistants sociaux se voient par conséquent dans l'obligation de l'assumer en sus des tâches qui leur sont attribuées.

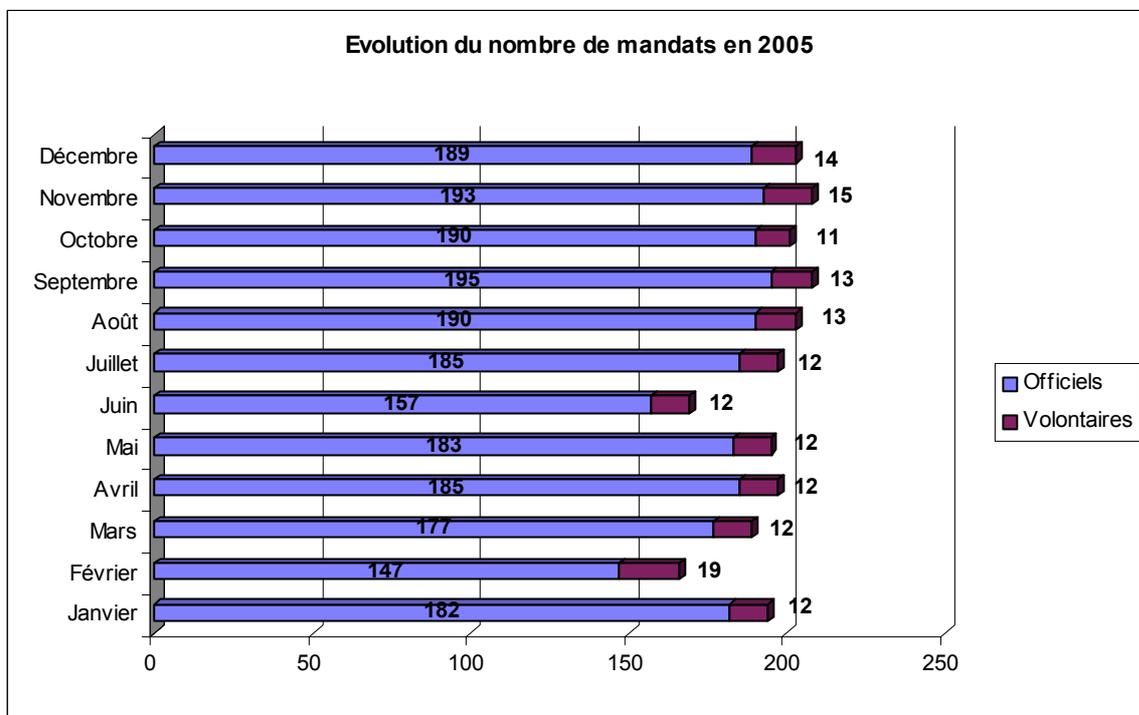
Par ailleurs, l'équilibre de l'équipe a été passablement malmené durant l'année écoulée. D'une part, une personne occupant un poste d'assistant social à 100% a été en arrêt de travail durant neuf mois, avec la conséquence immédiate pour l'équipe de devoir assumer l'ensemble de sa charge de travail. D'autre part, l'annonce de quatre naissances pour la fin de l'année et le début de l'année 2006 ont obligé le Service à trouver des solutions pour palier aux absences dues aux congés maternités sans

préteriter de manière trop importante la qualité des prises en charge. De plus, les mesures d'économie et les procédures instaurées par le Conseil d'Etat ont rendu l'exercice particulièrement ardu.

Comme relevé dans le précédent rapport de gestion, la création en 2004 d'un demi poste d'adjoint à la cheffe de Service répond très bien aux besoins de l'entité. Le bilan effectué à l'automne 2005 montre que cette ressource a permis de renforcer la collaboration avec les établissements de détention et de mener le projet de rationalisation des processus de travail administratif, donc, à terme, d'assumer une charge de travail croissante, sans toutefois augmenter les ressources administratives. Finalement, pour l'équipe, cette fonction offre une gestion plus rapide des problématiques d'organisation et de prise en charge qui surviennent au quotidien et qui demandent l'appui d'une fonction cadre.

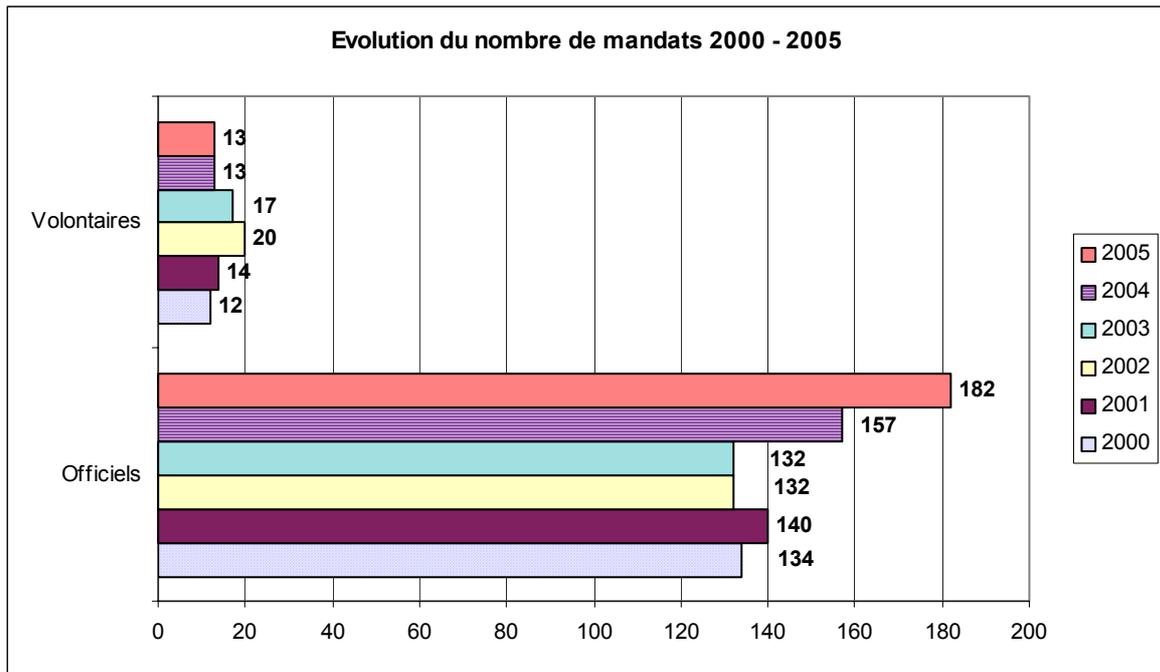
### 4.3. Activités déployées

#### *Prise en charge*



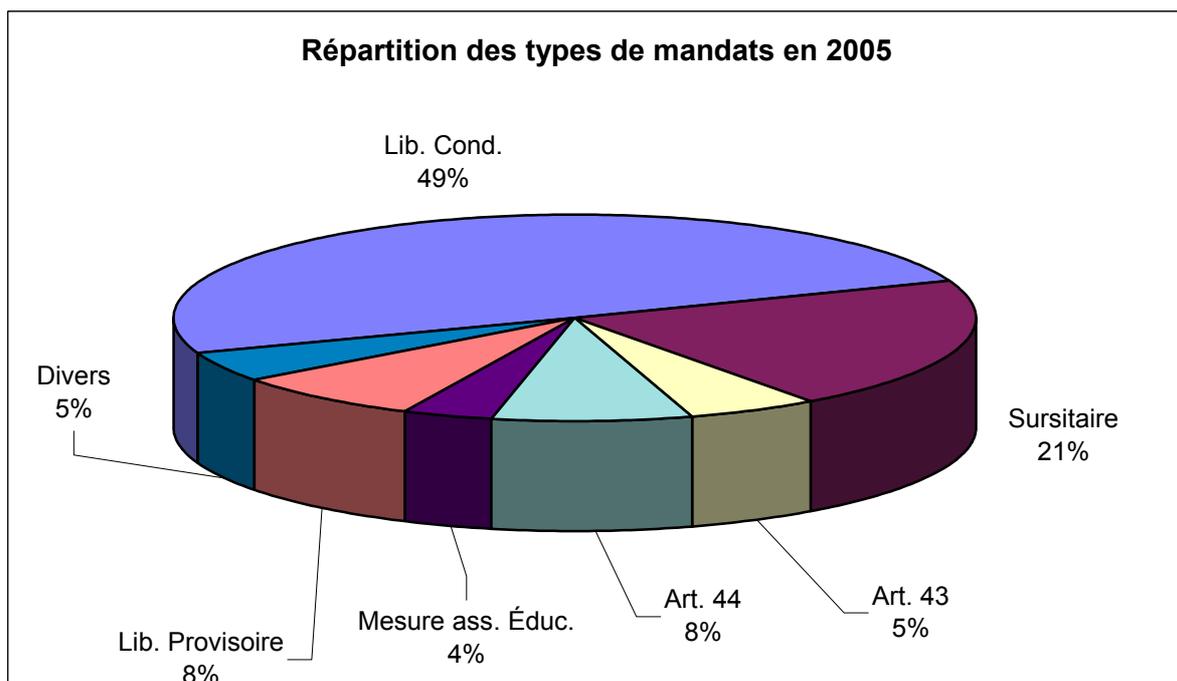
Le nombre de mandats en 2005 est en augmentation par rapport à l'année 2004, mais reste distribué de manière relativement uniforme sur l'année. Cette augmentation du nombre de prises en charge, compte tenu des ressources humaines à disposition, a mis en évidence la nécessité de rationaliser les tâches administratives entamée dès 2004, notamment par l'intermédiaire d'une réflexion sur les processus de gestion des dossiers et le développement d'une plus grande collaboration avec les réseaux partenaires afin de déléguer les tâches qui ne sont pas strictement de notre compétence.

La charge de travail du Service de probation comprend, outre les mandats officiels et volontaires, la prise en charge psycho-sociale des prévenus/détenus à la prison préventive (Chaux-de-Fonds) ainsi que les détenus à l'établissement d'exécution de peine de Bellevue, EEP Bellevue (Gorgier). Ces deux établissements représentent une charge de travail de plus de 100 dossiers supplémentaires.



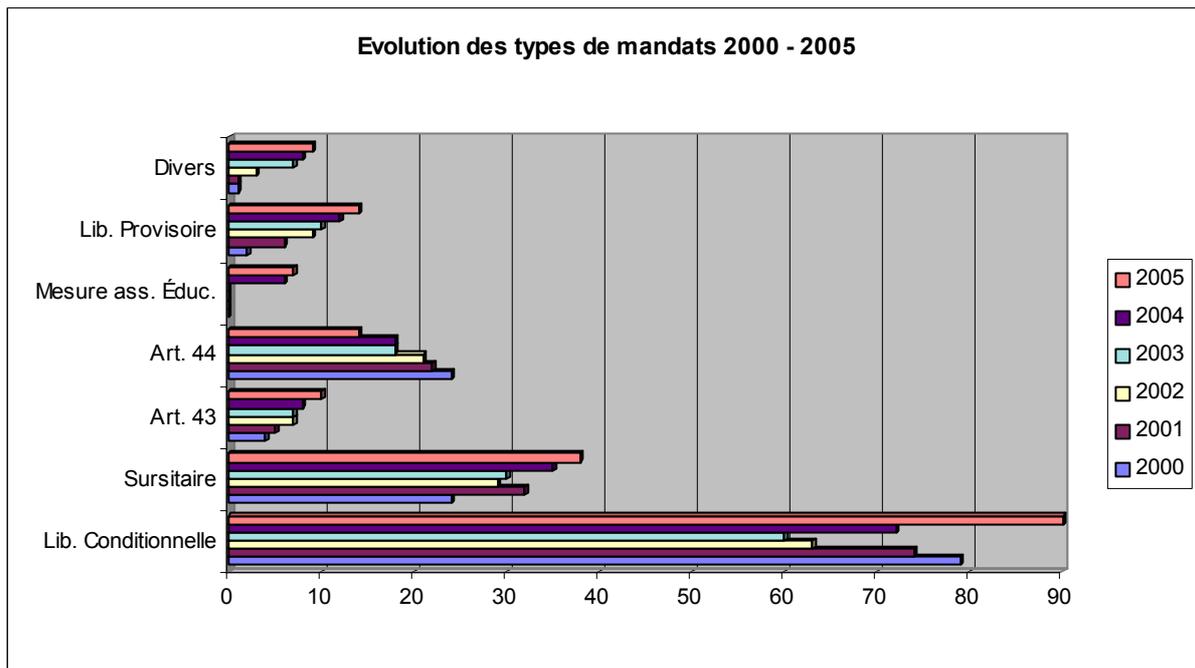
Le nombre annuel moyen de mandats traités montrant une constante augmentation, le Service de probation a décidé de limiter les suivis volontaires de clients arrivant en fin de mandat obligatoire et qui désirent, par exemple, poursuivre ou terminer un projet de désendettement initié en cours de mandat. Rappelons que le Service de probation doit pouvoir prioritairement mener à bien les mandats officiels qui lui sont confiés.

Dès lors, l'année 2005 a montré une stabilisation du nombre de mandats volontaires. L'objectif pour l'année 2006 sera de diminuer encore le nombre de ce type de suivi afin de se concentrer à terme uniquement sur les mandats officiels. Par contre, le nombre de mandats officiels a augmenté de manière significative, passant de 157 mandats en 2004 à 182 mandats en 2005. Ces augmentations sont liées à un taux d'occupation carcéral très élevé durant l'année 2005 ayant pour conséquence une augmentation de tous les types de mandats, mais plus particulièrement des libérations conditionnelles et provisoires.



Comparé à 2004, la proportion de chacun des types de mandats traités en 2005 par le Service de probation montre peu de modification, toutes ces proportions restant globalement stables ( Art.43, Mesure d'assistance éducative, Libération provisoire, Divers) ou en légère augmentation (libération conditionnelle + 4%) voire en légère diminution (Art.44 – 4%, Sursis – 1%).

Cette répartition des types de mandats permet, d'une part, de constater l'évolution des prises en charge et des problématiques pénales et psycho-sociales qui y sont liées et, d'autre part, d'adapter les besoins du personnel en terme de formation et de charge de travail. En effet, certains types de mandats tels que les mesures Art. 43 CPS, les mesures d'assistance éducative et les mandats de libération provisoire sont des mandats qui nécessitent une très bonne capacité d'analyse des situations complexes, une réévaluation très rapide de la situation ainsi qu'une très bonne coordination des divers acteurs psychosociaux engagés dans ce type de prise en charge.



Comparativement à l'année 2004, nous constatons une augmentation importante de tous les types de mandats, notamment les libérations conditionnelles, les condamnations avec sursis, les mesures Art. 43 CPS, les mandats de libération provisoire ainsi que les suivis divers (représentant pour l'essentiel des dossiers pour lesquels un bouclage financier est attendu), à l'exception des mesures appliquées aux toxicomanes et alcooliques, dans sa forme ambulatoire.

Le nombre de mandats de libération conditionnelle reflète l'augmentation des journées de détention constatée par les établissements durant l'année 2005, ayant pour corollaire un plus grand nombre de libérations avec mandat, pour une durée variant d'une année à cinq ans. Ce type de mandat a montré une diminution constante de 2000 à 2003; l'augmentation constatée en 2005 peut être expliquée notamment par le plus grand nombre de détenus ne faisant pas l'objet d'une expulsion pénale.

Les mandats suite à des condamnations avec sursis ont également augmenté de manière importante. Ils permettent de constater que leurs auteurs ont d'une part commis des délits d'une gravité compatible avec l'octroi d'un sursis et d'autre part que leur situation psycho-sociale permet de poser un pronostic favorable en terme de récidive pour autant qu'un accompagnement puisse être institué. Dès lors, les situations qui en découlent montrent des capacités d'insertion plus importantes que les personnes qui sortent de détention et donc des risques de récidive moindres.

L'augmentation, bien que modérée, du nombre de mandats Art. 43 CPS, reflète d'une certaine manière l'évolution de certaines problématiques pénales qui incluent une composante psychiatrique très importante. Partant, la prise en charge de ces mesures nécessite une collaboration très étroite avec le corps médical et les institutions de soins, ainsi qu'une très bonne évaluation de la situation au vu de l'imprévisibilité de leur évolution. De même, les mesures d'assistance éducative qui nous sont confiées reflètent les problématiques de jeunes adultes en rupture sociale, pour qui il est nécessaire de mettre en place des dispositifs d'insertion et de formation afin de prévenir des infractions répétées

d'infractions et l'installation de jeunes adultes dans un parcours pénal précoce. Ces suivis sont de durée indéterminée, parfois relativement longue, durant laquelle le Service de probation doit gérer et coordonner un réseau important pour garantir une prise en charge multifocale garantissant la sécurité publique.

Enfin, le nombre de mandats de libération provisoire pris en charge par le Service de probation est de plus en plus important au fil des années, reflétant l'excellente collaboration instaurée depuis de nombreuses années avec les juges d'instruction. Ce type de suivi nécessite une très bonne appréciation de la situation ainsi qu'une rapide réévaluation de cette dernière en fonction des éléments pouvant survenir, de même qu'une très bonne communication entre l'Autorité et les assistants sociaux en charge de tels suivis.

Par contre le nombre de suivis ambulatoires selon les mesures Art. 44 CPS sont en diminution. Cette baisse reste cependant difficilement interprétable dans la mesure où les chiffres des condamnations à des mesures stationnaires Art. 44 CPS ne nous sont pas connus. De plus, les statistiques montrent une augmentation des décès dus à la drogue, contredisant ainsi une première interprétation qui parlerait en faveur d'une diminution des phénomènes de dépendance par l'application de la politique des trois piliers (prévention, soins, répression). Nous pouvons par contre inférer que les problématiques addictives ont considérablement évolué quant au mode de consommation et à la qualité des produits en vente sur le marché, montrant une désocialisation moins marquée que par le passé, plus tardive, mais néanmoins toujours très préoccupante.

En dehors de ces chiffres reflétant la charge de travail du Service de probation, ce dernier gère également le suivi psycho-social de la prison préventive à la Chaux-de-Fonds (50 places environ) et de l'établissement d'exécution de peine de Bellevue à Gorgier (50 places environ). Dès lors, une centaine de suivis en détention s'ajoute au nombre de mandats officiels.

Si ces quelques données ne permettent pas une analyse exhaustive du paysage des condamnations pénales, elles permettent néanmoins de dresser une photographie des diverses prises en charge et de leurs tendances au fur et à mesure de leur évolution.

#### **4.4. Perspectives d'avenir**

##### ***Projet MINT et Site Internet***

Pour mémoire, le Service de probation, en partenariat avec le Service des mineurs et des tutelles (SMT) et le Service du traitement de l'information (STI), vise à améliorer la gestion informatique de ses données au travers de l'implantation du logiciel MINT. Cet outil permettra de réaliser une gestion des données en temps réel, une gestion comptable plus performante, une rapidité accrue de transmission de l'information lors de passation de dossiers, la possibilité d'extraction de données pour des traitements statistiques plus fins, le développement de banques de données inhérentes à notre activité et à nos missions, une réactivation plus rapide des archives, avec pour finalité la constitution de dossiers essentiellement numériques.

Le projet, assuré par le STI, est actuellement dans sa phase de développement. S'il est actuellement trop tôt pour pouvoir définir d'une date de mise en service du logiciel, il est néanmoins prévu que les premiers essais puissent avoir lieu dans l'année en cours. Par ailleurs, le Service de probation disposera, dans le premier trimestre 2006, d'un site internet qui procurera une meilleure visibilité des prestations offertes tant pour l'administration que pour les usagers et le public.

##### ***Violence conjugale***

Depuis l'entrée en force, le 2 juin 2004, de la loi sur la lutte contre la violence dans les relations de couple (LVCouple), le Service de probation est à même d'assurer des suivis ponctuels, à la demande des juges d'instruction, selon la situation, ou encore à la demande de la police. Des groupes de travail ont en effet permis d'évaluer la collaboration requise dans de telles prises en charge et répondre ainsi aux attentes des autorités.

En collaboration avec les juges d'instruction, le Service de probation est intervenu à plusieurs reprises dans le cadre de libération provisoire assorties à un mandat.

En collaboration avec la police, le Service a été sollicité à une reprise pour effectuer une évaluation ponctuelle de la dangerosité potentielle d'un individu en infraction avec la LVCouple. L'objectif, à terme, dans ce type d'intervention consiste à développer un outil s'appuyant sur les connaissances théoriques existantes afin de permettre d'évaluer au plus proche de la réalité saisissable la potentielle dangerosité d'individus. Il s'agit également de privilégier, en parallèle, les collaborations entre les acteurs de la justice afin de prévenir autant que possible les risques de récidive dans le cadre de violence conjugale notamment.

Quant à la commission technique LVCouple, commission nommée par le Conseil d'Etat, celle-ci travaille à l'élaboration d'un processus de prise en charge des auteurs de violences conjugales. Dans cette perspective, un service de prise en charge thérapeutique des auteurs sera également créé dans le courant de l'année 2006 afin de répondre aux exigences de la loi et de répondre à ce type de problématique, qui est à l'origine de la majorité des homicides dans notre canton et en Suisse.

### ***Projet Marguerite***

Comme mentionné en introduction, le Service de probation, en collaboration étroite avec les partenaires du domaine pénitentiaire et de la justice, travaille à l'élaboration d'une loi cantonale sur l'application des peines et des mesures. Cette loi intégrera bien sûr les dispositions prévues par le nouveau code pénal, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Dans la deuxième moitié de l'année 2006, un rapport relatif à ces nouvelles dispositions légales devrait être déposé au grand Conseil.

## 5. POLICE CANTONALE

### 5.1. Introduction

L'année 2005 a été marquée pour la police cantonale par un important double changement, soit celui intervenu à l'issue des élections cantonales avec un transfert au département des finances et la nomination par le Conseil d'État d'un nouveau commandant suite au départ à la retraite de M. Laurent Krügel.

Ces modifications dans la direction de la police cantonale n'ont en rien affecté la conduite des dossiers majeurs. Les passations de pouvoirs se sont déroulées de manière sereine, permettant ainsi d'assurer une continuité dans la gestion des principaux projets, sans rupture ou ralentissement.

En 2005, le volume de l'action menée par les services de la police cantonale s'est maintenu à un niveau comparable à celui des années précédentes.

En terme d'efficacité, la statistique de la criminalité montre que les performances dans le domaine de l'élucidation des délits sont une nouvelle fois très largement supérieure à la moyenne nationale puisque le taux de 38% enregistré en 2004 a encore progressé pour s'élever à 44,5%. Ce chiffre, même s'il révèle encore une large marge de progression, se situe très au-dessus de la moyenne nationale qui se situe à moins de 20%. Ces résultats ne doivent rien au hasard. Ils sont le fruit des importants efforts consentis au cours des dernières afin d'améliorer tant les outils de travail des policiers ainsi que de la volonté souvent exprimée de traiter toutes les infractions avec la même rigueur. Enfin, nous sommes convaincus que ce taux d'élucidation ne peut être que constitutif d'une amélioration objective du sentiment de sécurité de la population.

La statistique qui suit montre que les activités tant préventives que répressives et d'aide aux victimes se sont déployées sur l'ensemble des domaines réputés sensibles.

L'introduction des nouvelles normes relatives à l'ivresse au volant au 1er janvier 2005 a eu pour conséquence une augmentation très sensible des contrôles anti-ivresse, soit plus de 36.000 contre environ 4000 l'année précédente. L'action entreprise a montré que les conducteurs respectaient dans leur très large majorité les prescriptions relatives à la consommation d'alcool et que celles-ci avaient bien souvent induit des changements de comportement significatifs.

La statistique des accidents tendrait à prouver que ces nouvelles dispositions doublée d'un engagement accru des contrôles de la vitesse ont permis de réduire le nombre des victimes de la route de façon sensible tant du point de vue du nombre de blessés que celui des morts. Avec 7 personnes tuées sur les routes durant l'année 2005 contre 18 l'année précédente, cela représente le record négatif absolu des ces 35 dernières années. A titre de comparaison, 59 personnes avaient trouvé la mort sur les routes neuchâteloises en 1970.

En terme de gestion de l'ordre public, il convient encore de relever que l'année 2005 a été marquée par plusieurs engagements des unités de maintien de l'ordre, en particulier lors de matchs de football à risques lors des rencontres de Neuchâtel-Xamax à La Chaux-de-Fonds. A trois reprises des débordements ont nécessité le déploiement d'effectifs importants, avec l'interpellation de plusieurs supporters violents. Préoccupé par cet accroissement de la violence lors de rencontres sportives, le Conseil d'État entend entamer des discussions avec les différentes instances et autorités concernées en vue de réduire la violence dans le cadre de ces manifestations.

Grâce à l'octroi de forces supplémentaires, l'organisation des services de permanence a passé dès le 1er janvier 2005 à trois services quotidiens, entraînant la suppression, dans tout le canton, des services de nuit d'une durée de 13h25 comptabilisés pour 8h15, à l'exception du Val-de-Travers. Ce nouvel horaire a permis d'accroître la présence préventive durant la nuit dans les villes en particulier et facilité l'intervention des forces de police lors d'événement particulier (brigandage, recherches de personnes, etc).

Tout au long de l'exercice 2005, la conduite du projet POLICE 2006 s'est poursuivie, se concrétisant par la collaboration expérimentale avec le corps de police de la Ville du Locle. Dans cette ville, les patrouilles d'intervention "Police secours" sont mixtes et les usagers s'adressent à un guichet unique desservi par les agents des deux corps. En vue de l'extension de cette organisation aux Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, l'ensemble des collaborateurs des corps de police de ces deux localités, soit plus de 100 personnes ont suivi une semaine de formation théorique dans les locaux du centre de formation de Colombier.

Dans le domaine du recrutement, il est intéressant de constater que toutes les opérations réalisées dans le courant de l'année 2005 l'ont été sans qu'aucune annonce par voie de presse n'ait été publiée. Plus de 100 offres spontanées ont en effet été adressées au Bureau de l'instruction.

## 5.2. Gestion

### ***Ecole d'aspirants 2005***

La première école cantonale neuchâteloise d'aspirants de police a débuté le 28 janvier 2005 dans les locaux du centre cantonal de formation de la police à Colombier.

Six aspirants gendarmes, cinq aspirants de la police de la ville de la Chaux-de-Fonds et huit aspirants de la police de la ville de Neuchâtel dont deux femmes ont ainsi partagé les mêmes bancs d'école pendant un peu plus de onze mois.

La police cantonale jurassienne a souhaité que ses futurs collaborateurs soient formés en terres neuchâteloises et quatre aspirants gendarmes ont également suivi à Colombier une instruction spécifique d'une année les menant au brevet fédéral de policier.

Le programme des cours, établi par l'encadrement d'école, a été adapté au gré de l'évolution des exigences fixées par le brevet fédéral de policier et, par voie de conséquence, aux nouveaux critères définis par la Conférence des chefs de l'instruction romands.

Ce sont ainsi vingt-deux aspirants policiers qui se sont présentés aux examens finaux. Aucun échec n'a été relevé.

Cette école s'est terminée par la première assermentation commune des polices neuchâteloises qui s'est tenue le 20 décembre 2005 dans la Collégiale de Neuchâtel.

### ***Evolution des effectifs durant l'année 2005***

Durant l'année 2005, la police cantonale n'a enregistré que 5 démissions, ceci sans tenir compte des mises à la retraite. Ces démissions ont été en partie compensées par l'engagement en cours d'année de quatre gendarmes déjà formés.

	1er janvier 2005	31 décembre 2005
Gendarmerie	221	219
Police Judiciaire	75	78
Services Généraux	62	60
Total	358	357

## Nouvelles tâches

### Contrôle RPLP

Suite à l'introduction de la loi fédérale relative à une redevance sur le trafic des poids lourds (LRPL), l'Office fédéral des routes (OFROU) a mis sur pied un programme rémunéré d'intensification des contrôles de poids lourds. Il a fallu attendre 2005, pour que la gendarmerie appuyée par des agents des polices locales, issus principalement des villes, participe activement à ce type de contrôles. L'objectif consistait à effectuer au minimum 1000 heures supplémentaires de contrôles poids lourds conformément au contrat signé par la cheffe du DJSS de l'époque avec la Confédération. Au terme de cette année, le bilan se résume ainsi:

198	contrôles	473	dénonciations OTR
424	heures de contrôle effectives	54	dénonciations surcharges
2524 :45	heures / hommes	4	constats d'ébriété
940 :15	heures de travaux administratifs	232	fiches techniques
3757 :00	total d'heures affectées à la RPLP	2189	véhicules lourds suisses contrôlés
		315	véhicules lourds étrangers contrôlés

Cette expérience a été positive dans la mesure où elle a renforcé les connaissances des intervenants dans le domaine très spécifique des poids lourds que ce soit au niveau du contrôle de la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels ou autres spécificités comme le transport de marchandises dangereuses. Au vu des taux d'infraction relativement faible, il convient de se poser la question du maintien de ces contrôles, car le canton de Neuchâtel ne possède pas d'axes routiers suffisamment fréquentés par des véhicules étrangers pour exercer une telle activité journalièrement. D'autre part, au cours de cette période, nous avons constaté que bon nombre de missions attribuées à cette brigade n'étaient plus remplies à satisfaction et ce au détriment de la sécurité routière.

### Service de sécurité dans les avions de la compagnie "Swiss"

Suite à la décision prise en 2004 par le canton de Neuchâtel de renouveler l'engagement d'agents neuchâtelois dans la sécurité des avions «Swiss», onze policiers ont suivi en 2005, après la réussite d'un test initial, une formation spécifique d'une semaine organisée par l'OFAC sur le site de Kreuzlingen. Forts de cette instruction, neuf de ces onze agents ont participé à des missions d'engagement de deux mois au sein des avions «Swiss». Comme convenu au départ, ces missions sont rémunérées par l'OFAC et représentent l'équipement de 1,5 postes d'avril à décembre 2005.

### Centre de coopération policière et douanière de Genève (CCPD)

La collaboration transfrontalière dans le domaine policier a pris une importance croissante au cours des dernières années. Après trois ans d'activités, le CCPD de Genève a largement fait ses preuves et connaît une augmentation constante de son activité. A l'instar des autres cantons frontières avec la France, le canton de Neuchâtel a apporté une contribution en personnel en détachant deux agents. Ces deux postes sont remboursés par la Confédération à la hauteur de francs 170.000.--.

De plus, l'année 2005 a vu la mise en place des premières patrouilles mixtes dans la zone frontière, composées de policiers neuchâtelois et gendarmes français des départements voisins. Dans un premier temps ces opérations ont permis de mieux connaître les fonctionnements et procédures des entités respectives et faciliteront un engagement commun lorsque le besoin s'en fera sentir.

### Zone pilote de la ville du Locle et son district

Depuis le 3 janvier 2005, la brigade de la gendarmerie du Locle (brigade 5) et la police locale de cette ville collaborent de manière plus intense.

Le bâtiment qui abrite ces deux entités mais avec des entrées indépendantes a été revu. C'est ainsi que gendarmes et policiers travaillent dans les mêmes locaux. Il en est de même pour les citoyens qui s'adressent à un guichet unique. L'inauguration de cette nouvelle structure a été faite le 3 janvier 2005 par les autorités de la ville du Locle et par la cheffe du DJSS. Les travaux ont été

achevés le 23 décembre 2005. Dès cette date, il n'y a plus qu'un seul numéro de téléphone pour les deux entités.

En permanence, il y a une patrouille composée d'un gendarme et d'un agent de police de la ville qui assure les interventions de police secours dans la ville et le district et si besoin hors de celui-ci. La conduite des opérations de ces patrouilles se fait en journée depuis Le Locle et durant la nuit depuis La Chaux-de-Fonds.

Les interventions de police secours étant heureusement limitées, les patrouilles reçoivent des missions intercalaires, telles que: la tranquillité publique; patrouille en ville et contrôle divers (chantiers, signalisation, état des routes, établissements publics, manifestations sportives). De plus, le poste de police est équipé d'une borne téléphonique.

Ce projet qui donne entière satisfaction tant sur le plan politique que policier, a pu être mené à bien grâce à la volonté de collaboration accrue des cadres des deux entités, mais aussi par les efforts consentis par le personnel de la ville et du canton.

### **Formation théorique**

Afin de pouvoir accomplir les missions de police secours les collaborateurs des villes ont reçu une formation théorique qui a été dispensée au centre de formation de police à Colombier.

En matière de police judiciaire 45 policiers de Neuchâtel, 44 de La Chaux-de-Fonds et 11 du Locle ont reçu une formation d'une semaine (5 x 8 heures).

Pour les constats d'accident de la circulation, ce sont 20 heures qui ont été dispensées sur deux jours et demi à 12 agents du Locle, 4 de La Chaux-de-Fonds et 5 de Neuchâtel. Les agents de ces deux dernières villes ont relayé la formation auprès des collègues de leur corps.

### **Recrutement 2006**

L'engouement pour la profession de policier tel qu'il avait été constaté en 2004 s'est à nouveau révéilé en 2005. De ce fait, pour la deuxième année consécutive, aucune annonce de recrutement dans la presse n'a été nécessaire pour trouver un nombre suffisant de candidats répondant aux critères de sélection. Le sondage d'opinion opéré parmi les postulants a permis d'établir que le site internet de la police cantonale rencontre un vif succès et que le contact personnel avec un policier peut éveiller voire confirmer des vocations.

La police cantonale a reconduit son processus de recrutement en trois phases bien distinctes (examens de culture générale et de condition physique, entretien et jeu de rôles, test psychotechnique). Sous l'impulsion du projet Police 2006 et dans un souci d'uniformisation des critères de recrutement découlant des exigences liées au brevet fédéral de policier, les grands corps de police du canton de Neuchâtel ont organisé au printemps 2005, une première phase de sélection commune de leurs futurs collaborateurs dont les bénéficiaires ont été unanimement reconnus.

Dans le courant de l'année 2005, ce sont ainsi quarante-six personnes qui ont demandé un dossier de candidature au centre cantonal de formation de la police, quatre-vingt-neuf qui ont effectivement envoyé une postulation (beaucoup de formulaires qui sont envoyés proviennent du site internet de la police cantonale), 76 qui se sont présentées aux examens de culture générale, 30 qui ont été convoquées aux entretiens et exercices de mises en situation et 16 qui ont finalement passé divers tests psychotechniques. Au terme de ces sélections, huit aspirants gendarmes et un aspirant de la police de la ville de la Chaux-de-Fonds ont été retenus pour suivre l'école régionale d'aspirants de police 2006.

Enfin, dans un souci de collaboration inter-polices toujours plus marquée, de nombreux dossiers de candidats répondant aux critères de recrutement, sans toutefois trouver preneur auprès de la police cantonale neuchâteloise, ont été proposés à d'autres corps de police du canton ou de la région avec l'accord des candidats et ce, à la satisfaction de toutes les parties.

### **École régionale d'aspirants de police**

Le "Concept général de la formation dans le domaine de la police et de la justice pénale", adopté par la Conférence des chefs de départements de justice et police (CCDJP) en avril 2004, définit que la Suisse romande constitue une structure régionale de formation intégrant les polices cantonales et municipales.

A ce jour, une structure de formation unique n'étant pas encore réalisable, les cantons de Neuchâtel, du Jura et de Berne (pour les aspirants francophones) ont convenu de réaliser, dès janvier 2006, une structure régionale de formation de base à Colombier.

Les polices communales et municipales des trois cantons concernés sont également associées aux structures de cette École régionale d'aspirants de police (ERAP).

Par un avenant à la convention qui institue l'ERAP, la police ferroviaire suisse a indiqué qu'elle souhaitait également que ses aspirants de police de langue maternelle française soient formés dans cette école à compter de 2006.

En tout temps, le cercle des partenaires au projet "ERAP" peut être élargi à d'autres corps de police. La convention sur laquelle repose l'ERAP définit les buts à atteindre, les modalités de collaboration, les structures de conduite ainsi que la répartition des charges financières découlant de la mise en place de ce centre de formation. La haute-surveillance de l'École régionale d'aspirants de police est exercée par un comité directeur (CODIR) présidé par le commandant de la police cantonale neuchâteloise.

### **5.3. Activités déployées**

#### ***Etat-major***

#### ***Engagement des cadres lors d'activités intercantionales***

De nombreux mandats sont exercés par les cadres de la police cantonale neuchâteloise sur le plan intercantonal ou fédéral. Parmi ceux-ci on relève:

- La présidence de la Conférence des commandants romands de Berne et du Tessin exercée par le commandant de la police cantonale jusqu'en septembre 2005. Ce mandat en fait un membre du comité de la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse et du groupe «OPERATIONS» chargé de coordonner les engagements de police intercantonaux (WEF, G8, etc).
- La participation du commandant aux travaux du Conseil de fondation de l'Institut suisse de police comme représentant de la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse.
- La présidence du conseil d'administration du centre franco-suisse de coopération policière et douanière de Genève-Cointrin exercée par l'adjoint du commandant.
- La présidence de la Conférence des commandants de gendarmerie romands, de Berne et du Tessin exercée par le commandant de la gendarmerie.

Dans le cadre de l'Institut suisse de police, les cadres neuchâtelois exercent la fonction de directeur des 6 cours suivants: cours pour sous-officiers de langue française; cours pour aides de commandement (d/f); cours pour spécialistes des groupes d'intervention romands; cours «incendie»; cours pour spécialistes des stupéfiants; cours pour spécialistes de l'audition de mineurs victimes d'abus sexuels.

#### ***Relations publiques***

La disponibilité et le professionnalisme du porte-parole de la police cantonale neuchâteloise en font un interlocuteur privilégié des représentants des médias romands, tant écrits qu'électroniques. Ce recours fréquent aux ressources du service dans le domaine de la communication concerne également les autres membres de l'état-major.

La police cantonale a publié 34 communiqués de presse spéciaux en 2005, en plus des trois avis quotidiens disponibles sur son site internet.

Complémentaire à ces prises de positions médiatiques, les cadres se sont exprimés à de très nombreuses reprises à l'intention d'institutions neuchâteloises et romandes, dans l'ensemble des domaines relevant de sa compétence et de sa responsabilité.

## Gendarmerie

### Activités - Générales

En 2005 (2004), la gendarmerie a procédé à 179 (224) arrestations, 756 (774) interpellations en vue d'arrestation et a exécuté 2956 (2593) mandats d'amener. Elle a adressé 26248 (26603) rapports de dénonciation, de constat et d'information aux Autorités, soit:

2004	2005	
8442	7582	rapports de dénonciation relatifs à la police judiciaire
0	314	rapports d'ivresse au volant - guidon (0,5 à 0,79 ‰) sans accident
248	355	rapports d'ivresse au volant - guidon (0,8 ‰ et plus) sans accident
2299	2541	procès-verbaux de contravention relatifs à la circulation routière
14282	14238	autres rapports (renseignements généraux - enquêtes pour autres cantons - procès-verbaux d'audition - levées de corps - incendies - explosions - pollutions - établissements publics - etc.)
1287	1199	constats d'accidents de circulation
45	19	autres accidents (travail - sport - etc.)

La gendarmerie a encore procédé à 1924 (1489) transports et escortes de détenus, en particulier pour le service de la justice et les Autorités judiciaires, mais également pour les offices des étrangers et de la procédure d'asile.

En outre, elle a délivré 1355 (1704) amendes d'ordre ainsi que 14842 (13773) délais de réflexion ce qui représente la somme de 1.378.200 francs (1.525.146 fr. 25).

Les autres encaissements effectués par la gendarmerie pour les différents services de l'État (administration cantonale, service cantonal des automobiles et de la navigation, office de perception, départements divers, permis de pêche, patentes), se montent à 558.364 fr. 40 (656.436 fr. 90) dont 297.000 francs (336.000 francs) pour des retraits de plaques (assurances, taxes, RPLP).

A l'occasion de diverses manifestations organisées dans notre canton, 89 (95) dispositifs de circulation ont été mis sur pied.

Elle est intervenue 128 (122) fois pour des alarmes, dans des banques, villas et autres industries.

De jour, comme de nuit, 5446 (3968) patrouilles ont été faites en voiture, à moto ou à pied, se répartissant ainsi:

2004	2005		2004	2005	
1692	1886	Surveillance de la circulation	814	1508	Contrôle des usagers de la route
99	190	Investigation	524	855	anti-ivresse
237	332	Observation	206	470	judiciaires
115	49	Ferroviaires	239	112	multigraph
9	17	Drogue	33	27	Secteurs isolés

La police de la circulation a escorté à 15 (8) reprises diverses personnalités, accompagné 37 (49) transports spéciaux et 29 (21) courses diverses. D'autre part, elle est intervenue lors de pannes de véhicules à 201 (230) reprises sur l'autoroute/semi-autoroute H20 et 338 (228) fois sur l'autoroute A5.

Afin de s'assurer que les usagers de la route respectent la législation en vigueur, la gendarmerie a effectué 198 (82) contrôles routiers, dont certains en collaboration avec les polices locales, le corps des gardes-frontière, l'office fédéral des communications (OFCOM), le service de l'inspection et de la santé au travail, le service cantonal des automobiles et de la navigation, le service de la consommation, l'inspection des douanes (carburant) et l'office vétérinaire cantonal.

Les radars ont été placés en mode «stationnaire» à 612 (532) reprises. Au cours de ces contrôles de vitesse, 137.735 (121.794) véhicules ont été contrôlés et 10.777 (11.072) conducteurs dénoncés, soit 7,82% (9,09 %). Il a également été utilisé à 20 (42) reprises en système «Moving» au cours desquelles 37 (114) infractions ont été constatées et dénoncées. De plus, 111 (239) patrouilles au moyen de la voiture banalisée, équipée de l'appareil «Multagraph» ont permis de verbaliser 99 (392) conducteurs pour vitesse excessive.

### **Sécurité publique**

Les engagements du personnel de la gendarmerie pour assurer la sécurité publique lors des diverses manifestations se déroulant dans notre canton ont été nombreux. Ils ont concerné particulièrement les matchs de football se déroulant au stade de La Charrière à La Chaux-de-Fonds, mais aussi différentes fêtes ou réunions. Le personnel a aussi été engagé pour des missions de sécurité publique au profit d'autres cantons.

Pour les matchs de Super League à La Chaux-de-Fonds, les engagements ont été au nombre de 16 tandis qu'ils étaient au nombre de 3 pour la Challenge League. Les effectifs engagés ont varié entre 6 et 42 gendarmes, selon le degré de risque des matchs. La durée de l'engagement variant entre 4 et 8 heures. Dans la majorité des cas, la présence de la police ou son intervention proportionnée, a suffi à dissuader les auteurs de troubles ou à ramener rapidement le calme en évitant des affrontements. A 2 reprises pourtant, les forces de l'ordre ont été confrontées à des actions violentes, nécessitant une intervention conséquente pour rétablir l'ordre public. Les auteurs ont été dénoncés aux autorités judiciaires.

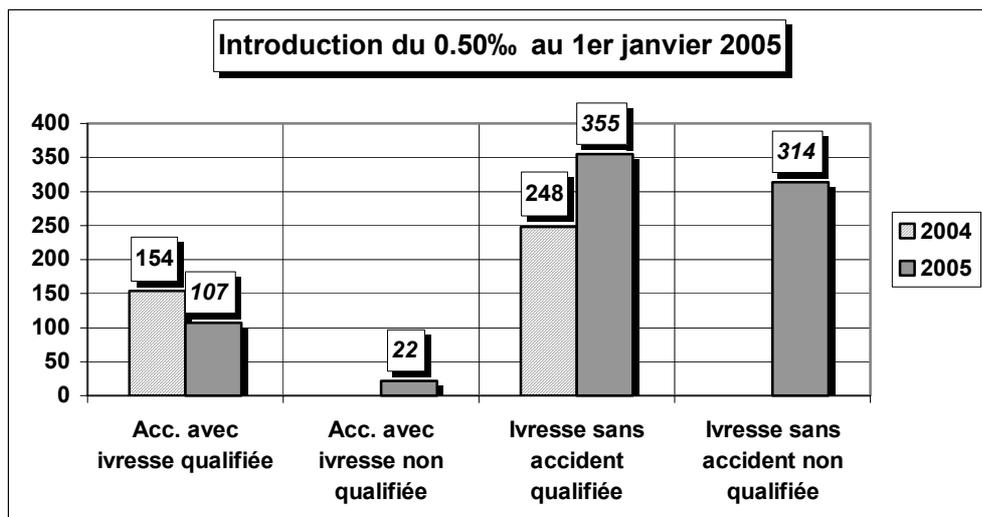
La Fête des promotions au Locle, début juillet; la Braderie et Fête de la Montre à La Chaux-de-Fonds, début septembre; la Boudrysia à Boudry, à mi-septembre et la Fête des Vendanges à Neuchâtel sont autant de manifestations qui nécessitent un engagement particulier pour assurer la sécurité publique durant toute la durée de la fête, généralement 3 jours. Pour chacune de ces fêtes et journalièrement, ce sont une dizaine de gendarmes qui sont engagés dans cette mission.

Le samedi 8 janvier 2005, se sont 72 collaborateurs qui étaient engagés, à côté d'autres forces de police, à l'occasion de la tenue du congrès de l'UDC à La Chaux-de-Fonds. En milieu d'après-midi la manifestation prévue dégénérait et la police devait intervenir pour le rétablissement de l'ordre. Des dommages étaient commis, avec suites pénales pour les auteurs. La durée de mobilisation du personnel a été de 14 heures.

A 2 reprises un contingent a été engagé hors du canton. Le premier engagement à l'occasion du WEF à Davos, en janvier comprenait 18 hommes de la gendarmerie et sa durée a varié entre 3 et 7 jours et le second, à Genève à mi-novembre, pour un match de football. Engagement sur 3 jours pour un effectif de 12 collaborateurs.

### **L'introduction du 0,5 ‰**

Le premier janvier 2005, entraient en vigueur les nouvelles dispositions légales visant à abaisser le taux des alcoolémies punissables à 0,5‰ et à permettre à la police de contrôler la capacité de conduire des conducteurs sans indice préalable pour l'alcool et avec suspicion pour ce qui a trait à la consommation de produits stupéfiants et de médicaments. Durant l'année 2005, ce ne sont pas moins de 36239 conducteurs qui ont été soumis à un test à l'éthylomètre, contre 3315 en 2004, soit 993,18% d'augmentation et 51 au drogue-test, sans comparaison possible cette méthode de dépistage n'étant pas utilisée auparavant. Comme mentionné plus haut, 314 conducteurs ont été dénoncés pour ivresse non qualifiée (0,5 à 0,79‰) et 355 pour ivresse qualifiée soit 0,8‰ et plus.



### Accidents

La statistique des accidents de circulation, survenus en 2005, se présente comme suit:

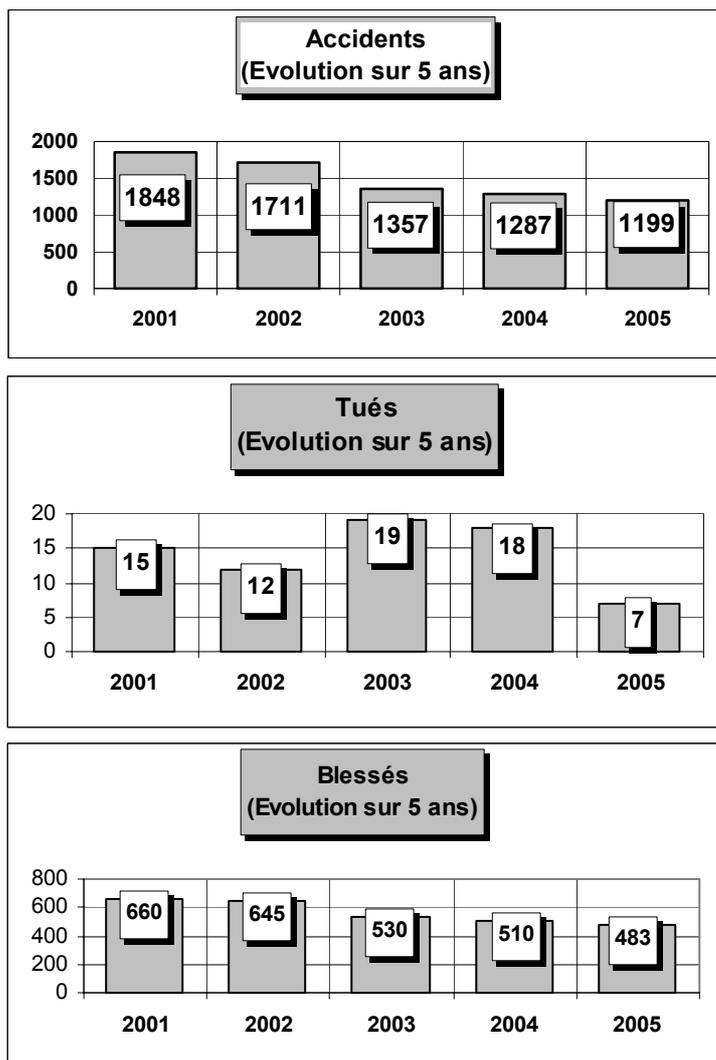
	2005	2004
Accidents	1199	1287
Blessés	483	510
Tués	7	18
Personnes conduisant sans permis	24	31
Permis de conduire saisis	158	186

Les dix principales «fautes et influences possibles» des accidents sont les suivantes:

1. Inattention	700	796
2. Vitesse inadaptée	493	545
3. Autres mouvements (distance insuffisante, marche arrière, etc.)	320	309
4. Violation de priorité	293	285
5. Circuler à gauche et présélection (changement de voie, etc.)	135	143
6. Ivresse	129	154
7. Dépassement	70	64
8. Utilisation non adéquate du véhicule (inexpérience, élève, etc.)	58	64
9. Influence fortuite (huile, pierres, aquaplaning, etc.)	57	49
10. Sommeil, surmenage, stupéfiants, etc.	51	80

On dénombre également 186 violations des devoirs en cas d'accidents, dont 153 conducteurs ont cependant été identifiés, soit le 82,25%.

Le nombre total des accidents, qui sont parvenus à la connaissance de la police en 2005, sont constamment en baisse en ce sens qu'ils accusent une régression de 88 événements par rapport à l'année précédente. En ce qui concerne les personnes qui ont perdu la vie sur les routes neuchâtoises, leur nombre est en nette régression puisque ce sont 7 victimes qui ont été recensées, contre 18 en 2004. Les tronçons où ces drames se sont déroulés, restent toujours ceux situés hors des localités et dont la vitesse est limitée à 80 ou 100 km/h, avec 5 accidents mortels, sur 6 au total. Les personnes blessées, quant à elles, suivent la courbe descendante, soit 27 de moins. En ce qui concerne les causes, sur l'ensemble des accidents de la route enregistrés, l'inattention tient le haut du pavé, devant la vitesse et en sixième position l'ivresse.



### Les campagnes de prévention

Avril du 11 au 17	Campagne radar de la rentrée scolaire de « <i>printemps</i> », aux abords des collèges et sur les tronçons hors localités, limités à 80 km/h et plus.
Avril du 18 au 1er Mai	Campagne de sécurité routière « <i>Boire ou conduire - ça se décide avant le premier verre</i> » du CSR - affiches et patrouilles anti-ivresses.
Juin du 6 au 19	Campagne de sécurité routière « <i>Boire ou conduire - ça se décide avant le premier verre</i> » du CSR - affiches et patrouilles anti-ivresses.

Août du 8 au 13	Brigade d'éducation routière - Expo-animation au Centre Migros de Marin - semaine de la sécurité avant la rentrée scolaire, sur le thème « <i>comportement dans une zone 30 km/h</i> ».
Août du 15 au 21	Campagne radar rentrée scolaire « <i>automne</i> », à proximité des collèges et sur les routes hors localités.
Septembre du 5 au 18	Campagne de sécurité routière « <i>Boire ou conduire - les policiers dorment aussi; mais pas tous en même temps!</i> » du CSR - affiches et patrouilles anti-ivresses. Distribution d'une boîte contenant une éponge pour nettoyer le tableau de bord aux conducteurs qui n'avaient pas consommé d'alcool.
Octobre du 17 au 30	Campagne de sécurité routière « <i>Boire ou conduire - les policiers dorment aussi; mais pas tous en même temps!</i> » du CSR - affiches et patrouilles anti-ivresses. Distribution d'une boîte contenant une éponge pour nettoyer le tableau de bord aux conducteurs qui n'avaient pas consommé d'alcool.
Octobre du 31 au 5 Novembre	Campagne « <i>Voyez Clair</i> » à Marin-Centre avec Optic2000 Houlmann - sur le thème « <i>Motocyclisme en toute sécurité</i> », en collaboration avec la Fédération Moto Suisse - 1200 contrôles de la vue.

### **Éducation routière**

Spécialisée dans le domaine de la prévention, la brigade d'éducation routière a fêté cette année son 50<sup>e</sup> anniversaire. Renforcée en fonction des besoins, par des membres de la gendarmerie et par les agents des polices communales, elle a assuré, comme par le passé, l'éducation routière dans les degrés de la scolarité obligatoire.

Durant l'exercice 2005, ce sont 9370 élèves, répartis dans 624 classes ou groupes, qui ont bénéficié de cette instruction spécialisée, dispensée dans le cadre de campagnes spécifiques dans les six districts du canton. Le thème de la traversée de la route a été traité dans 77 écoles enfantines et dans 99 classes de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> années primaires, touchant ainsi 3006 enfants.

Les élèves des degrés 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années primaires des districts de Boudry et du Val-de-Travers ont, quant à eux, bénéficié de leçons théoriques consacrées à la signalisation routière, les priorités et le comportement du cycliste ainsi que de cours pratiques sur le jardin de circulation, soit au total 1298 élèves répartis dans 71 classes.

Dans 12 localités, 231 enfants de 5<sup>e</sup> année primaire ont fonctionné en qualité de patrouilleurs scolaires. La brigade a également formé 3 patrouilleurs adultes au profit d'une commune. La campagne d'examen pour cyclistes a concerné 1205 adolescents de 6<sup>e</sup> année secondaire. Cet enseignement comprend une instruction théorique en classe, un test de 50 questions, ainsi qu'un parcours dans le trafic du lieu où se trouve le collège.

Pour sa 11<sup>e</sup> édition, la Coupe scolaire neuchâteloise s'est déroulée à Saint-Aubin, sous l'égide de la commission technique d'éducation routière. Les 100 concurrents inscrits (soit 63 garçons et 37 filles) ont effectué les différentes épreuves théoriques et pratiques. Cette manifestation a une nouvelle fois remportée le succès escompté.

1080 élèves de 7<sup>e</sup> année secondaire et 1159 élèves de 9<sup>e</sup> année secondaire ont été sensibilisés aux statistiques, causes et conséquences d'accidents de circulation.

Cette année encore, la brigade a été appelée à organiser 6 séances de 2 à 4 heures d'éducation routière à l'intention de 40 jeunes sanctionnés par décisions de présidents de l'Autorité tutélaire, suite à la commission d'infractions.

Compte tenu de la nature de certaines campagnes impliquant un double passage dans les classes, le nombre total d'enfants instruits par la brigade s'élève à 9370 pour l'année 2005.

La collaboration instaurée au fil des ans entre le corps enseignant et le personnel assurant l'éducation routière s'est poursuivie dans un souci commun de parfaire la prévention des accidents de la route.

## Police judiciaire

Nous rappelons que l'analyse de la criminalité contient deux volets distincts: d'une part les données fournies à l'office fédéral de la police, sous une forme unifiée des polices suisses, et d'autre part l'analyse de la criminalité liée aux stupéfiants.

### Evolution générale de la criminalité durant l'année 2005 (hors stupéfiants)

Le tableau ci-après donne un aperçu de la criminalité telle qu'elle est parvenue à la connaissance de la police au cours des quatre dernières années (crimes et délits réalisés et tentatives).

L'évolution de la criminalité au cours de l'année 2005, à l'examen de la statistique annuelle, a subi relativement peu de modifications par rapport à l'année 2004.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	TOTAL (suspects)	HOMMES	FEMMES	MINEURS	SUISSES	ETRANGERS
<b>Homicides</b>	8	7	12	8	10	6	7	7	0	0	2	5
<b>Coups et blessures</b>	420	495	552	569	619	719	822	686	136	89	384	438
<b>Affaires de moeurs</b>	127	123	152	149	145	169	132	121	11	15	72	60
Vols simples	2651	2811	3260	3288	3408	3054	916	677	239	177	434	482
Vols avec effraction	1161	1263	1351	1365	1300	1227	310	283	27	104	138	172
Vols à l'arracher	25	22	29	26	22	20	2	2	0	0	2	0
<b>Vols (total)</b>	<b>3837</b>	<b>4096</b>	<b>4640</b>	<b>4679</b>	<b>4730</b>	<b>4301</b>	<b>1228</b>	<b>962</b>	<b>266</b>	<b>281</b>	<b>574</b>	<b>654</b>
<b>Vols de véhicules</b>	<b>894</b>	<b>898</b>	<b>759</b>	<b>720</b>	<b>715</b>	<b>708</b>	<b>192</b>	<b>186</b>	<b>6</b>	<b>66</b>	<b>89</b>	<b>103</b>
<b>Brigandages</b>	<b>46</b>	<b>40</b>	<b>42</b>	<b>29</b>	<b>43</b>	<b>45</b>	<b>50</b>	<b>48</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>17</b>	<b>33</b>
<b>Escroqueries + abus conf.</b>	<b>230</b>	<b>225</b>	<b>227</b>	<b>219</b>	<b>257</b>	<b>297</b>	<b>279</b>	<b>208</b>	<b>71</b>	<b>2</b>	<b>156</b>	<b>123</b>
Incendies intentionnels	40	51	57	51	45	46	30	27	3	16	27	3
Incendies par négligence	52	59	49	70	49	53	52	25	27	6	34	18
Incendies techniques	62	69	64	36	54	45						
<b>Incendies (total)</b>	<b>154</b>	<b>179</b>	<b>170</b>	<b>157</b>	<b>148</b>	<b>144</b>	<b>82</b>	<b>52</b>	<b>30</b>	<b>22</b>	<b>61</b>	<b>21</b>
<b>Dommages à la propriété</b>	<b>1936</b>	<b>1888</b>	<b>1965</b>	<b>1974</b>	<b>1939</b>	<b>2252</b>	<b>606</b>	<b>537</b>	<b>69</b>	<b>188</b>	<b>416</b>	<b>190</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7652</b>	<b>7951</b>	<b>8519</b>	<b>8504</b>	<b>8606</b>	<b>8641</b>	<b>3398</b>	<b>2807</b>	<b>591</b>	<b>719</b>	<b>1771</b>	<b>1627</b>

Les présents chiffres sont issus des statistiques annuelles transmises à l'Office fédéral de la police, à l'exception des coups et blessures qui comprennent également les voies de fait (en plus des lésions corporelles), les incendies par négligence et techniques de même que les dommages à la propriété (qui relèvent de la statistique cantonale).

Il faut relever, de manière générale, une très légère augmentation de la criminalité dans la plupart des différentes catégories de délits. Le nombre total de délits annoncés à la police, par rapport à 2004, est en augmentation de 0.4%, mais en augmentation de 13% par rapport à l'année 2000. Cette tendance est préoccupante.

Il faut noter aussi une diminution de la criminalité en matière d'atteintes au patrimoine: diminution de 9% pour le total des infractions contre le patrimoine, diminution de 10.4% pour les vols simples et diminution de 5.6% pour les vols par effraction et les vols par introduction clandestine.

La tendance la plus préoccupante en termes d'augmentation concerne les délits graves, tels les violences, puisque les affaires de coups et blessures progressent encore de 16.5% (+71.2% par rapport à 2000). Les brigandages montrent une légère augmentation de 4.6% par rapport à l'année 2004. Les affaires de moeurs sont en augmentation de 16.5% par rapport à 2004.

La rubrique homicide, dans le tableau ci-dessus, inclut également des tentatives. Une femme a été tuée dans le cadre de ses relations conjugales durant l'année 2005, contre 1 en 2004 et 4 en 2003. Ce chiffre ne doit pas nous faire oublier que la violence au sein du couple reste une menace réelle pour les femmes et les enfants. Par ailleurs, un père a tué ses trois enfants à La Chaux-de-Fonds.

Ainsi, ce sont 4 homicides qui ont été commis durant l'année 2005 (deux affaires) et 3 tentatives de meurtre.

Le nombre d'incendies enregistré une baisse de manière générale de 2.8%, tandis que les incendies intentionnels sont stables par rapport à 2004 (+2.2%). Les incendies par négligence sont en augmentation de 8.1% par rapport à 2004.

La police a dénoncé à l'autorité judiciaire, durant l'année 2005, en moyenne plus de 9.3 auteurs de délits ou de crimes par jour, contre 7 en 2004, 9 en 2003, 8 en 2002, 7 en 2001 et 5.5 en 2000. Le nombre d'auteurs dénoncés à l'autorité judiciaire augmentede 23.7% par rapport à 2004 (2746 auteurs/susèects) et de 67% par rapport à 2000 (2037 auteurs/suspects).

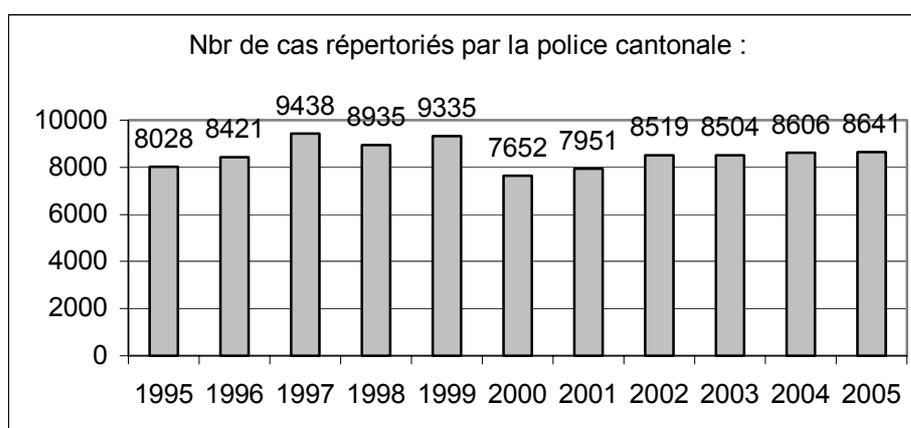
Le taux d'élucidation est de 39.3 % pour les délits comptabilisés dans le tableau ci-dessus (moyenne suisse: 18%). Il est de 44.5% si l'on considère l'ensemble des délits figurant dans le code pénal et élucidés par la police cantonale.

### Levées de corps

GENRE	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Suicides	23	39	36	38	36	40
Morts naturelles	66	65	67	64	74	54
Accidents (sauf LCR)	9	16	7	8	11	6
Meurtres	0	2	2	4	1	3
Non établies	0	0	0	1	1	0
Overdoses (Base: rapports de levée corps)	6	1	1	3	8	3
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>104</b>	<b>123</b>	<b>113</b>	<b>118</b>	<b>131</b>	<b>106</b>

En ce qui concerne les levées de corps en particulier, on enregistre qu'il y a quatre victimes de meurtre durant l'année 2005, alors qu'il y en avait eu une en 2004, quatre en 2003, deux en 2002, deux en 2001 et qu'il n'y en avait pas eu en 2000. Le nombre de suicides est le plus fort enregistré durant les cinq dernières années. Les overdoses ont diminué de moitié. Toutes les levées de corps énoncées dans le tableau ci-dessus ont fait l'objet d'une enquête de la part de la police cantonale pour en déterminer les causes.

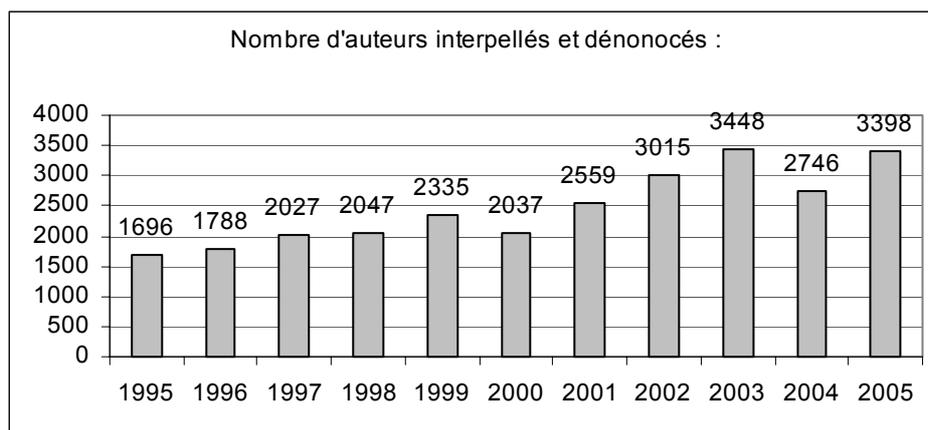
### Evolution des délits entre 1997 et 2005



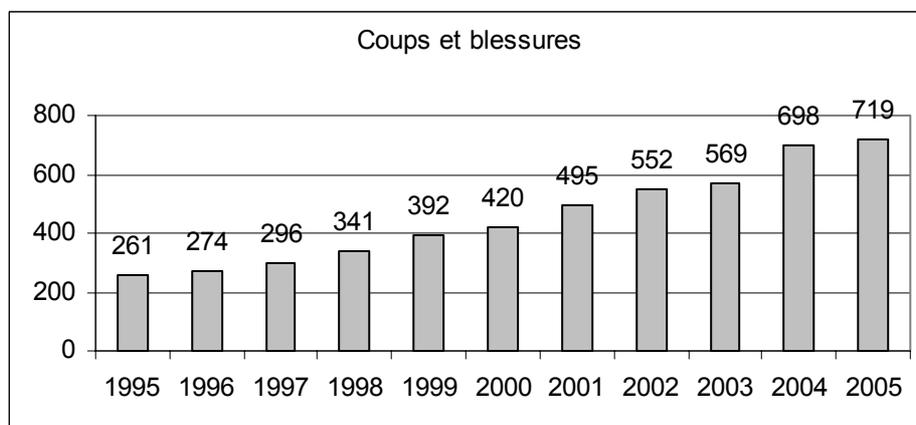
Concernant les rubriques faisant partie des statistiques ci-dessus, il faut relever une reprise de la criminalité (augmentation de 13%) par rapport à la diminution constatée durant l'année 2000. Au

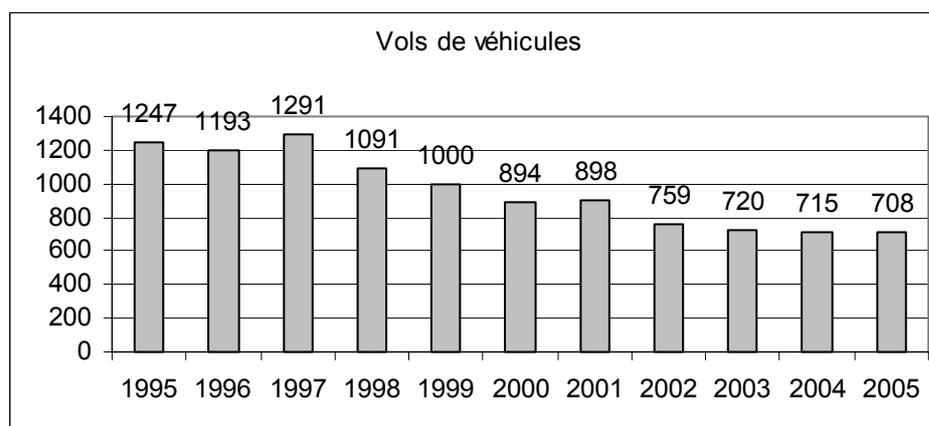
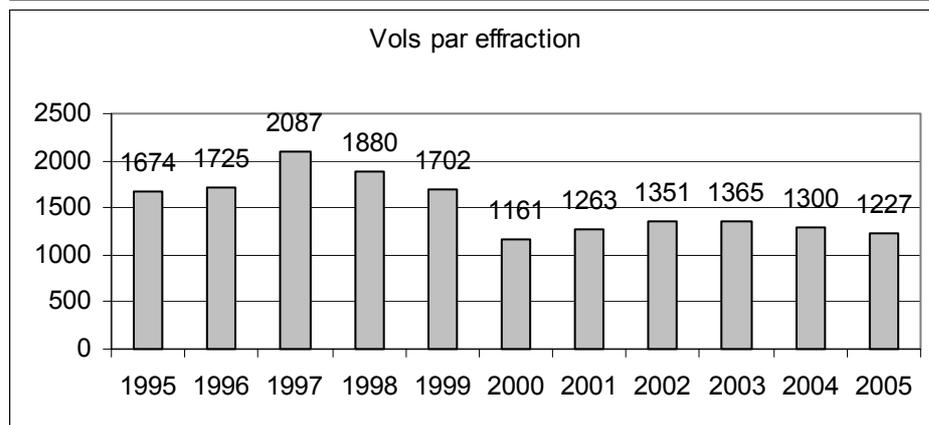
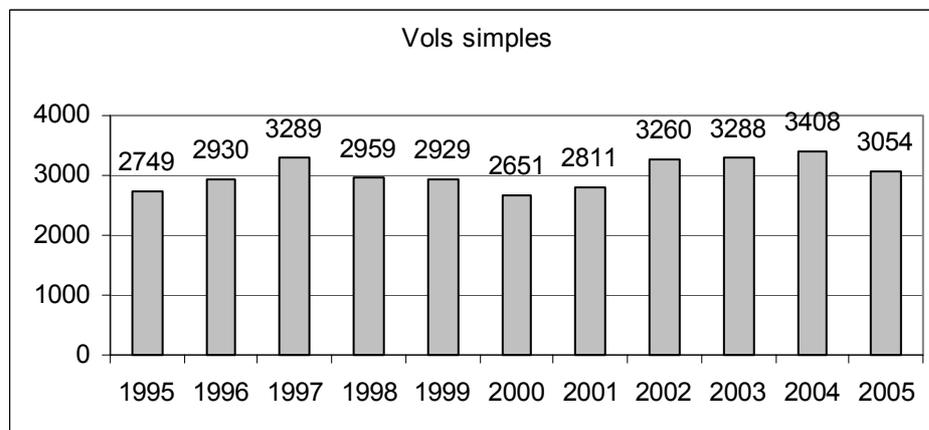
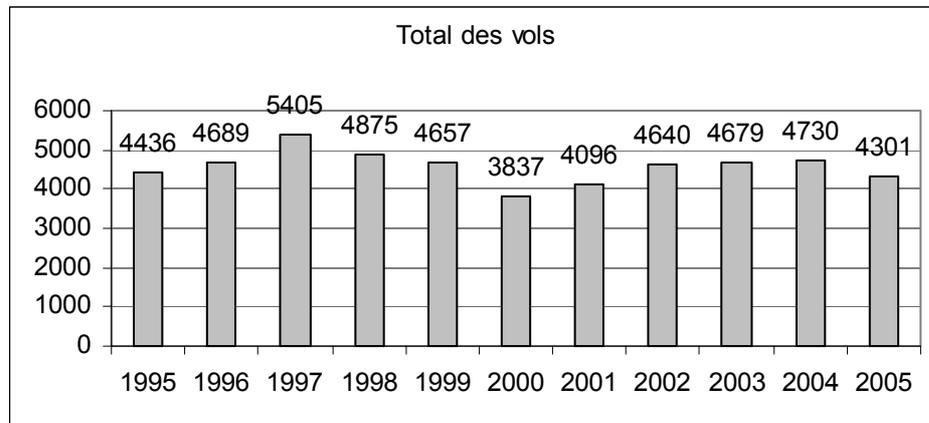
regard de ces chiffres, on peut conclure que la criminalité dans le canton de Neuchâtel a connu des fluctuations durant ces dix dernières années et qu'elle a diminué de 8.4% par rapport à l'année record 1997.

L'évolution du nombre d'auteurs, tant majeurs que mineurs, dénoncés par la police cantonale au cours des dix dernières années démontre une tendance marquée à la hausse. Le nombre d'auteurs dénoncés en 2005 augmente de 23.7% par rapport à 2004. L'augmentation des dénonciations par rapport à 1995 est de 100%. Chaque jour, la police cantonale identifie et dénonce à l'autorité judiciaire en moyenne plus de 9 auteurs de délits ou de crimes. Ces chiffres reflètent clairement l'amélioration des processus d'efficacité de la police cantonale en matière de résolution des affaires.



Le nombre d'affaires répertoriées sous la rubrique "Coups et blessures" a atteint encore une fois un record en 2005, avec une augmentation de 3% par rapport à 2004 et de 175% par rapport à 1995! Cet indicateur montre que les relations sociales se durcissent linéairement dans notre société qui adopte de plus en plus fréquemment une norme violente.



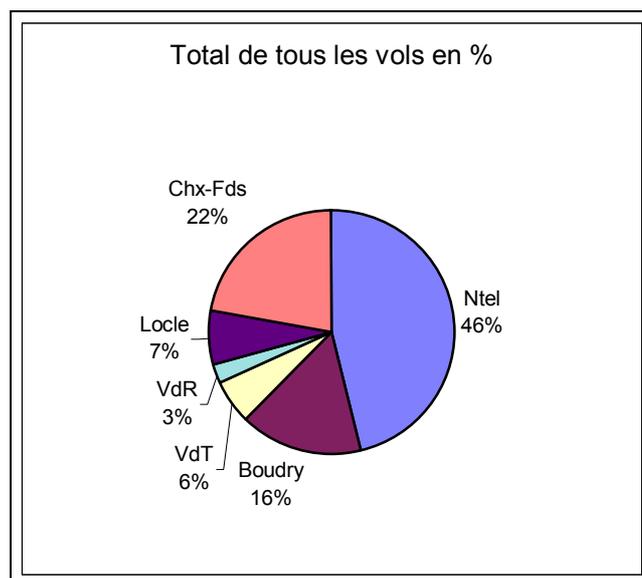
**Atteintes au patrimoine**

On remarque que le nombre de vols a diminué de 9% par rapport à 2004, soit plus d'un vol commis par jour en moins. On constate par contre une progression significativement plus marquée par rapport à l'année 2000 (12%), pour atteindre un peu plus de 11 vols par jour annoncés à la police dans le canton de Neuchâtel. Il faut relever que le nombre de vols enregistrés est inférieur à celui d'il y a dix ans. Il faut noter également une baisse des vols par effraction (-5.6%) par rapport à 2004 et une très forte régression par rapport à 1997 (-41%), soit 860 vols par effractions en moins par rapport à 1997 ou plus de 16 vols par effraction en moins par semaine.

Globalement, les vols de véhicules enregistrent une stabilisation par rapport à l'année 2004 et la confirmation d'une baisse significative depuis 1990. Ce sont en particulier les cycles qui sont la cible privilégiée des voleurs, puisqu'ils représentent 70% des vols de véhicules (501 cas signalés). La part des voitures volées est de 11% (81 vols de voitures). Le nombre de voitures volées est en baisse de 10% par rapport à 2004 (81 contre 90) et de 20% par rapport à 2001 (81 contre 102).

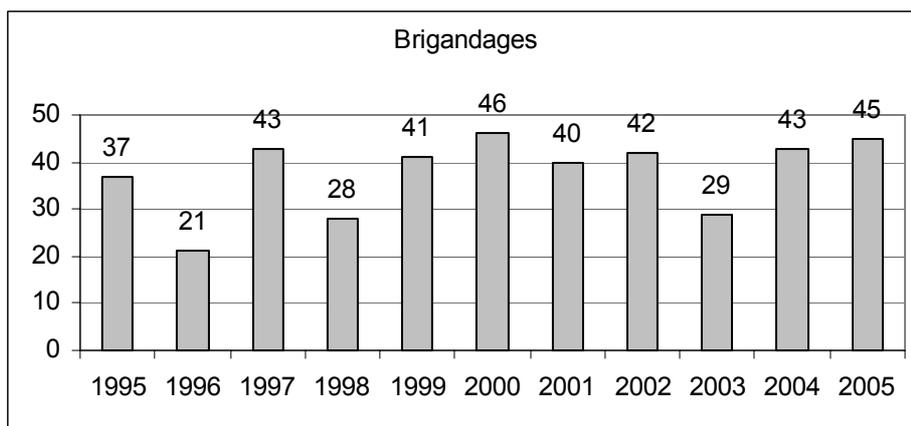
Ces chiffres sont importants puisque les délits contre le patrimoine concernent le plus grand nombre de victimes, donc de citoyens, par rapport aux autres délits et crimes du code pénal. Il est possible de conclure que notre société neuchâteloise s'est donc sécurisée ces dix dernières années.

La répartition des vols par district montre que les deux villes principales du canton absorbent ensemble plus de 68% de la criminalité du canton. Il faut noter une diminution de la criminalité contre le patrimoine en ville de La Chaux-de-Fonds de l'ordre de 4%. Il faut remarquer aussi que le district du Val-de-Travers, de même que celui du Val-de-Ruz, ne sont touchés que de manière atténuée par les délits contre le patrimoine. Plus surprenante est encore la situation de la ville du Locle qui semble relativement épargnée (7.2%) par ce type de criminalité quand bien même il s'agit de la troisième ville du canton. Par contre, le district de Boudry subit toujours les répercussions de la criminalité de passage (15.9%) à mesure qu'il se trouve sur un axe de transit important entre la Suisse alémanique et la Suisse romande.

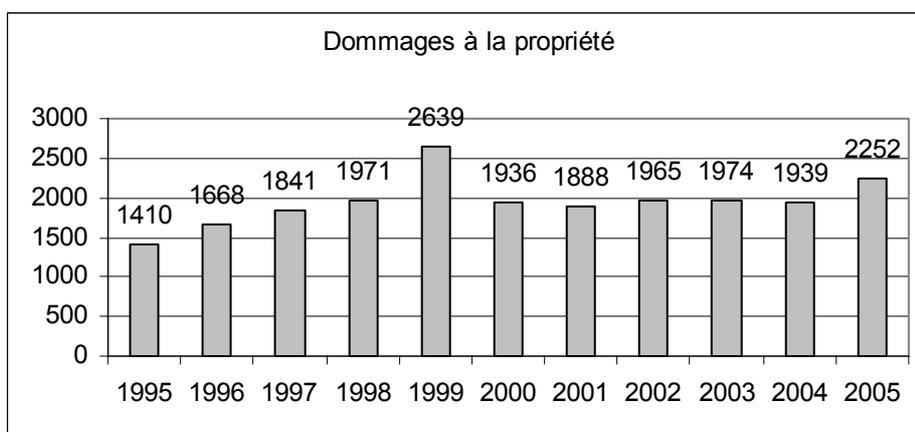


Les efforts que la police cantonale neuchâteloise a consentis, depuis cinq ans, pour éviter que le Littoral Ouest ne soit la cible de la délinquance de passage, ont permis d'atténuer le phénomène qui avait été constaté depuis 1997. Le nombre de cambriolages dans cette partie du canton a diminué de plus de 26% ces deux dernières années.

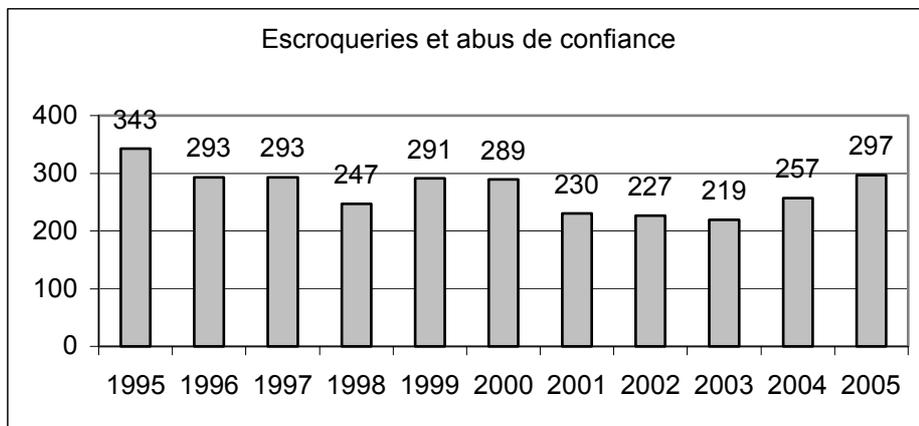
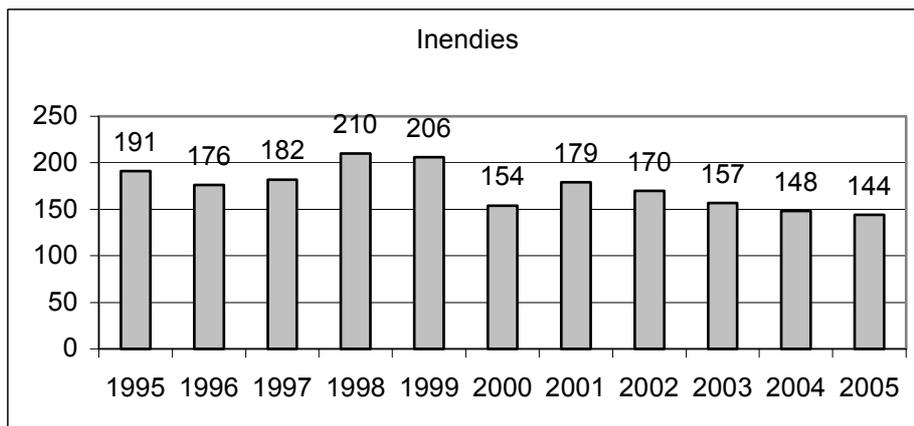
Il faut souligner ici que les vols simples ont augmenté de 12% entre 2000 et 2005. Les vols simples concernent dans bon nombre de cas des vols de téléphones portables ou de porte-monnaies se trouvant dans des vestes laissées sans surveillance, notamment dans les discothèques. L'augmentation de ces vols a été constatée surtout en ville de Neuchâtel et de manière moins marquée à La Chaux-de-Fonds. Elle ne s'est pas produite dans les autres districts.

**Brigandages**

Le nombre des brigandages enregistrés dans le canton a augmenté de 4.6% par rapport à 2004 pour atteindre une valeur similaire aux années 1997 et 2000. On constate une très forte augmentation de 55% par rapport à 2003, mais comme le montre le graphique, le nombre de brigandage a toujours fluctué entre vingtaine et quarantaine. Le nombre de brigandages doit nous interpeller, dans la mesure où ces infractions impliquent, par définition, l'usage de la contrainte et de la violence. Il faut relever ici que ce sont 50 auteurs de brigandages (soit la quasi-totalité) qui ont été identifiés et dénoncés à l'autorité judiciaire.

**Domages à la propriété**

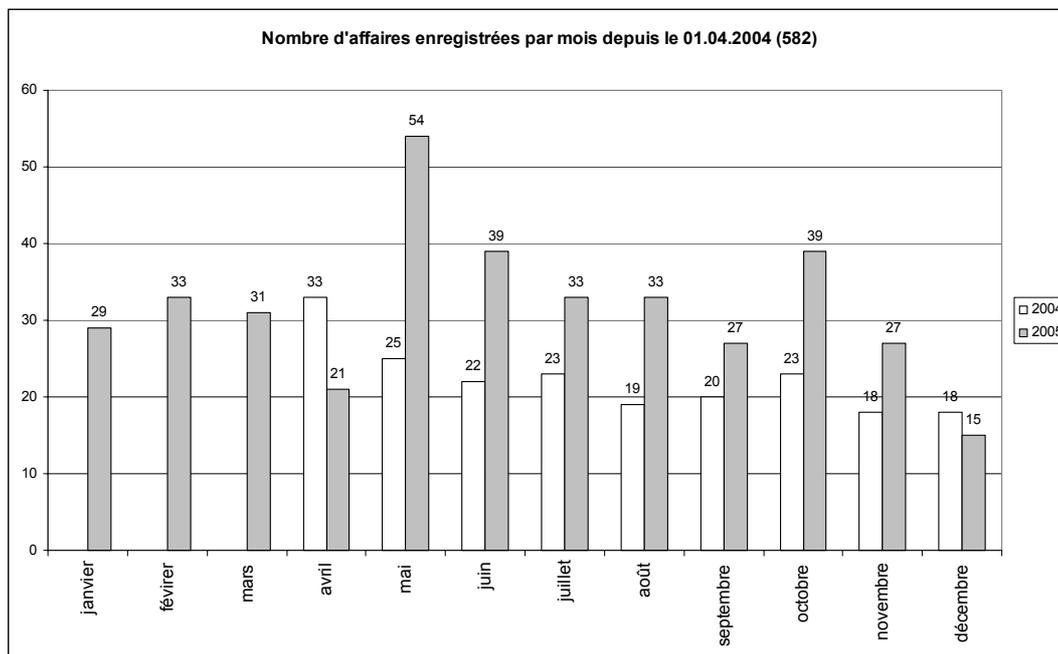
Le nombre de dommages à la propriété a augmenté de manière significative de 16% par rapport à 2004. Par rapport au nombre total de dommages à la propriété, les graffitis représentent environ le 14% des infractions (317 affaires constatées en 2005 contre 343 en 2004 et 291 en 2003). L'augmentation des dommages à la propriété est essentiellement due à un nouveau phénomène consistant à endommager des voitures parkées dans les rues des villes Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds (rétroviseurs arrachés, carrosseries rayées). Ces délits sont fréquemment commis par des jeunes avinés et/ou sous l'effet de produits stupéfiants, tard dans la nuit.

**Escroqueries et abus de confiance****Incendies**

La police cantonale a ouvert, durant l'année 2006, 144 enquêtes en matière d'incendie pour en déterminer les causes. Ce domaine, très technique et complexe, nécessite des enquêtes précises et détaillées. Les conséquences pénales portent souvent sur des dommages considérables et donc des sommes importantes. La police cantonale a dénoncé 30 auteurs en 2005 (27 en 2004) pour des incendies intentionnels et 52 auteurs d'incendies par négligence (46 en 2004). On note une diminution du nombre d'incendies pour lesquels la police cantonale a mené une enquête. On peut relever encore une augmentation de 8% du nombre d'incendies résultant d'une négligence (53 en 2005 contre 49 en 2004), mais une très forte diminution 24.3% par rapport à 2003 (70 incendies). On note également une très nette diminution de 37% des causes techniques (34) par rapport à l'année 2004 (-50% par rapport à 2001 pour 69 incendies techniques).

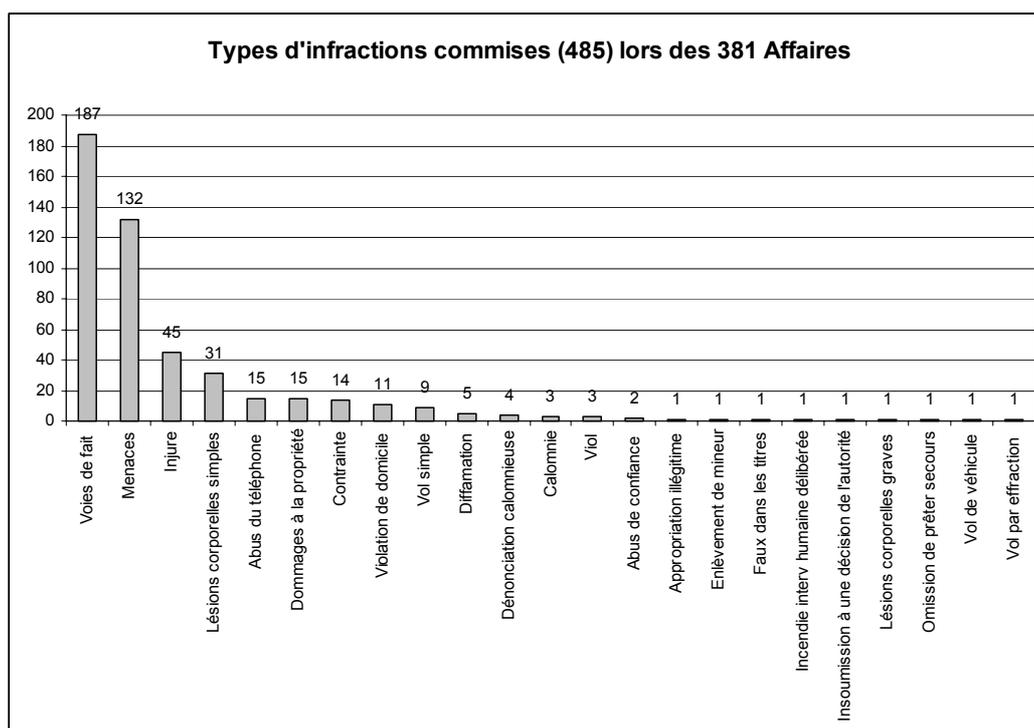
## Violences conjugales

Les violences conjugales ont représenté une 381 affaires durant l'année 2005 (582 Affaires depuis le 1er avril 2004, date de la modification du Code pénal suisse).



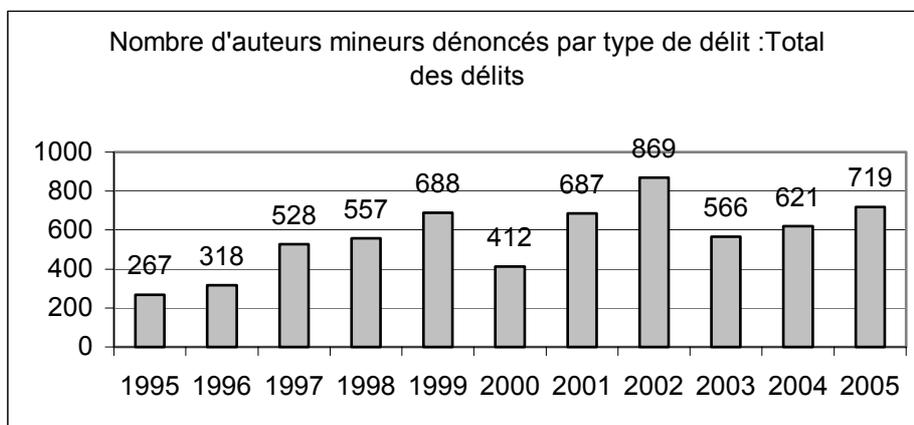
Les 381 affaires concernent 333 auteurs au total, dont 26 ont récidivé à au moins 2 reprises durant l'année 2005. Le taux de récidive est ainsi de 7.8%. Le pourcentage d'auteurs suisses est de 46.7% et celui des étrangers de 53.3%, tandis que le pourcentage de victimes (340 au total) suisses est de 51.5% contre 48.5% pour les victimes étrangères.

Les 381 affaires concernent la commission de 485 infractions, dont 75% sont représentées par les voies de fait (giffle), des menaces et des injures. Les infractions à caractère grave (lésions corporelles, viol, contraintes) concernent environ 10% du total des infractions.



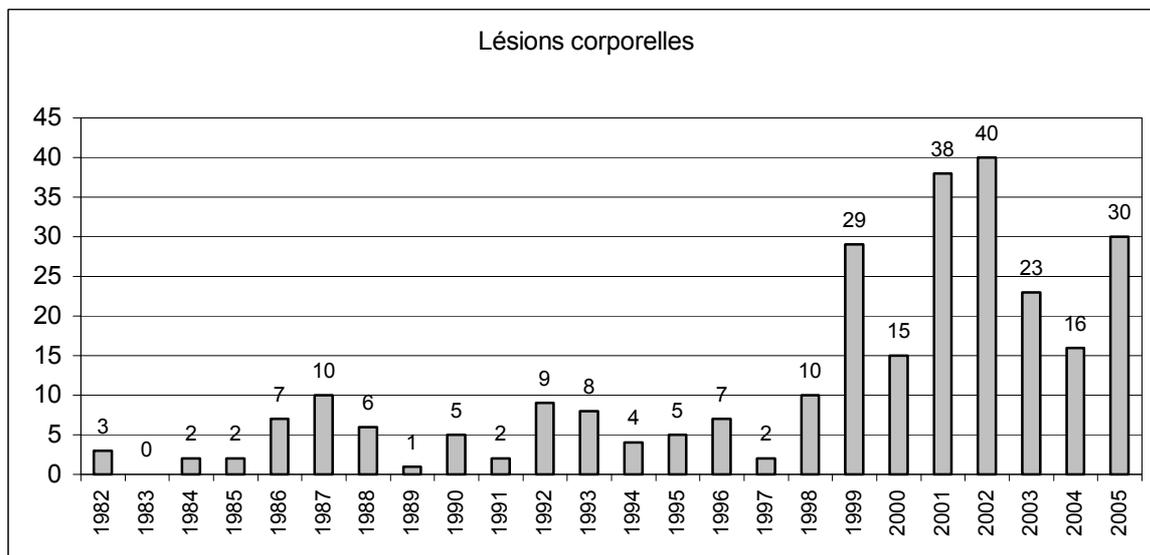
### Délinquance des mineurs

En représentant 21% (contre 23% en 2004) des auteurs dénoncés à l'autorité judiciaire, le constat s'impose qu'il ne faut pas relâcher nos efforts de prévention et d'intégration de notre jeunesse dans la société. L'année 2005 représente le second record des dix dernières années en matière de délinquance des mineurs avec une augmentation de 15.7%.

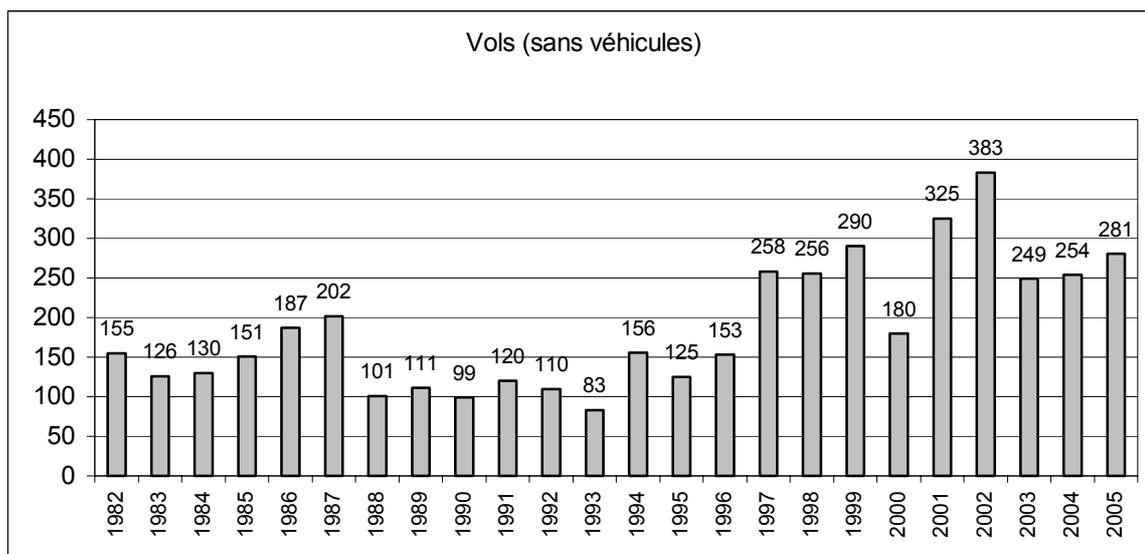


Après une baisse de 45% enregistrée en 2004 par rapport à 2003 concernant l'implication de mineurs pour "coups et blessures", l'année 2005 montre une nouvelle hausse de 48% (89 mineurs en 2005 contre 60 en 2004).

On peut conclure que le problème de la délinquance des mineurs est toujours intact et que de grands efforts de prévention devront continuer à être développés ces prochaines années, ne serait-ce que pour contenir le phénomène amorcé dès 1997. Le graphique ci-dessous montre l'évolution des lésions corporelles simples et graves inhérentes aux mineurs ces 23 dernières années (sans les voies de faits, les agressions et les tentatives d'homicides):



Le nombre des mineurs dénoncés pour des vols est en augmentation de 10.4% par rapport 2004, mais en diminution de 26.6% par rapport à 2002.



Une augmentation est visible pour l'année 2005, par rapport à 2004, pour quasi tous les types de délits: l'augmentation est de 31.6% pour les vols par effractions (104 mineurs en 2005 contre 79 en 2004), de 22.8% pour les dommages à la propriété (188 mineurs en 2005 contre 153 en 2004), alors que le nombre de mineurs dénoncés pour brigandages (9) et vols simples (177) est stable.

Les mineurs sont surreprésentés par rapport au nombre d'auteurs dénoncés dans les catégories de délits suivantes: vols par effractions (35% des auteurs sont mineurs), dommages à la propriété (31% des auteurs sont mineurs), vols de véhicules (34% des auteurs sont mineurs), incendies (27% des auteurs sont mineurs) et les vols en général (23% des auteurs sont mineurs).

### **Lutte contre le trafic des stupéfiants**

La situation de l'année 2005 est assez similaire à celle de l'année 2004. Aucun des objectifs et des buts n'ont changé. De manière générale, la cocaïne est aujourd'hui la drogue qui provoque les plus grands dégâts sanitaires sur les toxicomanes et continue à s'imposer comme un substitut inquiétant de l'héroïne, même par des héroïnomanes de longue date; sa consommation prend souvent des aspects compulsifs qui rendent le toxicomane beaucoup plus agressif et mettent en question son insertion sociale.

Nous avons continué nos efforts en particulier contre l'émergence du trafic de la cocaïne, marché détenu en grande partie par des ressortissants africains de l'ouest. Il s'agit en priorité d'empêcher systématiquement l'apparition de scènes ouvertes de distribution de drogues par des bandes organisées de trafiquants. Il s'agit également d'identifier les fournisseurs des stocks de cocaïne et de comprendre les mécanismes des flux d'argent, dans l'optique de démanteler des réseaux de distribution de manière aussi complète que possible.

Nous avons constaté une augmentation de la consommation et du trafic de l'amphétamine thaï (en fait de la méthamphétamine) durant l'année 2005, trafic sur lequel la brigade des stupéfiants a consacré de grands efforts. L'offre sur le marché illicite a très certainement diminué suite à plusieurs enquêtes d'envergure élucidées en Suisse, dont à Neuchâtel, contre des réseaux d'importation de cette drogue durant l'année 2005. La plupart des personnes mêlées aux réseaux démantelés durant l'année écoulée étaient des récidivistes.

Le trafic d'héroïne est toujours en nette diminution depuis le milieu de l'année 2003. L'offre est devenue pratiquement inexistante dans notre canton tant et si bien que peu d'enquêtes ont été ouvertes contre des trafiquants durant l'année 2005. La cocaïne a certainement presque totalement remplacé l'héroïne auprès des toxicomanes. Les toxicomanes inconditionnels de l'héroïne se ravitaillent entre eux sur la place neuchâteloise, après avoir fait le voyage dans les villes de Bienne principalement, de Berne ou de Zurich pour obtenir un peu d'héroïne. Un seul réseau de distribu-

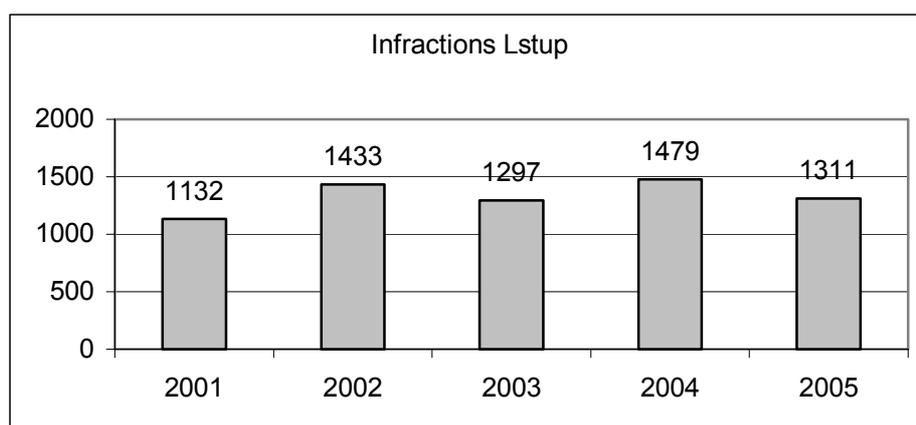
tion a été démantelé durant l'année 2005. Il a concerné 3 récidivistes impliqués dans la vente de 720 grammes d'héroïne dans le canton de Neuchâtel.

Durant l'année 2005, la brigade des stupéfiants s'est attachée au démantèlement d'un réseau de trafic de méthamphétamine qui a abouti à l'interpellation de 15 personnes, presque toutes emprisonnées, plusieurs encore détenues. Au total des ventes reconnues par ces personnes portent sur 73'250 pilules, dont 40'000 par un grossiste arrêté à Zurich. Il avait vécu notamment à Neuchâtel clandestinement chez plusieurs de ses revendeurs.

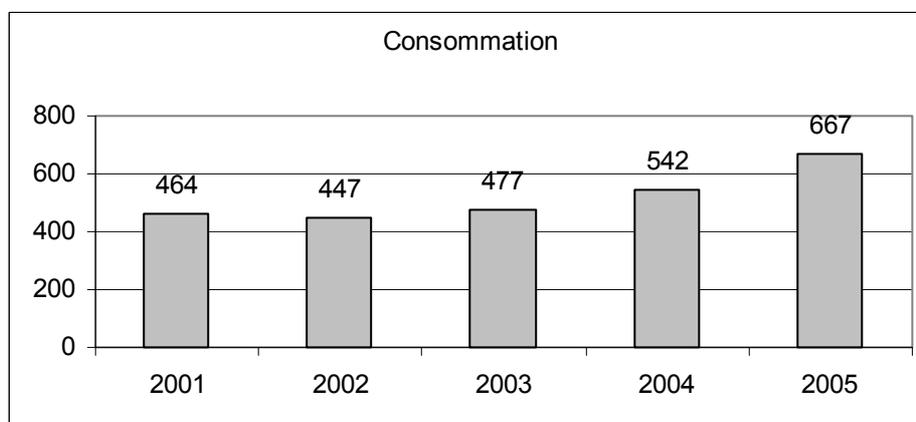
En ce qui concerne le trafic de cocaïne, la brigade des stupéfiants a démantelé un réseau impliquant 12 personnes, dont 2 trafiquants pour la vente de 1,7 kilos de cocaïne et un de leurs revendeurs pour 950 grammes. Quatre autres revendeurs ont été arrêtés dans le canton du Jura. Le principal revendeur à Neuchâtel a également été arrêté pour avoir écoulé pour plus de 350 grammes. Un autre vendeur a été arrêté à Bienne et confondu grâce à 3 autres revendeurs arrêtés à Neuchâtel pour la vente de 660 grammes de cocaïne en ville de Bienne.

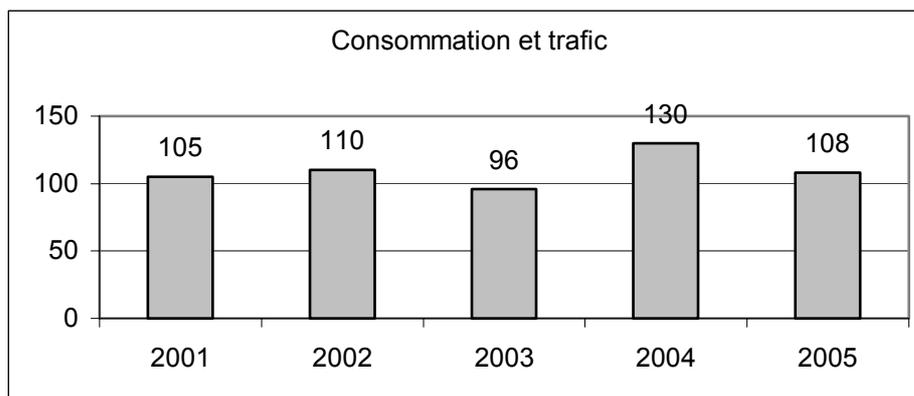
Une autre affaire de cocaïne a porté sur un trafic international de cocaïne, avec importation depuis la Hollande de plus de 10 kilos. Cette affaire a abouti au Tribunal (Assises) avec une condamnation du chef de bande à 7 ans de réclusion. 15 protagonistes ont été interpellés ou arrêtés, tous africains de l'Ouest, spécialement du Nigéria, Libéria. Ce réseau avait notamment des ramifications dans le canton du Valais.

Au niveau statistique en matière de drogue, on remarque que le nombre de dénonciations a diminué de 11.3% par rapport à l'année 2004.



Il faut rappeler toutefois que ces chiffres ne reflètent pas la situation particulière du marché illicite des produits stupéfiants, mais sont en relation directe avec le nombre d'inspecteurs qui compose la brigade des stupéfiants et la capacité de travail qu'elle peut absorber.





Le nombre de consommateurs dénoncés a augmenté de 12.3%, vraisemblablement à cause du nombre croissant de toxicomanes au cannabis, trompés par un discours flou au niveau de la politique fédérale. Le nombre de trafiquants-consommateurs et de trafiquants dénoncés a diminué de 16.9% par rapport à l'année 2004 alors que le nombre de trafiquants non-consommateurs a diminué de 21.2%. Cette diminution est essentiellement due au type de réseaux démantelés, les trafiquants de méthamphétamine étant très souvent des consommateurs de ce produit.

En ce qui concerne les personnes dénoncées pour infraction à la Loi fédérale sur les stupéfiants, il faut relever que 38.7% d'entre eux sont des ressortissants étrangers (506) contre 61.3% de nationaux (799). Au niveau des personnes qui se sont adonnées au trafic, 63.8% sont Suisses (67), 36.1% sont des étrangers (38), dont 81.6% (31) sont des étrangers intégrés (permis B ou C) et 18.4% sont requérants d'asile ou des clandestins (7).

Les 18-25 ans représentent une très large part des personnes dénoncées pour des infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants. Le nombre de mineurs dénoncés durant l'année 2005 représente 14.4% des toxicomanes et est stable par rapport 2004 (188 contre 200 en 2004), mais en diminution de 19% par rapport à 2003. La répartition des auteurs selon le sexe montre une représentation de 13.4% pour les femmes et de 86.6% pour les hommes.

## 5.4. Perspectives

### *Projet de police unique*

L'année 2005 a connu une intense activité sur le dossier de la collaboration entre les diverses polices du canton de Neuchâtel. En effet, le projet "Police 2006" s'est poursuivi selon le calendrier établi et a permis vérifier le bien-fondé des objectifs fixés.

Au cours des trois dernières années les travaux menés ont permis de mieux définir les responsabilités des communes en matière de sécurité publique et ainsi confirmé la pertinence de la séparation des processus (police-secours, police de proximité et police judiciaire).

Néanmoins, le Conseil d'Etat dans son plan de législature s'est fixé comme objectif de réaliser à l'horizon 2008 une seule entité de police dans le canton de Neuchâtel. La volonté de mener cette réforme structurelle fondamentale repose sur deux axes principaux:

- améliorer les prestations de sécurité publique pour l'ensemble de la population
- adapter les moyens aux ressources limitées des collectivités publiques

Ce changement de philosophie du projet "Police 2006" découle en grande partie de la décision prise par les autorités de la Ville de La Chaux-de-Fonds de demander au Conseil d'Etat d'examiner l'intégration du corps de police de cette ville au sein de la police cantonale.

Avec une population de 167'000 habitants soit moins que Lausanne et sa banlieue, le canton de Neuchâtel doit légitimement se demander si la gestion de la sécurité publique doit reposer sur une police cantonale, trois corps de police de villes et une trentaine d'agents communaux répartis dans une quinzaine de communes.

Par conséquent la police unique est une chance de repenser complètement la sécurité publique du canton afin de faire plus avec moins! Fondamentalement, l'objectif de la police unique ne changera rien en ce qui concerne la responsabilité des communes. Cela signifiera simplement que les communes seront appelées à signer un mandat de prestations avec la police cantonale pour l'exécution des tâches de proximité.

L'autonomie politique des communes sera maintenue à mesure qu'il appartiendra à chaque autorité communale de définir les prestations de sécurité de proximité dont elle souhaite bénéficier. D'autre part, la mise en place d'outils modernes de gestion de la sécurité dite de proximité, en particulier au travers de Conseils régionaux de sécurité devraient renforcer les prérogatives des collectivités locales.

Ce projet est ambitieux, mais fort des expériences réalisées au cours des dernières années, il s'inscrit pleinement dans la volonté exprimée par dans son plan de législature de restructurer les services de l'administration cantonale afin d'éviter les doublons existants dans l'exercice de certaines tâches; il constitue donc un magnifique défi pour la police cantonale.

### ***Projets de collaborations régionales***

La création d'une entité régionale pour la formation des aspirants de police a permis de mesurer tout le bénéfice que l'on pouvait retirer de tels projets de collaboration, tant du point de vue de la qualité des prestations que des économies réalisées. Par conséquent, la police cantonale à l'avenir également s'engagera avec conviction dans la recherche de nouvelles synergies visant à unifier des procédures de travail, dans la création de centres de compétences dans des domaines spécialisés ou encore l'acquisition de matériel en commun.

## 6. SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE

### 6.1. Introduction

#### *Contexte global*

#### *Sécurité civile et militaire (SSCM)*

L'entrée en vigueur de la législation cantonale sur la protection de la population et sur la protection civile a généré un déploiement d'activités et de séances très important au niveau du service pour activer les préparatifs sur le terrain.

A la fin de l'année, les commandants de cinq organisations de protection civile régionales sont en fonction et se sont attelés à la constitution pratique de leurs unités, ainsi qu'à la préparation des cours de répétition pour l'année 2006. L'appui du service est très important dans cette phase de mise en place, pour former et appuyer les commandants nouvellement nommés.

Dans le secteur "Affaires militaires", l'information aux conscrits et le recrutement constituent désormais une activité de routine, même si certains processus de collaboration avec le centre de recrutement de Lausanne peuvent encore s'améliorer. Par contre, le changement de rythme des cours de répétition, qui sont redevenus annuels avec la nouvelle législation militaire, a provoqué une recrudescence des demandes de renvois de service de la part des militaires.

A la demande du commandement de la formation d'application d'infanterie 3/6 dont le siège est à Colombier, la convention d'utilisation de la place de tir des Pradières a été révisée, en considération du fait qu'il y a dorénavant trois départs d'écoles de cadres par année, au lieu de deux antérieurement. Une plus grande ouverture de cette place a pu être accordée. La sécurité des randonneurs n'est pas affectée. En contrepartie, la troupe a abandonné de nombreuses places de tir situées dans le haut du canton et dans la région du Val-de-Travers. Les organisations de protection de la nature ont été informées des nouvelles dispositions prises et les ont admises.

L'entité "taxe d'exemption de l'obligation de servir" a été intégrée à celle des "affaires militaires" à la suite de la suppression d'un poste. Une seconde personne a quitté l'unité à la fin de l'année.

Pour la "défense incendie", il est utile de relever que le processus de regroupement des corps de sapeurs-pompiers s'est poursuivi. Il devrait se terminer durant l'année prochaine. Les difficultés financières des collectivités publiques ont des conséquences sur la formation des cadres sapeurs-pompiers et sur le renouvellement des effectifs. Des recherches de solution sont en cours pour endiguer la diminution des effectifs, faute de quoi, certaines communes ne pourront plus faire face à leurs obligations légales dans la lutte contre le feu.

Les récents cours de formation mis sur pied par la coordination suisse des sapeurs-pompiers ont permis de former les premiers instructeurs selon la nouvelle formule. Elle a été très appréciée par les participants.

#### *Arsenal*

L'année 2005 a permis de consolider les activités en faveur des écoles de cadres d'infanterie 3/6 et de la troupe, suite à la période de transition entre l'Armée 95 et l'Armée XXI dans le courant 2004.

La liquidation du matériel militaire surnuméraire a été accélérée et a touché un volume important.

## ***Éléments marquants***

### **SSCM**

Les contacts avec la troupe se sont limités à :

- Une visite au bureau de la région territoriale à Morges;
- Une participation au rapport de cette grande unité à Neuchâtel;
- Une participation à la promotion de l'école d'officiers d'infanterie 3 à Colombier et
- La participation à la prise de congé du commandant de la formation d'application d'infanterie 3/6 à Colombier.

Le chef du département a suivi l'assemblée de la société neuchâteloise de tir, ainsi que celle de la société neuchâteloise des officiers.

Après l'entrée en vigueur de la législation cantonale sur la protection de la population et la protection civile, le service s'est attaché à créer les bases nécessaires à la réalisation sur le terrain des organisations de protection civile régionales. Dans ce but, de nombreux contacts ont eu lieu avec les comités directeurs et commissions de gestion des centres de secours, auxquels ces organisations sont politiquement subordonnées. Pour assurer une transition la plus harmonieuse possible entre la PCi 95 et la PCi XXI, les anciens chefs des OPC sont restés actifs avec les formations d'urgence de l'ancienne organisation et leur engagement a été salué.

Le Conseil d'Etat a adopté le règlement d'exécution de la loi le 25 mai 2005, ainsi que l'arrêté fixant la contribution par habitant pour l'ensemble de la collectivité neuchâteloise.

Le bureau permanent de l'organisation catastrophe a été renouvelé conformément à la nouvelle législation. Il a organisé un séminaire axé sur les secours sanitaires en cas de catastrophe. Mise sur pied à Couvet, au centre d'instruction et sur la piste d'entraînement, cette manifestation a rencontré un vif succès, puisque ce sont près de cent personnes qui ont pu prendre connaissance du dispositif (matériel, personnel et véhicules de transport) qui peut être mis en place sur le terrain en cas de catastrophe impliquant de nombreux blessés.

### ***Arsenal***

Le concept de stationnement de l'armée suisse, présenté le 6 décembre 2004 par le chef du DDPS, le conseiller fédéral Samuel Schmid et le chef de l'armée, le commandant de corps Christophe Keckeis, entraînera d'importants changements quant à l'activité de l'arsenal de Colombier en faveur de la défense.

Avec la résiliation au 31 décembre 2006 de la convention entre la Confédération et le canton de Neuchâtel concernant le service de l'arsenal, le canton a cherché à obtenir de la base logistique de l'armée (BLA) des informations concernant les prestations à fournir dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Afin d'accélérer le processus de suppressions de postes de travail et de redéfinir les prestations et l'organisation au 1<sup>er</sup> janvier 2007, la cheffe du DJSS a demandé au chef de l'armée de pouvoir traiter ce dossier directement avec les responsables de la BLA.

Une première séance a eu lieu à Colombier le 28 janvier 2005 en présence du chef d'Etat-major de la BLA et du chef de projet "Logistique XXI".

Le 4 avril 2005 à Lausanne, le chef de l'armée présentait le concept de localisation de l'armée lors de la rencontre des cantons de la région territoriale 1.

Lors de cette rencontre, le chef de l'armée a pris en considération les demandes des cantons de maintenir un "poste de rétablissement" à proximité des citoyens soldats et de la troupe. Un groupe de travail sera mis sur pied pour définir les besoins et les détails.

Une nouvelle séance a eu lieu le 28 avril 2005 à Colombier entre la cheffe du DJSS et le divisionnaire Bläuenstein, chef de la BLA, ainsi que son état-major. Le chef de la BLA a précisé qu'il cherchait la collaboration des cantons en matière de logistique afin de garantir les besoins de l'armée.

Toujours sans nouvelles à l'automne 2005, le chef du DJSF a invité le chef de l'armée à une séance au château de Neuchâtel, le 10 novembre 2005. Le but était de sensibiliser la Confédération sur le programme de législation du canton et sur la problématique des suppressions de postes de travail à venir. Des solutions doivent être trouvées pour le personnel de l'arsenal et ceci dans les meilleurs délais.

L'état-major du chef de l'armée a convoqué les représentants des cantons romands, le 24 novembre 2005, à Lausanne, pour donner les informations sur le "processus de transfert et de réduction du personnel" (TRP).

Il ressort de cette séance que la Confédération ne participera pas financièrement

- à la retraite avec plan social du personnel cantonal
- à l'indemnité de départ du personnel cantonal

Cependant, la rémunération du chef d'exploitation et du chef du personnel au-delà du 31 décembre 2006 sera étudiée au cas par cas.

Le concept de l'indemnisation des cantons lors du transfert et de la réduction du personnel n'étant pas en relation avec les propos tenus le 6 décembre 2004 par le chef du DDPS, un rendez-vous a été demandé par le chef du DJSF au conseiller fédéral Samuel Schmid (20 janvier 2006).

A fin 2005, les prestations logistiques suivantes ont été définies par la Confédération

- Tenir un magasin de rétablissement de l'équipement personnel
- Assurer la maintenance de 2000 fusils d'assaut 90 (planification pour l'année 2007)

Doivent encore être précisées par la BLA (base logistique de l'armée) :

- les prestations pour la gestion d'un dépôt de matériel sur le site de Colombier
- les prestations pour la gestion d'un dépôt de munition
- les prestations pour assurer les missions logistiques pendant le passage au système "Logistique XXI"

## ***Projets en cours***

### ***SSCM***

#### ***Affaires militaires***

L'intégration du personnel "Affaires militaires et taxe d'exemption" dans une seule entité constitue un objectif pour l'année 2006.

#### ***Protection civile***

La mise en place de la protection civile XXI constitue un projet réalisable sur plusieurs années. Un accent particulier va être mis en 2006 sur la formation des cadres et la réalisation de la plate-forme "matériel" cantonale, avec pour objectif principal la constitution de lots de matériel basés sur l'intervention d'urgence, la situation de catastrophe et l'engagement en cas de conflit. Un concept est en cours d'élaboration.

#### ***Défense incendie***

La défense contre le feu, les hydrocarbures, les effets de l'épandage de produits et la lutte contre les éléments naturels est en constante évolution. Un projet de rationalisation du concept de lutte contre les effets des produits chimiques doit être initialisé et prendre effet au début de l'année 2007. Il en va de même de la répartition des coûts des interventions routières.

## 6.2. Gestion

### *Ressources humaines*

#### **SSCM**

L'entité "taxe militaire" a été réduite d'un poste. Par suite de réorientation de carrière, un deuxième collaborateur a quitté l'entité. Dans son organisation actuelle, celle-ci ne peut plus faire face à ses obligations et doit faire l'objet d'une réorganisation en profondeur.

#### **Arsenal**

L'effectif du personnel cantonal et fédéral est resté stable en 2005. L'organigramme structurel au 31 décembre 2005 était le suivant

Collaborateurs fédéraux	4 postes
Collaborateurs cantonaux	36,2 postes
Musée	0,7 poste
Apprenti	<u>1 poste</u>
<b>TOTAL</b>	<b>41,9 postes</b>

L'apprenti menuisier engagé au début octobre 2004 a malheureusement échoué à l'examen final. Il a quitté l'exploitation pour refaire sa dernière année dans une entreprise privée.

Une personne en "mesure d'intégration professionnelle" a été engagée du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005 à l'atelier gestion des stocks et une autre personne à l'atelier service auto du 6 juin au 5 décembre 2005.

#### **Organisation de l'arsenal**

Dans l'attente des nouvelles conventions de prestations qui seront établies pour le 1<sup>er</sup> janvier 2007 avec la Confédération, la structure de l'exploitation élaborée en 2003 reste d'actualité.

Les diverses mesures prises depuis le début des années 1990 par la Confédération dans le cadre de la défense, les réductions de personnel successives et les incertitudes concernant les missions de l'arsenal en faveur de la "Logistique XXI", créent un climat d'insécurité, de tension et de manque de motivation auprès des collaborateurs. En outre, les rigueurs budgétaires exigées depuis plusieurs années aux Etablissements et installations militaires n'améliorent pas la situation.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et afin d'augmenter les synergies avec d'autres services de l'Etat et rentabiliser l'occupation des locaux, la maintenance des véhicules de la police cantonale est assurée par l'arsenal de Colombier. Un employé du garage de la police cantonale neuchâteloise a été "attribué" à l'arsenal en 2005 tout en restant dans le budget de la PCN.

La mise en place d'un centre de subsistance pour la troupe en caserne a vu la suppression de la mise en pension des officiers et aspirants officiers auprès du cantinier de la place d'armes. A la demande de la formation d'application d'infanterie 3/6 (FOAP inf 3/6) une convention pour un "service de table" en faveur des aspirants officiers a été signée entre la Confédération et le canton. De ce fait, le cantinier assure le service des repas préparés par la troupe.

Le débit de boissons/subsistance tenu par le cantinier au réfectoire de la troupe étant transféré au centre de subsistance à fin 2005, il faut s'attendre à une baisse importante du chiffre d'affaire dans ce secteur. En compensation, la Confédération a accepté d'élargir la fréquentation du restaurant du château (mess des officiers et aspirants officiers) au public.

## **Locaux**

### **SSCM**

La piste d'entraînement de la protection civile et du feu a fait l'objet d'un assainissement simple, afin de répondre aux critiques du voisinage. Actuellement, l'instruction peut se dérouler normalement selon les programmes établis.

### **Arsenal et casernes de Colombier**

La réorganisation de la gestion et du stockage du matériel des écoles de cadres de Colombier a permis de libérer quelques surfaces. Des locaux supplémentaires ont pu de ce fait être mis à disposition de la police cantonale et ont permis

- le transfert du matériel PCN de Neuchâtel à Colombier
- le transfert du matériel "maintien de l'ordre" de Boudry (dépôt de la Confédération) à Colombier

Suite à l'octroi d'un deuxième crédit par la Confédération, les chambres de la troupe situées au 2<sup>ème</sup> étage de la caserne n° 2 ont été transformées en bureaux et locaux de travail pour les écoles de cadres de l'infanterie 3/6.

Avec la modification du concept sanitaire, les militaires contractuels ont été transférés dans les locaux qui étaient réservés à l'infirmerie de la place d'armes. Seul un poste sanitaire a été maintenu.

Deux salles de la caserne ont été aménagées pour recevoir 2 x 20 places de travail pour l'instruction assistée par ordinateur. Deux autres salles de 20 places ont été aménagées dans les locaux de la Confédération à Planeyse sur Colombier.

Dans le courant de l'automne 2005, l'appartement du cantinier de la place d'armes a été réaménagé et des locaux de travail ont été transformés en "salle de conduite" pour la FOAP inf 3/6, dans l'aile Est du château.

### **Législation cantonale et fédérale**

Il n'y a pas eu de consultation fédérale sur le plan législatif durant l'année écoulée.

Sur le plan cantonal, le Conseil d'Etat a

- Adopté le règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile le 25 mai 2005;
- Pris un arrêté fixant la contribution forfaitaire des communes pour alimenter le fonds de protection civile et fixant celle-ci à 15 francs par habitant, le 16 février 2005;
- Pris un arrêté portant modification de l'article 10 de l'arrêté concernant l'organisation et l'intervention des centres de secours intercommunaux et des centres de renfort chimique du 11 avril 2001, mettant à charge des communes affiliées à un centre de secours de catégorie 4 un montant de Fr. 5.60 par habitant pour assurer une meilleure répartition des charges des renforts cantonaux dans le domaine du renfort feu.

### **6.3. Activités déployées**

#### **SSCM**

##### ***Arrondissement et affaires militaires***

###### **Arrondissement – contrôles matricules**

Les activités des chefs de section militaire ont été reprises au sein de l'arrondissement et réparties entre les collaboratrices de ce secteur. Au 31 décembre, les contrôles du commandant d'arrondissement accusaient une nouvelle diminution du nombre de personnes enregistrées dans les rôles militaires. Toutefois, les libérations en masse liées à la réorganisation de l'armée sont terminées et une stabilisation devrait intervenir dès l'année prochaine. Des relations informatiques ont été ouvertes en relation avec la banque de données personnes cantonale, ce qui permet de rationaliser toutes les activités de changement d'adresse et de domicile. Toutefois, il est constaté une augmentation constante des mutations dans ce domaine et un accroissement des déplacements à l'étranger des personnes astreintes aux obligations de déclaration. Ces nombreuses mutations (plus de 3000 durant l'exercice écoulé) génèrent une intense activité de recherche, notamment en cas de manquement à une obligation de service.

###### **Arrondissement – information des conscrits**

En application de l'ordonnance sur le recrutement (OREC), les cantons sont chargés de procéder à l'information des jeunes gens astreints et jeunes filles volontaires en âge d'être recrutés. Ces séances d'information sont organisées dans les locaux du service à Couvet et 741 conscrits y ont participé. L'animation et la conduite des groupes formés de 10 à 15 personnes sont essentiellement assurées par des officiers et sous-officiers de milice qui sont mis à notre disposition par l'EM de conduite de l'Armée. Le suivi des dossiers des jeunes gens constitue une activité conséquente qui comprend toute la gestion des convocations au recrutement, lequel n'étant plus fixé à l'âge de 19 ans, mais est maintenant dépendant du moment auquel le citoyen sera convoqué à l'école de recrues.

Après 3 années d'expériences, l'on peut admettre que la nouvelle formule donne satisfaction tant par rapport au contenu qu'à la perception du message par nos jeunes concitoyens. En effet, 77% des jeunes se déclarent satisfaits par cette procédure, selon un sondage effectué au centre de recrutement de Lausanne.

La participation à ces séances étant obligatoire, l'on constate que moins de 6 % des jeunes gens ne répondent pas à la convocation et doivent de ce fait être sanctionnés.

###### **Arrondissement - libérations**

Le commandant d'arrondissement est chargé d'organiser les inspections de libération du service. En 2005, il a été procédé à la libération et au déséquipement de 919 sous-officiers, appointés et soldats. Ces travaux ont été centralisés dans les locaux de l'arsenal de Colombier et les militaires ont été convoqués en civil. Ces libérations ont été organisées selon une nouvelle formule qui constituera une règle dans l'avenir, en relation avec la réorganisation de la base logistique de l'armée. Ces libérations constituaient également la dernière tranche de libérations prévues dans le cadre de la réorganisation de l'armée XXI.

##### ***Affaires militaires***

La nouvelle organisation militaire a été mise en place durant l'année 2004. L'on retiendra en particulier les éléments importants suivants :

- Trois départs d'école de recrues et de cadres par année;
- Annualisation des cours de répétition pour les formations militaires.

### Place de tir des Pradières

Le premier élément a nécessité une révision de la convention d'utilisation de la place de tir des Pradières, car la fermeture de cette place aux activités militaires durant les vacances scolaires ne permettait plus une utilisation optimale des installations, mais faisait courir le risque d'un abandon de la place d'armes de Colombier par les écoles de cadres.

L'ouverture de négociations avec le commandement de la formation d'application de l'infanterie à Colombier a permis d'assurer une pérenité d'utilisation de cette place indispensable à l'instruction de la troupe. En contrepartie, les responsables militaires ont accepté de fermer toutes les autres places de tir de campagne sur le territoire cantonal.

Dès lors, outre la place des Pradières, des tirs ont encore lieu sur la place de Bevaix, ainsi que celles de Bôle et Plan-Dubois.

Les organisations de protection de la nature ont été informées de ces nouvelles dispositions, lesquelles ne sont en aucune manière préjudiciables à l'utilisation des sentiers pédestres sur les crêtes du Jura neuchâtelois.

### Ecoles de recrues

Les cantons n'ont plus de responsabilité directe dans la convocation aux écoles de recrues. Ils agissent en tant qu'organe de liaison entre le groupement du personnel de l'armée et le citoyen. Cette activité est importante. En effet, la complexité des formations professionnelles et estudiantines actuelles, basées sur la réussite de modules qui permettent de poursuivre les études, nécessitent une appréciation continue de l'avancement de celles-ci, afin de permettre la convocation à un service d'instruction de base de 18 ou 21 semaines, sans nuire à la formation civile de la recrue. Dès lors, en cas de décision négative de l'organe de décision fédéral, le canton est appelé à intervenir pour soutenir le citoyen dans sa démarche. Ces activités prennent de plus en plus d'importance dans les activités du service.

### Contrôles militaires

Dans le cadre de la réorganisation, les cantons ont perdu leurs troupes cantonales, mais ont conservé la compétence de dispense de cours de répétition pour les militaires, selon le principe de la domiciliation et suite au retour à l'annualisation des cours de répétition.

Près de 4500 militaires sont domiciliés sur le territoire cantonal et peuvent introduire leurs demandes auprès du service. Pour l'année courante, 1072 demandes de dispenses ou renvois de service ont été introduites. L'augmentation du volume par rapport à l'année 2004 est de 30 % et s'explique par le retour au rythme annuel des cours de répétition. Les employeurs doivent composer avec une absence annuelle de leurs collaborateurs et ne se sont pas encore adaptés à cette nouvelle règle.

En conséquence, 29 % des requêtes ont été acceptées, soit un niveau supérieur de plus de 4 % à la moyenne nationale. Un correctif devra intervenir durant l'année 2006, car cela engendre des problèmes dans l'organisation des cours.

### Tirs

L'accomplissement des tirs obligatoires s'est effectué sur 48 places de tir à 300 m et 19 à 50/25 mètres. Le tableau ci-après donne un aperçu des activités en comparaison avec l'année précédente:

	N. de soc. À 300 m	Prog. obl.	Tir en camp.	N. de soc. À 50/25 m	Prog. féd.	Tir en camp.
2004	49	4208	1133	18	494	671
2005	48	3623	1114	19	482	653

Selon les prévisions et conformément aux libérations anticipées qui ont débuté en 2003, l'on avait constaté une diminution importante des tireurs astreints en 2004, tant à 300 mètres qu'à 50/25 mètres. Cette tendance s'estompe et en 2005 le nombre des tireurs astreints se stabilise quelque peu.

Il est utile de relever que près de 500 militaires n'ont pas accompli leur obligation hors service, malgré un rappel effectué au début de l'année par le DDPS. Les contrevenants ont été sanction-

nés d'amendes pour un montant avoisinant les 85'000 francs et ainsi que d'arrêts lors de récidives répétées.

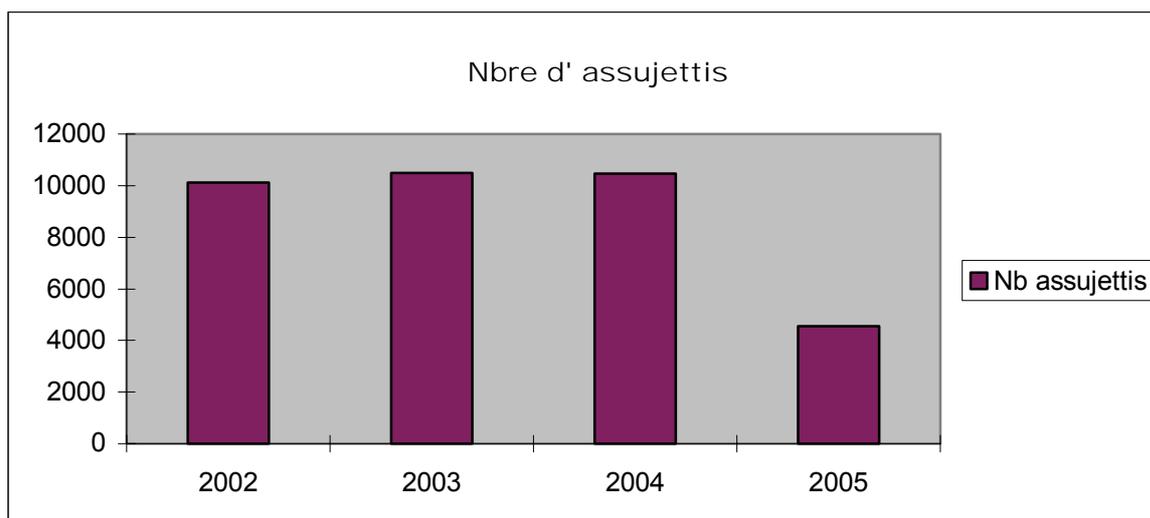
Malgré les efforts consentis pour l'information et la formation par la société neuchâteloise de tir sportif, une nouvelle diminution du nombre de cours de jeunes tireurs est une nouvelle fois enregistrée. Toutefois elle est compensée par un intérêt plus grand marqué pour les armes de sport et de petit calibre.

#### Taxe d'exemption de l'obligation de servir

Au début de l'année 2005, le responsable de la taxe d'exemption a officiellement été mis en congé et le poste n'a pas été remplacé. La supervision de l'entité a dû être reprise par le responsable de l'entité "affaires militaires". La reprise ne s'est pas faite sans mal puisque le titulaire de la fonction était seul détenteur du savoir relatif à la gestion comptable de son entité et le transfert de connaissance n'a pas pu se faire. En outre, les effets de réduction d'effectifs de l'armée n'étaient pas encore perceptibles cette année, en terme de charge de travail, car celui-ci s'effectue avec une année de décalage. L'activité portait sur l'établissement et la récupération des taxes 2004.

Au terme de l'année 2005, la section de la taxe d'exemption perd un autre collaborateur d'importance, puisque le correspondant technique a donné son congé au 31.12.2005. Une décision qui place l'entité dans une situation critique.

Le nombre d'assujettis en 2005 a été de 4'560 (y compris les assujettis exonérés), dont 3'859 taxés provisoirement ou définitivement.

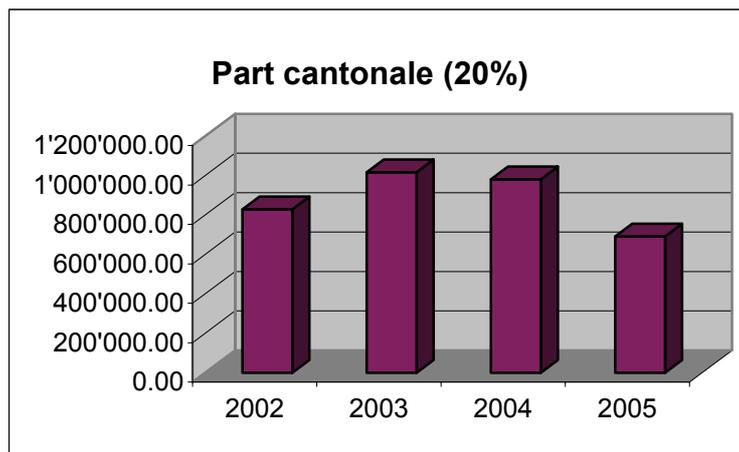


La facturation s'est opérée, sur la base de l'impôt fédéral direct 2004.

La part revenant à notre canton, considérée comme commission de perception, est fixée à 20%.

Voici le résultat de ces dernières années:

Années	Comptes	Part du canton	Budget
2004	4,899,407,35	979,881.45	950,000.-
2005	3,535,200,75	691,243.25	800,000.-



L'importante diminution des recettes est en lien avec les taxes enregistrées et sont le fait de plusieurs facteurs :

1. la hausse temporaire des remboursements due aux 7 classes d'âge de militaires libérés, lesquels ont pu légalement solliciter un remboursement de taxe par rapport aux obligations accomplies.
2. la diminution de 12 classes d'âge de citoyens antérieurement astreints à la taxe, suite à l'abaissement de l'âge de servir de 42 à 30 ans. Ce phénomène aura encore des effets jusqu'à l'année 2008 environ.

#### **Remises de taxe**

Le service a statué sur les demandes de remises suivantes:

286 (330 en 2004) concernant la taxe d'exemption (art. 37 de la loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir, du 12 juin 1959). Celles-ci sont généralement consécutives aux difficultés financières des assujettis.

Leur montant totalise la somme de Fr. 32,170.80. Les requêtes émanent presque dans leur intégralité des services sociaux du canton qui suivent les affaires de ces concitoyens et leur viennent en aide financièrement.

#### **Protection civile**

##### **Constructions**

Il n'y a pas eu d'ouvrages de protection civile construits ou projetés durant l'année 2005.

L'unité d'hôpital protégée de Neuchâtel est encore en cours de modernisation. Les travaux devraient se terminer durant l'année 2006, si tout se déroule normalement. Un abri de 37 places est également en réfection au home de la Béroche à St Aubin.

##### **Places protégées réalisées en 2005**

Dans le cadre des contrôles de réception qui se sont déroulés pendant l'année, 68 abris privés ont été reconnus techniquement en ordre, ce qui représente 1273 places protégées, réparties sur l'ensemble du territoire cantonal.

##### **Contrôle périodique des abris**

Aucun contrôle n'a été effectué en 2005. A relever que pendant la période de mise en place de la réforme PCi XXI, ces contrôles ont été volontairement suspendus.

### ***Contrôle périodique des constructions***

Le contrôle périodique des constructions destinées à la conduite a débuté en 2004, conformément à la nouvelle législation. Cette opération obligatoire constitue la base de calcul des montants forfaitaires versés par la Confédération au titre de participation aux frais d'entretien. Dix ouvrages ont été contrôlés en 2005.

### ***Sanctions***

43 dossiers pour abris privés ont été sanctionnés, représentant 1174 places protégées. Ceci représente, par rapport à l'année passée, une diminution de 20% en terme de dossier et de 17% en terme de places protégées.

### ***Dispenses de construction d'abris***

292 dossiers ont été examinés, dont 183 ont fait l'objet d'une dispense de construction d'abri avec paiement d'une contribution de remplacement représentant un montant total de 1'032'029.- francs.

### ***Instruction***

Depuis 2004, l'instruction s'est déroulée sur la base d'un nouveau concept. Les résultats sont bons et les personnes assujetties sont motivées. Ce sont 288 personnes qui ont suivi des cours, tant au centre d'instruction cantonal, que dans le cadre d'une collaboration intercantonale ou encore au centre d'instruction fédéral de Schwarzenburg.

Le centre d'instruction cantonal a accueilli 260 personnes (177 en 2004), ce qui représente une augmentation non négligeable. Toutefois, il faut s'attendre à une nouvelle augmentation en 2006, tenant compte du fait que les assujettis aux obligations de protection civile peuvent demander 3 renvois d'un an chacun pour accomplir leur cours de base. Ces possibilités d'échelonnement ont eu pour conséquence que nous avons dû traiter 103 demandes de report de service, ce qui représente une charge administrative importante. Enfin, 23 personnes (17 en 2004) ont fait défaut à l'entrée en service et ont été dénoncées au Ministère public.

Au total, 2526 jours d'instruction ont été dispensés pour un coût de 111.625.00 francs, montant qui inclut le matériel de consommation utilisé durant les cours.

Le graphique ci-après montre la répartition, par cours et par spécialités, des 288 participants aux différents cours suivis:



- Regroupement des activités de contrôle du personnel astreint à service dans la protection civile dans le logiciel ZIS
- Inventaire du personnel disponible pour constituer les effectifs réglementaires
- Constitution des nouveaux états-majors et des groupes d'intervention rapide (GIR)

### ***Cours de répétition / Interventions au profit de la communauté***

L'activité dans le domaine des cours de répétition a été réduite au minimum durant l'année 2005 afin de favoriser la mise en place des nouvelles structures. Cependant, afin de maintenir le niveau d'instruction des GIR et garantir la transition entre les nouvelles et les anciennes OPC, divers cours de répétition ont été organisés.

Le service a également autorisé l'engagement de détachements de protection civile au profit de la communauté ou de tiers, principalement dans le cadre de manifestation, ceci conformément à la nouvelle législation fédérale en vigueur.

### ***Alarme***

Fin 2005, le dispositif cantonal pour alarmer la population comprenait 106 sirènes fixes et 79 sirènes mobiles. Les essais d'alarme ont été effectués le mercredi 2 février 2005. Les résultats ont montré que le 99 % des sirènes fixes et mobiles ont fonctionné correctement. Les remises en état de sirènes défectueuses ont été effectuées dans le courant de l'année. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, le service est responsable du bon fonctionnement de l'alarme-eau du barrage du Châtelot. Les essais ont été effectués à la même date et sont concluants. L'information des riverains français s'est effectuée par l'intermédiaire de la Préfecture du Doubs à Besançon.

### ***Feu***

#### ***Législation***

Le tarif cantonal pour le service de ramonage découlant de la modification de l'arrêté modifiant le tarif cantonal pour le service de ramonage annexé au règlement concernant le service de ramonage est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

#### ***Système d'alarme***

Les utilisateurs du réseau d'alarme sont:

- Les sapeurs-pompiers
- La protection civile
- La police cantonale
- La police locale de Neuchâtel
- La police locale de La Chaux-de-Fonds
- Les ramoneurs
- Le service de la protection de l'environnement et les chimistes de piquet
- Les SMUR
- Les services d'ambulance
- Les médecins de garde
- Le sauvetage sur le lac
- L'hôpital de La Chaux-de-Fonds
- Les travaux publics de La Chaux-de-Fonds

A fin 2005, 1878 personnes (- 111) peuvent être alarmées par groupe ou individuellement par "pages" et 1443 supplémentaires (- 169) peuvent l'être par téléphone. La diminution est due principalement au phénomène du regroupement des corps de sapeurs-pompiers, qui va de pair avec une diminution des effectifs.

### **Adduction d'eau d'extinction**

Dans le cadre de l'adduction d'eau, notre service traite des dossiers concernant la pose de nouveaux hydrants, le remplacement d'anciens hydrants et l'amélioration du réseau d'eau d'extinction.

- 41 dossiers ont été traités dont 39 ont fait l'objet d'une promesse de subvention, représentant un montant total de 176'103.- francs
- 38 dossiers ont fait l'objet d'un décompte final, représentant un montant total de 144'068.- francs.

### **Corps de sapeurs-pompiers**

Les regroupements des corps de sapeurs-pompiers suivants sont entrés en vigueur en 2005:

- Le corps de sapeurs-pompiers du Pâquier a rejoint le corps de Dombresson-Villiers pour former le corps de sapeurs-pompiers du Val-de-Ruz Est.

### **Véhicules**

- 1 véhicule de premier-secours type Mercedes 3,5 t d'occasion pour le corps de sapeurs-pompiers de la commune de Môtiers;
- 1 véhicule de transport d'hommes, type Mercedes sprinter 3,5 t pour le corps de sapeurs-pompiers de la Béroche.

### **Nouveaux commandants**

Les commandants nommés en 2005 sont les suivants:

- Cap Miguel MORENO Brot-Dessous

### **Inspection du service de défense contre l'incendie**

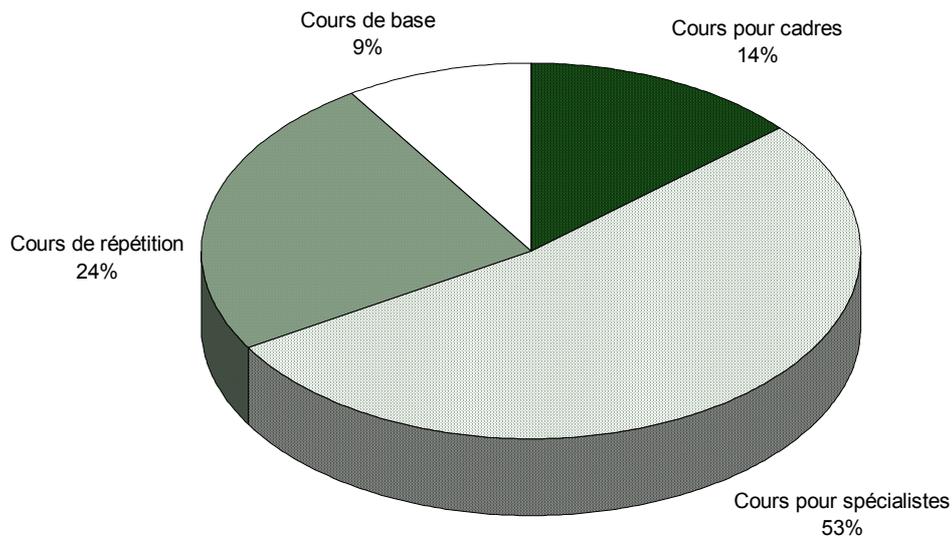
12 corps de sapeurs-pompiers ainsi que les 2 SIS ont été inspectés en 2005 :

SIS Neuchâtel – Littoral centre	La Béroche	Les Planchettes
SIS Montagnes neuchâteloises	Buttes	Brot-Dessous
Bas-Lac	Noiraigue	Coffrane
Savagnier-Engollon-Fenin-Vilars-Saules	Les Bayards	Val-de-Ruz Nord

Les contrôles effectués montrent que les corps sont bien organisés et qu'ils répondent en général aux directives émises pour l'instruction. Les conseils communaux ont reçu un exemplaire du rapport établi après chaque inspection.

### **Cours cantonaux**

Les cours se sont déroulés au centre cantonal d'instruction. La répartition par discipline est la suivante :



262 personnes ont suivi une instruction dans l'une des disciplines ci-dessus mentionnées.

Afin d'assurer l'encadrement des participants, en plus de collaborateurs de notre service, nous avons pu compter sur la participation de :

- 13 chefs de discipline
- 57 instructeurs
- 53 aides (chefs de matériel, machinistes, préposés au matériel ou personnel auxiliaire).

### ***Journée des commandants***

90 personnes ont participé à la traditionnelle journée des commandants qui s'est déroulée le 12 mars 2005 à Couvet. Les thèmes principaux concernaient, la manipulation et l'entreposage des bouteilles pour appareil respiratoire, le RAG (enregistreur de fin de parcours pour véhicule d'urgence), les nouvelles prescriptions de protection incendie AEAI, la nouvelle classification des matériaux et parties de construction et le désenfumage de bâtiments.

### ***Ramoneurs en fonction en 2005 avec secteurs de travail***

SCHWAB René, Cornaux	District de Neuchâtel campagne
OBRIST André, Neuchâtel	Neuchâtel ville Est, Chaumont
FLEURY Vincent, Neuchâtel	Neuchâtel ville Ouest
VILLOMMET Daniel, Peseux	Peseux, Corcelles-Cormondèche, Auvernier, Boudry, Bevaix, Champ-du-Moulin, Rochefort, Brot-Dessous, Vaumarcus, Vernéaz
FALLET Eric, Colombier	Colombier, Cortailod, Bôle, Gorgier-Chez-le-Bart, Saint-Aubin-Sauges, Fresens, Montalchez
STRUCHEN Gérald, Fleurier	Communes du Val-de-Travers et La Brévine
LOVIS Didier, Les Hauts-Geneveys	Communes du Val-de-Ruz
BANDERET Claude-Alain, Le Locle	Le Locle, Les Brenets, Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu
ROESSL Christian, La Chaux-de-Fonds	La Chaux-de-Fonds ville Nord, La Sagne, Les Petits-Ponts, Brot-Plamboz

STEUDLER Jacques, La Chaux-de-Fonds

La Chaux-de-Fonds ville Sud, Les Planchettes,  
Martel-Dernier, Les Ponts-de-Martel.**Subventions**

Le fonds cantonal des sapeurs-pompiers a versé les montants suivants en 2005 :

<b>Genre</b>	<b>Subvention Fr.</b>
Subsides aux communes	584'583,--
Subsides aux privés (y compris extincteurs)	1'431,--
Cours cantonaux et fédéraux	334'719,--
Inspection	6'760,--
Mandats, expertises, études	10'015,--
Fédération cantonale des sapeurs-pompiers	45'500,--
Fédération suisse des sapeurs-pompiers	7'727,--
Exploitation de la piste feu et matériel d'instruction	68'518,--
<b>Total</b>	<b>997'253.--</b>

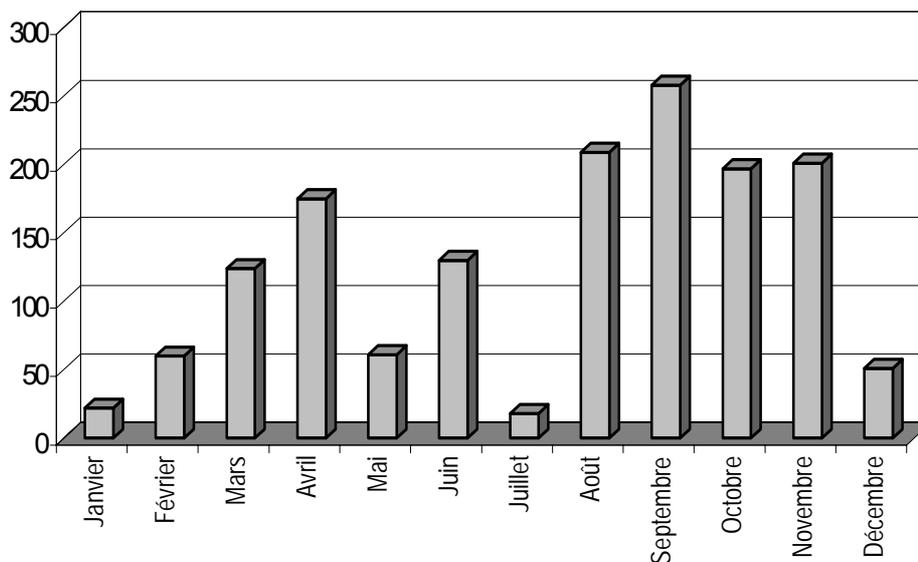
**Centre d'instruction cantonal****Occupation globale**

Le tableau ci-dessous montre l'occupation globale du centre en nombre de jours, demi-jours ou soirées. L'utilisation par les sapeurs-pompiers, la protection civile et l'information aux conscrits représente, dans la majorité des cas, des journées entières, alors que l'utilisation par des tiers représente plutôt des demi-jours et des soirées.

<b>Locataire</b>	<b>Nombre</b>
Protection civile	60
Sapeurs-pompiers	69
Information aux conscrits	23
Utilisation par des tiers	142
<b>Total</b>	<b>294</b>

**Utilisation des salles**

Le graphique ci-après donne un aperçu de l'utilisation mensuelle des salles de travail et de l'auditoire. Du total des 1506 utilisations, il faut relever qu'il n'y a eu que 107 utilisations facturées.



### Utilisation de la maison du feu

La maison du feu a été sollicitée à 96 reprises au cours de l'année 2005, selon la répartition suivante:

Moments	Cours cantonaux sapeurs-pompiers	Corps de sapeurs-pompiers	Entreprises et divers	Total
Semaine toute la journée	36		12	48
Semaine le matin	5	1	2	8
Semaine l'après-midi			9	9
Semaine le soir		13	1	14
Samedi toute la journée	1		5	6
Samedi matin	2	7	1	10
Samedi l'après-midi			1	1
<b>Totaux</b>	<b>44</b>	<b>21</b>	<b>31</b>	<b>96</b>

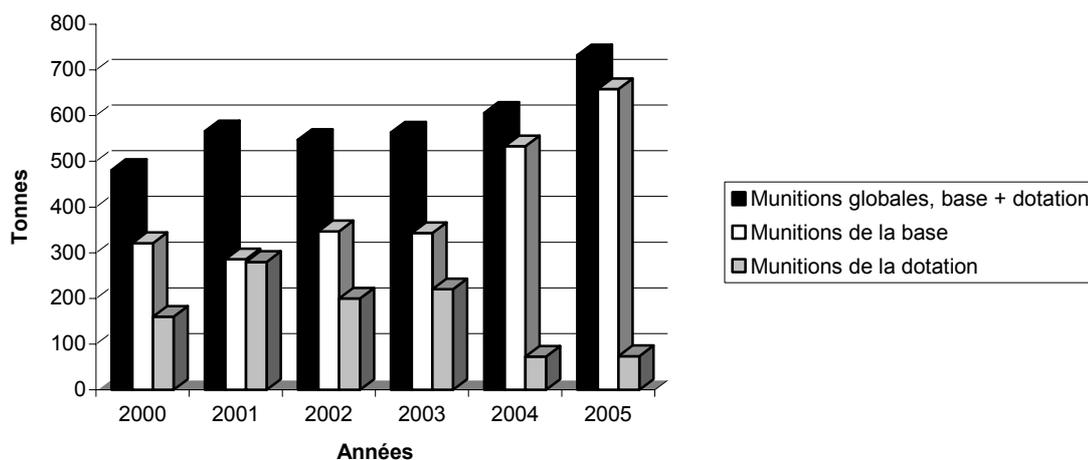
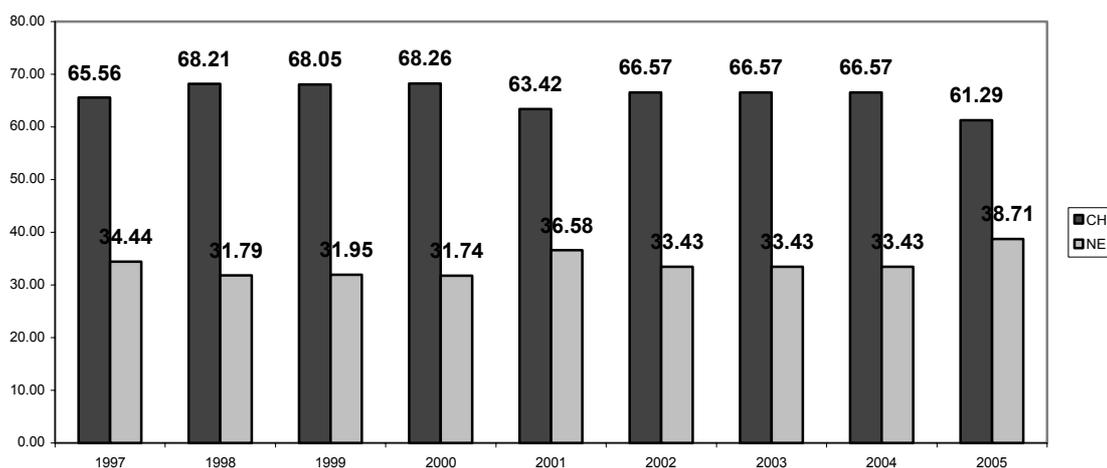
### Arsenal

En juin et en novembre, l'arsenal a procédé au déséquipement de 600 et 400 militaires neuchâtelois des classe d'âge 1969, 1970 et 1971, libérés des obligations militaires au 31 décembre 2005, ce qui a représenté 1300 heures de travail pour l'exploitation. 30 officiers ont également été déséquipés durant l'exercice 2005.

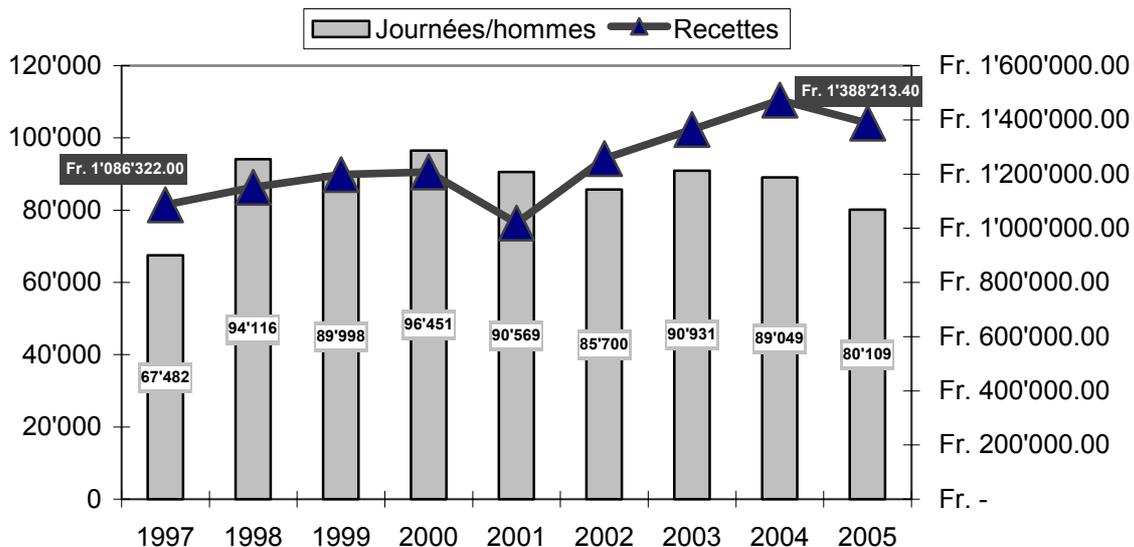
Les commandes d'effets de paquetage et de buffleterie ont permis à 2 selliers de livrer pour Fr. 35'988,75 d'articles confectionnés dans leurs ateliers. Il s'agit là des dernières livraisons d'articles de sellerie.

**Statistique**

Domaine des munitions	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Manipulations globales munitions de la base + dotation en tonnes	481	566	547	543	606	732
Manipulations munitions de la base, en tonnes	321	286	347	343	533	658
Manipulations munitions de la base, nombre de palettes	800	440	570	430	770	940
Manipulations munitions de la dotation, en tonnes	160	280	200	200	73	74
Manipulations munitions de la dotation, nombre de palettes	244	431	340	340	150	185

**Manipulations des munitions****Clés de répartition des heures de 1997 à 2005 (en %)**

### Occupation militaire des casernes de Colombier



La mise en place de la "Logistique XXI", plus particulièrement l'ouverture et la mise en place progressive du Centre logistique de Grolley et du Centre Infrastructure de Grolley, entraîneront une redéfinition des tâches des établissements et installations militaires du canton de Neuchâtel.

Dans le cadre de l'infrastructure, la Confédération devra définir la subordination des employés fédéraux engagés au profit de la place d'armes, employés actuellement gérés par Colombier. Devra également être défini, l'engagement des artisans de l'arsenal pour la maintenance et l'entretien des bâtiments propriété de la Confédération.

Dans le domaine de la logistique et selon le nouveau concept de "ravitaillement/évacuation" et de "maintenance", les activités de l'arsenal seront fortement réduites.

Il faut donc s'attendre à la suppression de postes de travail à fin 2006.

## 7. BANQUE CANTONALE NEUCHÂTELOISE

Les comptes annuels de la Banque cantonale neuchâteloise seront publiés en février. Le rapport de gestion de la banque sera disponible dans le courant du mois de mars.

## 8. SERVICE FINANCIER

Outre les tâches courantes, le service financier a été plus particulièrement sollicité par:

- la coordination des travaux concernant les mesures d'amélioration du budget 2006;
- les réflexions concernant l'utilisation de la part cantonale à l'or excédentaire de la BNS;
- la coordination des travaux relatifs à l'évaluation périodique des subventions;
- la préparation et le suivi des mesures urgentes pour améliorer le résultat des comptes 2005;
- l'introduction d'un Global Custody pour la gestion des titres de la Caisse de pensions;
- les mesures visant à renforcer les modalités de taxation et de perception des impôts;
- l'introduction d'une nouvelle version du logiciel dédié à la gestion du contentieux;
- le renouvellement des principaux contrats d'assurances de l'Etat;
- l'introduction de l'application de gestion financière SAP au CPLN, au CIFOM et au CPMB.

### 8.1. Comptes, budget et politique financière

En raison des élections cantonales, les comptes 2004 ont été clôturés dans un délai très court, le Grand Conseil devant les adopter lors de la session de mars. Avec un excédent de charges de 99,3 millions de francs, l'exercice 2004 a connu le résultat le plus déficitaire enregistré par l'Etat à ce jour. Ce résultat a mis clairement en évidence la grave détérioration des finances de l'Etat.

Les préparatifs pour l'élaboration du budget 2006 ont débuté avant les élections cantonales. Le Conseil d'Etat a adopté les directives budgétaires au début avril. Avant les travaux budgétaires proprement dits, le service financier a adapté la structure du budget et des comptes de l'Etat à la nouvelle organisation des départements de l'administration cantonale.

Le budget 2006 était le premier à s'inscrire dans le cadre des mécanismes de maîtrise des finances adoptés par le Grand Conseil en février 2005. Selon la disposition transitoire régissant le frein à l'endettement, il ne pouvait présenter un excédent de charges de plus de 3% des revenus, ni un degré d'autofinancement des investissements inférieur à 60%.

Afin de maîtriser ces contraintes, le Conseil d'Etat a repris le principe des enveloppes budgétaires. Il a attribué à chaque département une enveloppe calculée de manière à ce que le budget réponde aux valeurs limites du frein à l'endettement. Il a également maintenu le gel de l'effectif du personnel administratif et d'exploitation. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a chargé d'emblée les départements d'élaborer des propositions d'amélioration du budget au niveau législatif ou réglementaire.

La coordination des travaux budgétaires et la préparation du rapport du Conseil d'Etat ont nécessité un engagement suivi du service financier. La première version du budget se situait très loin de l'objectif. Les départements et le service financier ont par la suite proposé de nombreuses améliorations, et le Conseil d'Etat a renforcé le programme d'améliorations budgétaires par des mesures temporaires concernant les salaires, les subventions et une participation des fortunes importantes à l'effort budgétaire. Ce faisant, il a veillé à une répartition équitable des efforts. Il a également proposé d'utiliser une partie des versements de la BNS provenant de la vente d'or excédentaire pour réduire l'excédent de charges et le recours à de nouveaux emprunts.

Le service financier a coordonné l'élaboration des mesures d'amélioration au niveau législatif et réglementaire ainsi que la préparation du rapport au Grand Conseil. Ce programme prévoyait une amélioration du résultat du budget de 71,7 millions de francs, dont 54,5 millions de francs relevant de la compétence du Grand Conseil.

Tout au long de l'année, le service financier a pris une part active à la réflexion concernant l'utilisation des versements de la BNS provenant de la vente d'or excédentaire. Notre canton a reçu 425,8 millions de francs en 10 tranches entre mi-mai et mi-juillet 2005. Avec l'accord du Conseil d'Etat, ce capital a été placé en fonction des échéances des emprunts à rembourser en 2005 et 2006. L'utilisation d'une partie du capital pour réduire l'excédent de charges du budget a suscité un vif débat politique. Le décret adopté par le Grand Conseil affecte l'essentiel des versements de la BNS (93%) au désendettement - directement ou par la réduction de l'excédent de charges - et le solde aux réformes de structures de l'Etat et des communes.

En décembre, le Grand Conseil a accepté avec quelques amendements le budget 2006 et les mesures législatives qui l'accompagnaient. L'excédent de charges arrêté par le Grand Conseil atteint 45 millions de francs, contre 44,5 millions de francs dans la version initiale du Conseil d'Etat.

Le service financier coordonne les travaux relatifs à l'évaluation périodique des subventions. Au début de l'année, il a soumis au Conseil d'Etat le rapport et les recommandations du comité de pilotage concernant les évaluations faites en 2004. Le Conseil d'Etat a chargé les départements de se déterminer sur ces recommandations et de lui soumettre les modifications législatives ou réglementaires nécessaires. La structure mise en place pour les évaluations à réaliser en 2005 a été renforcée par la constitution de groupes de projet pour chaque subvention et par un soutien accru du service financier. La coordinatrice du projet a par la suite élaboré une synthèse des travaux de même que le projet de rapport final. Ce rapport est entre les mains du comité de pilotage; il sera transmis au Conseil d'Etat au cours du premier trimestre 2006.

Depuis 1997, le service financier procède chaque année à une enquête auprès des services afin d'évaluer le résultat probable des comptes. En 2005, à la demande du chef du département, cette enquête a été réalisée pour la première fois à deux reprises. La première évaluation, en juin, a laissé entrevoir un excédent de charges de 130 millions de francs. Au vu de ces perspectives, le Conseil d'Etat a pris en août un arrêté visant à éviter tout engagement et toute dépense non indispensables, dans l'immédiat, à l'activité administrative et à l'accomplissement des tâches publiques. Un effort particulier a été demandé aux services s'agissant des crédits pour les biens et services, qui ont été bloqués à 90% du budget, sous réserve d'une dérogation accordée par le Conseil d'Etat. La gestion des effectifs du personnel, de même que les dépenses pour les subventions et les investissements, ont également été soumises à de sévères restrictions. Au total, le service financier et le Conseil d'Etat ont examiné plus de 340 demandes de dérogations, dont près de 260 pour des dépenses en biens et services. L'application de ces dispositions a fortement sollicité l'administration et le Conseil d'Etat, mais elle a permis de réduire sensiblement l'excédent de charges apparu initialement.

Le service financier a participé en outre aux travaux de plusieurs commissions ou groupes traitant de questions financières (site de Cernier, rachat des bâtiments de la formation professionnelle, études concernant l'évaluation des prestations et le redressement durable des finances de l'Etat).

## 8.2. Gestion financière

La gestion de la trésorerie a été fortement marquée par les versements de la BNS. Comme indiqué, le montant de 425,8 millions de francs encaissé durant le 1er semestre a été placé en fonction des échéances des emprunts à rembourser en 2005 et 2006.

Les taux d'intérêt sont restés très bas. Les taux à court terme ont évolué presque toute l'année en dessous de 1%; sur le marché des capitaux, ils n'ont pratiquement pas dépassé 2,5% à 10 ans.

Le volume des nouveaux emprunts réalisés par l'Etat s'est élevé à 140 millions de francs, dont 30,5 millions de francs pour rembourser des emprunts échus avant l'encaissement du capital de la BNS. Au deuxième semestre, des emprunts à hauteur de 200 millions de francs ont été remboursés avec les versements de la BNS. La dette consolidée de l'Etat a de ce fait diminué de 90,5 millions de francs, passant de 1805,5 à 1715 millions de francs entre le 1er janvier et le 31 décembre 2005 (cf. tableau de la dette figurant dans le rapport à l'appui des comptes 2005).

La gestion de la fortune mobilière de la Caisse de pensions de l'Etat s'est déroulée dans un contexte très favorable. La hausse des principaux marchés financiers a produit des plus-values substantielles qui ont permis de consolider le degré de couverture de la caisse et d'accroître la réserve pour fluctuations de cours. Les disponibilités de la caisse ont été placées en titres (actions, obligations étrangères, parts de fonds ou fondations de placement et de fonds immobiliers) ainsi que dans le secteur immobilier. Comme l'année précédente, des placements ont aussi été réalisés dans le secteur alternatif et sous la forme de produits structurés.

L'introduction d'un Global Custody pour la gestion du portefeuille de titres de la Caisse de pensions a été menée à terme. Les tâches administratives découlant de la détention de titres sont dorénavant regroupées auprès d'un seul mandataire. Cette solution, qui a pu être réalisée sans augmentation des frais de gestion, présente plusieurs avantages. La comptabilité des titres sera centralisée. Les relevés de titres, les rapports et analyses de performances seront établis selon des critères uniformes. Les autres éléments de la fortune (prêts aux collectivités publiques, crédits hypothécaires, investissements immobiliers) pourront aussi être consolidés. Enfin, la banque gestionnaire met à notre disposition ses services d'analyse et de conseils pour l'élaboration de la stratégie générale de placement. Notre service a participé en outre à l'adaptation des comptes de la caisse aux nouvelles normes RPC26.

En collaboration avec l'office de perception, une réflexion a été menée sur les moyens d'améliorer la rentrée des recettes fiscales. Des propositions ont été soumises au Conseil d'Etat et reprises par la suite dans le rapport d'information au Grand Conseil sur un train de mesures visant à renforcer les modalités de taxation et de perception, du 14 septembre 2005. Par arrêté du 21 décembre 2005, le Conseil d'Etat a mis en vigueur l'augmentation du taux d'intérêt moratoire et l'introduction de l'intérêt compensatoire à charge des contribuables personnes physiques. D'autres mesures, notamment celles concernant les facilités de paiement et les remises d'impôts, sont en préparation.

L'office du contentieux a achevé le paramétrage de la nouvelle version du logiciel informatique, laquelle améliorera notamment la compatibilité avec SAP. La mise en production interviendra au printemps 2006 après la réalisation des tests d'usage. Ainsi qu'il est apparu lors de l'évaluation du résultat probable de l'exercice, les comptes 2005 enregistrent un montant élevé de non-valeurs fiscales, en raison notamment de la progression sensible, au cours des dernières années, des créances fiscales aboutissant en procédure d'exécution forcée.

### 8.3. Autres tâches

Le centre de compétence TVA de l'Etat (CC TVA) s'est réuni périodiquement pour traiter les problèmes d'application de la TVA. Il a en particulier vérifié les conditions d'assujettissement pour un certain nombre de services et examiné les conséquences, sous l'angle de la TVA, de l'intégration des hôpitaux de soins physiques dans le nouvel EHM. Ses membres ont répondu directement à de nombreuses questions des services assujettis. Durant l'année, trois cours d'instruction sur la TVA réunissant 18 participants ont été donnés à l'interne de l'administration.

Le CC TVA a participé activement au groupe intercantonal d'experts TVA de Suisse romande et du Tessin, constitué en 2004. Ce groupe de travail est composé de délégués des administrations cantonales, tous spécialistes en matière de TVA. En favorisant l'échange d'expériences et d'informations, il entend renforcer la capacité d'expertise des cantons, et subsidiairement mieux coordonner la défense des intérêts communs des collectivités publiques auprès de la Confédération. Dans ce sens, il a traité notamment de la participation des cantons à l'organe consultatif mis en place par la Confédération en vue d'accompagner l'évolution du système TVA.

Au 31 décembre 2005, 21 entités de l'Etat étaient inscrites comme contribuables TVA. Trois changements se sont produits durant l'exercice: l'assujettissement de l'office du registre du commerce, la sortie du CBVA, transformé en société anonyme et l'intégration dans le giron de l'Etat du CPLN et du CIFOM, déjà assujettis auparavant. Les démarches en vue de l'assujettissement du service des ressources humaines sont en cours.

La plupart des services gèrent la TVA sur SAP. 19 services appliquent la méthode de décompte forfaitaire. Plus simple et rapide, cette méthode de décompte est favorisée, pour autant qu'elle ne soit financièrement pas plus désavantageuse.

A fin 2005, les contrats concernant l'assurance accidents LAA, l'assurance responsabilité civile et préjudices de fortune, l'assurance responsabilité civile pour les véhicules de service et les assurances choses mobilières sont arrivés à échéance. Le renouvellement de ces contrats a fait l'objet d'un appel d'offres selon les dispositions légales régissant les marchés publics. Pour bénéficier de l'appui nécessaire lors de l'élaboration des cahiers des charges et la publication de l'appel d'offres, notre service a fait appel à un mandataire externe. Toutes les tâches concernant l'évaluation des offres, l'adjudication et la conclusion des nouveaux contrats de même que les démarches administratives liées au changement d'assureur ont été assumées à l'interne. L'assurance accidents LAA et les assurances choses ont été confiées à de nouveaux assureurs, mais le volume total des primes est resté inchangé.

Le groupe de projet SAP a mis en œuvre la facturation (module SD) et la comptabilité débiteurs dans une dizaine de nouveaux services. La gestion des stocks a été introduite au service de l'économat. La mise en place de ces modules requiert une analyse détaillée du fonctionnement de l'entité et nécessite parfois une modification des pratiques de gestion. Par ailleurs, après le Lycée Jean-Piaget, les centres de formation professionnelle (CPLN, CIFOM et CPMB) ont également été intégrés dans la gestion financière de l'Etat et utilisent dorénavant les modules SAP.

Finalement, comme les années précédentes, le service financier a participé aux activités de formation continue. Il a notamment donné des cours aux apprentis de l'Etat et des communes, de même que dans le cadre des nouvelles filières certifiantes HEG-OFCO "manager en fonction publique" et "spécialisation en gestion publique".

#### 8.4. Office de perception

##### *Impôt direct cantonal*

	Personnes physiques	
	2004	2005
Contribuables	108.832	108.952
	Fr.	Fr.
Report du solde débiteur	161.419.839,32	172.085.801,11
Débit	495.988.242,90	643.828.670,30
Montant à encaisser	657.408.082,22	815.914.471,41
Plus-values	7.529,29	5.676,19
Intérêts moratoires	3.527.074,64	5.429.135,33
Intérêts compensatoires actifs	0.-	0.-
Frais de sommations	160.121,48	157.243,01
Dépens	8.972,27	7.130,73
Crédit	472.496.761,69	613.550.944,14
Intérêts rémunératoires	245,74	0.-
Intérêts compensatoires passifs	418.506,60	392.259,89
Remises	294.559,52	199.866,79
Non-valeurs, abandons et ADB	15.815.905,24	15.942.524,94
Solde dû en fin d'exercice	172.085.801,11	191.428.060,91

L'augmentation de la facturation, des encaissements et du solde dû en fin d'exercice est due principalement à la bascule d'impôt (Etat + 30, communes - 30) intervenue dans le cadre du désenchevêtrement des tâches.

Dans une moindre mesure, la progression des encaissements s'explique également par l'importance du solde dû en fin d'année 2004, pour des bordereaux non échus à cette époque.

L'accroissement important des intérêts moratoires réside, d'une part, dans le calcul et la comptabilisation de ces derniers pour l'année fiscale 2003, particulièrement lors du transfert des dossiers litigieux à l'office du contentieux, d'autre part, par le recouvrement des créances définitives de l'année fiscale 2004. Cette évolution est avant tout générée par l'amélioration du rythme des travaux de taxation effectués par le service des contributions et, en conséquence, mais dans une moindre mesure, par l'acquiescement d'une partie substantielle des soldes dus mais non échus en fin d'exercice 2004.

En ce qui concerne des informations détaillées sur l'évolution des non-valeurs, abandons et actes de défaut de biens, il y a lieu de se référer aux explications présentées par l'office du contentieux.

	Personnes morales	
	2004	2005
Contribuables	5.343	5.329
	Fr.	Fr.
Report du solde débiteur	5.424.925,85	2.804.132,12
Débit	72.719.248,09	88.049.191,66
Montant à encaisser	78.144.173,94	90.853.323,78
Plus-values	3.262,53	0.-
Intérêts moratoires	71.663,70	45.276,04
Intérêts compensatoires actifs	217.653,75	321.800,52
Frais de sommations	3.981,99	3.780,80
Dépens	0.-	0.-
Crédit	74.963.399,53	83.408.192,87
Intérêts rémunérateurs	1.440,17	10,34
Intérêts compensatoires passifs	248.599,49	114.455,18
Remises	0.-	0.-
Non-valeurs, abandons et ADB	6,94	3.177,66
Virements à l'office du contentieux	423.157,66	290.854,98
Solde dû en fin d'exercice	2.804.132,12	7.407.490,11

L'augmentation de facturation 2005, due à une embellie conjoncturelle, engendre une progression remarquable des encaissements.

L'accroissement du montant des intérêts compensatoires actifs ainsi que la diminution des intérêts compensatoires passifs met en évidence la nette amélioration de la situation économique, ainsi que la difficulté pour certaines entreprises d'adapter leurs tranches d'impôt en fonction des variations conjoncturelles.

L'importante diminution du montant transféré à l'office du contentieux souligne l'amélioration des conditions de trésorerie des entreprises.

L'évolution du solde dû en fin d'exercice provient essentiellement de bordereaux importants non-échus à la date du bouclage des comptes.

	Résumé personnes physiques et morales	
	2004	2005
Contribuables	114.175	114.281
	Fr.	Fr.
Report du solde débiteur	166.844.765,17	174.889.933,23
Débit	568.707.490,99	731.877.861,96
Montant à encaisser	735.552.256,16	906.767.795,19
Plus-values	10.791,82	5.676,19
Intérêts moratoires	3.598.738,34	5.474.411,37
Intérêts compensatoires actifs	217.653,75	321.800,52
Frais de sommations	164.103,47	161.023,81
Dépens	8.972,27	7.130,73
Crédit	547.460.161,22	696.959.137,01
Intérêts rémunérateurs	1.685,91	10,34
Intérêts compensatoires passifs	667.106,09	506.715,07
Remises	294.559,52	199.866,79
Non-valeurs, abandons et ADB	15.815.912,18	15.945.702,60
Virements à l'office du contentieux	423.157,66	290.854,98
Solde dû en fin d'exercice	174.889.933,23	198.835.551,02

### **Impôt fédéral direct**

	Situation de la taxation au 31 décembre 2004 Année fiscale 2003	Situation de la taxation au 31 décembre 2005 Année fiscale 2004	Différentiel
	Fr.	Fr.	Fr.
Personnes physiques (y c. personnel diplomatique)	119.002.920,44	125.984.572,41	6.981.651,97
Personnes morales	142.010.535,85	130.648.634,90	-11.361.900,95
Bénéfice en capital	0-	0-	0-
Total	261.013.456,29	256.633.207,31	-4.380.248,98

Le produit de l'encaissement durant l'exercice 2005 a atteint la somme de 260.063.833 fr. 62. En 2004, le montant perçu s'élevait à 262.615.725 fr. 50.

Nombre de contribuables (y c. personnes morales et sourciers)	112.319
Nombre de sommations	12.356

En 2005, la quote-part de 30% du produit de l'impôt fédéral direct attribuée au canton a atteint la somme de 78.019.150 fr. 09. Compte tenu de l'imputation forfaitaire d'impôt, des répartitions inter-cantonales et du montant reçu de la Confédération au titre de la péréquation financière, le montant figurant dans les comptes de l'Etat s'élève à 91'806'352 fr. 25.

### **Impôt à la source**

	2004 Fr.	2005 Fr.
Report du solde débiteur	0.-	342.480,47
Débit	11.577.397,86	19.620.476,77
Commission de perception	366.025,44	677.729,52
Montant à encaisser	11.211.372,42	19.285.227,72
Plus-values	571,88	1.488,19
Intérêts moratoires	12.806,11	37.938,66
Frais de sommations	4.202,16	6.976,77
Dépens	0.-	0.-
Crédit	10.885.809,31	18.351.348,59
Intérêts rémunérateurs	25,09	778,57
Remises	0.-	791,30
Non-valeurs, abandons et ADB	637,70	379,61
Solde dû en fin d'exercice	342.480,47	978.333,27

Au 1er janvier 2004, l'encaissement de l'impôt à la source a été transféré du service des contributions à l'office de perception. Ce transfert d'activité a été décidé dans le cadre du développement d'une nouvelle application informatique propre à la gestion de cet impôt.

Le quatrième trimestre 2003 a encore été géré par l'ancien support informatique. Ainsi, pour l'année 2004, les chiffres présentés dans le tableau ci-dessus correspondent à la gestion de trois trimestres. Une comparaison linéaire entre les années 2004 et 2005 ne peut être effectuée, car le trimestre manquant sur l'année 2004 est le plus important de l'année.

- 1.041 sommations ont été expédiées en 2005, pour un montant de 3.200.975 fr. 35.

### **Impôt sur les gains immobiliers**

Au cours de l'exercice 2005, 1.213 bordereaux (1.165 en 2004) ont été expédiés.

	Fr.
Report du solde de l'exercice 2004	629.948,05
IGI facturés en 2005	18.976.593.-
Intérêts moratoires facturés en 2005	1.993,95
Montant à encaisser en 2005	19.608.535.-
Montant cédé à l'office du contentieux en 2005	193.514,25
Encaissement en 2005	18.623.229,05
Solde dû au 31 décembre 2005	791.791,70

Sur le montant impayé au 31.12.2005, la somme de 54.936 francs n'était pas encore exigible.

- 49 sommations ont été expédiées en 2005, pour un montant de 402.692 fr. 30.

### ***Droits de mutations (lods)***

Au cours de l'exercice 2005, 1.795 bordereaux (1.596 en 2004) ont été expédiés.

	Fr.
Report du solde débiteur de l'exercice 2004	2.553.436,60
Lods facturés en 2005	22.973.380,75
Intérêts moratoires facturés en 2005	237.955,75
./ Non-valeurs et restitutions en 2005	-43.958.-
Montant à encaisser en 2005	25.720.815,10
Montant cédé à l'office du contentieux en 2005	714.935,20
Encaissement en 2005	23.721.026,45
Solde dû au 31 décembre 2005	1.284.853,45

Sur le montant impayé au 31.12.2005, la somme de 175.395 francs n'était pas encore exigible.

- 291 sommations ont été expédiées en 2005, pour un montant de 3.280.127 fr. 05.

### ***Impôt de successions et de donations entre vifs***

Au cours de l'exercice 2005, 3.278 dossiers ont fait l'objet d'une facturation.

	Fr.
Report du solde débiteur de l'exercice 2004	2.209.137,35
Montant total facturé en 2005	12.488.890.-
Intérêts moratoires facturés en 2005	21.094.-
Montant à encaisser en 2005	14.719.121,35.-
Montant cédé à l'office du contentieux en 2005	460.991,50
Encaissement en 2005	13.547.640,85
Solde dû au 31 décembre 2005	710.489.-

Sur le montant impayé au 31.12.2005, la somme de 20.308 francs n'était pas encore exigible.

- 160 sommations ont été expédiées en 2005, pour un montant de 1.242.585 fr. 80.

### **Comptes d'insuffisance et d'amendes**

Au cours de l'exercice 2005, 208 dossiers (101 d'impôt cantonal, 95 d'impôt fédéral direct et 12 d'autres impôts) ont été transmis à l'office de perception par l'office de contrôle et des tâches spéciales pour encaissement.

	Fr.
Report du solde débiteur de l'exercice 2004	414.139,40
Montant total facturé en 2005	6.902.181.-
Intérêts moratoires facturés en 2005	4.993,20
Montant à encaisser	7.321.313,60
Montant cédé à l'office du contentieux en 2005	173.010,70
Encaissement en 2005	6.743.939,40
Solde dû au 31 décembre 2005	404.363,50

- 24 sommations ont été expédiées en 2005, pour un montant de 341.754 fr. 75.

La répartition des montants d'amendes et d'insuffisance perçus se présente comme suit:

- Impôt direct cantonal et autres impôts 4.456.088 fr. 16
- Impôt fédéral direct 2.287.851 fr. 24

### **Amendes et frais judiciaires**

L'office de perception a répertorié les quantités de documents suivantes:

	2004	2005
Ordonnances pénales et procès-verbaux	25.064	23.169
Extraits de jugements des tribunaux	2.912	3.419
Amendes d'ordre	31.539	33.914
Total	59.515	60.502

Les amendes d'ordre traitées par l'office de perception concernent la Gendarmerie et les polices locales à l'exception de celles des villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds.

Le tableau des encaissements se présente ainsi:

	2004 Fr.	2005 Fr.
Amendes et frais judiciaires	11.066.789,60	10.024.121,72
Frais de poursuites	2.625,95	1.353,55
Total	11.069.415,55	10.025.475,27

Les montants des amendes d'ordre encaissés par les villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, ainsi que les sommes de 41.862 fr. 70 d'assistance judiciaire et 7.511 fr. 80 d'actes de défaut de biens, renvoyés acquittés aux administrés, sont compris dans le tableau ci-dessus.

La diminution importante du montant des amendes et frais judiciaires tient, d'une part, à la baisse de l'encaissement des amendes d'ordre et, d'autre part, à la réduction du nombre d'ordonnances pénales et de mandats de répression édités en 2005.

### 8.5. Remises d'impôts

Le département a statué sur les demandes de remises suivantes:

- 977 (1.021 en 2004) concernant l'impôt direct cantonal (art. 242 de la loi sur les contributions directes, du 21 mars 2000).
- 194 (218 en 2004) concernant l'impôt fédéral direct (art. 167 de la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct).

### 8.6. Office du contentieux général

L'encaissement global, tout impôt confondu, représente plus de 49,8 millions de francs, sur un montant de créances cumulées de plus de 176 millions de francs. Les nouvelles créances transmises au contentieux augmentent de 113% par rapport au solde à l'ouverture. Pour comparaison, l'exercice 2004 marquait une augmentation du solde à l'ouverture de 40%.

La cellule de relance a réalisé un encaissement global de plus de 2,7 millions de francs (toutes créances confondues), dont la part revenant à l'Etat représente 1,1 million de francs environ.

### ***Fiduciaire Etat***

**(autres services de l'Etat que l'impôt – ancien système)**

	Fr.
Ancien solde débiteurs (report de l'an passé)	306.193,30
Nouvelles créances transmises en 2005	7.573,35
Encaissement	6.842,85
Encaissement sur relances	417.379,65
Actes de défaut de biens et non-valeurs	194.146,60
Solde de débiteurs à nouveau	112.772,20

L'encaissement des dossiers de l'assurance maladie est inclus dans ces chiffres. Le nombre des actes de défaut de biens transmis en 2005 par le service de l'assurance-maladie est de 6'757 (2'779 en 2004) pour près de 5,5 millions de francs.

L'exercice permet une diminution du solde à l'ouverture de 37%. Le solde débiteur à nouveau est composé pour la plupart de dossiers en faillite, encore en gestion.

**Fiduciaire Etat****(autres services de l'Etat que l'impôt – nouveau système)**

	Fr.
Ancien solde débiteurs (report de l'an passé)	13.402.455,78
Nouvelles créances transmises en 2005	3.750.805,29
Encaissement	2.311.071,47
Encaissement sur relances	6.713,15
Actes de défaut de biens et non-valeurs	1.061.514,95
Solde de débiteurs à nouveau	13.780.674,65

L'ancien solde débiteur comprend deux dossiers totalisant une créance de plus de 10,4 millions de francs, cédés par un tiers. La procédure est préventive et permet l'acte interruptif de prescription, effectué à nouveau au cours de l'exercice 2005. Le tiers concerné nous informera de la suite à donner à cette affaire liée à une action en responsabilité dans le cadre d'un dossier de fondation de prévoyance en faveur du personnel d'une société en liquidation. Sans tenir compte de ces créances, l'encaissement représente plus de 34% du montant des créances ouvertes et les amortissements 15%.

**Fiduciaire Etat****(amendes et frais judiciaires – nouveau système)**

	Fr.
Ancien solde débiteurs (report de l'an passé)	960.955,73
Nouvelles créances transmises en 2005	2.167.288,75
Encaissement	546.068,45
Encaissement sur relances	17.104,10
Actes de défaut de biens et non-valeurs	630.577,00
Solde de débiteurs à nouveau	1.951.599,03

L'encaissement représente plus de 17% des créances ouvertes. Les amortissements sont de l'ordre de 20%. Le montant important des cessions est dû à la poursuite de la récupération de dossiers commencée en automne 2004.

Le solde est composé de dossiers pour lesquels une demande de conversion est en cours pour près de 399.700 francs. Il est à relever que cette procédure permet la récupération de montants qui devraient normalement passer en amortissements.

**Fiduciaire bordereau unique****(impôt cantonal et communal personnes physiques et morales - ancien système)**

	Canton et communes	Canton
	Fr.	Fr.
Ancien solde débiteurs (report de l'an passé)	2.203.101,92	1.279.130,06
Nouvelles créances transmises en 2005	28.325,45	14.552,41
Encaissement	273.912,00	144.749,93
Encaissement sur relances	782.220,32	402.716,68
Actes de défaut de biens et non-valeurs	472.665,79	239.239,87
Solde de débiteurs à nouveau	1.484.849,58	909.692,67

Les dossiers d'impôt cantonal et communal antérieurs à 1998 diminuent globalement de 36%. Le solde à nouveau est composé de dossiers en cours de faillite pour 190.000 francs environ.

**Fiduciaire bordereau unique****(impôt cantonal et communal personnes physiques - nouveau système)**

	Canton et communes	Canton
	Fr.	Fr.
Ancien solde débiteurs (report de l'an passé)	58.073.495,20	30.847.620,96
Nouvelles créances transmises en 2005	78.617.562,80	42.124.258,13
Encaissement	41.327.068,00	21.648.237,84
Encaissement sur relances	795.903,75	298.750,10
Actes de défaut de biens et non-valeurs	29.272.618,35	15.927.301,76
Solde de débiteurs à nouveau	66.091.371,65	35.396.339,49

L'encaissement de l'exercice est élevé et représente le 30% des créances ouvertes. Les amortissements représentent globalement le 23%. La gestion de l'exercice permet de diminuer les créances ouvertes de près de 52%.

**Fiduciaire personnes morales****(impôt cantonal, communal et fédéral direct des personnes morales)**

	Canton, communes et fédéral direct	Canton	IFD
	Fr.	Fr.	Fr.
Ancien solde débiteurs (report de l'an passé)	1.896.034,21	584.985,50	771.597,55
Nouvelles créances transmises en 2005	766.441,24	302.605,73	205.172,30
Encaissement	1.092.148,49	428.548,42	270.911,55
Actes de défaut de biens et non-valeurs	238.067,64	98.530,11	57.163,90
Solde de débiteurs à nouveau	1.332.259,32	360.512,70	648.694,40

L'encaissement global (ICD-IFD) représente le 41% des créances. Les créances diminuent de 50%. Les amortissements représentent le 9% des créances ouvertes.

Le solde débiteur est composé d'un montant de 560.000 francs environ représentant des dossiers en cours de faillite.

### ***Fiduciaire impôt fédéral***

**(impôt fédéral direct, personnes physiques et morales - ancien système)**

	Fr.
Ancien solde débiteurs (report de l'an passé)	1.235.230,45
Nouvelles créances transmises en 2005	12.026,45
Encaissement	7.472,35
Encaissement sur relances	663.853,15
Actes de défaut de biens et non-valeurs	351.548,25
Solde de débiteurs à nouveau	888.236,30

Le solde débiteur diminue de 28%. Le solde de débiteur à nouveau est composé d'un dossier en faillite pour environ 740.000 francs. Le nombre de dossiers encore en gestion est de moins de 20.

### ***Fiduciaire impôt fédéral***

**(impôt fédéral direct, personnes physiques - nouveau système)**

	Fr.
Ancien solde débiteurs (report de l'an passé)	4.406.389,69
Nouvelles créances transmises en 2005	8.372.769,98
Encaissement	4.277.536,90
Encaissement sur relances	64.951,80
Actes de défaut de biens et non-valeurs	2.955.459,15
Solde de débiteurs à nouveau	5.546.163,72

Les nouvelles créances cédées au contentieux s'élèvent à plus de 8,3 millions de francs, soit une augmentation de 88% du solde à l'ouverture. L'encaissement représente 33% du montant des créances ouvertes, les amortissements 22%. Les créances diminuent de 57% durant l'exercice.

## **8.7. Office des assurances**

### ***Gestion du portefeuille***

L'office des assurances a pour la première fois procédé à un appel d'offres pour le renouvellement des contrats dans le cadre des dispositions régissant les marchés publics.

Les contrats concernés étaient les suivants:

- Assurance accidents LAA – Winterthur Assurances
- RC entreprise et préjudices de fortune – Winterthur Assurances
- RC flotte véhicules à moteur – Vaudoise Assurances
- Assurances choses (incendie et vol avec effraction pour le mobilier, dégâts d'eau des immeubles) – La Mobilière Assurances

Les nouveaux contrats conclus dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006, pour trois ans, sont les suivants:

- Assurance accidents LAA – Vaudoise Assurances
- RC entreprise et préjudices de fortune – Winterthur Assurances
- RC flotte véhicules à moteur – Vaudoise Assurances
- Assurances choses (incendie et vol avec effraction pour le mobilier, dégâts d'eau des immeubles) – Zurich Assurances

Les conditions de couverture sont identiques à l'exception du contrat RC entreprise dont les sommes assurées ont été portées de 7 à 15 millions de francs pour les dommages corporels et matériels, respectivement de 2 à 3 millions de francs pour les dommages économiques.

Les primes diminuent quelque peu pour l'assurance accidents et les assurances choses, mais augmentent pour les assurances responsabilité civile entreprise et flotte véhicules à moteur. Globalement, le volume de primes de ces contrats passe de 4.942.881 à 4.958.766 francs.

### **Sinistres**

Les indemnités de sinistres versées par nos principaux assureurs sont à la baisse, notamment pour l'assurance accidents. Le nombre de cas annoncés se situe dans la moyenne, excepté le contrat RC véhicules à moteur.

### **8.8. Office cantonal des documents d'identité**

La répartition des émoluments 2005 ressort du tableau ci-après:

	Compte 2005 Fr.	Budget 2005 Fr.	Compte 2004 Fr.
Part cantonale nouveau passeport + carte d'identité	656.807	565.000	651.273
Indemnisation de la Confédération (passeports provisoires 2003) et divers	0	0	26.465
<b>Total</b>	<b>656.807</b>	<b>565.000</b>	<b>677.738</b>

L'Office cantonal des documents d'identité a enregistré en 2005 le nombre de nouveaux documents d'identité suivant:

Année	Nouveaux passeports	Carte d'identité	Passeports provisoires	Prolongation des passeports 85
2000	5.173			8.131
2001	5.170			7.201
2002	4.174			6.453
2003	11.753	14.143	1.228	3.080
2004	14.424	16.569	464	0
2005	14.231	17.833	333	0

## 8.9. Contributions ecclésiastiques

### *Facturation*

Durant les deux exercices écoulés, la facturation a évolué comme suit:

	2004	2005
	Fr.	Fr.
Personnes physiques	43.902.494,60	41.688.814,10
Personnes morales	8.722.036,95	10.561.114,80
Total	52.624.531,55	52.249.928,90

### *Perception*

	Eglise réformée	Eglise catholique romaine	Eglise catholique chrétienne	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Personnes physiques	5.562.411,04	1.963.019,28	111.230,53	7.636.660,85
Personnes morales	942.328,03	758.069,68	14.888,69	1.715.286,40
Total	6.504.739,07	2.721.088,96	126.119,22	9.351.947,25

Année	Eglise réformée	Eglise catholique romaine	Eglise catholique chrétienne	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
2001	9.848.760,65	4.025.776,49	156.238,90	14.030.776,04
2002	8.434.905,40	3.811.346,75	144.673,50	12.390.925,65
2003	7.434.806,10	3.273.437,75	115.837,75	10.824.081,60
2004	7.315.435,15	3.223.028,19	101.614,09	10.640.077,43
2005	6.504.739,07	2.721.088,96	126.119,22	9.351.947,25
Différence 2005/2004	-810.696,08	-501.939,23	+24.505,13	-1.288.130,18

Le tableau suivant montre, en pour-cent, la part perçue par chaque Eglise au total de la contribution ecclésiastique.

Eglise	Contribution ecclésiastique perçue par l'Etat et versée aux Eglises	Rapport entre le total de la contribution ecclésiastique perçue et la part revenant à chaque Eglise	
		2004 %	2005 %
	2005 Fr.		
Eglise réformée	6.504.739,07	68,75	69,55
Eglise catholique romaine	2.721.088,96	30,30	29,10
Eglise catholique chrétienne	126.119,22	0,95	1,35
Total	9.351.947,25	100,00	100,00

Le produit de l'impôt direct pour l'exercice 2005 s'élève à 751.253.711 francs (en 2004: 582.403.537 francs). En pour-cent de ce montant d'impôt direct, la contribution ecclésiastique perçue par l'Etat en 2004 représente:

	2004 %	2005 %
pour l'Eglise réformée	1,256	0,866
pour l'Eglise catholique romaine	0,554	0,362
pour l'Eglise catholique chrétienne	0,018	0,017
Total	1,828	1,245

Les parts des 2 exercices ne sont pas comparables. A la suite de l'augmentation de 100 à 130 du coefficient de l'impôt cantonal intervenue lors de la nouvelle répartition des tâches entre le canton et les communes, les Eglises ont fixé le taux de la contribution ecclésiastique de 15% à 11%.

### 8.10. Subsidés constitutionnels en faveur des Eglises

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002, les subsides de l'Etat en faveur des Eglises reconnues du canton, prévus par l'article 98 de la Constitution, d'un montant total de 1.500.000 francs, ont été répartis selon les normes fixées par le concordat du 3 mai 2001 comme suit :

	Fr.	%
Eglise réformée	814.300.-	54,3
Eglise catholique romaine	628.800.-	41,9
Eglise catholique chrétienne	56.900.-	3,8
Total	1.500.000.-	100,0

## **9. SERVICE DES CONTRIBUTIONS**

### **9.1. Considérations générales et évolution de la taxation**

Depuis l'instauration du système postnumerando de taxation pour les personnes physiques, les contribuables et les autorités fiscales sont confrontés à des problèmes nouveaux, qui concernent moins la taxation que la perception de l'impôt. Avec une perception anticipée et provisoire, suivie d'une taxation et d'un décompte définitif d'impôt une année plus tard, les citoyens les mieux avertis éprouvent parfois des difficultés à maîtriser un système complexe et se retrouvent, souvent malgré eux, dans des situations périlleuses au niveau financier.

Dans ce contexte des mesures de rationalisation s'imposent. Celles entreprises depuis deux ans et renforcées en 2005 ont permis d'accélérer le rythme de la taxation, le but étant d'établir au plus vite les décomptes d'impôts définitifs du plus grand nombre et d'offrir aux offices de perception la possibilité d'ouvrir plus rapidement les procédures de recouvrement de l'impôt auprès des mauvais payeurs ou de convenir des plans de paiements pour rattraper les retards. Ces efforts seront complétés par des mesures supplémentaires dès 2006. En particulier l'envoi des déclarations d'impôt et le début des travaux de taxation sont avancés d'une dizaine de jours.

De son côté, le Conseil d'Etat a majoré le taux de l'intérêt moratoire pour les montants d'impôt dus, en dehors des facilités de paiement accordées aux personnes en difficulté. Selon l'arrêté du Conseil d'Etat, du 12 février 2003, la facturation d'un intérêt compensatoire sur l'impôt dû par les personnes physiques, à compter du terme général d'échéance, était suspendue jusqu'à la période fiscale 2005. Cette mesure n'ayant pas été reconduite, l'intérêt compensatoire prévu par la loi sera appliqué dès la période fiscale 2006, dont le terme général d'échéance est fixé au 31 mars 2007.

Au plan législatif, la commission fiscalité du Grand Conseil a poursuivi ses travaux. Ceux-ci ont débouché sur une révision partielle de la loi sur les contributions directes (LCdir), adoptée par le Grand Conseil le 31 août 2005. Ainsi, l'actuelle déduction pour les couples mariés de 2500 francs passera à 3800 francs. Tenant compte de la situation financière de l'Etat, le législatif a toutefois admis de reporter l'entrée en vigueur de cette modification au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Au chapitre des révisions législatives, il faut encore signaler l'entrée en vigueur de la nouvelle déduction des frais liés au handicap au sens de la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (Lhand), du 13 décembre 2002, dès la période fiscale 2005 (taxation en 2006).

Enfin, le Grand Conseil a adopté la loi du 7 décembre 2005, instituant une participation extraordinaire sur la fortune, dans le cadre des efforts budgétaires 2006, cette mesure étant toutefois limitée à la période fiscale 2006. Les acomptes d'impôt 2006, pour lequel la taxation interviendra en 2007, seront calculés compte tenu de cette participation.

Sur le plan de la communication, de l'information et des prestations à la population, l'année 2005 a été marquée par l'ouverture en mai du Guichet unique. Dans le domaine de l'impôt, le guichet offre quelques premières prestations intéressantes pour les particuliers et les entreprises, telles que la consultation par le contribuable du détail de sa taxation et de son compte courant d'impôt, des bases de calcul de ses acomptes; la consultation des décomptes d'impôt à la source par les débiteurs, etc.. Les travaux se poursuivent en vue d'offrir davantage de possibilités d'échanges d'informations, dont en premier lieu la gestion des demandes de prolongation de délais et ultérieurement la possibilité de remplir sa déclaration d'impôt via le guichet unique (e-déclaration).

Outre ce dernier projet, dans le courant de l'automne 2005, le service des contributions a entrepris l'étude de différentes propositions annoncées par le Conseil d'Etat dans son programme de législation pour plus d'efficacité dans la taxation et la perception de l'impôt, s'agissant en particulier des mesures à prendre envers les mauvais payeurs, ainsi que le renforcement de la lutte contre la fraude fiscale.

## ***Impôt direct***

### Personnes physiques

Durant l'exercice 2005, les offices de taxations des personnes physiques ont examiné et traité les dossiers de taxation pour la période fiscale 2004 de 110.474 contribuables, dont 103.291 cas soumis à l'imposition ordinaire et 7183 à l'impôt à la source, auxquels il faut encore ajouter 3598 taxations spéciales, au titre de hoiries et prestations en capital imposées séparément.

En ce qui concerne l'évolution de la taxation 2004, par rapport à 2003, l'impôt sur la fortune progresse très légèrement de 0,3 million de francs (0,75%). L'impôt sur le revenu progresse lui aussi faiblement de 1,59% (plus 7,0 millions de francs).

Pour rappel, les comptes de l'Etat ne sont pas établis sur la base de la taxation, mais sur la facturation provisoire de l'impôt 2005, les bordereaux soldes de la taxation 2004, les rectifications de taxations plus anciennes, les amendes, rappels et comptes d'insuffisance.

Le produit de l'impôt pour les personnes physiques passe de 496,4 millions de francs en 2004, à 645,6 millions de francs en 2005. Cette progression est pour l'essentiel due à la majoration de 30 points du coefficient d'impôt cantonal qui influence la facturation provisoire de l'impôt 2005. On relèvera qu'avec un coefficient maintenu à 100,0%, le produit de l'impôt eût été inférieur d'environ 141,5 millions de francs. Par rapport à 2004, la progression n'aurait atteint que 7,8 millions de francs environ, soit 1,56% seulement d'augmentation.

L'année dernière nous avons qualifié le résultat de 2004 de satisfaisant par rapport au budget, mais inquiétant dans la perspective de l'exercice 2005. Nos craintes se sont hélas vérifiées puisque le produit est sensiblement en deçà du budget 2005 pour 25,4 millions de francs.

Tout en étant manifestement insatisfaisant, ce résultat laisse néanmoins augurer que le budget 2006 de l'impôt des personnes physiques devrait être atteint. Pour ce faire, le produit de l'impôt devra progresser d'environ 2,4%, le budget étant arrêté à 673,0 millions de francs, y compris la participation extraordinaire sur la fortune, pour environ 11,0 millions de francs.

### Impôt à la source

Le produit de l'impôt à la source est meilleur que celui de la taxation ordinaire, dépassant même le budget de 1,0 million de francs. Il atteint 19,5 millions de francs en 2005 (18,5 millions de francs au budget), contre 15,9 millions de francs en 2004. Cette augmentation est pour l'essentiel due également à l'augmentation de 30 points du coefficient de l'impôt cantonal, même si l'exercice 2005 comporte les décomptes d'impôt à la source du 4<sup>e</sup> trimestre de 2004 (coefficient: 100,0). Vu ce chevauchement, l'analyse est plus difficile, surtout que les décomptes du 4<sup>e</sup> trimestre comportent fréquemment un 13<sup>e</sup> salaire, voire d'autres gratifications, bonus, etc.).

### Personnes morales

Au cours de l'année 2005, l'office de taxation des personnes morales a géré les dossiers de taxation pour 2004 de 5745 personnes morales. Après les baisses sensibles de 2002 et 2003, le résultat de la taxation 2004 est encourageant, avec une hausse de 7,0 millions de francs, traduisant la bonne santé de l'économie neuchâteloise. Avec une augmentation de 9,7%, il s'agit du meilleur résultat depuis l'année record 2000, où nous avons enregistré une croissance du produit de la taxation de 13,9% par rapport à 1999.

Les statistiques que nous publions ci-après se rapportent précisément au résultat de la taxation 2004, qui reflète mieux l'évolution de la conjoncture économique que le produit de la perception, sur la base duquel sont bouclés les comptes de l'exercice en relation avec le système postnuméro. Au niveau des comptes, l'embellie attendue s'est aussi vérifiée, puisque le résultat dépasse le budget de 6,1 millions de francs.

Pour plus d'explications, voir les commentaires qui accompagnent le tableau "Personnes morales – Taxation 2004 (Résultat de la taxation par genres de sociétés)".

### ***Impôt des travailleurs frontaliers***

Rappelons qu'il ne s'agit pas d'un véritable impôt, mais d'une compensation financière de 4,5%, calculée sur la masse salariale brute des travailleurs frontaliers et versée par l'Etat de domicile de ces derniers à celui où ils exercent leur activité lucrative.

La contribution versée par la France en 2005, répartie à raison de 75% aux communes et 25% à l'Etat, est basée sur les salaires des frontaliers de 2004. Elle a été amputée de la contribution suisse sur les salaires des frontaliers suisses travaillant en France en 2002, les services compétents français n'ayant pas été en mesure de communiquer la masse salariale des frontaliers suisses en 2003 et 2004. Selon cette répartition, la part du canton atteint 4,7 millions de francs, en augmentation de 1,0 million de francs par rapport à 2004, traduisant la bonne santé du travail frontalier (+ 0,6 million de francs par rapport au budget). Du reste, nous relevons déjà en janvier 2004 que les perspectives pour 2005 semblaient favorables, avec l'ouverture des frontières à la libre circulation.

### ***Impôt foncier***

Pour mémoire, l'impôt foncier dû par les personnes morales et les institutions de prévoyance sur leurs immeubles de placement est en vigueur depuis 2001. Cet impôt a remplacé l'impôt complémentaire sur les immeubles perçu en vertu de l'ancienne loi sur les contributions directes. Il correspond au 1,5 pour mille de l'estimation cadastrale des immeubles des personnes morales qui ne servent pas à l'exercice d'une activité commerciale ou industrielle, respectivement des immeubles non affectés au but des institutions de prévoyance.

Le résultat obtenu est de 5,7 millions de francs, alors que le budget prévoyait un produit de 5,5 millions de francs (5,1 millions aux comptes 2004).

### ***Impôt sur les gains immobiliers et lods***

Par rapport à 2004, où le nombre de transferts ayant donné lieu à une imposition était de 1116 sur un total de 1708, ces chiffres sont demeurés stables en 2005: 1130 transactions imposables sur un total de 1754. Au cours des quatre dernières années le produit de l'impôt sur les gains immobiliers a évolué comme suit: 14,7 millions en 2002, 16,2 millions en 2003, 13,9 millions en 2004 et 19,0 millions en 2005, alors que le budget prévoyait une recette de 15,5 millions de francs pour cette dernière année.

Le produit des lods est lui aussi en augmentation sensible, un peu moins forte cependant que l'impôt sur les gains immobiliers : 22,9 millions de francs, contre 19,8 millions en 2004. Le montant facturé est très proche du budget (23,0 millions de francs). Cette augmentation suit celle du nombre total de transferts immobiliers (1652 actes de transferts en 2005, contre 1596 en 2004), sans qu'il y ait nécessairement une corrélation entre ces chiffres.

Pour ces deux impôts, les fluctuations d'une année à l'autre restent difficilement prévisibles et dépendent pour beaucoup de quelques opérations, portant parfois sur des montants très élevés. Il est en conséquence hasardeux d'en dégager une tendance précise quant à la marche des affaires immobilières et à son évolution.

### ***Impôt sur les successions et les donations entre vifs***

La loi instituant un impôt sur les successions et sur les donations entre vifs, du 1<sup>er</sup> octobre 2002 est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Le laps de temps entre l'ouverture d'une succession et sa liquidation peut parfois durer plusieurs années pour divers motifs. Ainsi durant l'année 2005, l'office des impôts immobiliers et de succession a encore traité quelques cas de successions antérieures à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Le produit de l'impôt perçu selon l'ancien droit représente encore 0,5 million de francs environ.

De par leur nature même et vu le caractère volatil de la matière imposable, les impôts successoraux sont susceptibles de fluctuer fortement d'une année à l'autre. Le résultat net de 2005 (ancien et nouveau droit), de 14,3 millions de francs est légèrement inférieur au budget de 16,0 millions de francs.

**Evolution du produit des impôts par rapport à l'année précédente**

	<u>2005</u> en mio	<u>2004</u> en mio	<u>Différence</u>	
			en mio	en %
<b>Impôts directs</b>				
Personnes physiques				
• perception provisoire année courante	613,1	466,3	146,8	31,5
• bordereaux soldes taxation année précédente	22,6	24,8	-2,2	-8,9
• corrections taxations antérieures, insuffisances, rappels, amendes, etc..	9,9	5,3	4,6	86,8
• impôt à la source	<u>19,5</u>	<u>15,9</u>	<u>3,6</u>	22,6
Total personnes physiques	665,1	512,3	152,8	29,8
Personnes morales (perception provisoire année courante, bordereaux soldes année précédente, révisions antérieures, imputation forfaitaire)				
	<u>86,1</u>	<u>70,1</u>	<u>16,0</u>	22,8
<b>Total impôts directs</b>	751,2	582,4	168,8	29,0
Impôt des travailleurs frontaliers	4,7	3,8	0,9	23,7
Impôt foncier	5,7	5,1	0,6	11,8
Impôt sur les gains immobiliers	19,0	13,9	5,1	36,7
Droits de mutation (lods)	22,9	19,8	3,1	15,7
Impôt sur les succ. et donations entre vifs	<u>14,3</u>	<u>17,1</u>	<u>-2,8</u>	-16,4
<b>Total impôts</b>	<b><u>817,8</u></b>	<b><u>642,1</u></b>	<b><u>175,7</u></b>	<b><u>27,4</u></b>

Les chiffres ci-dessus correspondent aux comptes de l'Etat. Pour un meilleur indicateur de tendance de l'évolution économique d'une année à l'autre, il est préférable de comparer le résultat de la taxation des périodes fiscales 2004 et 2003, d'autant plus qu'en 2005 le coefficient d'impôt pour les personnes physiques a été majoré de 30 points, ce qui fausse la comparaison.

La taxation 2004 des personnes physiques par rapport à celle de 2003 a évolué comme suit:

	<u>Taxation 2004</u> en mio	<u>Taxation 2003</u> en mio.	<u>Différence</u>	
			en mio	en %
Impôt sur la fortune	41,3	41,0	0,3	0,7
Impôt sur le revenu (y c. impôt à la source)	<u>467,1</u>	<u>456,5</u>	<u>10,6</u>	2,3
Total	<u>508,4</u>	<u>497,5</u>	<u>10,9</u>	<u>2,2</u>

Les écarts entre la taxation 2004 des personnes morales et celle de 2003 sont les suivants:

	<u>Taxation 2004</u> en mio	<u>Taxation 2003</u> en mio	<u>Différence</u>	
			en mio	en %
Impôt sur le capital	19,1	17,6	1,5	8,5
Impôt sur le bénéfice	<u>60,4</u>	<u>54,9</u>	<u>5,5</u>	10,0
Total	<u>79,5</u>	<u>72,5</u>	<u>7,0</u>	<u>9,7</u>

**Résultat de la taxation 2005 par rapport au budget**

	<u>Comptes 2005</u>	<u>Budget 2005</u>	<u>Ecart</u>	
	<u>en mio</u>	<u>en mio</u>	<u>en mio</u>	<u>en %</u>
Impôt direct personnes physiques (perception)	645,6	671,0	- 25,4	- 3,8
Impôt à la source	19,5	18,5	1,0	5,4
Impôt travailleurs frontaliers	4,7	4,1	0,6	14,6
Impôt direct personnes morales (perception)	86,1	80,0	6,1	7,6
Impôt foncier	5,7	5,5	0,2	3,6
Impôt s/les gains immobiliers	19,0	15,5	3,5	22,6
Lods	22,9	23,0	- 0,1	- 0,4
Impôt sur les successions (y compris émoluments)	<u>14,3</u>	<u>16,0</u>	<u>- 1,7</u>	- 10,6
Total	<u>817,8</u>	<u>833,6</u>	<u>- 15,8</u>	<u>- 1,9</u>

**9.2. Impôt direct 2005**

Le produit des impôts directs pour l'année 2005 se présente comme suit :

**Taxation 2004, perception provisoire 2005, révisions antérieures**

• personnes physiques		
– perception provisoire impôt 2005	Fr.	613.104.144.—
– taxation 2004, bordereaux soldes	Fr.	22.629.905.—
– amendes, frais de rappels, corrections des taxations antérieures, comptes d'insuffisances d'impôts et amendes, imputations forfaitaires, etc.	Fr.	<u>9.892.871.—</u>
	Fr.	645.626.920.—
• impôt à la source	Fr.	19.497.558.—
• frontaliers, versements compensatoires en application de l'accord franco-suisse	Fr.	4.745.000.—
• personnes morales (perception provisoire 2005, bordereaux soldes 2004, insuffisances, imputations forfaitaires, etc.)	Fr.	<u>86.129.233.—</u>
	Fr.	755.998.711.—

**Budget 2005**

• personnes physiques	Fr.	671.000.000.—
• impôt à la source	Fr.	18.500.000.—
• travailleurs frontaliers	Fr.	4.100.000.—
• personnes morales	Fr.	<u>80.000.000.—</u>
	Fr.	<u>773.600.000.—</u>
<b>Moins-value par rapport au budget</b>	Fr.	<u>17.601.289.—</u>

	MATIERE IMPOSABLE			PRODUIT DE LA TAXATION		
	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>
<b>1 Personnes physiques</b>						
Fortune	14'092'652'445	14'296'380'731	14'384'237'801	40'324'281	41'029'963	41'339'762
Revenu <sup>1</sup>	4'967'758'300	5'040'799'100	5'091'024'300	434'537'512	440'610'063	447'619'427
Impôt à la source (2005)				14'163'887	15'894'050	19'497'558
Nombre de contribuables <sup>2</sup>	108'263	109'033	110'474			
				489'025'680	497'534'076	508'456'747
<b>2 Personnes morales</b>						
Capital	26'103'068'000	26'357'995'000	29'436'992'000	16'904'685	17'582'475	19'107'928
Bénéfice	5'551'561'400	5'188'180'400	5'132'342'500	54'628'216	54'913'209	60'436'306
Nombre de contribuables	5'514	5'688	5'745			
				71'532'901	72'495'684	79'544'234
<b><u>RECAPITULATION</u></b>						
Fortune et capital	40'195'720'445	40'654'375'731	43'821'229'801	57'228'966	58'612'438	60'447'690
Revenu et bénéfice	10'519'319'700	10'228'979'500	10'223'366'800	503'329'615	511'417'322	527'553'291
Nombre de contribuables	113'777	114'721	116'219			
				560'558'581	570'029'760	588'000'981
				3'550'324	3'776'605	4'744'999
				564'108'905	573'806'365	592'745'980

+ Frontaliers, versement compensatoire français  
en application de l'accord franco-suisse du 11 avril 1983

<sup>1</sup> y compris les prestations en capital et taxations complémentaires  
des contribuables soumis à l'impôt à la source

<sup>2</sup> y compris 7183 contribuables soumis à l'impôt à la source

## Répartition de la matière imposable dans le canton □

Année de taxation 2004

COMMUNES	<u>PERSONNES PHYSIQUES</u>		<u>PERSONNES MORALES</u>		<u>TOTAL</u> <u>PERSONNES PHYSIQUES ET</u> <u>PERSONNES MORALES</u>	
	FORTUNE IMPOSABLE	REVENU IMPOSABLE	CAPITAL IMPOSABLE	BENEFICE IMPOSABLE	FORTUNE OU CAPITAL IMPOSABLE	REVENU OU BENEFICE IMPOSABLE
<b>I. <u>DISTRICT DE NEUCHATEL</u></b>						
1 Neuchâtel	3'057'930'855	996'772'315	25'517'832'000	4'494'264'400	28'575'762'855	5'491'036'715
2 Hauterive	275'477'553	88'650'910	20'853'000	2'169'600	296'330'553	90'820'510
3 Saint-Blaise	471'154'655	111'220'201	69'844'000	10'473'300	540'998'655	121'693'501
4 Marin-Epagnier	320'826'836	139'243'068	640'320'000	75'430'900	961'146'836	214'673'968
5 Thielle-Wavre	74'653'858	20'580'154	18'479'000	4'088'800	93'132'858	24'668'954
6 Cornaux	107'136'061	45'322'793	84'007'000	6'915'100	191'143'061	52'237'893
7 Cressier	114'486'063	54'251'973	64'668'000	1'562'800	179'154'063	55'814'773
8 Enges	29'025'836	10'004'699	735'000	179'000	29'760'836	10'183'699
9 Le Landeron	447'825'311	136'193'717	169'390'000	17'153'100	617'215'311	153'346'817
10 Lignières	64'970'600	26'940'684	2'348'000	249'800	67'318'600	27'190'484
	4'963'487'628	1'629'180'514	26'588'476'000	4'612'486'800	31'551'963'628	6'241'667'314
<b>II. <u>DISTRICT DE BOUDRY</u></b>						
11 Boudry	302'432'908	146'789'606	128'744'000	4'603'700	431'176'908	151'393'306
12 Cortaillod	437'331'058	141'426'415	148'079'000	17'560'500	585'410'058	158'986'915
13 Colombier	512'215'563	165'164'772	32'096'000	4'458'370	544'311'563	169'623'142
14 Auvernier	420'689'009	71'249'910	35'812'000	5'045'200	456'501'009	76'295'110
15 Peseux	474'756'581	174'052'073	43'338'000	5'123'100	518'094'581	179'175'173
16 Corcelles-Cormondrèche	495'630'757	140'153'671	72'428'000	2'637'000	568'058'757	142'790'671
17 Bôle	205'056'991	62'386'736	13'963'000	1'234'530	219'019'991	63'621'266
18 Rochefort	114'737'006	35'364'536	6'581'000	125'300	121'318'006	35'489'836
19 Brot-Dessous	7'473'733	2'739'841	1'176'000	74'000	8'649'733	2'813'841
20 Bevaix	359'867'725	120'472'828	41'051'000	10'183'600	400'918'725	130'656'428
21 Gorgier	277'640'048	63'508'243	11'563'000	2'853'900	289'203'048	66'362'143
22 Saint-Aubin-Sauges	248'449'097	72'417'026	32'600'000	1'812'400	281'049'097	74'229'426
23 Fresens	24'134'072	5'102'079	895'000	100'900	25'029'072	5'202'979
24 Montalchez	17'657'431	4'792'017	616'000	11'100	18'273'431	4'803'117
25 Vaumarcus	31'947'603	9'340'202	7'040'000	73'100	38'987'603	9'413'302
	3'930'019'582	1'214'959'955	575'982'000	55'896'700	4'506'001'582	1'270'856'655

COMMUNES	<u>PERSONNES PHYSIQUES</u>		<u>PERSONNES MORALES</u>		<u>TOTAL PERSONNES PHYSIQUES ET PERSONNES MORALES</u>	
	FORTUNE IMPOSABLE	REVENU IMPOSABLE	CAPITAL IMPOSABLE	BENEFICE IMPOSABLE	FORTUNE OU CAPITAL IMPOSABLE	REVENU OU BENEFICE IMPOSABLE
III. <u>DISTRICT DU VAL-DE-TRAVERS</u>						
26 Môtiers	52'838'936	21'242'624	14'219'000	1'575'700	67'057'936	22'818'324
27 Couvet	187'530'500	71'228'463	49'589'000	15'061'300	237'119'500	86'289'763
28 Travers	89'891'911	30'028'535	4'955'000	403'200	94'846'911	30'431'735
29 Noiraigue	24'794'883	11'689'159	2'665'000	160'500	27'459'883	11'849'659
30 Boveresse	29'647'822	8'940'082	847'000	51'200	30'494'822	8'991'282
31 Fleurier	245'199'202	96'031'658	128'120'000	16'069'900	373'319'202	112'101'558
32 Buttes	49'153'556	15'108'271	3'777'000	142'200	52'930'556	15'250'471
33 La Côte-aux-Fées	58'389'573	13'714'304	23'494'000	1'907'500	81'883'573	15'621'804
34 Saint-Sulpice	32'345'014	15'322'656	10'762'000	521'500	43'107'014	15'844'156
35 Les Verrières	53'369'939	17'428'797	6'144'000	221'400	59'513'939	17'650'197
36 Les Bayards	24'174'975	9'248'593	1'623'000	79'500	25'797'975	9'328'093
	847'336'311	309'983'142	246'195'000	36'193'900	1'093'531'311	346'177'042
IV. <u>DISTRICT DU VAL-DE-RUZ</u>						
37 Cernier	139'131'195	59'727'429	11'712'000	798'800	150'843'195	60'526'229
38 Chézard-Saint-Martin	117'552'995	48'850'002	2'948'000	831'300	120'500'995	49'681'302
39 Dombresson	108'473'258	46'153'807	6'772'000	2'794'200	115'245'258	48'948'007
40 Villiers	38'796'022	11'313'235	1'287'000	648'400	40'083'022	11'961'635
41 Le Pâquier	20'390'125	5'877'063	1'690'000	100'600	22'080'125	5'977'663
42 Savagnier	72'008'661	29'266'257	2'582'000	142'500	74'590'661	29'408'757
43 Fenin-Vilars-Saules	65'387'569	27'010'487	926'000	141'600	66'313'569	27'152'087
44 Fontaines	62'785'189	29'341'941	28'163'000	1'885'900	90'948'189	31'227'841
45 Engollon	11'755'483	3'726'765	423'000	86'800	12'178'483	3'813'565
46 Fontainemelon	110'401'964	51'956'600	18'777'000	2'937'600	129'178'964	54'894'200
47 Les Hauts-Genèveys	60'485'575	27'429'989	4'010'000	323'100	64'495'575	27'753'089
48 Boudevilliers	53'385'811	21'346'021	2'477'000	173'600	55'862'811	21'519'621
49 Valangin	38'228'683	11'326'381	3'451'000	203'300	41'679'683	11'529'681
50 Coffrane	51'512'845	18'000'917	7'191'000	786'600	58'703'845	18'787'517
51 Les Genèveys-sur-Coffrane	87'254'708	41'167'783	82'282'000	5'773'500	169'536'708	46'941'283
52 Montmollin	51'046'516	18'310'635	1'443'000	263'300	52'489'516	18'573'935
	1'088'596'599	450'805'312	176'134'000	17'891'100	1'264'730'599	468'696'412

COMMUNES	<u>PERSONNES PHYSIQUES</u>		<u>PERSONNES MORALES</u>		<b>TOTAL</b> <u>PERSONNES PHYSIQUES ET</u> <u>PERSONNES MORALES</u>	
	FORTUNE IMPOSABLE	REVENU IMPOSABLE	CAPITAL IMPOSABLE	BENEFICE IMPOSABLE	FORTUNE OU CAPITAL IMPOSABLE	REVENU OU BENEFICE IMPOSABLE
V. <u>DISTRICT DU LOCLE</u>						
53 Le Locle	586'059'644	277'646'126	383'363'000	214'726'700	969'422'644	492'372'826
54 Les Brenets	136'855'967	36'549'086	70'726'000	4'343'300	207'581'967	40'892'386
55 Le Cerneux-Péquignot	27'196'933	8'399'399	1'755'000	159'300	28'951'933	8'558'699
56 La Brévine	64'841'564	16'832'641	2'804'000	252'500	67'645'564	17'085'141
57 La Chaux-du-Milieu	33'445'250	11'369'947	1'108'000	131'200	34'553'250	11'501'147
58 Les Ponts-de-Martel	95'565'336	33'601'688	12'831'000	2'737'100	108'396'336	36'338'788
59 Brot-Plamboz	25'739'767	6'124'099	6'224'000	185'700	31'963'767	6'309'799
	969'704'461	390'522'986	478'811'000	222'535'800	1'448'515'461	613'058'786
VI. <u>DISTRICT DE LA CHAUX- DE-FONDS</u>						
60 La Chaux-de-Fonds	2'495'060'550	1'064'124'327	1'357'420'000	186'690'100	3'852'480'550	1'250'814'427
61 Les Planchettes	14'012'553	5'308'316	9'793'000	256'200	23'805'553	5'564'516
62 La Sagne	76'020'117	26'139'748	4'181'000	391'900	80'201'117	26'531'648
	2'585'093'220	1'095'572'391	1'371'394'000	187'338'200	3'956'487'220	1'282'910'591
<b>TOTAL DU CANTON</b>	<b>14'384'237'801</b>	<b>5'091'024'300</b>	<b>29'436'992'000</b>	<b>5'132'342'500</b>	<b>43'821'229'801</b>	<b>10'223'366'800</b>

Y compris prestations en capital

## Répartition du produit de l'impôt direct dans le canton de Neuchâtel

Année de taxation 2004

COMMUNES	NOMBRE DE CONTRIBUABLES			IMPOT DIRECT DU SUR FORTUNE ET REVENU (CAPITAL ET BENEFICE)					
	PERSONNES PHYSIQUES	PERSONNES MORALES	TOTAL	PERSONNES PHYSIQUES	%	PERSONNES MORALES	%	TOTAL	%
<b>I. DISTRICT DE NEUCHATEL</b>									
1 Neuchâtel	20'777	1827	22'604	100'196'977	20.49	43'233'909	54.35	143'430'886	25.23
2 Hauterive	1'606	53	1'659	9'082'119	1.86	140'297	0.18	9'222'416	1.62
3 Saint-Blaise	1'879	160	2'039	12'051'277	2.46	804'409	1.01	12'855'686	2.26
4 Marin-Epagnier	2'416	198	2'614	14'081'126	2.88	6'036'615	7.59	20'117'741	3.54
5 Thielle-Wavre	310	24	334	2'289'867	0.47	61'451	0.08	2'351'318	0.41
6 Cornaux	922	42	964	4'163'424	0.85	868'002	1.09	5'031'426	0.89
7 Cressier	1'084	30	1'114	4'890'317	1.00	293'937	0.37	5'184'254	0.91
8 Enges	188	6	194	984'198	0.20	19'296	0.02	1'003'494	0.18
9 Le Landeron	2'756	102	2'858	13'501'949	2.76	1'062'052	1.33	14'564'001	2.56
10 Lignières	580	26	606	2'546'338	0.52	29'910	0.04	2'576'248	0.45
	32'518	2'468	34'986	163'787'592	33.49	52'549'878	66.06	216'337'470	38.05
<b>II. DISTRICT DE BOUDRY</b>									
11 Boudry	3'015	115	3'130	13'063'894	2.67	654'015	0.82	13'717'909	2.41
12 Cortaillod	2'624	105	2'729	13'844'421	2.83	997'417	1.25	14'841'838	2.61
13 Colombier	2'924	119	3'043	16'766'042	3.43	508'200	0.64	17'274'242	3.04
14 Auvèrrier	1'030	48	1'078	8'972'190	1.83	530'437	0.67	9'502'627	1.67
15 Peseux	3'376	153	3'529	16'556'578	3.39	520'604	0.66	17'077'182	3.00
16 Corcelles-Cormondrèche	2'403	96	2'499	14'700'842	3.01	369'284	0.46	15'070'126	2.65
17 Bôle	1'096	35	1'131	6'377'715	1.30	136'833	0.17	6'514'548	1.15
18 Rochefort	656	18	674	3'562'860	0.73	28'347	0.04	3'591'207	0.63
19 Brot-Dessous	75	3	78	234'932	0.05	10'325	0.01	245'257	0.04
20 Bevaix	2'181	86	2'267	11'667'488	2.39	371'354	0.47	12'038'842	2.12
21 Gorgier	1'114	41	1'155	6'906'202	1.41	240'136	0.30	7'146'338	1.26
22 Saint-Aubin-Sauges	1'475	62	1'537	7'127'064	1.46	248'765	0.31	7'375'829	1.30
23 Fresens	114	6	120	518'190	0.11	12'199	0.02	530'389	0.09
24 Montalchez	166	4	170	407'490	0.08	2'284	0.00	409'774	0.07
25 Vaumarcus	148	32	180	1'036'334	0.21	23'984	0.03	1'060'318	0.19
	22'397	923	23'320	121'742'242	24.90	4'654'184	5.85	126'396'426	22.23

COMMUNES	NOMBRE DE CONTRIBUABLES			IMPOT DIRECT DU SUR FORTUNE ET REVENU (CAPITAL ET BENEFICE)					
	PERSONNES PHYSIQUES	PERSONNES MORALES	TOTAL	PERSONNES PHYSIQUES	%	PERSONNES MORALES	%	TOTAL	%
III. <u>DISTRICT DU VAL-DE-TRAVERS</u>									
26 Môtiers	519	21	540	1'845'129	0.38	130'481	0.17	1'975'610	0.35
27 Couvet	1'734	84	1'818	5'999'108	1.23	296'950	0.37	6'296'058	1.11
28 Travers	760	30	790	2'463'988	0.50	51'121	0.06	2'515'109	0.44
29 Noiraigue	305	18	323	904'531	0.18	22'169	0.03	926'700	0.16
30 Boveresse	219	3	222	762'480	0.16	6'915	0.01	769'395	0.13
31 Fleurier	2'232	104	2'336	8'443'031	1.73	1'547'455	1.95	9'990'486	1.76
32 Buttes	404	22	426	1'272'034	0.26	22'530	0.03	1'294'564	0.23
33 La Côte-aux-Fées	383	17	400	1'247'607	0.25	177'435	0.22	1'425'042	0.25
34 Saint-Sulpice	373	17	390	1'277'126	0.26	74'808	0.10	1'351'934	0.24
35 Les Verrières	459	32	491	1'458'190	0.30	34'930	0.04	1'493'120	0.26
36 Les Bayards	237	9	246	721'424	0.15	11'378	0.01	732'802	0.13
	7'625	357	7'982	26'394'648	5.40	2'376'172	2.99	28'770'820	5.06
IV. <u>DISTRICT DU VAL-DE-RUZ</u>									
37 Cernier	1'212	54	1'266	5'501'251	1.13	107'581	0.13	5'608'832	0.98
38 Chézard-Saint-Martin	896	25	921	4'619'911	0.94	86'048	0.11	4'705'959	0.83
39 Dombresson	884	14	898	4'271'910	0.87	273'422	0.34	4'545'332	0.80
40 Villiers	214	5	219	1'083'032	0.22	68'046	0.08	1'151'078	0.20
41 Le Pâquier	138	8	146	559'668	0.11	13'827	0.02	573'495	0.10
42 Savagnier	558	12	570	2'807'538	0.57	19'295	0.02	2'826'833	0.50
43 Fenin-Vilars-Saules	454	11	465	2'594'650	0.53	15'530	0.02	2'610'180	0.46
44 Fontaines	535	15	550	2'779'980	0.57	148'265	0.19	2'928'245	0.51
45 Engollon	54	2	56	370'630	0.08	9'723	0.01	380'353	0.07
46 Fontainemelon	959	15	974	4'874'599	1.00	339'969	0.43	5'214'568	0.92
47 Les Hauts-Geneveys	523	20	543	2'524'787	0.52	40'715	0.05	2'565'502	0.45
48 Boudevilliers	409	24	433	2'058'725	0.42	21'986	0.03	2'080'711	0.36
49 Valangin	249	10	259	1'085'373	0.22	27'980	0.04	1'113'353	0.20
50 Coffrane	366	13	379	1'665'019	0.34	84'570	0.11	1'749'589	0.31
51 Les Geneveys-s/Coffr.	819	31	850	3'806'884	0.78	552'677	0.69	4'359'561	0.77
52 Montmollin	330	8	338	1'854'402	0.38	28'260	0.04	1'882'662	0.33
	8'600	267	8'867	42'458'359	8.68	1'837'894	2.31	44'296'253	7.79

COMMUNES	NOMBRE DE CONTRIBUABLES			IMPOT DIRECT DU SUR FORTUNE ET REVENU (CAPITAL ET BENEFICE)					
	PERSONNES PHYSIQUES	PERSONNES MORALES	TOTAL	PERSONNES PHYSIQUES	%	PERSONNES MORALES	%	TOTAL	%
V. <u>DISTRICT DU LOCLE</u>									
53 Le Locle	6'189	288	6'477	23'990'590	4.91	6'721'856	8.45	30'712'446	5.40
54 Les Brenets	698	34	732	3'524'681	0.72	515'295	0.65	4'039'976	0.71
55 Le Cerneux-Péquignot	190	6	196	746'501	0.15	19'659	0.03	766'160	0.14
56 La Brévine	455	14	469	1'471'156	0.30	31'000	0.04	1'502'156	0.26
57 La Chaux-du-Milieu	256	6	262	1'034'363	0.21	15'383	0.02	1'049'746	0.19
58 Les Ponts-de-Martel	695	25	720	3'056'683	0.63	304'258	0.38	3'360'941	0.59
59 Brot-Plamboz	146	8	154	540'123	0.11	33'740	0.04	573'863	0.10
	8'629	381	9'010	34'364'097	7.03	7'641'191	9.61	42'005'288	7.39
VI. <u>DISTRICT DE LA CHAUX-DE-FONDS</u>									
60 La Chaux-de-Fonds	22'805	1325	24'130	97'374'743	19.91	10'386'596	13.06	107'761'339	18.96
61 Les Planchettes	136	1	137	462'577	0.10	50'103	0.06	512'680	0.09
62 La Sagne	581	23	604	2'374'932	0.49	48'216	0.06	2'423'148	0.43
	23'522	1'349	24'871	100'212'252	20.50	10'484'915	13.18	110'697'167	19.48
<b>TOTAL DU CANTON</b>	<b>103'291</b>	<b>5'745</b>	<b>109'036</b>	<b>488'959'190</b>	<b>100.00</b>	<b>79'544'234</b>	<b>100.00</b>	<b>568'503'424</b>	<b>100.00</b>

Y compris prestations en capital

\*\* y compris le produit des taxations complémentaires des personnes soumises à l'impôt à la source.

Cette statistique cantonale est établie compte tenu des répartitions intercommunales. En revanche, les contribuables figurent dans leur commune de domicile pour les personnes physiques et à leur siège pour les personnes morales.

# Personnes morales – Taxation 2004

## Résultat par genres de sociétés

### Résultat de la taxation par genres de sociétés

Personnes morales							
	Nombre de contribuables	Eléments déclarés		Montant de l'impôt		Total	Taux moyen impôt s/bénéfice
		Capital	Bénéfice	Capital	Bénéfice		
Sociétés anonymes et sociétés à responsabilité limitée, régime ordinaire et allègements art. 82	4'336	12'526'788'000	1'455'238'300	11'696'388	51'536'145	63'232'533	3.54%
Sociétés immobilières	314	124'725'000	11'204'300	314'314	1'087'953	1'402'267	9.71%
Sociétés coopératives	203	199'920'000	12'301'700	501'445	1'200'159	1'701'604	9.76%
Holdings, art. 97	74	15'246'932'000	3'026'573'600	5'828'190	0	5'828'190	0.00%
Sociétés de domicile, art. 98	144	1'215'995'000	623'613'900	493'590	6'290'326	6'783'916	1.01%
Associations, fondations, divers	674	122'632'000	3'410'700	274'001	321'723	595'724	9.43%
<b>Total <sup>1</sup></b>	<b>5'745</b>	<b>29'436'992'000</b>	<b>5'132'342'500</b>	<b>19'107'928</b>	<b>60'436'306</b>	<b>79'544'234</b>	

<sup>1</sup> dont : 1'058 sans capital, ni bénéfice imposable (sociétés "dormantes");

137 exonérées selon art. 81 LCdir (utilité ou service public, but culturel, institutions de prévoyance, etc.);

752 inscrites au rôle d'impôt, mais pas contribuables sur cette période (nouvelles sociétés, fusions, en liquidation, départs, etc.).

## **Résultat de la taxation par genres de sociétés**

Le tableau ci-dessus reflète l'état de la taxation 2004 pour l'impôt direct cantonal des personnes morales au soir du vendredi 6 janvier 2006. Bien que cette date soit aussi celle de référence pour le bouclage de la comptabilité de l'Etat, le produit de l'impôt ci-dessus n'est pas celui qui apparaît aux comptes de l'exercice 2005.

Pour mémoire les comptes de l'Etat sont établis sur la base des éléments suivants :

- a) la facturation provisoire (acomptes) de l'impôt de l'année courante (année n);
- b) les bordereaux soldes des taxations de la période précédente (année n-1); ces derniers correspondent à la différence entre l'impôt total dû selon la taxation et les acomptes facturés l'année précédente;
- c) les soldes d'impôts dus ou montants restitués en raison de taxations provisoires rendues définitives et/ou de révisions de taxations antérieures (n-2, etc.), les rappels d'impôts et amendes en cas de soustractions fiscales, etc..

A la date d'extraction des données ci-dessus, la taxation pour la période fiscale 2004 est très largement avancée, mais pas totalement achevée. En outre un pourcentage variable de taxations sont provisoires; c'est notamment le cas de sociétés multicanonales ayant leur siège hors du canton, pour lesquelles nous attendons la proposition de répartition intercantonale du canton de domicile. Pour une statistique définitive de la taxation d'une période fiscale donnée, idéalement il faudrait attendre la date de prescription du droit de rouvrir les taxations de cette période, soit 10 ans après la fin de la période fiscale, selon le nouveau droit (LCdir, du 21 mars 2000).

## **Explications sur les chiffres**

Pour tous les types de personnes morales, les bases imposables indiquées correspondent au capital et au bénéfice total déclarés dans le canton, indépendamment du régime d'imposition appliqué.

L'impôt cantonal ordinaire sur le bénéfice des personnes morales est progressif, entre un minimum de 6% et un maximum de 10%, et l'impôt sur le capital est fixe avec un taux 2,5%. En comparaison intercantonale, le taux de l'impôt sur le bénéfice est proche de la moyenne suisse, alors que celui sur le capital est parmi les plus élevés. Les personnes morales poursuivant un but de service public ou d'utilité publique sont exonérées de l'impôt en vertu de l'art. 81 LCdir. Pour les autres particularités (réductions d'impôts, allègements, taux spéciaux pour les sociétés holdings et de domicile), voir les explications complémentaires ci-dessous.

## **Produit de l'impôt par catégories de personnes morales**

### **Sociétés anonymes et sociétés à responsabilité limitée**

Les SA et Sàrl soumises au régime d'imposition ordinaire ou bénéficiant d'un allègement fiscal au sens de l'art. 82 LCdir sont regroupées dans cette catégorie. Le bénéfice indiqué correspond à celui ressortant des comptes des sociétés, quel que soit le régime fiscal applicable (allègements fiscaux et réductions pour participations déterminantes). Ces deux facteurs expliquent pourquoi le taux moyen de l'impôt sur le bénéfice n'est que de 3,5% environ.

### **Allègements fiscaux**

En vertu de l'art. 23, al. 3, de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, du 14 décembre 1990 (LHID), les cantons peuvent prévoir des allègements fiscaux en faveur des entreprises nouvellement créées qui servent les intérêts économiques du canton, pour l'année de fondation de l'entreprise et pour les neuf années suivantes.

En fait, afin de favoriser l'établissement de nouvelles industries pour des raisons d'intérêt économique, cantonal ou régional, toutes les lois cantonales prévoient la possibilité d'accorder des exonérations fiscales totales ou partielles, d'une part aux nouvelles entreprises et d'autre part à des entreprises existantes pour les soutenir financièrement lors d'extensions ou diversifications importan-

tes de leurs activités. Pour ces dernières, l'allégement est toujours partiel. Dans tous les cas, les allègements sont limités à un maximum de 10 ans.

Sur les 4336 sociétés de cette catégorie, approximativement 160 bénéficient d'un allégement fiscal total ou partiel au plan cantonal, mais seules environ 80 en profitent réellement. Les autres n'ont pas de bénéfice imposable : soit il s'agit d'entreprises enregistrant des pertes occasionnelles, de nouvelles sociétés qui n'ont pas procédé à la clôture des comptes du premier exercice ou qui n'ont pas encore réalisé de bénéfice, ou encore de sociétés en fin de vie, qui n'ont plus d'activité et sont en cours de liquidation.

Pour 2004, le taux moyen de l'allégement est de 87%. Pour l'impôt fédéral direct, 63 sociétés bénéficient d'un allégement dans le cadre de l'arrêté "Bonny". La manière de calculer le retour sur investissement de l'effort de promotion économique est en cours d'étude auprès de la commission extra-parlementaire ad hoc et il n'est pas possible pour l'instant de diffuser des chiffres plus détaillés.

### **Réduction pour participations déterminantes**

En vertu de l'article 95 LCdir, la part de bénéfice constitué par des revenus de participations, qualifiées de déterminantes, n'est pas imposée. Concrètement, lorsqu'une société détient au moins 20% du capital-actions d'une autre société ou que cette participation a une valeur vénale d'au moins 2 millions de francs, l'impôt sur le bénéfice est réduit proportionnellement au rapport entre le rendement net de ces participations et le bénéfice total.

### **Sociétés immobilières**

Il s'agit de sociétés anonymes dont le but principal consiste généralement à acquérir, vendre et gérer des immeubles locatifs, industriels ou autres. Ces sociétés sont soumises au régime ordinaire d'imposition. Donc pas d'allègements dans le cadre de la promotion économique (art. 82). Occasionnellement, ces sociétés détiennent des participations déterminantes donnant droit à la réduction exposée plus haut.

En vertu des dispositions transitoires de la loi (art. 287 LCdir), en cas de dissolution de ces sociétés et reprise des immeubles par le ou les actionnaires, l'impôt sur le bénéfice (excédent de liquidation) était réduit de 75%, pour autant que ces opérations interviennent avant le 31 décembre 2003. En comparant les statistiques des taxations 2003 et 2004 de cette catégorie, on constatera que le bénéfice imposable a diminué de moitié alors que l'impôt n'est que de 25% inférieur. En 2004, le taux moyen de l'impôt sur le bénéfice est proche du taux maximum de 10%, alors qu'il n'était que de 6.5% au résultat de la taxation 2003.

### **Sociétés coopératives**

Pas de commentaires particuliers, sinon pour signaler que ces sociétés sont soumises aux mêmes taux d'imposition sur le bénéfice et le capital que les sociétés de capitaux (SA et Sàrl). Le taux moyen de l'impôt est proche du maximum de 10%, ces sociétés ne bénéficiant en principe pas d'allègements fiscaux et ne détenant que peu de participations déterminantes.

### **Holdings**

Conformément à l'article 97, les sociétés dont le but statutaire principal consiste à gérer des participations et n'ont pas d'activité commerciale en Suisse ne paient pas d'impôt sur le bénéfice, lorsque ces participations ou leur rendement représentent au moins deux tiers du total des actifs ou des recettes. L'exonération de l'impôt sur le bénéfice des sociétés holdings est prévue par l'art. 28. al. 2, LHID.

Elles paient en revanche un impôt sur le capital au taux de 0,5‰ (idem au plan communal). Le taux de l'impôt sur le capital varie fortement d'un canton à l'autre. Neuchâtel se situe dans le quartile supérieur des taux d'impôt sur le capital.

### **Sociétés de domicile**

Selon l'article 98 LCdir, les sociétés de domicile paient l'impôt cantonal et communal sur le bénéfice provenant de l'étranger à un taux réduit de 0% à 2%. Ce taux dépend de l'importance de l'activité administrative exercée en Suisse. Les revenus de source suisse sont imposés au taux ordinaire et les rendements de participations ne sont pas imposés. L'impôt sur le capital est perçu au même taux que les sociétés holdings de 0,5‰.

**Associations, fondations, divers**

Les associations et fondations paient l'impôt cantonal aux mêmes taux que les sociétés de capitaux et les sociétés coopératives. Les personnes morales poursuivant un but idéal peuvent cependant déduire de leur bénéfice un montant de 10.000 francs et respectivement de leur capital un montant de 100.000 francs.

# Personnes morales – Taxation 2004

## Résultat par tranches d'impôt dû

### Récapitulation par tranches d'impôt dû

Impôt direct dû sur capital et bénéfice	Nombre de contribuables	Capital imposable	Bénéfice imposable	Impôt sur capital	Impôt sur bénéfice	Impôt direct total
de 10'000 à 20'000	174	562'472'000	33'759'500	888'034	1'619'068	2'507'102
de 20'000 à 30'000	79	417'740'000	107'501'400	656'426	1'278'290	1'934'716
de 30'000 à 50'000	63	804'309'000	28'203'600	786'438	1'663'296	2'449'734
de 50'000 à 100'000	59	959'361'000	336'988'500	1'463'144	2'612'932	4'076'076
de 100'000 et plus	86	14'759'149'000	4'458'176'100	13'264'872	51'102'095	64'366'967
Sous-total	461	17'503'031'000	4'964'629'100	17'058'914	58'275'681	75'334'595
de 0 à 10'000	★ 5'284	11'933'961'000	167'713'400	2'049'014	2'160'625	4'209'639
Total final	5'745	29'436'992'000	5'132'342'500	19'107'928	60'436'306	79'544'234

★ Dont :  
 1'058 sans capital ni bénéfice imposable  
 137 exonérées selon art. 81 LCdir  
 752 au rôle d'impôt, mais pas contribuables sur cette période (nouvelles sociétés, fusions, radiées, départs, etc)

# Personnes morales – Taxation 2004

## Résultat par branches économiques

### Répartition de l'impôt direct dû par les personnes morales d'après les différentes branches de l'économie du canton

Branches	Nombre de personnes morales	Capital imposable	Bénéfice imposable	Impôt direct s/capital et bénéfice	%	Impôt dû en % moy. et grandes entr. Période fiscale 2004	Impôt dû en % moy. et grandes entr. Période fiscale 2003
<b>A. Moyennes et grandes entreprises</b>							
1 Economie énergétique, extraction de minéraux	4	62'753'000	2'540'800	382'278		0.51%	0.56%
2 Arts et métiers, industrie	88	1'156'566'000	284'090'400	8'481'043		11.26%	10.15%
3 Industrie des produits alimentaires, des boissons, du tabac	4	35'391'000	716'070'100	22'316'322		29.62%	32.18%
4 Horlogerie, bijouterie	58	714'744'000	161'254'500	13'281'390		17.63%	15.12%
5 Bâtiment et génie civil	20	23'431'000	5'944'900	653'068		0.87%	0.57%
6 Commerce, restauration et hébergement, réparations	100	2'119'877'000	463'208'200	8'156'006		10.82%	16.55%
7 Transports et communications	10	65'937'000	24'640'800	2'628'923		3.49%	1.59%
8 Banques, assurances, agences-conseil	113	13'130'714'000	3'281'941'900	16'492'615		21.89%	19.46%
9 Affaires immobilières	44	127'600'000	17'531'600	2'075'481		2.76%	3.18%
10 Divers	21	66'018'000	7'405'900	867'469		1.15%	0.64%
	462	17'503'031'000	4'964'629'100	75'334'595	94.71%	100.00%	100.00%
<b>B. Petites Entreprises</b>							
Impôt direct total dû inférieur à Fr. 10'000.-	5'283	11'933'961'000	167'713'400	4'209'639	5.29%		
	5'745	29'436'992'000	5'132'342'500	79'544'234	100.00%		

### 9.3. Impôt sur les gains immobiliers

#### Détail de la taxation

Durée de propriété		Gain imposable Fr.	Produit de la taxation Fr.
Moins de	1 an	262.400.—	102.797.—
"	2 ans	370.600.—	114.217.—
"	3 ans	581.900.—	192.030.—
"	4 ans	283.900.—	53.847.—
"	5 ans	611.600.—	167.065.—
Plus de	5 ans	1.407.200.—	324.517.—
"	6 ans	1.006.500.—	210.381.—
"	7 ans	3.026.100.—	704.814.—
"	8 ans	963.600.—	179.729.—
"	9 ans	733.900.—	116.558.—
"	10 ans	1.681.600.—	309.188.—
"	11 ans	742.600.—	110.365.—
"	12 ans	1.501.000.—	205.789.—
"	13 ans	976.100.—	123.686.—
	14 ans et plus	137.884.000.—	16.019.566.—
<b>Total</b>		<b>152.033.000.—</b>	<b>18.934.549.—</b>

Taxation 2005	18.934.549.—
+ Frais de rappel	6.150.—
<b>Facturation 2005</b>	<b>18.940.699.—</b>
+ Cas antérieurs rectifiés	39.712.—
<b>Impôt sur les gains immobiliers 2005</b>	<b>18.980.411.—</b>
./. Virements avis de crédit et paiements postaux par le service financier	3.818.—
<b>Etat du compte 403300</b>	<b>18.976.593.—</b>
Plus-value par rapport au budget 2005 (15.850.000 millions de francs)	3.126.593.—

#### Nombre de relations soumises à l'impôt en 2005

Nombre de transferts avec impôt	1130
Nombre de transferts sans gain	423
Nombre de transferts avec impôt différé	118
Nombre de transferts avec impôt inférieur à 100 francs	83

#### 9.4. Impôt foncier sur les immeubles de placement des personnes morales et sur les immeubles des institutions de prévoyance

<b>Compte 2005</b>	Fr.
Impôt payé par les personnes morales propriétaires d'un ou plusieurs immeubles en début d'année 2005	4.220.902.—
Impôt payé par les institutions de prévoyance propriétaires d'un ou plusieurs immeubles en début d'année 2005	1.479.106.—
<b>Total</b>	<b><u>5.700.008.—</u></b>

#### 9.5. Estimation cadastrale

##### *Evaluation de la propriété neuchâteloise et évolution*

Sur 11.600 mutations enregistrées dans le fichier immobilier de l'office des impôts immobiliers et de succession, environ 6500 estimations cadastrales ont été communiquées durant l'année 2005 aux propriétaires. Ce chiffre comprend les EC établies à la suite de constructions, de transformations, ventes, réunions ou divisions de biens-fonds et les EC notifiées sans changement en cas de réalisation à une valeur qui s'écarte de moins de 20% de l'estimation cadastrale.

Plus de 1950 visites ont été nécessaires pour établir de nouvelles EC, répartir les frais immobiliers en frais d'entretien ou d'amélioration et pour liquider les réclamations concernant aussi bien la valeur fiscale de l'immeuble que la valeur locative.

Les constructions nouvelles, transformations et les achats ou ventes d'immeubles ont provoqué des révisions intermédiaires pour un montant de 406.788.000 francs.

Par genres de contribuables, les estimations cadastrales se répartissent ainsi :

Contribuables	Etat du fichier immobilier		
	au 1er janvier 2005 en 1000 francs	au 31 décembre 2005 en 1000 francs	Evolution en 1000 francs
Personnes physiques domiciliées dans le canton	11.328.505	11.584.791	256.286
Personnes physiques domiciliées hors du canton	1.150.239	1.166.104	15.865
Personnes morales, fondations, associations	6.436.473	6.454.482	18.009
Corporations publiques et divers	2.176.682	2.288.788	112.106
<b>Total</b>	<b>21.091.899</b>	<b>21.494.165</b>	<b>402.266</b>

La délivrance d'extraits immobiliers ainsi que la révision payante d'estimations cadastrales ont généré des recettes pour un montant de 60.238 francs alors que le budget prévoyait un montant de 75.000 francs.

## Impôt fédéral direct – Personnes morales – Période 2004

### Résultat de la taxation par districts

<b>Personnes morales</b>			
Districts	Nombre de contribuables	Bénéfice imposable	Impôt direct total
Neuchâtel	2'141	5'100'110'300	112'428'957
Boudry	875	56'077'000	3'243'622
Val-de-Travers	348	33'664'900	2'778'228
Val-de-Ruz	257	11'807'800	849'148
Le Locle	364	252'797'500	6'210'939
La Chaux-de-Fonds	1'234	68'152'600	5'143'806
<b>Total</b>	<b>5'219</b>	<b>5'522'610'100</b>	<b>130'654'700</b>

### Résultat de la taxation par nature juridique

<b>Personnes morales</b>			
	Nombre de contribuables	Bénéfice imposable	Impôt direct total
Sociétés anonymes	2'801	4'839'947'200	118'594'316
Sociétés immobilières anonymes	292	10'377'500	874'224
Sociétés à responsabilité limitée	1'314	658'331'700	10'094'241
Sociétés coopératives	185	12'026'600	1'022'261
Associations, fondations, divers	627	1'927'100	69'658
<b>Total</b>	<b>5'219</b>	<b>5'522'610'100</b>	<b>130'654'700</b>

## 9.6. Impôt anticipé

Evolution de l'impôt anticipé au cours des années 2002 à 2004.

Année de taxation	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>
Nombre de requêtes	60.295	57.297	56.663
Montant d'impôt anticipé imputé ou remboursé	48.563.854.—	40.396.498.—	35.892.035.—
Rendement soumis à l'impôt anticipé	138.753.869.—	115.418.567.—	102.548.671.—

La répartition de l'impôt anticipé dans les districts et dans les villes ressort du tableau en page suivante.

### ***Estimations fiscales des titres non cotés en bourse***

En vue de l'imposition en fortune des titres non cotés en bourse, émis par des sociétés ayant leur siège dans notre canton, nous avons déterminé le cours fiscal au 31 décembre 2004, sur la base du bilan 2003, pour environ 2400 sociétés (actions, parts sociales et bons de jouissance).

### ***Conventions en vue d'éviter les doubles impositions conclues entre la Suisse et divers pays :***

#### **Retenue supplémentaire d'impôt U.S.A.**

Formules R-US 164 / Ladite retenue est imputée sur les impôts dans lesquels elle est comprise. Lors de l'exercice 2005, nous avons restitué celle correspondant aux prestations échues en 2004, soit 167.423 francs pour 379 demandes contre 149.469 francs pour 376 demandes en 2004, lesquelles concernaient les revenus échus en 2003.

#### **Imputation forfaitaire d'impôt**

Conformément à l'ordonnance (du Conseil fédéral) relative à l'imputation forfaitaire d'impôt, du 22 août 1967 / 7 décembre 1981, notre canton a remboursé en 2005 (taxation 2004) aux contribuables neuchâtelois, personnes physiques et morales, l'imputation forfaitaire d'impôt pour un montant total de 31.108.378 francs représentant 575 demandes sur formules DA-1, DA-2 et DA-3 (contre 843 demandes en 2004 pour un montant de 35.992.645 francs).

L'office de l'impôt anticipé a déterminé la prise en charge de cette restitution de la manière suivante :

	Fr.
Part de la Confédération :	26.361.550.—
Part du canton de Neuchâtel :	2.373.428.—
Part des communes neuchâteloises :	2.373.400.—

## Répartition de l'impôt anticipé par districts et dans les villes

Districts	Nombre de requérants	Impôt anticipé	Rendements soumis à l'impôt anticipé
		Fr.	Fr.
<b>Demandes d'imputations</b>			
Neuchâtel	17'885	14'747'218	42'134'908
<i>(dont ville de Neuchâtel)</i>	<i>10'928</i>	<i>8'356'138</i>	<i>23'874'680</i>
Boudry	13'172	8'729'924	24'942'640
Val-de-Travers	4'271	1'532'582	4'378'806
Val-de-Ruz	5'231	2'224'411	6'355'460
Le Locle	4'625	2'028'540	5'795'829
<i>(dont ville du Locle)</i>	<i>3'141</i>	<i>1'189'484</i>	<i>3'398'526</i>
La Chaux-de-Fonds	11'404	6'435'939	18'388'397
<i>(dont ville de La Chaux-de-Fonds)</i>	<i>10'942</i>	<i>6'304'557</i>	<i>18'013'020</i>
Demandes de remboursements	75	193'421	552'631
<b>Total des imputations et des remboursements</b>	<b>56'663</b>	<b>35'892'035</b>	<b>102'548'671</b>

## 9.7. Droits de mutation et impôts de successions

### Lods

#### Taxation lods 2005

Taux d'imposition	Nb cas	Nb d'acquéreurs	Masse imposable Fr.	Montant dû Fr.
2.2 % 1ères acquisitions	629	1126	268.662.682	5.910.579.—
2.2 % nouvelles constructions	36	58	20.746.545	456.424.—
2.2 % échanges	15	27	4.948.636	108.870.—
3.3 %	972	1412	499.924.455	16.497.507.—
<b>Total</b>	<b>1652</b>	<b>2623</b>	<b>794.282.318</b>	<b>22.973.380.—</b>

Comptes établis en 2005 Fr. 22.973.380.—

./ non-valeurs Fr. 37.510.—

./ restitutions Fr. 6.448.—

**Boucllement du compte lods 2005 (404300) Fr. 22.929.422.—**

Le budget 2005 mentionne le chiffre de 23.000.000 francs.

En 2004, le compte lods bouclait par 19.805.943 francs.

En 2005, il a été enregistré 3100 actes de transferts immobiliers dont 265 non taxés.

- 1652 transferts ont été soumis aux lods
- 1183 transferts ont été visés en franchise de lods

### Impôt sur les successions et sur les donations entre vifs

L'impôt sur les successions et sur les donations entre vifs a produit des recettes pour un montant total de 14.297.363 francs, réparti de la manière suivante :

	Fr.
Successions	10.187.549.—
Impôt minimum	66.500.—
Donations	2.926.934.—
Rappels	2.550.—
./ Restitutions et annulations antérieures	<u>1.210.853.—</u>
	<b>11.972.680.—</b>

#### Répartition de l'impôt sur les successions

Taux d'imposition	Nombre d'héritiers	Impôts facturés Fr.
0%	487	0.—
3%	1697	2.038.228.—
15%	198	1.976.747.—
18%	333	1.751.519.—
20%	18	109.299.—
21%	91	187.027.—
23%	90	478.548.—
24%	0	0.—
26%	83	665.547.—
31%	37	438.596.—
45%	128	2.542.038.—
<b>Total</b>	<b>3162</b>	<b>10.187.549.—</b>

**Répartition de l'impôt sur les donations entre vifs**

Taux d'imposition	Nombre de donataires	Impôts facturés Fr.
0%	0	0.—
3%	557	2.388.418.—
15%	16	90.226.—
18%	20	314.657.—
20%	1	2.300.—
21%	0	0.—
23%	1	9.789.—
24%	0	0.—
26%	1	26.000.—
31%	0	0.—
45%	7	95.544.—
<b>Total</b>	<b>603</b>	<b>2.926.934.—</b>

La taxation des décès ou des donations intervenus avant l'entrée en vigueur de la loi instituant un impôt sur les successions et sur les donations entre vifs du 1<sup>er</sup> octobre 2002 a produit des recettes pour un montant total de 516.210 francs, réparti de la manière suivante :

	Fr.
Emolument de dévolution d'hérédité sur les successions et les donations	315.726.—
Droits sur les successions et les donations	<u>200.484.—</u>
	<b>516.210.—</b>

**Récapitulatif :**

Impôt sur les successions et sur les donations entre vifs	11.972.680.—
Emolument de dévolution d'hérédité et droits selon ancien droit	<u>516.210.—</u>
	<b>12.488.890.—</b>
Amendes, rappels et comptes d'insuffisances d'impôts	<u>1'806'780.—</u>
	<b>14.295.670.—</b>

Le budget mentionne le chiffre de 16 millions de francs.

**9.8. Statistique - Personnes physiques - Impôt direct cantonal - Taxation 2004**

La fortune effective correspond à la fortune nette totale que possède un contribuable (actif brut diminué du passif).

La fortune imposable s'obtient en retranchant de la fortune effective la part non imposable des actions neuchâteloises et les actifs situés hors du canton.

Par revenu effectif, il faut entendre le revenu brut réalisé par le contribuable, déductions faites des intérêts passifs et des frais d'acquisition du revenu (dépenses professionnelles).

Le revenu imposable correspond au revenu effectif diminué des déductions sociales, des frais médicaux et des primes pour assurances diverses et sommes consacrées à l'épargne.

## Nombre de contribuables classés par états civils et par catégories de revenu effectif

Revenu imposable	Externes et hoiries	Célibataires sans enfant	Veufs sans enfant	Divorcés, séparés sans enfant	Mariés						Célibataires, veufs, séparés, divorcés					TOTAL GENERAL
					sans enfant	avec 1 enfant	avec 2 enfants	avec 3 enfants	avec 4 enfants	avec 5 enfants	avec 1 enfant	avec 2 enfants	avec 3 enfants	avec 4 enfants	avec 5 enfants	
0 - 100	2'299	5'624	1'241	1'289	548	220	194	70	25	13	503	265	82	16	3	12'392
110 - 2.000	627	1'111	122	88	46	23	23	3			69	36	11	3	1	2'163
2.100 - 4.000	355	1'087	126	113	57	13	16	5			93	39	7			1'911
4.100 - 6.000	252	1'062	109	123	62	5	7	1	3		76	48	11	3		1'762
6.100 - 8.000	187	715	134	148	56	7	8	5	1		81	33	10	3		1'388
8.100 - 10.000	154	710	116	177	65	20	15	3	1		66	49	9	2		1'387
10.100 - 12.000	109	657	151	269	65	9	17	5		1	77	55	10	3	1	1'429
12.100 - 14.000	94	632	166	304	81	15	9	6	1		73	35	16	1	1	1'434
14.100 - 16.000	75	802	252	434	72	18	14	5		1	74	37	14			1'798
16.100 - 18.000	60	694	387	546	100	16	22	8	1	2	98	48	5	2		1'989
18.100 - 20.000	43	680	550	615	109	25	19	11	3		99	59	11	3		2'227
20.100 - 22.000	50	677	938	555	149	24	29	6	3	1	108	65	14	4		2'623
22.100 - 24.000	25	623	881	570	170	31	24	7	6		116	59	14	4		2'530
24.100 - 26.000	36	634	542	465	234	38	27	13	5		133	67	16	2		2'212
26.100 - 28.000	32	626	473	428	301	37	32	11	4	1	118	72	18	3		2'156
28.100 - 30.000	24	622	396	470	436	55	49	22	3	1	110	76	11	3		2'278
30.100 - 35.000	51	1'939	910	1'070	1'287	129	166	56	16	3	305	167	37	4		6'140
35.100 - 40.000	53	1'970	724	1'188	1'116	191	241	66	15	4	274	154	36	5	1	6'038
40.100 - 45.000	40	2'045	621	1'145	1'027	227	309	95	21	9	197	116	17	6		5'875
45.100 - 50.000	28	1'837	479	998	1'056	237	334	127	17	4	178	113	20	2	1	5'431
50.100 - 55.000	17	1'505	337	783	1'155	250	365	119	21	1	112	84	30	1	2	4'782
55.100 - 60.000	21	1'116	281	713	1'184	290	380	104	14	3	107	65	13	4	2	4'297
60.100 - 65.000	22	746	247	500	1'134	341	451	113	16	3	68	49	9	1		3'700
65.100 - 70.000	24	609	154	371	1'112	362	480	115	22	2	46	40	10			3'347
70.100 - 75.000	12	406	116	255	1'109	377	439	109	25	3	38	25	7		1	2'922
75.100 - 80.000	16	299	113	214	1'007	355	481	105	13		31	17	5	2		2'658
80.100 - 100.000	33	541	203	486	3'300	1'135	1'323	307	38	11	52	41	15	3		7'488
100.100 - 120.000	27	195	99	207	1'785	605	673	184	37	3	21	15	7			3'858
120.100 - 140.000	18	97	52	88	898	249	336	93	18	2	12	13	5			1'881
140.100 - 160.000	17	44	29	54	534	146	181	60	12		3	4	1			1'085
160.100 - 180.000	6	21	16	31	325	87	87	35	4		4	2				618
180.100 - 200.000	6	11	7	23	168	50	59	28	8	2	1					363
200.100 et plus	17	50	48	74	540	131	183	59	22	1	3	1				1'129
<b>TOTAUX</b>	<b>4'830</b>	<b>30'387</b>	<b>11'020</b>	<b>14'794</b>	<b>21'288</b>	<b>5'718</b>	<b>6'993</b>	<b>1'956</b>	<b>375</b>	<b>71</b>	<b>3'346</b>	<b>1'949</b>	<b>471</b>	<b>80</b>	<b>13</b>	<b>103'291</b>

Nombre de contribuables et rendement fiscal total répartis selon les catégories d'impôt dû

Catégories d'impôt dû	Nombre de contribuables			Montants dus		
	par catégories	cumulés	cumulés en %	par catégories	cumulés	cumulés en %
0 - 10	14'602	14'602	14.14	322	322	0.00
11 - 20	482	15'084	14.60	7'676	7'998	0.00
21 - 30	363	15'447	14.95	9'256	17'254	0.00
31 - 50	711	16'158	15.64	28'749	46'003	0.01
51 - 75	907	17'065	16.52	57'014	103'017	0.02
76 - 100	843	17'908	17.34	74'403	177'420	0.04
101 - 150	1'012	18'920	18.32	127'031	304'451	0.06
151 - 200	1'066	19'986	19.35	186'171	490'622	0.10
201 - 300	2'172	22'158	21.45	551'314	1'041'936	0.22
301 - 400	1'485	23'643	22.89	519'694	1'561'630	0.32
401 - 500	1'536	25'179	24.38	693'961	2'255'591	0.47
501 - 600	1'610	26'789	25.94	885'196	3'140'787	0.65
601 - 800	3'169	29'958	29.00	2'213'461	5'354'248	1.11
801 - 1.000	2'873	32'831	31.78	2'592'294	7'946'542	1.65
1.001 - 1.500	6'021	38'852	37.61	7'407'824	15'354'366	3.19
1.501 - 2.000	4'919	43'771	42.38	8'602'022	23'956'388	4.98
2.001 - 3.000	9'632	53'403	51.70	23'982'010	47'938'398	9.97
3.001 - 4.000	9'148	62'551	60.56	31'990'723	79'929'121	16.62
4.001 - 5.000	8'056	70'607	68.36	36'126'140	116'055'261	24.13
5.001 - 6.000	6'616	77'223	74.76	36'291'047	152'346'308	31.68
6.001 - 8.000	9'437	86'660	83.90	65'483'463	217'829'771	45.29
8.001 - 10.000	5'774	92'434	89.49	51'526'071	269'355'842	56.01
10.001 - 20.000	8'312	100'746	97.54	110'494'007	379'849'849	78.98
20.001 - 30.000	1'431	102'177	98.92	34'205'206	414'055'055	86.09
30.001 - 40.000	472	102'649	99.38	16'202'791	430'257'846	89.46
40.001 - 50.000	219	102'868	99.59	9'782'762	440'040'608	91.49
50.001 - 100.000	319	103'187	99.90	20'942'653	460'983'261	95.85
100.000 et plus	104	103'291	100.00	19'962'344	480'945'605	100.00
Sous-totaux	103291			480'945'605		
Prestations en capital	3'598			8'013'584		
TOTAUX	106'889			488'959'189		

## Contribuables classés selon l'âge et produit des impôts correspondants

Classe d'âge	Nombre de contribuables	Revenu imposable	Impôt sur le revenu	Fortune imposable	Impôt sur la fortune	Impôt total dû
14 - 19	3'711	17'618'400	530'170	19'846'092	25'466	555'636
20 - 24	8'519	147'052'600	9'632'969	68'172'342	57'398	9'690'367
25 - 29	8'220	290'575'200	23'998'284	138'498'286	139'698	24'137'982
30 - 34	8'363	405'771'100	36'068'559	273'060'781	400'695	36'469'254
35 - 39	8'845	492'846'700	45'042'606	457'606'897	881'352	45'923'958
40 - 44	8'793	533'075'100	50'125'703	651'455'508	1'466'477	51'592'180
45 - 49	8'042	536'379'100	52'739'145	967'300'278	2'597'446	55'336'591
50 - 54	7'239	508'182'000	50'945'342	1'140'008'167	3'215'594	54'160'936
55 - 59	7'356	521'009'600	51'978'883	1'504'305'172	4'365'428	56'344'311
60 - 64	6'300	406'111'700	38'912'272	1'651'042'400	4'897'737	43'810'009
65 - 69	5'016	255'514'000	21'626'151	1'671'224'642	5'100'123	26'726'274
70 - 74	5'053	224'504'200	17'741'728	1'416'403'553	4'266'612	22'008'340
75 - 79	4'695	191'213'500	14'812'310	1'415'384'428	4'386'768	19'199'078
80 - 84	4'330	155'859'800	11'945'549	1'219'707'786	3'803'760	15'749'309
85 - 89	2'366	71'175'400	5'640'394	706'914'489	2'274'943	7'915'337
90 - 94	1'265	28'626'300	2'202'745	367'223'528	1'193'681	3'396'426
95 et plus	348	3'947'100	267'128	55'558'475	168'927	436'055
Externes et hoiries	4'830	48'491'800	5'395'905	660'524'977	2'097'657	7'493'562
Sous-totaux	103'291	4'837'953'600	439'605'843	14'384'237'801	41'339'762	480'945'605
Prestations en capital	3'598	253'070'700	8'013'584			
TOTAUX	106'889	5'091'024'300	447'619'427	14'384'237'801	41'339'762	488'959'189

Nombre de contribuables, matière imposable et impôt dû classés par  catégories de revenu imposable

Catégories	Nombre	Matière imposable	Impôts dus
moins de 100	☆ 12'216	0	0
100 - 2.000	2'339	2'325'600	62'626
2.100 - 4.000	1'911	5'804'600	118'266
4.100 - 6.000	1'762	8'852'000	157'819
6.100 - 8.000	1'388	9'788'200	211'821
8.100 - 10.000	1'387	12'546'600	293'928
10.100 - 12.000	1'429	15'827'800	351'834
12.100 - 14.000	1'434	18'752'300	460'293
14.100 - 16.000	1'798	27'047'200	686'290
16.100 - 18.000	1'989	33'965'000	1'031'238
18.100 - 20.000	2'227	42'452'200	1'454'234
20.100 - 22.000	2'623	55'238'000	2'187'108
22.100 - 24.000	2'530	58'314'400	2'621'649
24.100 - 26.000	2'212	55'317'100	2'708'755
26.100 - 28.000	2'156	58'353'500	3'076'936
28.100 - 30.000	2'278	66'202'800	3'596'834
30.100 - 35.000	6'140	199'994'700	11'967'218
35.100 - 40.000	6'038	226'574'600	15'479'572
40.100 - 45.000	5'875	250'169'300	18'818'792
45.100 - 50.000	5'431	257'929'200	20'626'989
50.100 - 55.000	4'782	251'022'100	20'802'829
55.100 - 60.000	4'297	246'975'700	21'135'728
60.100 - 65.000	3'700	231'303'200	20'118'720
65.100 - 70.000	3'347	226'027'600	20'110'470
70.100 - 75.000	2'922	211'838'500	19'214'447
75.100 - 80.000	2'658	206'053'200	19'195'826
80.100 - 100.000	7'488	667'080'800	65'235'786
100.100 - 120.000	3'858	420'281'500	44'375'538
120.100 - 140.000	1'881	242'748'200	27'356'647
140.100 - 160.000	1'085	161'626'200	19'093'211
160.100 - 180.000	618	104'573'000	12'861'285
180.100 - 200.000	363	68'624'200	8'724'926
200.100 - 250.000	474	104'727'700	13'876'528
250.100 - 300.000	238	64'678'100	8'999'258
300.100 - 400.000	214	73'444'100	10'625'754
400.100 - 500.000	74	32'359'900	4'692'185
500.100 - 600.000	50	27'622'500	4'005'263
600.100 - 700.000	22	14'062'800	2'039'106
plus de 700.000	57	77'449'200	11'230'134
Sous-totaux	103'291	4'837'953'600	439'605'843
Prestations en capital	3'598	253'070'700	8'013'584
TOTAUX	106'889	5'091'024'300	447'619'427

☆

Dans ce nombre figurent notamment tous les apprentis et étudiants âgés de 18 ans révolus au 31 décembre 2004 sans revenu imposable.

Nombre de contribuables mariés (splitting 55 %), matière imposable et  impôt dû classés par catégories de revenu imposable

Catégories	Nombre	Matière imposable	Impôt dû
moins de 100	1'951	0	0
100 - 2.000	407	383'500	26'119
2.100 - 4.000	245	761'500	45'165
4.100 - 6.000	189	960'800	59'530
6.100 - 8.000	161	1'125'400	56'813
8.100 - 10.000	164	1'488'400	65'679
10.100 - 12.000	146	1'621'900	67'451
12.100 - 14.000	151	1'974'200	63'354
14.100 - 16.000	143	2'156'000	73'619
16.100 - 18.000	180	3'074'400	90'414
18.100 - 20.000	186	3'546'000	91'015
20.100 - 22.000	232	4'883'800	132'262
22.100 - 24.000	249	5'746'800	134'072
24.100 - 26.000	337	8'449'200	213'577
26.100 - 28.000	398	10'794'900	260'175
28.100 - 30.000	575	16'760'200	445'316
30.100 - 35.000	1'685	54'987'100	1'746'191
35.100 - 40.000	1'657	62'066'400	2'477'926
40.100 - 45.000	1'706	72'720'800	3'555'844
45.100 - 50.000	1'790	85'209'000	4'802'277
50.100 - 55.000	1'919	100'819'200	6'359'955
55.100 - 60.000	1'985	114'228'800	7'866'808
60.100 - 65.000	2'072	129'668'900	9'586'568
65.100 - 70.000	2'107	142'336'900	11'164'515
70.100 - 75.000	2'068	149'986'200	12'407'987
75.100 - 80.000	1'968	152'620'500	13'178'165
80.100 - 100.000	6'129	546'914'700	51'043'802
100.100 - 120.000	3'301	359'622'900	36'741'148
120.100 - 140.000	1'607	207'402'200	22'696'552
140.100 - 160.000	944	140'579'900	16'212'351
160.100 - 180.000	542	91'760'400	11'049'370
180.100 - 200.000	319	60'348'300	7'532'671
200.100 - 250.000	402	88'912'400	11'593'349
250.100 - 300.000	204	55'450'800	7'661'300
300.100 - 400.000	178	61'082'400	8'833'307
400.100 - 500.000	59	25'842'900	3'747'221
500.100 - 600.000	38	21'039'100	3'050'669
600.100 - 700.000	16	10'128'500	1'468'632
plus de 700.000	46	60'558'300	8'780'953
Sous-totaux	38'456	2'858'013'600	265'382'122
Prestations en capital	2'395	175'366'800	5'553'375
TOTAUX	40'851	3'033'380'400	270'935'497

Nombre de contribuables célibataires, veufs, séparés, divorcés,   
 matière imposable et impôt dû classés par catégories de revenu   
 imposable

Catégories	Nombre	Matière imposable	Impôt dû
moins de 100	10'265	0	0
100 - 2.000	1'932	1'942'100	36'507
2.100 - 4.000	1'666	5'043'100	73'101
4.100 - 6.000	1'573	7'891'200	98'289
6.100 - 8.000	1'227	8'662'800	155'009
8.100 - 10.000	1'223	11'058'200	228'249
10.100 - 12.000	1'283	14'205'900	284'383
12.100 - 14.000	1'283	16'778'100	396'939
14.100 - 16.000	1'655	24'891'200	612'671
16.100 - 18.000	1'809	30'890'600	940'824
18.100 - 20.000	2'041	38'906'200	1'363'220
20.100 - 22.000	2'391	50'354'200	2'054'846
22.100 - 24.000	2'281	52'567'600	2'487'576
24.100 - 26.000	1'875	46'867'900	2'495'178
26.100 - 28.000	1'758	47'558'600	2'816'761
28.100 - 30.000	1'703	49'442'600	3'151'518
30.100 - 35.000	4'455	145'007'600	10'221'028
35.100 - 40.000	4'381	164'508'200	13'001'646
40.100 - 45.000	4'169	177'448'500	15'262'948
45.100 - 50.000	3'641	172'720'200	15'824'711
50.100 - 55.000	2'863	150'202'900	14'442'874
55.100 - 60.000	2'312	132'746'900	13'268'921
60.100 - 65.000	1'628	101'634'300	10'532'151
65.100 - 70.000	1'240	83'690'700	8'945'955
70.100 - 75.000	854	61'852'300	6'806'460
75.100 - 80.000	690	53'432'700	6'017'661
80.100 - 100.000	1'359	120'166'100	14'191'984
100.100 - 120.000	557	60'658'600	7'634'390
120.100 - 140.000	274	35'346'000	4'660'095
140.100 - 160.000	141	21'046'300	2'880'860
160.100 - 180.000	76	12'812'600	1'811'914
180.100 - 200.000	44	8'275'900	1'192'255
200.100 - 250.000	72	15'815'300	2'283'179
250.100 - 300.000	34	9'227'300	1'337'959
300.100 - 400.000	36	12'361'700	1'792'447
400.100 - 500.000	15	6'517'000	944'965
500.100 - 600.000	12	6'583'400	954'593
600.100 - 700.000	6	3'934'300	570'474
plus de 700.000	11	16'890'900	2'449'180
Sous-totaux	64'835	1'979'940'000	174'223'721
Prestations en capital	1'203	77'703'900	2'460'209
TOTAUX	66'038	2'057'643'900	176'683'930

Nombre de contribuables, matière et impôt dû par catégories de fortune effective et de fortune imposable □

CATEGORIES	FORTUNE EFFECTIVE		FORTUNE IMPOSABLE		IMPOT DU
	Nombre	Matière	Nombre	Matière	
moins de 1.000	34'753	63'747	35'426	67'939	5
1.000 - 20.000	20'972	174'639'503	21'746	180'908'044	11'883
21.000 - 40.000	8'399	248'823'144	8'612	255'299'408	30'576
41.000 - 60.000	5'289	263'222'364	5'384	267'702'208	63'774
61.000 - 80.000	3'691	259'187'228	3'730	261'773'561	161'319
81.000 - 100.000	3'040	274'633'233	3'042	274'129'533	232'600
101.000 - 150.000	5'646	699'297'103	5'582	690'472'547	960'385
151.000 - 200.000	3'838	668'301'372	3'860	671'540'669	1'252'221
201.000 - 250.000	2'884	647'534'003	2'896	649'576'778	1'416'735
251.000 - 300.000	2'266	623'692'475	2'209	607'286'744	1'459'046
301.000 - 350.000	1'790	581'904'781	1'737	563'999'617	1'440'418
351.000 - 400.000	1'449	543'503'222	1'347	504'766'925	1'379'403
401.000 - 450.000	1'113	472'576'817	1'020	433'155'075	1'247'492
451.000 - 500.000	951	452'320'289	854	405'771'753	1'240'252
501.000 - 600.000	1'389	761'298'844	1'264	692'246'489	2'192'151
601.000 - 700.000	1'019	660'363'928	909	589'761'083	1'955'661
701.000 - 800.000	761	569'260'514	637	476'561'328	1'640'930
801.000 - 900.000	535	453'525'978	452	383'001'061	1'362'632
901.000 - 1.000.000	446	423'690'922	364	344'485'792	1'239'850
1.001.000 - 1.500.000	1'218	1'482'733'672	973	1'178'750'706	4'243'470
1.501.000 - 2.000.000	567	975'096'953	434	748'514'853	2'694'653
2.001.000 - 2.500.000	302	676'702'661	218	485'724'106	1'748'607
2.501.000 - 3.000.000	229	625'558'825	150	409'324'475	1'473'568
3.001.000 - 4.000.000	239	821'758'161	165	564'826'889	2'033'367
4.001.000 - 5.000.000	150	669'784'883	85	377'519'289	1'359'069
plus de 5.000.000	355	4'795'137'208	195	2'367'070'929	8'499'695
<b>TOTAUX</b>	<b>103'291</b>	<b>18'824'611'830</b>	<b>103'291</b>	<b>14'384'237'801</b>	<b>41'339'762</b>

Nombre de contribuables mariés (splitting 55 %), matière et impôt dû par catégories de fortune effective et de fortune imposable □

CATEGORIES	FORTUNE EFFECTIVE		FORTUNE IMPOSABLE		IMPOT DU
	Nombre	Matière	Nombre	Matière	
moins de 1.000	8'971	11'428	9'177	14'122	2
1.000 - 20.000	5'407	48'269'153	5'881	52'423'478	4'740
21.000 - 40.000	2'937	88'415'364	3'085	92'851'564	10'497
41.000 - 60.000	2'246	112'290'844	2'309	115'313'094	16'986
61.000 - 80.000	1'772	124'514'394	1'793	125'793'531	20'029
81.000 - 100.000	1'510	136'550'753	1'537	138'719'975	34'472
101.000 - 150.000	2'945	366'393'942	2'929	363'703'492	341'620
151.000 - 200.000	2'089	363'874'147	2'131	371'543'622	578'994
201.000 - 250.000	1'640	368'245'658	1'658	371'827'081	708'000
251.000 - 300.000	1'264	348'011'300	1'249	343'717'519	721'319
301.000 - 350.000	1'050	341'643'142	1'040	338'072'461	765'292
351.000 - 400.000	855	320'322'822	801	299'949'158	724'247
401.000 - 450.000	695	295'420'122	645	274'344'156	711'511
451.000 - 500.000	565	268'039'942	522	247'768'253	681'289
501.000 - 600.000	864	472'723'483	814	444'946'800	1'304'230
601.000 - 700.000	634	410'935'822	578	375'263'719	1'184'237
701.000 - 800.000	486	363'401'056	411	307'449'769	1'032'373
801.000 - 900.000	326	276'196'500	277	234'606'125	828'501
901.000 - 1.000.000	283	268'768'675	230	217'406'150	782'364
1.001.000 - 1.500.000	746	910'759'614	595	723'529'469	2'604'706
1.501.000 - 2.000.000	361	621'788'222	278	478'470'911	1'722'495
2.001.000 - 2.500.000	189	423'419'939	130	290'156'550	1'044'564
2.501.000 - 3.000.000	153	417'557'972	104	283'006'772	1'018'824
3.001.000 - 4.000.000	149	517'193'219	99	340'572'497	1'226'061
4.001.000 - 5.000.000	86	383'248'883	53	235'490'861	847'767
plus de 5.000.000	233	3'191'790'592	130	1'636'518'156	5'869'705
TOTAUX	38'456	11'439'786'988	38'456	8'703'459'285	24'784'825

Nombre de contribuables, célibataires, veufs, séparés, divorcés,   
 matière et impôt dû par catégories de fortune effective et de fortune   
 imposable

CATEGORIES	FORTUNE EFFECTIVE		FORTUNE IMPOSABLE		IMPOT DU
	Nombre	Matière	Nombre	Matière	
moins de 1.000	25'782	52'319	26'249	53'817	3
1.000 - 20.000	15'565	126'370'350	15'865	128'484'567	7'143
21.000 - 40.000	5'462	160'407'781	5'527	162'447'844	20'079
41.000 - 60.000	3'043	150'931'519	3'075	152'389'114	46'788
61.000 - 80.000	1'919	134'672'833	1'937	135'980'031	141'290
81.000 - 100.000	1'530	138'082'481	1'505	135'409'558	198'128
101.000 - 150.000	2'701	332'903'161	2'653	326'769'056	618'764
151.000 - 200.000	1'749	304'427'225	1'729	299'997'047	673'227
201.000 - 250.000	1'244	279'288'344	1'238	277'749'697	708'736
251.000 - 300.000	1'002	275'681'175	960	263'569'225	737'727
301.000 - 350.000	740	240'261'639	697	225'927'156	675'126
351.000 - 400.000	594	223'180'400	546	204'817'767	655'155
401.000 - 450.000	418	177'156'694	375	158'810'919	535'981
451.000 - 500.000	386	184'280'347	332	158'003'500	558'963
501.000 - 600.000	525	288'575'361	450	247'299'689	887'922
601.000 - 700.000	385	249'428'106	331	214'497'364	771'424
701.000 - 800.000	275	205'859'458	226	169'111'558	608'557
801.000 - 900.000	209	177'329'478	175	148'394'936	534'130
901.000 - 1.000.000	163	154'922'247	134	127'079'642	457'487
1.001.000 - 1.500.000	472	571'974'058	378	455'221'236	1'638'764
1.501.000 - 2.000.000	206	353'308'731	156	270'043'942	972'158
2.001.000 - 2.500.000	113	253'282'722	88	195'567'556	704'043
2.501.000 - 3.000.000	76	208'000'853	46	126'317'703	454'744
3.001.000 - 4.000.000	90	304'564'942	66	224'254'392	807'306
4.001.000 - 5.000.000	64	286'536'000	32	142'028'428	511'302
plus de 5.000.000	122	1'603'346'617	65	730'552'772	2'629'990
<b>TOTAUX</b>	<b>64'835</b>	<b>7'384'824'841</b>	<b>64'835</b>	<b>5'680'778'516</b>	<b>16'554'937</b>

## **10. SERVICE JURIDIQUE**

### **10.1. Considérations générales**

Le service juridique est le centre des ressources juridiques de l'Etat. Rattaché au nouveau département de la justice, de la sécurité et des finances, il met ses compétences et son expérience à la disposition de l'ensemble des services de l'administration cantonale. Il fournit des prestations notamment en matière de contentieux, de conseil, et de législation.

Service d'état-major, le service juridique traite de nombreux et importants dossiers transversaux avec la participation non seulement des départements, mais aussi des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

La véritable richesse du service juridique réside dans ses collaborateurs. En 2005, le personnel du service a fait preuve d'un engagement remarquable et il a assumé d'importantes responsabilités, que ce soit en matière de contentieux, de conseil ou encore de législation. Ces tâches ont été menées avec compétence.

La visite, le 21 juin 2005, du chef du département a permis au service juridique et à ses collaborateurs de se présenter et de présenter leurs activités.

### **10.2. Organisation et vie du service**

#### ***Personnel***

Au 31 décembre 2005, l'effectif du service juridique se composait de vingt-trois personnes (16 femmes et 7 hommes) représentant au total un équivalent plein temps (EPT) de 17 postes. La diminution de 0,5 EPT par rapport au 31 décembre 2004 correspond à un poste vacant. La possibilité du temps partiel est appréciée puisque 14 personnes (12 femmes, 2 hommes) travaillaient à des taux d'occupation variant entre 40 à 80%, seules 10 personnes travaillant à plein temps (5 femmes, 5 hommes). Sur cet effectif, le secrétariat occupait 5 personnes (4,7 EPT). Les juristes représentaient 18 personnes (12,3 EPT), dont 11 femmes (6,4 EPT) et 7 hommes (5,9 EPT). Tous les juristes sont porteurs d'une licence en droit et 15 sont en outre titulaires du brevet d'avocat.

Deux juristes (1 EPT) ont été engagées en remplacement de départs survenus au cours de l'année. L'une d'entre elle a commencé son activité le 1<sup>er</sup> janvier 2006, occupant après un délai de carence de trois mois le poste (0,5 EPT) qui était vacant au 31 décembre 2005.

Le service juridique occupait aussi à fin décembre 2005 une stagiaire au secrétariat, un collaborateur scientifique engagé dans le cadre du projet Marguerite et un juriste engagé pour une période déterminée.

Au cours de l'année, le service a aussi accueilli – pour des périodes variables - six juristes en emploi temporaire dans le cadre de l'assurance-chômage, dont deux étaient encore présents au 31 décembre 2005. Ces personnes ont bénéficié de l'encadrement des juristes du service et ont pu acquérir une expérience professionnelle dans un cadre stimulant et intéressant. Le passage au service juridique s'est révélé bénéfique: sur les quatre personnes concernées, trois ont quitté le service parce qu'elles avaient trouvé un emploi fixe.

#### ***Publication sur internet***

Le service juridique a commencé de publier des décisions administratives sur son site internet. A terme, cette prestation fournira au public en général, et en particulier aux avocats et autres praticiens du droit, un aperçu intéressant de la pratique des autorités administratives cantonales.

### 10.3. Missions et activités du service juridique

#### *Missions*

Le service juridique a pour missions d'étudier et de traiter l'ensemble des problèmes de droit qui se posent à l'Etat et à ses établissements. Enoncées dans le règlement d'organisation du département des finances et des affaires sociales, du 13 décembre 2000 (RSN 152.100.02), ainsi que dans l'arrêté concernant le service juridique de l'Etat, du 13 mai 1981 (RSN 152.107.10), ces missions n'ont pas été modifiées.

Le service s'acquiesce de ces missions en particulier par les activités qu'il déploie en matière de contentieux, en matière de conseils et en matière de législation.

#### *Activités en matière de contentieux*

Parmi les missions qui lui sont confiées, le service juridique se charge de l'instruction des recours administratifs, et des plaintes LP, adressés aux départements et au Conseil d'Etat. Il prépare des projets de décision prêts à la signature du Conseil d'Etat, des chefs de départements ou des chefs de service.

Dans le cadre de l'instruction des recours, le service juridique a procédé à plus de 25 visions locales.

En 2005, le service juridique a préparé **plus de 800 décisions** à la signature du Conseil d'Etat, des chefs de départements ou des chefs de service.

Les domaines principaux dans lesquels ces décisions ont été prises ressortent du tableau suivant :

<i>Département</i>	<i>Domaine</i>	<i>Nombre de dossiers entrés</i>	<i>Nombre de décisions signées</i>	<i>Nombre de dossiers en suspens au 31 décembre</i>
DJSF	Aide aux victimes d'infraction	30	20	36
DSAS	Assurance-maladie	22	47	12
DGT	Circulation routière	117	94	65
	Aménagement du territoire et constructions	76	117	55
DEC	Séjour des étrangers	101	91	78
	Assurance-chômage	61	69	17

Le service juridique intervient également dans le cadre de la défense des intérêts de l'Etat, en rédigeant différents mémoires (demandes, réponses, répliques, dupliques, actions, recours, observations) et en assurant le suivi de la procédure chaque fois que l'Etat est appelé à intervenir comme partie à une procédure civile, pénale ou administrative.

En 2005, le service juridique a rédigé près de 190 mémoires à l'intention du Tribunal administratif, du Tribunal cantonal, du Tribunal fédéral, du Conseil fédéral ou d'autres instances. Dans ce cadre, il est aussi intervenu à une quinzaine d'audiences de tribunal.

#### *Activités en matière de conseils*

Le service juridique a assisté par ses conseils et ses avis de droit le Grand Conseil, sa présidence, son bureau et ses commissions ainsi que le Conseil d'Etat, les départements, la chancellerie d'Etat

et les unités administratives qui leur sont subordonnées, de même que d'autres collectivités publiques ou para-étatiques.

Cette activité s'est traduite par la rédaction de près de 370 avis de droit, auxquels s'ajoutent les quelques 950 conseils fournis oralement

### **Activités en matière de législation**

A la demande du Grand Conseil, de son bureau, de sa présidence et de ses commissions, et aussi du Conseil d'Etat et des départements, de la Chancellerie d'Etat et des unités administratives qui leur sont subordonnées ainsi que des établissements de l'Etat, le service juridique participe à la conception et à la rédaction de textes législatifs et réglementaires.

Pour l'année 2005, l'activité en matière de législation a été marquée par la nouvelle organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale, par les modifications constitutionnelle et légale liées à l'introduction des mécanismes de maîtrise des finances et de limites de l'endettement et par les modifications législatives découlant des mesures d'assainissement en lien avec le programme d'amélioration de la situation financière de l'Etat. Le service juridique a notamment participé à la conception et à la rédaction des textes législatifs et réglementaires suivants :

### **Commissions du Grand Conseil**

#### **Commission législative**

- loi portant révision de la loi d'introduction des titres huitième et huitième bis du code des obligations (bail à loyer et bail à ferme)
- loi portant révision
  - de la loi sur les droits politiques (LDP)
  - de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC)
  - de la loi sur le statut de la fonction publique (LSt)
- loi sur le droit de pétition (LDPé)
- décret chargeant le Conseil d'Etat de l'application de la loi fédérale sur les contrats-cadres de baux à loyer et leur déclaration de force obligatoire générale

#### **Commission des affaires extérieures**

- règlement de fonctionnement de la Commission des affaires extérieures

#### **Présidence du Conseil d'Etat**

- loi portant modification de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) et de la loi sur les finances (maîtrise des finances et limites de l'endettement)
- décret portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst.NE) (maîtrise des finances et limites de l'endettement)
- arrêté fixant les attributions et l'organisation des départements et de la chancellerie d'Etat
- règlement sur l'organisation du Conseil d'Etat loi portant modification temporaire de la loi d'organisation du Grand Conseil
- arrêté portant modification de l'arrêté fixant les attributions et l'organisation des départements et de la chancellerie d'Etat
- arrêté instituant le vote électronique à titre expérimental lors de la votation fédérale du 25 septembre 2005 et des éventuelles votations communales fixées le même jour

- arrêté portant modification de l'arrêté fixant les attributions et l'organisation des départements et de la chancellerie d'Etat

## **Départements**

### **Jusqu'au 30 mai 2005**

#### **Département de la justice, de la santé et de la sécurité**

- arrêté instituant le Département de la gestion du territoire comme autorité cantonale de surveillance du registre foncier
- arrêté instituant le Département de la gestion du territoire comme autorité cantonale de surveillance en matière d'exécution de la législation fédérale sur le droit foncier rural
- arrêté instituant le Département de la justice, de la sécurité et des finances comme autorité cantonale de surveillance de l'état civil
- arrêté instituant le Département de la justice, de la sécurité et des finances comme autorité cantonale de surveillance du contrôle des habitants
- arrêté instituant le Département de l'économie comme autorité cantonale de surveillance du registre du commerce
- arrêté instituant le Département de l'économie comme autorité cantonale inférieure de surveillance des offices des poursuites et des faillites
- règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile
- arrêté approuvant la convention sur la facturation du matériel par le Centre de stomathérapie
- arrêté approuvant l'avenant No 5 à la convention neuchâteloise pour les homes
- arrêté approuvant la convention tarifaire réglant la rémunération des interventions fournies par les SMUR
- arrêté portant révision du Règlement concernant la tenue du registre foncier par traitement informatique
- arrêté portant révision de l'arrêté concernant la publication des acquisitions immobilières
- arrêté concernant le tarif des émoluments fixes du registre foncier
- arrêté portant modification de l'arrêté concernant l'organisation et l'intervention des centres de secours intercommunaux et des centres de renfort chimique
- arrêté concernant la médecine scolaire

#### **Département des finances et des affaires sociales**

- loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (LHaCoPS)
- loi portant modification du code de procédure pénale neuchâtelois (investigations secrètes)
- règlement concernant les traitements de la fonction publique (RTFP)
- règlement général d'application de la loi sur le statut de la fonction publique (RSt)
- arrêté portant modification du règlement concernant les indemnités versées aux titulaires de fonctions publiques

- règlement des fonctionnaires (RDF)
- arrêté approuvant la convention collective de travail du secteur des établissements spécialisés du canton de Neuchâtel, son avenant No 1 ainsi que ses annexes Nos 1, 2, 3, 4 et 5
- arrêté portant modification de l'arrêté fixant la procédure en matière de contestations relative à l'assurance-maladie sociale et aux assurances complémentaires
- arrêté reconnaissant le concept des Familles d'accueil professionnelles rattaché au Foyer Jeanne Antide, à La Chaux-de-Fonds, et au Centre pédagogique et thérapeutique de Dombresson

#### ***Département de la gestion du territoire***

- décret sur la conception directrice cantonale de la protection de la nature
- arrêté portant modification du règlement d'exécution de la loi cantonale sur les marchés publics (RELCMP)
- arrêté portant modification du règlement d'exécution de la loi sur la faune aquatique
- arrêté fixant la finance de martelage à payer par les propriétaires de forêts privées
- arrêté modifiant le plan directeur cantonal de l'aménagement du territoire
- arrêté concernant l'objectif d'évolution des gros consommateurs d'énergie
- arrêté portant modification de l'arrêté concernant le tarif des émoluments perçus par le service de la protection de l'environnement
- arrêté sur les opérations mécaniques lourdes dans les milieux naturels
- arrêté concernant la perception de la part communale à l'Onde Verte et au trafic régional et local en matière de transports publics
- règlement concernant l'accès aux données de l'assurance immobilière par le guichet sécurisé unique

#### ***Département de l'économie publique***

- arrêté sur les opérations mécaniques lourdes dans les milieux naturels
- arrêté portant modification de l'arrêté concernant les émoluments perçus par le service vétérinaire cantonal
- arrêté portant modification du règlement concernant les mesures de crises cantonales et de l'arrêté fixant les limites et les montants d'aide des mesures de crise

#### ***Dès le 31 mai 2005***

#### ***Département de la justice, de la sécurité et des finances***

- loi instituant une participation extraordinaire sur la fortune dans le cadre des efforts budgétaires 2006
- loi portant modification temporaire de la loi concernant la répartition de la part du canton au produit de l'impôt fédéral direct
- loi portant réduction des subventions de l'Etat en 2006
- loi portant modification de la loi concernant la Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel (LCP) et de la loi sur le statut de la fonction publique (LSt)
- loi introduisant une contribution de solidarité prélevée sur les traitements des titulaires de fonctions publiques 2006

- loi portant modification de la loi sur le statut de la fonction publique (LSt)
- loi portant modification du code de procédure pénale neuchâtelois (profils d'ADN)
- loi portant révision de la loi sur les droits politiques (fusion de communes et siège garanti)
- loi portant révision de la loi concernant la Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel
- arrêté fixant le taux d'intérêts pour la perception de l'impôt cantonal direct, de l'impôt communal direct et de leurs contributions annexes
- arrêté concernant l'effacement de profils d'ADN

### **Département de la santé et des affaires sociales**

- arrêté relatif à la sortie de la Fondation pour personnes du 3<sup>ème</sup> âge du Val-de-Ruz du champ d'application de la LESPA
- arrêté portant modification du règlement d'exécution de la loi sur les établissements spécialisés pour personnes âgées
- arrêté fixant les prix de pension reconnus maximum des établissements pour personnes âgées non reconnus d'utilité publique
- arrêté approuvant l'accord sur l'application du TARMED entre santésuisse et la FNTPA
- arrêté prorogeant pour 2005 l'avenant No 4 à la convention neuchâteloise pour les homes, relatif à la Résidence médicalisée l'Arc-en-ciel, B&S Management SA, Vilars
- arrêté approuvant la rémunération des membres du Conseil d'administration de l'Etablissement hospitalier multisite cantonal (EHM)
- arrêté abrogeant l'arrêté concernant la facturation des allocations pour impotent AVS et AI attribuées à des patients soignés dans les établissements hospitaliers reconnus du canton du 23 novembre 1979
- arrêté approuvant la convention neuchâteloise des soins à domicile
- arrêté fixant les normes de classification et le montant des subsides en matière d'assurance-maladie obligatoire des soins pour l'année 2006
- arrêté portant modification du règlement d'application de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance
- arrêté approuvant l'annexe I à la convention neuchâteloise des soins à domicile
- arrêté portant modification du règlement d'exécution de la loi sur le cinéma
- arrêté de reconnaissance du service de stomathérapie

### **Département de la gestion du territoire**

- loi portant modification temporaire de la loi sur les transports publics (LTP)
- loi portant modification de la loi sur les routes et voies publiques (LRVP) et de la loi sur la taxe des véhicules automobiles, des remorques et des bateaux
- loi modifiant la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA)
- loi modifiant la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT)
- loi modifiant la loi cantonale sur les constructions (LConstr.)
- décret portant octroi d'un crédit urgent de 12.190.000 francs destiné à couvrir la part du canton de Neuchâtel pour la réalisation des projets de doublement de voie ente Bümpliz-Nord - Niederbottigen et Anet - Pont-de-Thielle sur la ligne ferroviaire Neuchâtel - Berne du BLS Chemin de fer du Lötschberg S. A.

- arrêté portant modification de l'arrêté concernant les subventions sur l'énergie, du 18 août 2004
- arrêté portant modification du règlement d'exécution de la loi sur la protection des eaux
- arrêté concernant les déchets de chantier (ADC)

### ***Département de l'économie***

- loi portant révision de la loi concernant l'élimination des déchets animaux
- loi portant révision de la loi sur les allocations familiales et de maternité (LAFAM)
- loi sur la prostitution et la pornographie (LProst)
- loi portant révision de la loi d'exécution de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LELP)
- décret portant adhésion du canton de Neuchâtel à la convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice des loteries et des paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse
- directive relative à l'assurance-maladie des requérants d'asile, des personnes admises à titre provisoire et des personnes à protéger
- arrêté portant modification du règlement d'exécution de la loi d'introduction de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité
- arrêté modifiant l'arrêté sur l'approvisionnement économique du pays
- règlement visant à définir les compétences et obligations cantonales découlant de la loi fédérale sur les médicaments et les dispositifs médicaux et de l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires
- arrêté modifiant le contrat-type de travail pour l'agriculture
- arrêté concernant l'organisation des offices des poursuites et de l'office des faillites
- arrêté fixant le montant des subsides alloués dans le cadre de l'assurance perte de gain pour chômeurs et bénéficiaires des mesures d'intégration professionnelle

### ***Département de l'éducation, de la culture et des sports***

- règlement général d'application de la loi sur le statut de la fonction publique dans l'enseignement (RSten)
- règlement général d'organisation de l'Université (RGOU)
- règlement organique temporaire en matière de formation professionnelle
- arrêté portant modification du règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle

Tous ces textes législatifs ou réglementaires ont été adoptés par le Grand Conseil ou le Conseil d'Etat en 2004.

### ***Projets en cours***

Le service juridique a également participé en 2005 à la conception et à la rédaction de textes législatifs ou réglementaires actuellement en voie d'élaboration. Il s'agit notamment des textes suivants:

- Projet de loi sur l'assistance pénale, civile et administrative (LAPCA)
- Projet de loi portant modification de la loi sur l'action sociale (LASoc)
- Projet de loi approuvant l'initiative législative populaire cantonale "Statut de droit public pour le personnel de l'Etablissement hospitalier multisite cantonal (EHM)"

- Projet de loi portant modification de loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (présence de cadres administratifs dans la salle du Grand Conseil)
- Projet de décret portant adhésion du canton de Neuchâtel au concordat sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (et partiellement du Tessin)
- Projet de loi d'introduction des titres vingt-troisième à trente-quatrième de la loi fédérale complétant le Code civil suisse (Livre cinquième: Droit des obligations) (LICO23-34)
- Projet de loi d'introduction de la loi fédérale sur la fusion, la scission, la transformation et le transfert de patrimoine (Loi sur la fusion, LFus) (LILFus)

## **Consultations**

### **Consultations fédérales**

Le service juridique intervient aussi dans la rédaction de réponses à des consultations législatives émanant du Conseil fédéral, des départements fédéraux ou de l'administration fédérale.

Pendant l'année sous revue, le service juridique a rédigé ou participé à la rédaction des réponses aux consultations fédérales suivantes:

- loi fédérale sur l'introduction de l'initiative populaire fédérale et révision de la législation fédérale sur les droits politiques
- arrêté fédéral portant approbation de la Convention de la Haye relative à la loi applicable au trust et à sa reconnaissance
- réforme de la péréquation et de la répartition des tâches RPT
- sanctions liées à la surveillance des marchés financiers (2<sup>e</sup> rapport partiel)
- loi fédérale sur la perception d'émoluments et de taxes dans les domaines d'activité du DETEC
- modification de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2) suite à la 1<sup>ère</sup> révision de la LPP (3<sup>ème</sup> paquet)
- loi fédérale sur les professions relevant du domaine de la psychologie (loi fédérale sur les professions de la psychologie; LPsy)
- recensement 2010
- modification de la loi fédérale sur la procédure pénale : Indemnisation des frais extraordinaires engagés par des organes cantonaux lors de leur activité en qualité de police judiciaire de la Confédération
- modification de la loi fédérale sur la procédure pénale : Surveillance du Ministère public de la Confédération
- introduction du passeport biométrique. Avant-projet de révision de la loi et de l'ordonnance sur les documents d'identité des ressortissants suisses
- loi fédérale sur la géoinformation (Loi sur la géoinformation, Lgéo)
- rapport explicatif sur la mise en œuvre des recommandations révisées du Groupe d'action financière sur la lutte contre le blanchiment de capitaux
- réforme de la péréquation financière : documents complémentaires mis en consultation
- mesures complémentaires dans le domaine du droit pénal nécessaires à la mise en œuvre du Statut de Rome de la Cour pénale internationale
- mise en œuvre sur le plan interne du Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

- OMC/GATS, négociations sur les services (Ronde de Doha) Préparation de l'offre révisée suisse
- loi fédérale du 18 juin 2004 sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe (LPart) : révision/adaptation de la législation cantonale; entrée en vigueur de la loi sur le partenariat

### **Autres consultations**

Le service juridique répond aussi à d'autres procédures de consultation émanant par exemple de la conférence des gouvernements cantonaux ou des conférences spécialisées des chefs de département. Dans ce cadre, il a rédigé ou participé en 2005 à la rédaction des réponses aux consultations suivantes :

- Schengen/Dublin : convention sur la collaboration Confédération - cantons
- mise en œuvre des rapports Schengen et Dublin dans les cantons

### **Projet Marguerite**

Le service juridique a poursuivi ses travaux dans le cadre du projet "Marguerite", qui vise la réalisation, dès 2008, d'une nouvelle organisation judiciaire cantonale apte à répondre aux défis des grandes réformes institutionnelles qui se profilent, tant sur le plan fédéral que cantonal. Les juristes du service sont présents dans chacun des vingt groupes de projet, ou "pétales", et ils en dirigent onze. Le service juridique est aussi représenté dans le Comité de pilotage du projet. Quelques 190 séances ont été consacrées à l'un ou l'autre pétale de la Marguerite. Ce chiffre dénote l'importance du projet et l'ampleur des travaux menés par le service juridique.

Plusieurs projets de loi importants ont été rédigés et seront prochainement examinés par le pouvoir législatif. On peut notamment citer le projet de loi sur le statut des magistrats. Ce projet prévoit l'introduction de la mobilité générale dans la magistrature, l'introduction d'une échelle de traitement équivalente pour l'ensemble des magistrats, l'introduction de l'exercice des charges de magistrat à temps partiel et enfin, la suppression du statut de suppléant ordinaire. Il a fait l'objet d'une procédure de consultation au cours de 2005. Ce projet, ainsi que d'autres projets de lois organiques, sont actuellement en mains de la commission législative.

Il convient de relever aussi les modifications de loi, adoptées par le Grand Conseil le 30 août 2005, en matière de coordination des procédures dans le domaine des constructions et de l'aménagement du territoire.

D'autres projets de loi élaborés dans le cadre de la Marguerite ont aussi été adoptés par le Grand Conseil en 2005. Il s'agit en particulier de deux modifications du code de procédure pénale neuchâtelois, dans les domaines des investigations secrètes et des profils d'ADN.

Le rythme et les délais initialement prévus pour le projet Marguerite sont maintenus et respectés.

### **Liste des subventions**

Selon le règlement d'exécution de la loi sur les subventions (RELSub), du 5 février 2003 (RSN 601.80), le service juridique est chargé de dresser l'inventaire des subventions par département. En 2005, poursuivant la démarche initiée en 2003 et poursuivie en 2004, le service juridique a dressé l'inventaire des subventions, état au 31 décembre 2004. Cet inventaire a été publié dans la Feuille officielle n° 62 du 17 août 2005. Il est aussi à disposition des lecteurs sur le site Internet du service.

### **Autres activités du service**

Les juristes du service ont assisté à près de 1200 séances de commissions, groupes de travail ou à des colloques organisés par des départements, des services ou des offices.

Plusieurs juristes ont donné des cours ou des conférences aux membres de l'administration ou à des tiers, notamment dans le cadre de la formation continue organisée par l'office de la formation continue. Ils ont participé à des cours de procédure donnés par l'Université de Neuchâtel. Ils sont aussi intervenus dans les cours de formation ouverts aux nouveaux députés au Grand Conseil.

2005 étant l'année du début d'une nouvelle législature, plusieurs juristes ont été nommés, ad personam, membres de différentes commissions ou conseils de fondation. Plusieurs d'entre eux ont aussi fonctionné comme experts dans le cadre d'examens.

L'ensemble des activités du service juridique a généré plus de 8000 notes, courriers, méls et avis divers.

## 11. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

### 11.1. Introduction

Pour le service des ressources humaines (SRH), l'année écoulée s'est déroulée dans un contexte particulier. En effet, les décisions prises par le nouveau Conseil d'Etat ont sensiblement modifié le rôle du service, qui se voit dorénavant beaucoup plus impliqué dans les processus de prises de décisions touchant l'ensemble des services de l'Etat. Ce changement d'orientation a nécessité une réorganisation de la structure du service, qui a vu les attributions de certains de ses cadres redéfinies dès le mois de septembre.

Comme en 2004, l'intégration des écoles et centres scolaires du degré secondaire 2 a impliqué une importante surcharge de travail à tous les secteurs du SRH, et après une période de mise en adéquation des procédures et pratiques en terme de gestion des ressources humaines, la collaboration avec les trois centres concernés (CIFOM, CPLN et Lycée Jean-Piaget) se déroule sur des bases saines et sans conséquence notoire pour le personnel concerné.

La direction du service a également poursuivi son implication dans les activités du Groupe de confiance, ainsi que dans l'indépendance du CBVA (Centre de Bilans et de préparation à la Validation des Acquis). De plus, elle a été sollicitée en tant qu'expert dans le cadre de plusieurs recrutements de cadres et de cas de problèmes internes à plusieurs services de l'Etat. Le SRH a poursuivi ses mandats pour la réforme de systèmes de rémunération d'entités telles que l'ANMEA (Association neuchâteloise des maisons pour enfants, adolescents et adultes) ou les TN (Transports publics du Littoral neuchâtelois).

Les relations avec les associations et syndicats de la fonction publique ont été intensifiées et les modalités de la collaboration avec leurs représentants sont en cours de révision. Il est notamment question de définir les grandes lignes de l'implication des représentants des titulaires dans les réformes annoncées par le Conseil d'Etat.

L'année 2005 a également été marquée par la réforme de plusieurs règlements d'application de la loi sur le statut de la fonction publique.

La mise en place d'un concept "santé et sécurité" dans l'administration cantonale s'est poursuivie en collaboration avec les cantons romands, et plus particulièrement Vaud et Fribourg. Le projet va bon train et des résultats concrets sont attendus pour l'année prochaine.

La diminution de la mobilité des titulaires a eu un impact sur l'activité du bureau de la mobilité interne, dont la responsable a été impliquée dans d'autres projets, et plus particulièrement dans la recherche de solutions visant à offrir une ou plusieurs structures d'accueil pour les jeunes enfants des titulaires de fonctions publiques. Cette même diminution, associée aux mesures de sauvegarde prises par le Conseil d'Etat l'été dernier, a considérablement réduit le nombre de places de travail mises au concours dans la presse.

La formation continue a poursuivi la collaboration avec la partie francophone du canton de Berne. Par ailleurs, des efforts importants sont toujours portés à la formation des apprentis et les filières de formation certifiantes mises en place avec la Haute Ecole de Gestion rencontrent un vif succès.

Sur un plan plus administratif, une importante enquête a été réalisée auprès de tous les titulaires touchant des allocations complémentaires pour enfants afin de vérifier que les conditions d'octroi sont toujours respectées. Le SRH a par ailleurs été confronté à une augmentation sensible du nombre de dossiers nécessitant une expertise juridique pointue et, même si la collaboration avec le Service juridique de l'Etat est excellente, l'éventualité d'une acquisition de compétences spécifiques au sein du service devra être étudiée.

Un examen attentif des possibilités d'économies a également été réalisé dans tous les secteurs du SRH, et des options ont déjà été prises afin de réduire certaines charges de fonctionnement. Des économies sont notamment à prévoir au niveau de la formation continue grâce à la mise en place de synergies avec les centres de formation professionnelle du degré secondaire 2 (abandon des locaux de Tivoli et redimensionnement de la formation bureautique).

## 11.2. Effectif du personnel

Conformément à ce qui avait été annoncé dans le rapport de gestion 2004, les effectifs hors dotation ont été intégrés dès 2005 dans l'effectif selon dotation, ceci afin de rendre plus transparent le budget des effectifs, conformément à la procédure appliquée dans le cadre de l'examen du budget des effectifs 2005. Cette réalisation va également dans le sens souhaité par le Grand Conseil, qui déplorait le manque de transparence des effectifs de l'administration cantonale.

Seuls quelques domaines très particuliers font encore exception à la règle. Il s'agit des effectifs de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation, de l'office de l'assurance invalidité, du Centre de formation des caisses latines de chômage, de la haute école pédagogique, des apprentis, des stagiaires, des aspirants de la police cantonale ainsi que quelques postes financés par des tiers, qui figurent encore sous la rubrique "hors dotation".

Comme pour les années précédentes, le tableau ne comprend pas les enseignants, ni les personnes engagées dans le cadre des programmes d'occupation organisés dans le cadre de l'assurance-chômage.

Les valeurs indiquées correspondent à l'état constaté en décembre 2005.

Effectifs  2005 SRH 20/01/2006	Effectifs selon dotation						Effectifs hors dotation			
	Postes complets	Postes partiels	Nombre postes	Effectif 2005	Budget 2005	Ecart 2005	Postes complets	Postes partiels	Nombre postes	Equiv. 100%
	Décembre 2005									
<b>AUTORITES ET CHANCELLERIE</b>										
Conseil d'Etat	1100	5	5	5.00	5.00					
Secrétariat de la Chancellerie	1150	9	6	15	12.00	12.00				
Service du Grand Conseil	1200	3	6	9	6.40	6.10	0.30			
Economat et matériel scolaire	1250	10	1	11	10.75	12.00	-1.25			
Contrôle cantonal des finances	3150	7	1	8	7.50	8.00	-0.50			
<b>2005</b>		<b>34</b>	<b>14</b>	<b>48</b>	<b>41.65</b>	<b>43.10</b>	<b>-1.45</b>			
2004		27	11	38	32.90	31.90		3		1.08
Ecart 2004 -> 2005		7	3	10	8.75	11.20		-3		-1.08
<b>JUSTICE, SECURITE ET FINANCES</b>										
Secrétariat général	2010	5	2	5	5.00	4.00	1.00			
Office d'organisation	3300	1	1	2	1.30	2.30	-1.00			
Politique familiale et égalité	2011	1	2	3	2.10	2.10				
Service de la justice	2050	4	4	8	6.60	6.00	0.60			
Tribunal cantonal	2051	17	13	30	24.40	24.70	-0.30			
Tribunal fiscal	2056	1	2	3	2.60	2.60				
Tribunaux de districts	2052	37	16	53	48.20	46.25	1.95			
Ministère public	2054	9	2	11	10.00	9.00	1.00			
Juges d'instruction	2055	15	4	19	17.20	15.00	2.20			
Autorités de conciliation	2053	1	5	6	4.50	4.50				
Service pénitentiaire	2200	4	8	12	9.00	9.00				
Prison préventive de La Chaux-de-Fonds	2201	24	3	27	25.50	25.50				
EEP Bellevue	2203	35	2	37	36.00	35.00	1.00			
EEP La Ronde	2204	7		7	7.00	7.00				
Service de probation	2220	6	6	12	9.45	10.05	-0.60			
Police cantonale	2350	325	29	354	341.85	345.90	-4.05	6	2	8
Service de la sécurité civile et militaire	2600	14	9	23	19.22	19.00	0.22			
Etablissements et installations militaires	2551	36	2	38	37.20	36.90	0.30			
Service financier	3050	43	10	53	49.90	51.00	-1.10			
Service des contributions	3100	96	14	110	104.55	108.15	-3.60			
Service juridique	3200	10	13	23	17.00	17.50	-0.50			
Service des ressources humaines	3250	7	17	24	15.20	15.30	-0.10			
Apprentis de l'ACN	3250							54		54
Stagiaires de l'ACN	3250							16	7	23
Service du traitement de l'information	3350	58	13	71	66.55	69.95	-3.40			
Administration de la caisse de pensions	3500	5	6	11	9.50	9.40	0.10			
Service des communes	3700	3		3	3.00	3.00				
<b>2005</b>		<b>764</b>	<b>181</b>	<b>945</b>	<b>872.82</b>	<b>879.10</b>	<b>-6.28</b>	<b>76</b>	<b>9</b>	<b>85</b>
2004		362	178	540	456.14	761.41		144	17	161
Ecart 2004 -> 2005		402	3	405	416.68	117.69		-68	-8	-76
<b>SANTE ET AFFAIRES SOCIALES</b>										
Secrétariat général	3010	3	2	5	4.00	8.30	-4.30			
Service de la santé publique	2250	9	18	27	20.80	23.00	-2.20	1		1
Service médico-psychologique pour enf. & ado	6503	3	61	64	37.13	35.50	1.63			
Service de l'action sociale	3550	14	16	30	22.10	21.00	1.10			
Service de l'assurance-maladie	3600	12	12	24	18.00	18.00				
Service des mineurs et des tutelles	3650	24	50	74	56.30	55.70	0.60			
Office de l'accueil extra-familial	3650									
Service des établissements spécialisés	3651	4	1	5	4.50	4.50				
<b>2005</b>		<b>69</b>	<b>160</b>	<b>229</b>	<b>162.83</b>	<b>166.00</b>	<b>-3.18</b>	<b>1</b>		<b>1</b>
2004		654	166	820	754.69	460.91		33	5	38
Ecart 2004 -> 2005		-585	-6	-591	-591.87	-294.91		-32	-5	-37
<b>GESTION DU TERRITOIRE</b>										
Secrétariat général	4010	2	3	5	3.50	3.00	0.50			
Office des transports	4011	2	2	4	3.10	3.00	0.10			
Office du logement	3402	2		2	2.00	2.00				
Service des ponts et chaussées, administration	4050	69	4	73	70.90	80.90	-10.00			
Service des ponts et chaussées, entretien	4051	116	4	120	118.30	125.40	-7.10			
Service des ponts et chaussées, écon. eaux	4052	1		1	1.00	1.00				
Service de la protection de l'environnement	4100	23	7	30	26.55	27.00	-0.45			
Service de l'énergie	4150	5	1	6	5.60	5.60				
Service de l'aménagement du territoire	4200	9	13	22	15.45	15.50	-0.05			
Service du cadastre et de la géomatique	4250	20	10	30	27.08	27.30	-0.22			
Service des forêts, administration	4300	16	7	23	19.25	18.25	1.00			
Service des forêts, exploitation des bois	4301	9	2	11	10.55	10.75	-0.20			
Office de la conservation de la nature	4302	1	3	4	2.60	2.10	0.50			
Service de la faune	4350	10	1	11	10.50	11.50	-1.00			
Service intendance bâtiments, administration	3400	9	3	12	11.00	11.00				
Service intendance bâtiments, entretien	3401	69	38	107	84.07	87.16	-3.09	1		1
Service de la gérance des immeubles	3450	12		12	12.00	11.00	1.00			
Service des automobiles et de la navigation	2500	54	18	72	65.00	65.00				
Service et offices du registre foncier	2150	22	10	32	27.60	29.00	-1.40			
<b>2005</b>		<b>451</b>	<b>126</b>	<b>577</b>	<b>516.05</b>	<b>534.46</b>	<b>-18.41</b>		1	1
2004		292	50	342	319.10	331.50		1	2	3
Ecart 2004 -> 2005		159	76	235	196.95	202.96		-1	-1	-2

Effectifs  2005 SRH 20/01/2006	Effectifs selon dotation						Effectifs hors dotation				
	Postes complets	Postes partiels	Nombre postes	Effectif 2005	Budget 2005	Ecart 2005	Postes complets	Postes partiels	Nombre postes	Equiv. 100%	
	Décembre 2005										
<b>ECONOMIE</b>											
Secrétariat général	5010	5	2	7	6.20	6.50	-0.30				0.03
Service de la promotion économique	5100	7	1	8	7.60	7.60		1	1	1	1.00
Observatoire cantonal	5450	31	6	37	34.65	33.75	0.90				
Service des poursuites et faillites	2100	54	5	59	57.00	57.00					
Office du registre du commerce	2102	3	3	6	4.50	4.50					
Service du commerce et des brevets	5370	4	5	9	7.30	7.95	-0.65				
Site de Cernier	5400	11		11	11.00	10.50	0.50				
Service de l'emploi + OFET + ORP	5050	74	23	97	89.92	99.69	-9.77	2		2	2.00
Service de l'inspection et de la santé au travail	5200	9	1	10	9.80	9.80					
CNIP Fleurier	6305	22	13	35	30.00	36.00	-6.00				
Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage CFCLC	206850 206855							13	11	24	19.70
Caisse cantonale neuchâteloise de compensation	111510							8	1	9	8.90
Office de l'assurance invalidité	111500							35	15	50	43.90
Service de l'économie agricole	5250	11	10	21	18.05	18.65	-0.60	26	24	50	41.80
Service de la viticulture et station d'essais viticoles	5300	5	1	6	5.50	7.50	-2.00				
Service de la consommation	5150	18	8	26	23.85	24.15	-0.30				
Service vétérinaire	5350	11	2	13	12.60	11.20	1.40				
Service des étrangers	5014	16	4	20	18.40	19.25	-0.85				
Service de l'asile et des réfugiés	5015										
Direction + POF + ex OFAR		10	5	15	13.60	13.30	0.30				
OPRA		8	6	14	12.35	10.60	1.75				
OARA		24	12	36	32.10	39.90	-7.80				
Bureau du délégué aux étrangers	5017	8	5	13	11.45	9.46	1.99				
CTJ (Communauté de travail Jura)	206300							1	2	3	2.30
<b>2005</b>		<b>331</b>	<b>112</b>	<b>443</b>	<b>405.87</b>	<b>427.30</b>	<b>-21.43</b>	<b>86</b>	<b>54</b>	<b>140</b>	<b>119.63</b>
2004		161	65	226	188.53	208.15		197	93	290	258.07
Ecart 2004 -> 2005		170	47	217	217.34	219.15		-111	-39	-150	-138.44
<b>EDUCATION, CULTURE ET SPORTS</b>											
Secrétariat général	6010	4	11	15	9.60	8.10	1.50				
OSIS	6013	5	13	18	11.53	12.00	-0.47				
CAPPES	6014		6	6	2.10		2.10				
Office des bourses	6011	2		2	2.00	2.00					
OCOSP + OROSP + CBVA	6502	22	64	86	51.90	44.60	7.30				
Service de l'enseignement obligatoire	6200	12	12	24	19.58	17.08	2.50				
Centre de psychomotricité	6504		16	16	8.40	8.20	0.20				
Service de la formation professionnelle	6300	21	7	28	25.10	19.00	6.10				
Centre prof. des métiers du bâtiment (CPMB)	6302	7	8	15	10.75	8.00	2.75				
Centre Pierre Coullery	6307	5	5	10	7.95	4.55	3.40				
CIFOM		26	28	54	43.21		43.21				
CPLN		24	37	61	43.24		43.24				
Service de l'enseignement universitaire (SFU)	6370	4	2	6	5.75	6.05	-0.30				
Lycée Denis-de-Rougemont	6252	5	6	11	8.30	8.30					
Lycée Blaise-Cendrars	6253	1	8	9	6.85	6.85					
Lycée Jean-Piaget	6255	16	9	25	20.46		20.46				
HEP-IPN	111615							15	25	40	25.69
Service des sports	6700	5	6	11	8.00	7.30	0.70				
Camp de sport	6701		1	1	0.20		0.20				
Panespo	6703		1	1	0.50	0.50					
Service des affaires culturelles	6550	1	3	4	2.50	2.50					
Service protection monuments et sites	6600	2	9	11	7.30	7.60	-0.30				
Service et musée d'archéologie	6650	7	3	10	8.80	3.10	5.70				
Parc et musée d'archéologie	6651	18	8	26	22.25	12.42	9.83				
SMA - fouilles diverses	6652	17	13	30	25.70		25.70				
Service des archives	6670	4	4	8	5.50	5.80	-0.30				
Conservatoire de musique de Neuchâtel	6551	1	4	5	3.75	3.75					
Conservatoire de musique de Chx-Fds	6552	1	3	4	3.00	3.00					
Le personnel de l'Université de fait plus partie de cette statistique											
<b>2005</b>		<b>210</b>	<b>287</b>	<b>497</b>	<b>364.22</b>	<b>190.7</b>	<b>173.52</b>	<b>15</b>	<b>25</b>	<b>40</b>	<b>25.6928</b>
2004		117	267	384	257.41	246.97		35	47	82	53.57
Ecart 2004 -> 2005		93	20	113	106.81	-56.27		-20	-22	-42	-27.877
<b>ADMINISTRATION CANTONALE</b>											
Autorité et chancellerie		34	14	48	41.65	43.10	-1.45				
Justice, sécurité et finances		764	181	945	872.82	879.10	-6.28	76	9	85	80.49
Santé et affaires sociales		69	160	229	162.83	166.00	-3.18	1		1	1.00
Gestion du territoire		451	126	577	516.05	534.46	-18.41		1	1	0.20
Economie		331	112	443	405.87	427.30	-21.43	86	54	140	119.63
Eduction, culture et sports		210	287	497	364.22	190.70	173.52	15	25	40	25.69
<b>2005</b>		<b>1859</b>	<b>880</b>	<b>2739</b>	<b>2'363.43</b>	<b>2'240.66</b>	<b>122.77</b>	<b>178</b>	<b>89</b>	<b>267</b>	<b>227.01</b>
2004		1613	737	2350	2'008.77	2'040.84		410	167	577	501.49
Ecart 2004 -> 2005		246	143	389	354.66	199.82		-232	-78	-310	-274.48

### **Analyse des effectifs**

Suite à la réorganisation des départements ainsi qu'à l'intégration des effectifs hors dotation, il n'est pas possible de faire une analyse fine par rapport à la situation fin 2004.

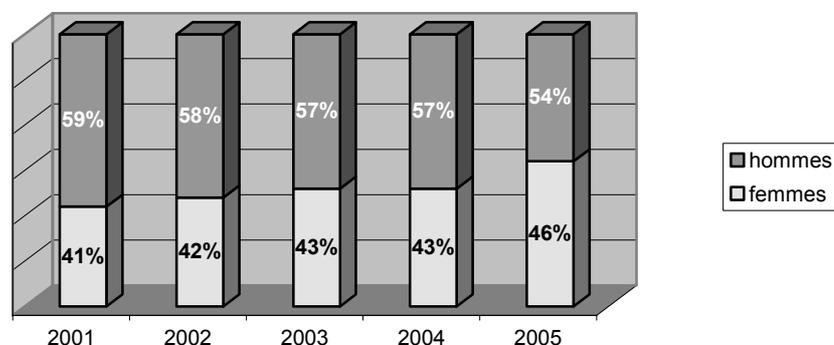
Une analyse succincte des variations globales met en évidence une augmentation d'une cinquantaine de postes, ce qui traduit en fait une réduction globale d'une même cinquantaine de postes puisque plus d'une centaine d'équivalents plein temps a été transférée dans le cadre de la cantonalisation des écoles et centres du degré secondaire 2.

Les variations budgétaires enregistrées par département, ainsi que leurs principales raisons, sont détaillées dans le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui du budget de l'Etat pour l'exercice 2005, du 27 septembre 2004.

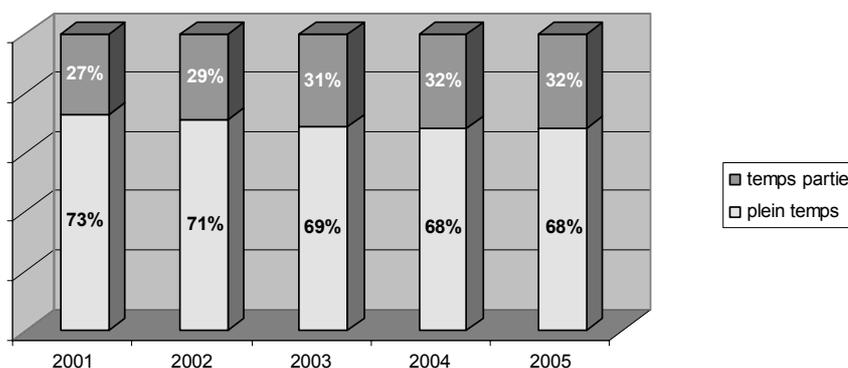
### **Temps partiel et partage femmes/hommes**

Les illustrations ci-dessous détaillent l'évolution du partage femmes/hommes et les rapports entre temps complet et temps partiel depuis l'an 2001. Il est possible de constater à la lecture que la proportion de femmes a augmenté et que notre administration accueille toujours aussi favorablement les demandes de travail à temps partiel puisque près d'un tiers de l'effectif bénéficie de postes à temps partiel.

**Pourcentage de femmes et d'hommes dans l'administration**



**Pourcentage de postes à plein temps et temps partiel**



### **11.3. Description, évaluation, classification des fonctions / nouveaux systèmes de rémunération**

#### ***Administration centrale***

Dans le cadre de l'exploitation normale des systèmes de classification des fonctions et de rémunération du personnel de l'Etat, en 2005 ce sont quelque 230 fonctions qui ont été décrites ou dont la description existante a été revue, nécessitant ainsi 100 interventions dans les entités de l'Etat, y compris l'Université.

D'autre part, l'intégration des trois centres scolaires du degré secondaire 2 (Lycée Jean-Piaget, CPLN et CIFOM) a impliqué la description et l'évaluation de l'ensemble de leurs fonctions administratives, techniques et d'entretien en vue de leur intégration dans le système salarial de l'Etat. Les travaux ont été réalisés principalement sur le second semestre et se sont déroulés sans difficulté.

#### ***Entités paraétatiques***

Le service des ressources humaines met à disposition ses compétences pour aider certaines communes ou institutions paraétatiques à adopter le système de classification des fonctions de l'Etat, ou à créer un système propre mais similaire au nôtre.

#### **ANMEA (Association neuchâteloise des maisons pour enfants, adolescents et adultes)**

La nouvelle CCT de ce secteur prévoit la mise en place d'un nouveau système de rémunération permettant de remplacer les 5 différents systèmes en vigueur touchant 1300 titulaires. La Commission description des fonctions (CDF), composée de représentants du comité de l'ANMEA et des associations de personnel, a validé l'ensemble des résultats relatifs aux descriptions de fonctions effectuées durant les années précédentes.

Avec l'appui technique d'un actuaire externe, une simulation de l'évolution de la masse salariale sur 10 ans avec les anciens systèmes de rémunération a été réalisée afin de s'assurer que les cadres politique et financier du projet soient respectés. Sur cette base technique, l'ANMEA et le service des établissements spécialisés développent une nouvelle politique de rémunération.

Le projet se terminera par une importante phase de communication à l'intention de chacun-e des collaborateurs-trices concernés-es. L'entrée en vigueur est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

#### **TN (Transports publics du Littoral neuchâtelois)**

Dans le cadre du projet PROGRESS (modernisation de la gestion du personnel et des conditions de travail), l'ensemble des fonctions ont été décrites en 2004 selon la méthode Etat et avec l'appui du SRH. Grâce à la finalisation des autres aspects du projet en 2005, l'ensemble des éléments est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

#### **PSAJ (Pro Senectute Arc Jurassien)**

La PSAJ est une nouvelle entité issue des sections Neuchâtel, Jura et Jura bernois, et il s'est agi de remplacer trois systèmes de rémunération par un système commun. Une solution similaire à celle de l'Etat de Neuchâtel a été retenue, et le SRH a été sollicité pour décrire l'ensemble des fonctions et élaborer le nouveau système de rémunération, la finalisation et la mise en oeuvre du système étant restées du ressort spécifique de PSAJ.

#### **Autres**

L'appui technique du SRH a également été sollicité pour décrire des fonctions à la Conférence Inter-cantonale de l'Instruction Publique (CIIP) et pour la commune de Fontainemelon. Il est possible de constater au cours de ces missions ponctuelles auprès de communes que de grandes disparités de rémunération existent, et que même si ce problème est régulièrement soulevé, l'autonomie communale ne permet pas au SRH d'avoir une grande influence sur les options prises par les autorités communales. Cet état de fait pourrait à terme représenter une source de difficultés dans le cadre de projets de fusions de communes.

## 11.4. Office de la formation continue

### Formation

Parmi les principales tendances de l'année 2005, il faut relever une stabilité des inscriptions dans les cours de notre offre de base et une baisse des inscriptions dans le domaine de la bureautique.

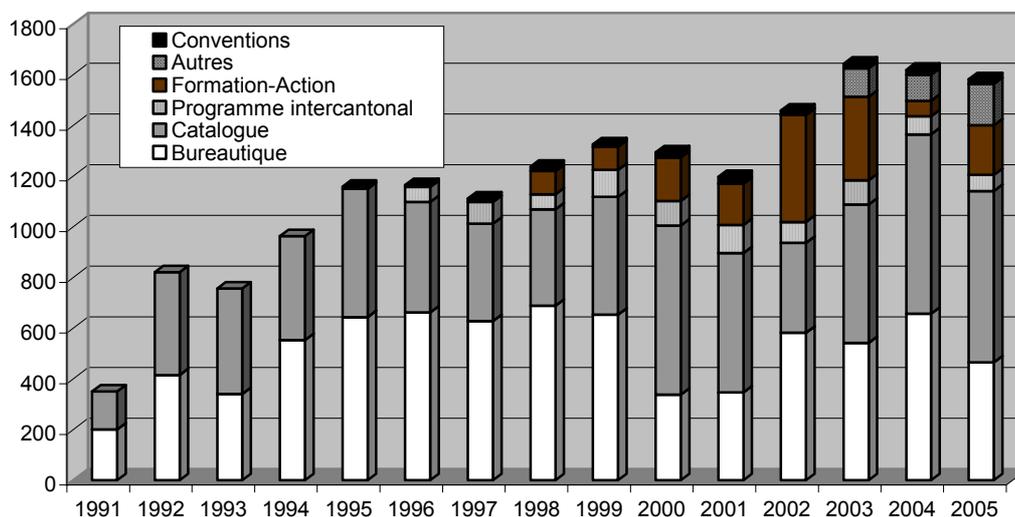
Les filières certifiantes de « spécialisation en gestion publique » et de « manager en fonction publique » sont toujours autant appréciées et les cinq premiers lauréats ont pu être félicités.

Les mesures d'économies décidées par le Conseil d'Etat en cours d'année sont la cause d'un certain nombre de suppressions de cours en fin d'année et d'une baisse des subsides octroyés au personnel en matière de formation.

Quant aux perspectives réjouissantes pour 2006, relevons une collaboration accrue avec le canton de Berne qui a décidé de proposer l'intégralité de notre offre de cours à son personnel francophone. Une commission consultative réunissant les deux cantons et les principales villes, dont Bienne, s'est constituée avec un portail informatique commun : [www.ne.ch/ofc](http://www.ne.ch/ofc).

<b>Prestations de l'OFC</b>	<b>Heures de travail</b>
Cours catalogue	13%
Préparation à la retraite	1%
Cours de formation action	1%
Cours cadres supérieurs	3%
Formation bureautique	15%
Certification ECDL	3%
Gestion des apprentissages	10%
Secrétariat ORF-NE	6%
Cours interentreprises	12%
Filiale Administration publique	4%
Projets intercantonaux	2%
Conventions et subventions	1%
Autres prestations	2%
Direction et gestion	27%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

### Évolution du nombre de participants



\* S'ajoutent à ce chiffre 89 personnes qui ont passé un total de 224 tests en vue de la certification ECDL

### Apprentissage

Le secteur de l'apprentissage se divise en deux groupes d'activités : a) La partie interne à l'Etat avec les engagements, le suivi des apprenants et le coaching des formateurs, et b) la gestion de

l'ensemble des cours interentreprises de la Branche « Administration publique » au profit des employés de commerce des communes et du canton sous l'égide de l'Organisation régionale (ORF-NE).

**Secteur « Etat » :** Après deux années de croissance du nombre de places d'apprentissage, 2005 est marqué par une forte baisse, résultant de l'obligation de donner la priorité aux jeunes déjà dans le « pipeline », ainsi que l'impossibilité de trouver de nouveaux services prêts à assumer la formation en période de forte remise en question. Nous espérons qu'en 2006 la tendance pourra être inversée et que nous pourrions à nouveau compter sur une volée plus importante.

Nous nous préoccupons de la difficulté croissante de trouver des candidats disposant des compétences requises, puis du nombre grandissant de jeunes dont le contrat aboutit à une rupture de leur contrat d'apprentissage. Les raisons sont fort diverses, mais découlent principalement d'un manque de motivation et de problèmes d'ordre privé.

Année	Employés de commerce		Autres professions
	Etat	Communes	Etat
1 <sup>ère</sup> année	6	28	7
2 <sup>ème</sup> année	16	23	6
3 <sup>ème</sup> année	15	21	5
4 <sup>ème</sup> année			0
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>72</b>	<b>18</b>

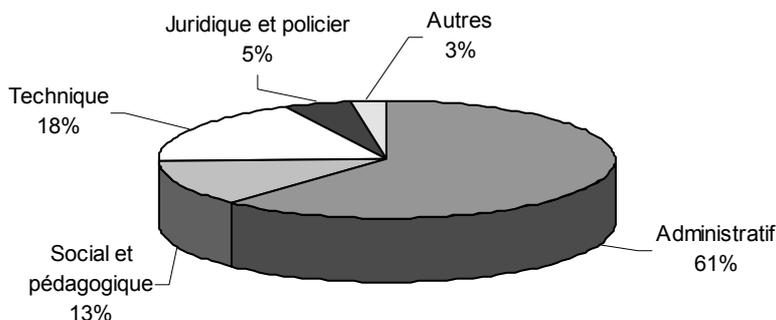
**Secteur « Administration publique » :** Les exigences en matière de connaissance de la branche ont crû avec la réforme de la formation commerciale de base. Pour y faire face et améliorer le niveau général en fin d'apprentissage, un effort conséquent est demandé à tous les acteurs. Au niveau cantonal, l'Organisation régionale de formation suit le dossier de près et cherche à innover par un suivi plus performant et une plus grande créativité.

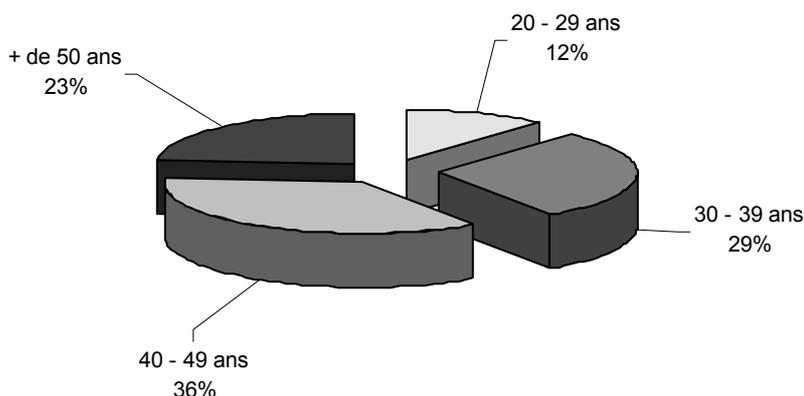
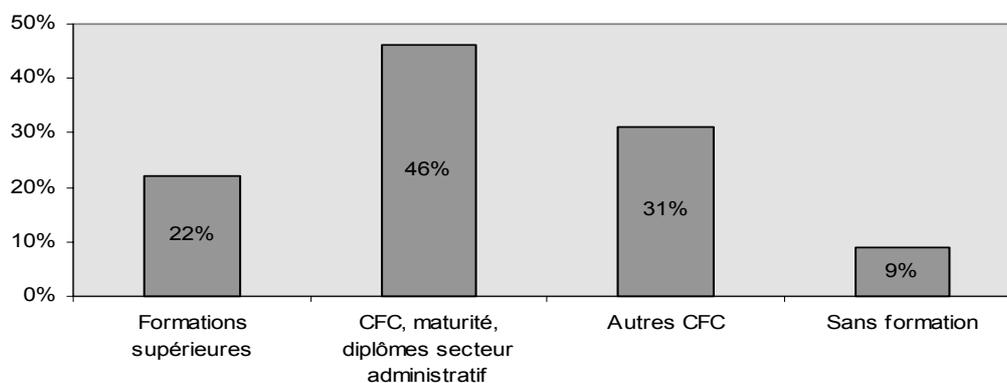
### **Prestations sociales**

Ouvert à tout le personnel de l'Etat, le secteur social est un organe d'écoute et de conseil. Il peut octroyer des aménagements financiers pour des personnes rencontrant des difficultés passagères.

## **11.5. Bureau de la mobilité interne / statistiques 2005**

**Pourcentage de dossiers ouverts par secteur**



**Classement des candidat-e-s par catégorie d'âge****Pourcentage de candidat-e-s à la mobilité interne au bénéfice ou non d'une formation**

*Nb : certain-e-s collaborateur-trice-s possèdent deux formations*

Le secteur administratif est toujours le plus représenté (61%) et nous remarquons également que la majorité des candidat-e-s est au bénéfice d'une formation certifiée. Relevons que les classes d'âge "40 à 49 ans" et "plus de 50 ans" sont le plus enclin à entreprendre une démarche de mutation interne.

Le nombre de placements (fixes et temporaires) et le maintien des postes actuels s'élèvent à 73% pour l'année.

**11.6. Divers**

Motifs	2004	2005	Variation
Démission	81	70	-11
Retraites	27	5	-22
Retraites anticipées	23	33	10
Suppressions de postes et renvois	39	31	-8
Raisons médicales	7	3	-4
<b>Total</b>	<b>177</b>	<b>142</b>	<b>-35</b>

***Motifs de départs et taux de rotation du personnel***

Le taux de rotation a diminué puisqu'il est passé de 7.5% en 2004 à 6.4% en 2005. Il est possible de constater 11 démissions de moins et 10 retraites anticipées de plus par rapport à l'année précédente. L'évolution conjoncturelle et les messages du Conseil d'Etat sont certainement à la base de ce ralentissement, qu'il est également possible de constater dans les autres administrations publiques.

***Frais de recrutement***

Les frais d'annonces et de recherches de personnel se sont élevés à 137.037 francs en 2005 alors qu'en 2004 la somme investie pour le même poste était de 210.526 francs. Cette diminution s'explique par la diminution du nombre de postes devenus vacants en cours d'année ainsi qu'à la non parution d'annonces durant les trois derniers mois de 2005.

## **12. SERVICE DU TRAITEMENT DE L'INFORMATION**

L'année 2005 a été marquée par la fin des grands projets informatiques de la dernière législature, soit le Guichet unique, le vote électronique et l'informatisation des écoles. Cette année a aussi été placée sous la coupe du nouveau schéma directeur informatique avec les projets de voix sur IP, d'informatisation du patrimoine mobilier et de consolidation de l'existant.

### **12.1. Guichet unique**

Le Guichet unique a été officiellement ouvert le 5 mai 2005 après de nombreuses années de développement. Les premiers utilisateurs ont pu s'inscrire et se connecter à cette nouvelle infrastructure qui a pour but de modifier progressivement les relations entre les administrations publiques et leurs usagers (les entreprises, les citoyennes et citoyens).

Avec une dizaine de prestations en ligne tant pour les privés que pour les tiers, le Guichet unique connaît, après 8 mois d'exploitation, une stabilité irréprochable. Les travaux des équipes système, télécommunication et développement ont permis d'atteindre un niveau de service très élevé.

A fin décembre 2005, on comptait plus de 3'200 contrats privés et plus de 100 contrats professionnels (environ 200 utilisateurs professionnels).

Cette première version est certes prometteuse, mais le nombre de prestations n'est pas encore suffisant pour répondre aux attentes de nos citoyennes et citoyens. Les objectifs pour 2006 sont importants notamment avec l'introduction du paiement en ligne et de transactions basées sur un gestionnaire de processus.

### **12.2. Vote électronique**

Entièrement intégré au Guichet unique, le vote électronique est l'aboutissement de tous les travaux liés au projet pilote de la Confédération concrétisé, en mai 2003, par la mise en place de la nouvelle gestion des scrutins (centralisation du registre des électeurs et ouverture du vote par correspondance) et, le 25 septembre 2005, par la première votation électronique sur le plan fédéral. Notre canton fut le deuxième en Suisse à proposer une solution de vote électronique après Genève et avant Zurich. Des votations communales à La Chaux-de-Fonds et aux Brenets ont également été prises en compte dans le cadre de ce scrutin.

Pour parvenir à ce résultat, de nombreux tests ont été réalisés dans le courant du premier semestre 2005 avec une population d'environ 350 utilisateurs et finalement avec les collaboratrices et collaborateurs de l'administration cantonale. Des audits par des sociétés externes ont permis de consolider l'ensemble des procédures et de permettre ainsi le dépôt d'une demande officielle auprès de la chancellerie fédérale.

Forts de toutes ces expériences positives, deux scrutins électroniques supplémentaires ont pu être organisés avec notamment l'élection complémentaire au Conseil des Etats (une première en Suisse) et avec la votation fédérale du 27 novembre 2005.

Le projet est actuellement suspendu pour environ 6 mois, période durant laquelle le rapport final sur le vote électronique doit être présenté et validé au niveau des autorités fédérales.

### **12.3. Informatique scolaire**

Nous avons pu terminer en 2005 un des plus grands projets d'informatisation du canton de Neuchâtel. En moins de 5 ans, il a été possible de mettre en réseau plus de 200 bâtiments scolaires, 3'500 PC et 1'300 imprimantes et autres périphériques. Il est à noter que le réseau mis en œuvre est extrêmement performant car plus du 60% des postes de travail sont reliés au réseau par fibre

optique. Nous devons ici relever l'excellente collaboration que nous avons eue, durant ces 5 ans, avec l'ensemble des communes neuchâteloises.

Cette infrastructure, plus connue sous le nom de Réseau pédagogique neuchâtelois, doit permettre, d'une part, de familiariser tous les élèves neuchâtelois aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et, d'autre part, d'intégrer de nouvelles méthodes d'enseignement et de formation.

#### **12.4. Voix sur IP et téléphonie**

L'évolution du secteur de la téléphonie a été très importante et a nécessité de très nombreux travaux en 2005. On peut citer:

- L'harmonisation des numéros internes à 5 chiffres;
- La création d'un nouveau groupe de numéros pour la voix sur IP (032 886xxxx);
- L'élimination des appareils loués;
- L'homogénéisation des numéros de secours (117, 118, 144, 145);
- La réattribution des responsabilités en matière de commande et de paiement des différentes lignes téléphoniques (alarmes, contrôle routier, téléphones de secours, etc.);
- L'élimination progressive des téléphones installés sur des embranchements dont la location est devenue, par la nouvelle tarification de Swisscom, beaucoup trop chère;
- L'étude pour le remplacement des centraux classiques;
- L'installation de plus de 700 téléphones IP sur le réseau neuchâtelois (RETINE).

De manière générale, la révolution en cours dans le domaine de la téléphonie va permettre une réelle intégration de ce média aux différents systèmes d'information.

#### **12.5. Informatisation du patrimoine immobilier**

Dans le but de mieux maîtriser le patrimoine immobilier de l'Etat, un appel d'offre a été lancé afin de trouver un produit permettant cette gestion. C'est la solution Speedikon FM de la société Walter & Trueb Engineering SA qui a été choisie.

Après une phase de paramétrage, puis de formation, le produit est maintenant en main des spécialistes pour la saisie et la gestion des objets.

Ce projet fait partie des nouveaux projets d'informatisation associés au schéma directeur 2004-2009 accepté par le Grand Conseil en 2004.

#### **12.6. Consolidation de l'existant**

Même s'il est toujours agréable de présenter les nouveaux projets, nous ne devons pas oublier que plusieurs milliers d'utilisateurs s'appuient tous les jours sur nos systèmes d'informations pour assurer la bonne marche de l'administration cantonale, des communes et services paraétatiques.

Nous avons réalisé, dans ce cycle d'évolution et de maintenance, de très nombreux travaux d'harmonisation et d'évolution des solutions techniques et bureautiques existantes. On peut mettre en évidence les éléments suivants:

##### **Harmonisation Windows XP des postes de travail**

Il a fallu plus de 4 ans pour harmoniser le parc matériel au système d'exploitation Windows XP, ce qui est énorme. Les problèmes budgétaires récurrents nous obligent à renouveler progressivement le parc matériel et logiciel au poste de travail et ne permettent plus une évolution rapide des solutions offertes aux utilisateurs.

### **Profil itinérant**

Avec le développement du réseau cantonal, avec la mobilité croissante des utilisateurs, il a été nécessaire de revoir la configuration de base du poste de travail standard. Sous la dénomination "Profil itinérant", nous avons construit une station de travail qui se configure automatiquement lors du démarrage du PC et qui permet ainsi de retrouver instantanément, où que nous nous trouvions sur le réseau, l'ensemble des caractéristiques associées à l'utilisateur (le bureau, la messagerie, les documents personnels, etc.). Cette évolution du poste de travail doit permettre de mieux utiliser les outils informatiques tout en facilitant la mobilité interne des fonctionnaires.

### **Migration de la messagerie à Exchange 2003**

La messagerie est devenue un outil indispensable à l'organisation et à la communication générale des services et des utilisateurs des collectivités publiques neuchâtelaises. Le STI gère plus de 10'000 boîtes aux lettres et les limites techniques associées à l'ancienne version (taille des bases de données, accès Internet) posaient des problèmes insurmontables en cas de corruption ou lors de restauration d'une boîte aux lettres. De plus, l'intégration d'une nouvelle version d'Outlook web access améliore grandement la convivialité d'accès et d'utilisation de la messagerie via Internet.

### **Base de données Oracle 10g**

Au niveau des bases de données, cœur de nos systèmes d'information, un travail de fond a été réalisé pour migrer les principales bases de données de l'Etat (personnes, impôt, assurance maladie, etc.) dans une version plus moderne et mieux supportée (Oracle 10g). La migration officielle est prévue pour le début mars 2006 et devrait également permettre ensuite d'améliorer la mise à jour des données de production vers le Guichet unique.

### **Public Key Infrastructure (PKI)**

La Confédération a exigé que l'accès à ses différentes applications soit contrôlé par une infrastructure à clé publique (PKI). Il a été nécessaire de mettre en œuvre une LRA (Local Registration Authority) qui aura pouvoir d'enregistrer les utilisateurs et de leur attribuer les codes d'accès (carte à puce avec code d'identification).

### **Gigabit Ethernet**

Même si l'épine dorsale (backbone) des réseaux neuchâtelais est encore sous le protocole ATM 155 Mbps, de très nombreux bâtiments ainsi que certaines liaisons du backbone (Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds) ont migré sur du Gigabit Ethernet. Notre volonté est de passer progressivement tout le backbone du Nœud cantonal et du Réseau pédagogique dans cette nouvelle technologie, ce qui nous permettra de faire évoluer à l'avenir le débit général des réseaux vers du 1, 10 voire plus de Gbps.

## **12.7. Plan informatique**

Environnement SAP:

- Introduction du nouveau module d'organisation (OM) associé à la gestion des ressources humaines;
- Intégration des écoles professionnelles et du Lycée Jean Piaget à la comptabilité de l'Etat;
- Prise en compte et mise en œuvre de SAP HR en fonction de la nouvelle organisation des départements;
- Prise en compte et mise en œuvre de SAP HR en fonction du nouvel établissement hospitalier multisite (EHM);
- Travaux préparatoires à la migration à la version 4.7 de SAP R/3.

Développements internes – applications métiers :

- Appel d'offres et choix d'une solution pour l'informatisation des archives de l'Etat;
- Appel d'offres et choix d'une solution pour l'informatisation du patrimoine immobilier;
- Mise en œuvre de la nouvelle application de gestion des actes de défaut de biens;

- Intégration de la notion de partenariat (PACS) dans la base de données personnes;
- Développement et mise en production d'une nouvelle application de gestion des permis de pêche et de chasse;
- Mise en production des derniers modules de gestion des citernes et des brûleurs;
- Mise en œuvre d'un outil permettant d'effectuer des enquêtes de satisfaction par Internet ou Intranet;
- Migration de l'application InfoPol dans la version 8 d'Uniface;
- Conception et intégration de la gestion des mandats de répression à l'application des amendes d'ordre;
- Mise en production de la solution MUSICA dans les deux conservatoires de musique;
- Réalisation de la version 2.5 du système de publication du site Internet de l'Etat (NEAT) et intégration d'un nouveau moteur de recherche (Albert);
- Conception d'une solution pour le contrôle du travail (lutte contre le travail au noir);
- Mise en œuvre d'une solution de transmission automatique par messagerie aux communes des décomptes hebdomadaires de la répartition des encaissements (impôt);
- Développement d'une nouvelle interface de gestion pour la perception de l'impôt des personnes physiques;
- Mise en œuvre d'un système de préarchivage des documents imprimés au Centre d'impression de l'Etat;
- Développement et mise en production d'une interface entre l'application de gestion de l'impôt des personnes physiques et l'application de gestion de l'impôt à la source pour la facturation de l'impôt ecclésiastique;
- Réflexion et analyse préliminaire pour l'élaboration d'une nouvelle déclaration d'impôt en vue de l'introduction d'un module de taxation assisté par ordinateur.

## 12.8. Divers

Le STI a installé, en 2005, 308 PC, 47 portables, 97 imprimantes et 21 périphériques pour l'administration cantonale et 288 PC, 160 imprimantes périphériques pour l'informatique scolaire. De plus, nous avons repris la gestion du parc informatique de la CCNC et de Pro Senectute, soit 105 PC, 32 imprimantes et périphériques.

Nous avons traité plus de 5'600 appels au help desk du STI dont 2450 demandes d'assistance technique, 2000 de support bureautique, 550 de maintenance du matériel, 250 d'installation de logiciels, 250 de support applicatif et 160 divers.

## 12.9. Statistiques

Nous vous présentons, ci-dessous, une nouvelle statistique basée sur les coûts analytiques des prestations fournies par le STI en 2005.

Pour mémoire nous n'avons pas attribué les coûts de la téléphonie.

Prestations	CHANC.	DJSF	DSAS	DGT	DEC	DECS	Adm. Cantonale	Externes	Total	en %
Achats et installations	37'800	748'950	195'300	399'750	538'300	262'800	<b>2'182'900</b>	1'046'870	<b>3'229'770</b>	18.24%
Support technique	21'000	323'300	108'500	186'300	299'000	146'000	<b>1'084'100</b>	1'581'631	<b>2'665'731</b>	15.05%
Support bureautique	12'600	264'300	65'100	138'900	179'400	87'700	<b>748'000</b>		<b>748'000</b>	4.22%
Noeud cantonal	12'600	264'300	65'100	138'900	179'400	87'700	<b>748'000</b>	1'025'805	<b>1'773'805</b>	10.02%
Service réseau	16'800	352'400	86'800	185'200	239'200	116'800	<b>997'200</b>		<b>997'200</b>	5.63%
Service applicatif	114'800	1'301'199	255'900	347'500	232'100	153'900	<b>2'405'399</b>		<b>2'405'399</b>	13.58%
Maintenance	24'210	550'746	3'757	72'382	175'405	20'358	<b>846'858</b>		<b>846'858</b>	4.78%
Centre d'impression	45'680	1'218'332	161'401	84'006	20'863	20'970	<b>1'551'252</b>	547'710	<b>2'098'962</b>	11.85%
Développement	421'807	1'363'250	233'813	319'864	193'948	258'501	<b>2'791'183</b>	149'944	<b>2'941'127</b>	16.61%
<b>Total en Fr.</b>	<b>707'297</b>	<b>6'386'777</b>	<b>1'175'671</b>	<b>1'872'802</b>	<b>2'057'616</b>	<b>1'154'729</b>	<b>13'354'892</b>	<b>4'351'960</b>	<b>17'706'852</b>	
En %	3.99%	36.07%	6.64%	10.58%	11.62%	6.52%	<b>75.42%</b>	24.58%		

Les plus important domaines ou applications gérés, en 2005, par le STI concernent:

Applications	Total en francs	Applications	Total en francs
Bordereau unique des personnes physiques	1'861'118.25	Service de l'asile et des réfugiés	226'829.20
Bordereau unique des personnes morales	726'898.15	Action sociale	207'024.00
Police cantonale	686'786.10	Cadastre et géomatique	168'781.25
Pouvoir judiciaire	616'023.10	Observatoire	166'540.00
Comptabilité centrale	607'602.10	Santé publique	161'801.40
Chancellerie	588'512.85	Impôt à la source	155'291.00
Conducteurs et véhicules	562'067.45	Office d'organisation	153'752.00
Assurance-maladie	453'843.25	Service et offices du registre foncier	152'147.20
Emploi	443'150.90	Service formation professionnelle	145'617.00
Poursuites et faillites	398'659.55	Ressources humaines	145'601.75
Mineurs et tutelles	274'602.00	Impôts immobiliers et de successions	140'654.05
Ponts et chaussées	271'732.88	Impôt fédéral direct	133'916.55
Office de perception	254'123.40	Service de la faune	130'742.25
Protection environnement	248'932.30	Archéologie	129'600.00
Orientation scolaire et professionnelle	234'634.10	Archives	115'622.00
Contentieux général	233'704.00	Autres projets (68)	2'558'581.00

### 13. SERVICE DE LA GÉRANCE DES IMMEUBLES

Il est rappelé que les comptes et les activités du service de la gérance des immeubles sont contenus dans un rapport spécifique intitulé « rapport du conseil d'administration de la Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel ».

Le comité de placement de la Caisse de pensions s'est chargé d'étudier plusieurs dossiers immobiliers relatifs à de nouvelles constructions ou acquisitions.

Dans le canton de Neuchâtel, à Marin, à Colombier et à Saint-Aubin, les principaux chantiers sont terminés ou en voie d'achèvement. Aux Geneveys-sur-Coffrane, le premier bâtiment est terminé et le deuxième est en construction afin d'être mis en location pour l'été 2006.

Dans le canton de Vaud, les immeubles de Gland sont terminés et les premiers locataires sont entrés dans leur appartement. A Morges, les bâtiments sont encore en construction. A Yverdon-les-Bains et à Palézieux-Gare, la mise en location est prévue pour l'été 2006.

Le service de la gérance a également entrepris plusieurs chantiers de rénovations ou de transformations de certains immeubles de la Caisse de pensions notamment à Neuchâtel (avenue du Premier-Mars 10), à Cormondrèche (rue des Préels 6), à Boudry (rue du Pré-Landry 9-11), à Bevaix (rue de Monchevaux 4-10) ainsi qu'à La Chaux-de-Fonds (rue du Nord 206-208).

En ce qui concerne les immeubles appartenant à l'Etat de Neuchâtel (patrimoine financier), il faut noter que l'office d'aide aux demandeurs d'asile a quitté le centre d'accueil des Cernets/Les Verrières en novembre 2005 provoquant une diminution de 134.000 francs de recettes annuelles. Ce centre est d'ailleurs mis en vente.

Le produit des locations du patrimoine financier géré par le service de la gérance des immeubles s'est élevé pour 2005 à **262.756 francs** (budget 2005 : 258.000 francs). Les charges d'entretien se montent à **36.952 fr. 40** (budget 2005 : 52.500 francs).

Le service de la gérance des immeubles se charge également d'encaisser les loyers des appartements de fonction du patrimoine administratif. Pour l'exercice 2005, ces loyers se sont élevés à **676.730 fr. 15** et sont versés au service des bâtiments de l'Etat. Ce service prend en charge les coûts d'entretien de ces appartements de fonction.

## 14. SERVICE DES COMMUNES

### 14.1. Contrôle de gestion

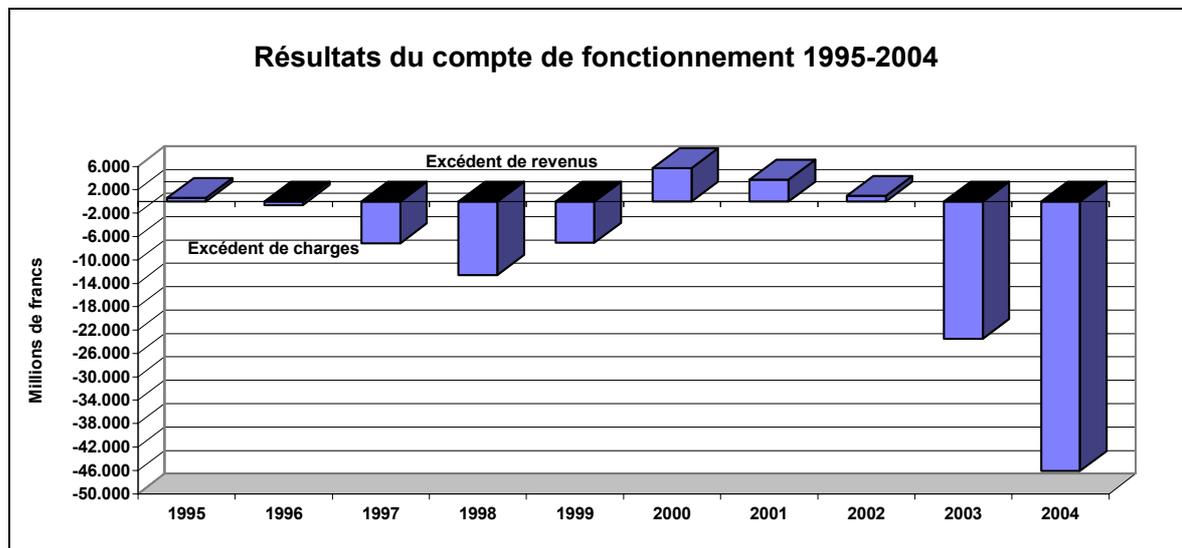
#### *Résultats du compte de fonctionnement 2000-2004 comparés aux prévisions budgétaires*

Année	Budgets		Comptes		Améliorations ou aggravations
2000	Déficit	17.200.000	Bénéfice	<b>5.659.032</b>	22.900.000
2001	Déficit	13.450.000	Bénéfice	<b>3.701.283</b>	17.200.000
2002	Déficit	18.340.000	Bénéfice	<b>93.837</b>	18.400.000
2003	Déficit	26.430.000	Déficit	<b>- 23.540.814</b>	2.900.000
2004	Déficit	36.570.000	Déficit	<b>- 46.128.545</b>	- 9.600.000

L'exercice 2004 affiche un déficit de 46.128.545 francs, soit une aggravation de 9,6 millions de francs par rapport aux prévisions budgétaires. Les résultats cumulés des cinq derniers exercices font apparaître un déficit de 60,2 millions de francs.

Le nombre des communes bouclant leur compte de fonctionnement dans les chiffres rouges est en augmentation par rapport à 2003 (34) et atteint 44 en 2004.

Au bilan à fin 2004, il n'y a pas de commune en découvert (aucune en 2003). La fortune nette de l'ensemble des communes diminue, passant de 232,5 millions de francs en 2003 à 204,7 millions de francs à fin 2004.



Durant la décennie écoulée, il y a eu pour l'ensemble des communes quatre exercices bénéficiaires et six exercices déficitaires. Le résultat global de ces dix années donne un déficit de 87 millions de francs.

## 14.2. Compte administratif de l'ensemble des communes (comptes de fonctionnement et des investissements)

Comptes 2003		Budget 2004	Comptes 2004	
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.
			<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
1.362.703.644	1.384.394.515	<b>Compte de fonctionnement</b>		
		Total des charges (30-39 sans 331-332-333)	1.388.352.405	
63.761.576	61.988.929	Amortissements (331-332-333)	64.039.700	
1.402.924.406	1.409.813.541	Total des revenus		1.406.263.560
23.540.814	36.569.903	Excédent de charges		46.128.545
0	0	Excédent de revenus	0	
		<b>Compte des investissements</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
155.402.269	235.626.323	Total des dépenses	164.817.716	
33.255.172	26.137.817	Total des recettes		40.679.732
122.147.097	209.488.506	Investissements nets / augmentation		124.137.984
0	0	Investissements nets / diminution	0	
		<b>Financement</b>		
122.147.097	209.488.506	Investissements nets / augmentation	124.137.984	
0	0	Investissements nets / diminution		0
63.761.576	61.988.929	Amortissements		64.039.700
23.540.814	36.569.903	Compte de fonctionnement / excédent de charges	46.128.545	
0	0	Compte de fonctionnement / excédent de revenus		0
81.926.335	184.069.480	Insuffisance de financement		106.226.829
0	0	Excédent de financement	0	
		<b>Variation de la fortune nette</b>	<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>
81.926.335	184.069.480	Insuffisance de financement	106.226.829	
0	0	Excédent de financement		0
155.402.269	235.626.323	Report au bilan / dépenses		164.817.716
97.016.748	88.126.746	Report au bilan / recettes	104.719.432	
0	0	Fortune nette / augmentation		0
23.540.814	36.569.903	Fortune nette / diminution	46.128.545	

## 14.3. Commentaires

### *Compte de fonctionnement*

Ce compte enregistre l'ensemble des charges et revenus courants des communes.

Les charges comprennent principalement, par ordre dégressif:

	2003 % du total	2004 % du total	Variations 2003-2004 en %
Charges de personnel	39,3	38,8	0,6
Achats de biens, services et marchandises	21,5	21,3	0,9
Subventions accordées	14,8	15,4	6,0
Dédommagements à des collectivités publiques	7,7	8,0	3,1
Amortissements	5,9	6,2	7,7
Intérêts passifs	4,5	4,4	- 1,1

En 2004, les amortissements, non compris ceux du patrimoine financier, ont représenté 4,6% (4,7% en 2003) de la valeur résiduelle des investissements et subventions aux investissements (Pour l'Etat: 14,9% en 2004 et 12,6% en 2003). Rappelons que le modèle de compte harmonisé (MCH) préconise un taux d'amortissement minimal de 10% sur la valeur résiduelle précitée.

Quant aux revenus, ils comprennent essentiellement, par ordre décroissant:

	2003 % du total	2004 % du total	Variations 2003-2004 en %
Impôts	39,9	40,7	2,2
Contributions	29,3	28,8	- 1,2
Subventions acquises	16,8	17,1	2,2
Revenus des biens	4,0	3,4	- 16,2
Dédommagements de collectivités publiques	3,3	3,3	1,4
Parts à recettes et contributions sans affectation	0,2	0,3	9,5

Par rapport à 2003, les charges ont progressé globalement de 1,8% et les revenus de 0,2%.

### **Compte des investissements**

Ce compte groupe les dépenses et les recettes pour la construction ou l'amélioration des infrastructures publiques et l'achat d'équipements. Par rapport à 2003, le total des dépenses et le total des recettes ont augmenté respectivement de 6,1% et 22,3% en 2004. Il en résulte que lors de cet exercice les investissements nets ont été de 1,6% supérieurs à ceux de 2003.

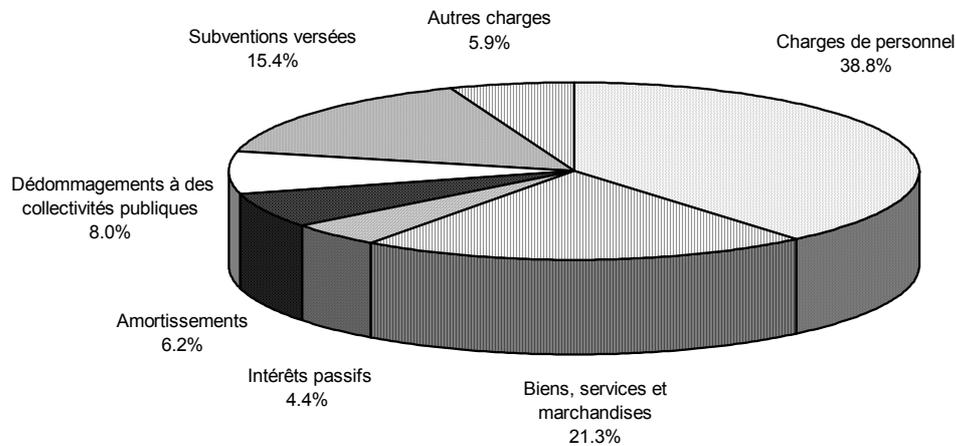
### **Financement**

Cette rubrique permet de comparer l'investissement net aux amortissements et au résultat du compte de fonctionnement. L'insuffisance de financement atteint 106,2 millions de francs en 2004, soit 29,7% de plus qu'en 2003.

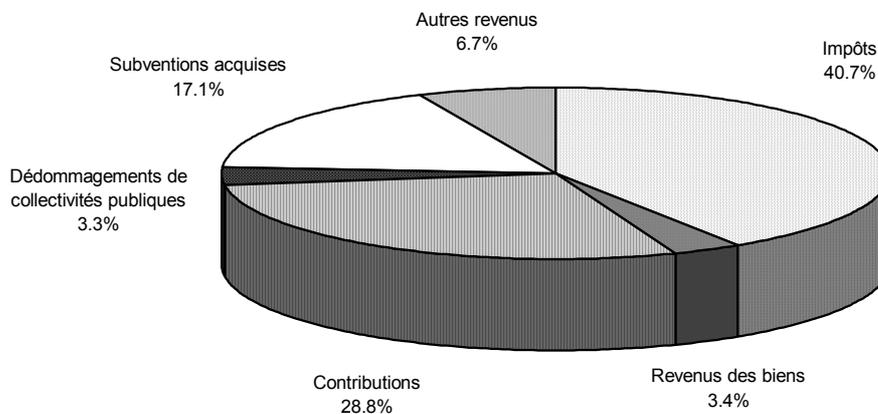
### **Variation de la fortune nette**

Ce chapitre comprend les opérations de clôture de l'exercice. Conformément à l'article 43 du règlement sur les finances et la comptabilité des communes, du 18 mai 1992 (RFC), le boni du compte de fonctionnement est viré directement à la fortune nette.

### Charges par nature



### Revenus par nature



#### 14.4. Tableaux statistiques

Suite à l'adjonction de deux nouveaux indicateurs, les indicateurs financiers harmonisés des communes définis par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales, sont désormais au nombre de 7.

Cela a nécessité la subdivision du tableau no 28 en deux nouveaux tableaux (nos 28 et 29), comprenant également les définitions des indicateurs, les objectifs qu'ils visent ainsi que les valeurs indicatives retenues par la conférence susmentionnée.

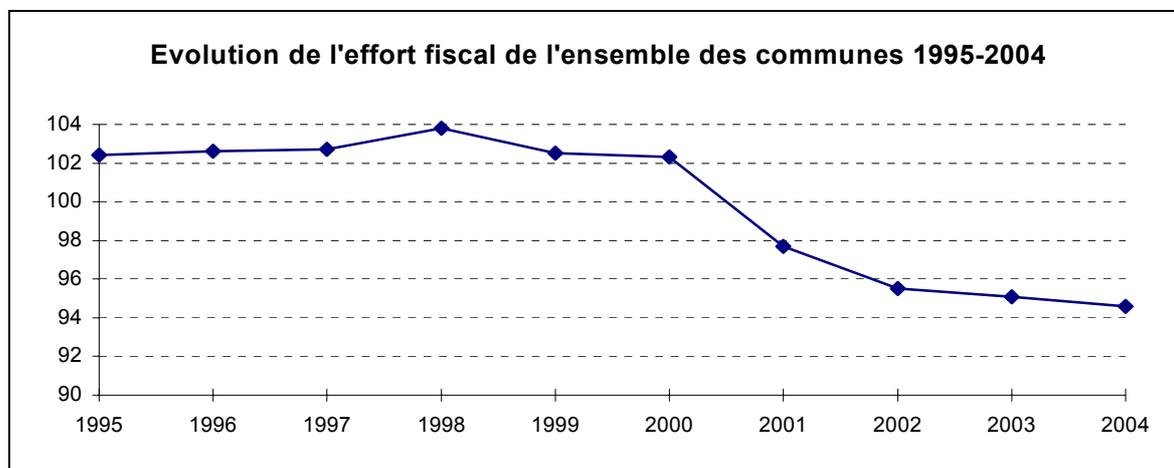
### 14.5. Rendement des impôts et effort fiscal

	Impôts perçus par l'Etat	Impôts perçus par les communes	% des impôts communaux par rapport à ceux de l'Etat
1960	28.678.098	36.898.140	129%
1970	87.059.730	99.037.974	114%
1980	171.232.035	190.500.931	111%
1990	289.065.403	333.723.650	115%
1995	449.359.226	417.867.253	93%
2000	528.856.500	487.743.785	92%
2001	554.925.428	541.208.508	98%
2002	594.000.770	566.173.872	95%
2003	573.424.998	541.856.882	94%
2004	586.176.370	547.927.942	93%

En 2004, les impôts perçus par les communes ont représenté 93% des impôts perçus par l'Etat (94% en 2003).

A noter que les chiffres ci-dessus comprennent, pour l'Etat et les communes, les versements compensatoires provenant des frontaliers ainsi que l'impôt à la source, et pour les communes, la taxe foncière.

La progression totale du rendement des impôts - plus 12 millions de francs pour l'Etat et 6 millions de francs pour les communes - est due principalement à une amélioration au niveau des personnes morales, de 7 millions de francs. Le rendement du produit de l'impôt des personnes physiques a progressé au niveau du canton mais a diminué d'un million de francs pour les communes.



L'effort fiscal, qui inclut la taxe foncière mais pas les versements compensatoires provenant des frontaliers ni l'impôt à la source, subit une nouvelle baisse en 2004 (94,6% contre 95,1% en 2003) mais dépasse légèrement le pourcentage, indiqué plus haut, des impôts communaux par rapport à l'impôt de l'Etat (93%).

Un effort fiscal de 100 signifie que l'ensemble des communes perçoit globalement, par l'impôt direct communal ainsi que la taxe foncière, un montant égal à celui perçu par l'Etat dans toutes les communes, au travers de l'impôt direct cantonal.

Il faut relever que l'effort fiscal de l'ensemble des communes est une valeur purement théorique, qui recouvre des situations communales fort différentes. En 2004, l'effort fiscal le plus bas était de 71,5% et le plus haut de 117,4%. L'écart est donc de 46. Pour les coefficients d'impôt, il est de 55 (coefficient le plus bas: 63%, le plus haut: 118%).

On peut noter à ce propos que l'effort fiscal ne reflète plus exactement la fiscalité des communes depuis que le coefficient de l'impôt des personnes morales est identique (100%) pour les communes et l'Etat (nouvelle loi sur les contributions directes entrée en vigueur en 2001). Les communes ayant des personnes morales importantes fiscalement sont avantagées si leur coefficient d'impôt des personnes physiques est inférieur à 100% et désavantagées si leur coefficient est supérieur à 100%. Le produit de l'impôt des personnes morales tire en effet l'effort fiscal vers le haut, sans que la commune concernée fournisse un effort particulier sur le plan fiscal. Le problème s'est en outre aggravé avec le transfert fiscal lié à la deuxième étape du désenchevêtrement (baisse de 30 points des coefficients d'impôt communaux des personnes physiques) (voir tableau 5 ci-après: classements selon le coefficient et selon l'effort fiscal).

Cette constatation a d'ailleurs amené le Conseil d'Etat à proposer au Grand Conseil un projet de loi (rapport no 06.001, du 9 novembre 2005) modifiant la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI), du 2 février 2000, et en particulier le critère de l'indice de charge fiscale, utilisé dans la compensation de la surcharge structurelle (voir chapitre ci-après, consacré à la péréquation financière intercommunale).

#### 14.6. Dette consolidée de l'ensemble des communes (y compris les syndicats intercommunaux)

Année	Dette consolidée	Par habitant
1960	168.000.000	1.150
1970	370.000.000	2.201
1980	695.000.000	4.382
1990	1.043.000.000	6.506
1995	1.325.000.000	7.969
2000	1.597.000.000	9.593
2001	1.638.000.000	9.829
2002	1.686.000.000	10.076
2003	1.767.600.000	10.522
2004	1.858.150.000	11.035

#### Répartition selon les villes, les autres communes et les syndicats

	2003	2004
3 villes	1.151.250.000	1.213.800.000
59 communes	486.100.000	519.300.000
Syndicats intercommunaux	130.250.000	126.050.000
Total	1.767.000.000	1.858.150.000

La dette à moyen et long termes des communes et des syndicats a augmenté de 5,1% en 2004. La dette consolidée des villes a progressé de 5,4%, celle des 59 autres communes de 6,8% alors que celle des syndicats a diminué de 4%.

La charge globale - remboursement et intérêts - de la dette consolidée des communes (88.710.552 francs) représente le 16,8% (18,4% en 2003) du total des impôts communaux, pris en compte pour le calcul de l'effort fiscal (526.995.055 francs). La seule charge d'intérêt (62.283.255 francs) représente 11,8% (12,1% en 2003) de ce montant et 4,4% (4,5% en 2003) du total des revenus du compte de fonctionnement (1.406.263.560 francs).

La dette publique (consolidée et flottante) des communes neuchâteloises a atteint 11.035 francs par habitant en 2004 (10.522 francs en 2003).

#### 14.7. Investissements nets de l'ensemble des communes (y compris les syndicats intercommunaux)

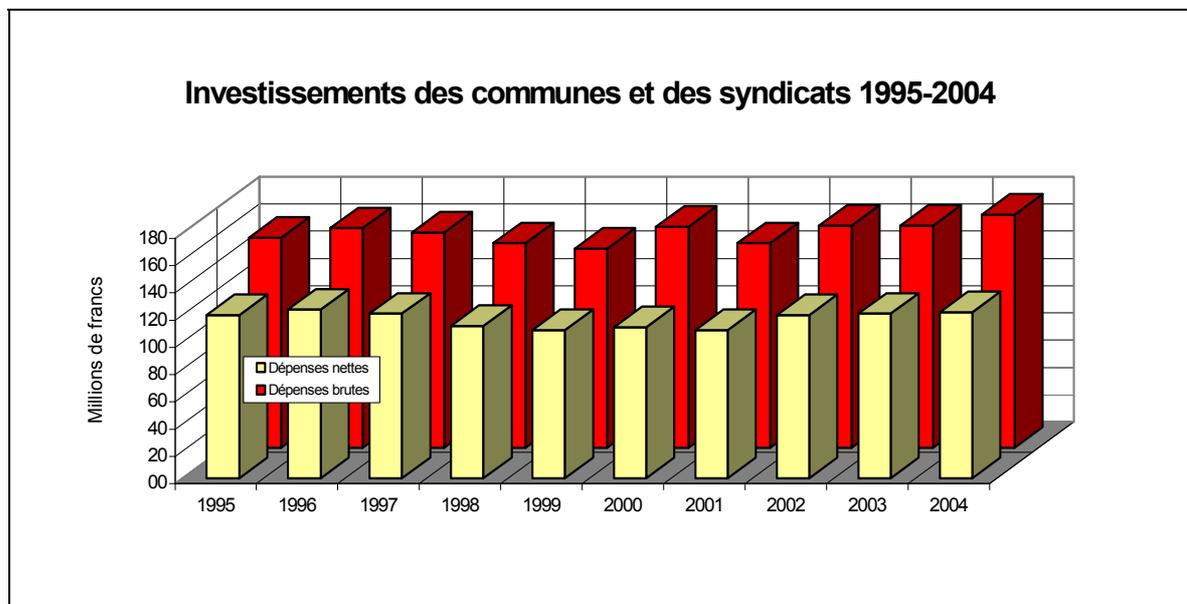
	2003	2004
3 villes	90.732.366	86.452.468
59 communes	31.414.737	37.685.516
Syndicats intercommunaux	- 1.308.674	- 1.684.008
Total	120.838.429	122.453.976

#### Investissements nets des syndicats intercommunaux

	2003	2004
Enseignement	4.784.481	2.394.438
Culture, loisirs, sports	- 275.782	4.544
Protection et aménagement de l'environnement	- 5.817.373	- 4.082.990
Total	- 1.308.674	- 1.684.008

Globalement, les investissements des communes et des syndicats ont augmenté de 1,3% en 2004 (0,8% en 2003).

En 2004, les villes ont diminué leurs investissements de 4,7% (+ 19,3% en 2003). Les 59 communes ont augmenté leurs investissements de 20% (diminution de 24,6% en 2003) et les syndicats ont diminué les leurs de 28,7% (- 160,2% en 2003).



En 2004, les investissements bruts des communes se sont élevés à 165 millions de francs (155 millions de francs en 2003) et ceux des syndicats à 6 millions de francs (8 millions de francs en 2003), soit au total 171 millions de francs (163 millions de francs en 2003). Quant aux investissements nets, ils ont atteint pour les communes 124 millions de francs (122 millions de francs en

2003) et ont diminué pour les syndicats de 2 millions de francs (- 1 million de francs en 2003), soit au total 122 millions de francs (121 millions de francs en 2003).

Durant la décennie écoulée, les investissements de l'ensemble des communes et des syndicats intercommunaux se sont élevés à 1,6 milliard de francs en dépenses brutes et 1,2 milliard de francs en dépenses nettes.

#### **14.8. Sanction d'arrêtés**

En 2005, 352 arrêtés de Conseils généraux et communaux (329 en 2004) ont été sanctionnés par le Conseil d'Etat et 39 autorisations relatives à des transactions immobilières (48 en 2004) ont été délivrées par le Département des finances et des affaires sociales (DFAS) ainsi que par le Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF). L'exonération des lods ou des droits de mutation a été accordée pour 31 opérations immobilières (45 en 2004).

#### **14.9. Fonds d'aide aux communes**

L'aide totale accordée en 2005 est de 1.215.000 francs, soit 169.244 francs de moins que le maximum recommandé par l'article 2 du règlement d'application de la loi sur le fonds d'aide aux communes (RALFAC), du 22 octobre 2003 (RSN 172.410), fixé à 10% du capital du fonds (1.384.244 francs sur un capital de 13.842.442 francs à fin 2004).

Les aides octroyées en 2004 se répartissent de la manière suivante:

- 400.000 francs comme subside à une commune pour la réfection intérieure d'un collège;
- 100.000 francs en prêt sans intérêt à une commune pour des travaux d'adduction d'eau;
- 340.000 francs comme subside à une commune pour l'assainissement du bilan;
- 20.000 et 10.000 francs comme subsides à une commune pour la réfection d'une chapelle et de son chauffage;
- 70.000 et 70.000 francs comme subsides à deux communes en tant qu'aide à la collaboration intercommunale (investissement), pour l'achat d'un immeuble en copropriété et la construction d'une annexe commune pour les travaux publics;
- 50.000 francs comme subside à une commune pour l'acquisition d'un tracteur porte-outils et de son équipement;
- 35.000 et 40.000 francs comme subsides à une commune pour le goudronnage d'une route et pour l'exécution du solde de la mensuration officielle;
- 40.000 et 40.000 francs comme subsides à deux communes pour le financement d'une campagne d'information et de consultation sur le rapprochement des deux collectivités.

A la fin de 2005, le capital du fonds est de 12.700.160 francs, en diminution de 1.142.282 francs sur 2004. Sur ce montant, seuls 9.222.810 francs peuvent être mis à disposition, le solde, soit 3.477.350 francs, étant constitué de prêts aux communes.

La diminution du capital du fonds est consécutive notamment à la suspension, pour 2003 et 2004, de l'attribution au fonds des 3% du produit de la part du canton à l'impôt fédéral direct (3,7 millions de francs versés en 2002). Cette suspension a été prorogée en 2005, par une loi du 7 décembre 2004, et en 2006 par une loi du 7 décembre 2005.

#### **14.10. Impôts**

Modifications du coefficient d'impôt des communes, entrées en vigueur en 2005 (la baisse de 30 points due au transfert fiscal lié au désenchevêtrement a été déduite des coefficients de départ):

Diminutions: 4 communes

Montalchez de 80 à 77%

Le Cerneux-Péquignot de 78 à 74%

La Chaux-du-Milieu de 78 à 74%

Brot-Plamboz de 78 à 76%

Augmentations: 15 communes

Neuchâtel de 60 à 62%

Hauterive de 60 à 65%

Marin-Epagnier de 40 à 47%

Thielle-Wavre de 63 à 70%, puis à 78%

Cressier de 65 à 74%

Enges de 68 à 75%

Corcelles-Cormondrèche de 59,2 à 72%

Bôle de 55 à 60%

St-Sulpice de 71 à 76%

Savagnier de 59 à 63%

Fontaines de 55 à 58%

Engollon de 47 à 54%

Fontainemelon de 52 à 57%

Montmollin de 45 à 53%

Les Brenets de 45 à 60%

Au total, 19 communes ont modifié leur coefficient d'impôt en 2005 (14 en 2004).

### 14.11. Législation et activités juridiques

Les modifications du droit cantonal entrées en vigueur en 2005 ou au début de 2006, touchant directement les communes et ayant fait l'objet de circulaires explicatives du service des communes, sont les suivantes:

- Arrêté du Conseil d'Etat, du 25 mai 2005, abrogeant l'article 4a "Procédure de gré à gré" du règlement d'exécution de la loi cantonale sur les marchés publics (RELCMP), du 3 novembre 1999.
- Arrêté du Conseil d'Etat, du 22 juin 2005, ajoutant un article 54a "Neutralisation du gain comptable en cas de pseudo-privatisation" au règlement sur les finances et la comptabilité des communes (RFC), du 18 mai 1992.
- Arrêté du Conseil d'Etat, du 21 septembre 2005, modifiant la note marginale de l'article 24a du règlement d'exécution de la loi sur la protection des eaux (RELPE), du 18 février 1987, (Nouvelle: "Financement a) Evacuation et épuration des eaux usées) et ajoutant un article 24b "b) Evacuation des eaux claires" au dit règlement.
- Loi portant révision de la loi sur les droits politiques (LDP), du 30 août 2005, (article 95e à 95j: Fusion de communes et siège garanti).
- Décret relatif à l'utilisation de la part de la vente d'or excédentaire de la Banque nationale suisse attribuée par la Confédération à l'Etat de Neuchâtel, du 6 décembre 2005, (versement compensatoire de 3 millions de francs aux communes en 2006, pris sur la part (23 millions de francs) qui leur est attribuée pour des réformes de structures).

Le service des communes a adapté le modèle d'arrêté du Conseil général relatif à la perception de la taxe d'épuration, en ajoutant, suite à l'arrêté pris par le Conseil d'Etat le 21 septembre 2005 (voir ci-dessus), une variante permettant de financer l'évacuation des eaux claires par la taxe.

Le service des communes a participé à divers groupes de travail ou commissions chargés d'élaborer des textes légaux ou réglementaires, des projets ou des instructions. Parmi ceux-ci, on peut citer:

- commission "Péréquation financière" (voir plus loin le chapitre consacré à la péréquation);
- commission cantonale des déchets: réflexions sur des solutions nouvelles pour la taxe;
- groupe de travail "Pôles de développement économique et résidentiel", constitué dans le cadre du réseau urbain neuchâtelois (RUN);
- groupe de travail "Contrat" du RUN;
- groupe de travail "Institution" du RUN, devant lequel le chef du service a présenté les outils de la collaboration intercommunale et les syndicats intercommunaux;
- groupe d'appui pour l'établissement, par le service de l'aménagement du territoire, du guide "L'équipement: tout un programme";
- groupe de travail "Financement de l'évacuation des eaux claires" mis sur pied par le Département de la gestion du territoire;
- groupe d'accompagnement de l'unité "Politiques locales" de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP);
- comité de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales: en 2005, ladite conférence a notamment adopté deux nouveaux indicateurs financiers harmonisés.

#### **14.12. Fusions de communes et collaborations intercommunales**

Les divers projets de fusion de communes en cours se sont bien développés en 2005 et de nouveaux rapprochements se sont concrétisés: d'une part, Marin-Epagnier avec Thielle-Wavre, et d'autre part, Boudry, Cortaillod et Bevaix. A ce jour, 41 communes sont impliquées dans des processus de renforcement des collaborations tendant à la fusion. Le chef du service des communes a collaboré activement à plusieurs séances de travail ou d'information, relatives à ces regroupements.

Au Val-de-Ruz, il a participé à plusieurs séances du groupe interpartis, à l'assemblée de la région ainsi qu'à une séance d'information qui s'est tenue à Dombresson, destinée au projet de fusion Dombresson-Villiers-Le Pâquier.

Au Val-de-Travers, il a assisté à des séances du comité de rédaction de la convention de fusion (COREF) et plus particulièrement à des séances du groupe de travail "Finances et administration".

Enfin, il a participé à une séance d'information qui s'est tenue à St-Aubin-Sauges à l'initiative des synergies bérocholes, ainsi qu'à un débat organisé par l'Agoramobile au Crêt-du-Loclc, sur le rapprochement des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle.

La modification de la loi sur les droits politiques (fusion de communes et siège garanti) préparée par le service des communes, la chancellerie d'Etat et le service juridique, a été adoptée le 30 août 2005 par le Grand Conseil. Les communes qui fusionnent pourront donc faire inscrire dans la convention de fusion la garantie d'un siège au minimum les représentant au sein du législatif de la nouvelle commune, pour deux périodes administratives au maximum.

Une aide financière, de 40.000 francs pour chacune des collectivités, a été octroyée aux villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, pour une campagne d'information et de consultation de la population sur le rapprochement des deux collectivités.

Concernant les aides financières aux investissements relevant de la collaboration intercommunale, un subside de 70.000 francs a été octroyé à chacune des deux communes de Cornaux et Cressier,

pour l'achat d'un immeuble et la construction d'une annexe en commun, destinés tous deux aux travaux publics.

En revanche, aucun subside n'a été octroyé à ces deux communes, qui avaient requis une aide à la collaboration intercommunale pour financer le traitement d'un agent de police, des frais de formation et l'acquisition d'un véhicule. Il a été estimé qu'il ne s'agissait pas d'un investissement en commun mais de dépenses de fonctionnement.

Suite au décret relatif à l'utilisation du produit de la vente de l'or de la BNS, voté le 6 décembre 2005, le DJSF a convoqué les communes pour une séance d'information en février 2006 afin de leur faire part de ses projets quant à l'utilisation, en faveur de leur restructuration et de leur assainissement financier, des 20 millions de francs restant après que le Grand Conseil en eut affecté 3 pour un versement compensatoire aux communes.

### **14.13. Péréquation financière intercommunale**

La péréquation financière intercommunale a énormément occupé le service des communes tout au long de l'année 2005.

En janvier, le chef du service a présenté la péréquation neuchâteloise à une délégation de Madagascar, en voyage d'étude en Suisse, organisé par l'Institut du Fédéralisme par ordre de la Direction du développement et la coopération suisse (DDC).

En février, une séance d'information a été organisée à l'intention des communes. Pour la première fois, la péréquation calculée selon les tableaux de bord de l'impôt cantonal (TB) leur a été présentée et expliquée. Les causes de la réduction du volume de la péréquation - une baisse importante du revenu fiscal de plusieurs communes contributrices - ont également été exposées, ainsi que les raisons qui ont incité le Conseil d'Etat à adapter les dotations de la péréquation en novembre 2004.

Jusqu'en mai, le service a fourni une cinquantaine de simulations, accompagnées de notes explicatives, à la commission péréquation financière (CPF). Cette dernière a rendu son rapport intermédiaire no 05.027 le 19 mai 2005. Le service a préparé le projet d'avis du Conseil d'Etat sur ce rapport, no 05.033, daté du 14 septembre 2005. Pour l'essentiel, le rapport susmentionné reprend une proposition formulée par le service, visant à l'institution d'une péréquation verticale complémentaire dès 2006.

Le service a également rédigé le rapport du Conseil d'Etat, du 14 septembre 2005, indiquant que le gouvernement ne donnerait pas suite à la recommandation des groupes libéral-PPN et radical no 04.183, du 7 décembre 2004, "Péréquation: halte à la précipitation".

A l'intention de la nouvelle CPF issue des élections, qui a passé de 9 à 15 membres, le service a notamment rédigé une note accompagnée de 12 tableaux, répondant aux thèses du rapport PERECOR, relatif au désenchevêtrement et à ses effets sur la péréquation. Il a également présenté le système de la péréquation de notre canton aux nouveaux membres de la CPF.

Pour le Conseil d'Etat, le service a formulé des observations sur la vingtaine d'initiatives communales concernant le désenchevêtrement et la péréquation. Il l'a également fait pour une initiative de la commune de La Chaux-de-Fonds relative à la "Péréquation intercommunale des recettes des personnes morales", du 4 octobre 2005, et a préparé la réponse du Conseil d'Etat à une résolution du Conseil général du Locle, du 27 octobre 2005, portant sur le même objet.

Le service a enfin rédigé le rapport du Conseil d'Etat no 06.001, du 9 novembre 2005, à l'appui d'un projet de loi portant modification de la LPFI (adaptation du critère de calcul de l'indice de charge fiscale suite au désenchevêtrement).

Par circulaire du 20 décembre 2005, les communes ont été invitées à une séance d'information en février 2006, destinée notamment à leur faire connaître le point de vue du Conseil d'Etat sur la péréquation, la péréquation 2006 TB, les modifications issues des rapports nos 05.033 et 06.001 (traités en janvier par le Grand Conseil) ainsi qu'un changement dans le calcul des acomptes de la péréquation.

## 14.14. Gestion communale

La situation financière de l'ensemble des communes subit depuis 2003 une dégradation très importante et croissante. Le budget 2003 prévoyait un déficit global de 26,4 millions de francs, qui s'est heureusement réduit à 23,5 millions de francs dans les comptes. Pour 2004 en revanche, le résultat des comptes - un déficit de 46,1 millions de francs, représentant 3,2% du total des charges - est de 9,5 millions de francs plus élevé que le déficit budgétisé (36,6 millions de francs). Et le déficit budgétisé pour 2005 atteint 46,5 millions de francs. Jamais dans l'histoire des communes de tels montants n'ont été observés. De nombreuses communes ont dû augmenter leur fiscalité en 2005 et d'autres devront le faire en 2006 afin d'éviter l'impasse budgétaire.

En 2005, une commune a bénéficié d'une aide d'assainissement du bilan, suite à une proposition faite par le service des communes et moyennant une hausse du coefficient d'impôt.

Le service a fourni aux communes des nouveaux modèles de bouclage pour les tableaux de bord impôts ainsi que des modèles pour le bouclage du contentieux.

Il a participé activement aux travaux du groupe de travail DEBA, chargé d'évaluer la valeur des bâtiments du secondaire 2, rachetés par l'Etat dans le cadre du deuxième volet du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes.

Une nouvelle rubrique relative à la formation permanente des autorités et des administrations communales a été créée sur le site Internet du service.

Comme chaque année, toutes les communes ont reçu des tableaux les classant, pour 2004, selon l'effort fiscal, le revenu fiscal, ces deux indices combinés, la fortune nette par habitant ainsi que la différence entre fortune nette et rentrée d'impôt par habitant. Pour leur permettre de mieux comprendre la péréquation, un tableau leur a aussi été adressé, comparant les revenus et efforts fiscaux de 2002 et 2004. Enfin, elles ont reçu un tableau classant les communes selon leur coefficient d'impôt en 2005.

Par circulaire, les communes ont été informées de l'adoption de deux nouveaux indicateurs financiers harmonisés par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales: la dette brute par rapport aux revenus et la quotité d'investissement. Sur le site Internet du service, un document a été publié, qui fournit pour les sept indicateurs harmonisés, une définition, les objectifs visés, les formules de calcul et les valeurs indicatives retenues par la conférence susmentionnée.

Les communes ont reçu des instructions concernant la valeur comptable à retenir pour l'inscription au bilan des actions de la nouvelle société Groupe E S.A., issue de la fusion des sociétés EEF (Entreprises électriques fribourgeoises) et ENSA (Electricité Neuchâteloise S.A.).

En application de l'article premier alinéas 2 à 4 des directives aux communes concernant les amortissements (DCA), du 5 décembre 1994, le département a autorisé une commune à réévaluer jusqu'à concurrence de leur valeur cadastrale deux actifs immobiliers appartenant au patrimoine financier. L'opération n'étant pas justifiée par la situation financière de la commune mais par des impératifs purement techniques, une dévaluation du même montant (841.000 francs), portant sur deux autres actifs immobiliers, a été imposée.

Une autre autorisation de réévaluation, portant sur 31 actifs immobiliers, a été délivrée à une commune en impasse budgétaire malgré une fiscalité au-dessus de la moyenne. Le montant total de la réévaluation s'est élevé à 10 millions de francs. La décision a précisé qu'aucune nouvelle autorisation ne serait donnée à cette commune dans les cinq ans.

Une commune s'est vue refuser une autorisation de réévaluer deux immeubles du patrimoine financier. D'une part elle disposait encore d'une fortune nette conséquente et d'autre part son coefficient d'impôt était inférieur de 10 points à la moyenne.

## 14.15. Application de la loi sur les communes

### Article 8.- Sanction des règlements

Parmi les arrêtés ou dispositions réglementaires qui n'ont pas été sanctionnés ou ont été sanctionnés avec des réserves, on peut citer:

- des taxes de port, fixées sur délégation par un arrêté du Conseil communal, dépassant les limites fixées par l'arrêté délégataire du Conseil général;
- un coefficient d'impôt techniquement illégal: adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005, il incluait la baisse de 30 points d'impôt entrée en vigueur en 2005 avec le désenchevêtrement. L'arrêté de sanction a corrigé le coefficient;
- une convention de police locale entre deux communes. La convention a été sanctionnée sous réserve qu'elle ne s'applique qu'aux collaborations entre ces deux communes et non aux collaborations impliquant une troisième commune, avec laquelle les deux premières avaient également conclu une convention;
- une clause d'urgence pour la modification d'un règlement de police (taxe des chiens). Une telle clause ne peut en principe se justifier pour des adaptations réglementaires;
- deux dispositions de deux arrêtés relatifs à la taxe de déchets, exonérant les personnes résidant dans des homes. Une telle exonération est en effet contraire au droit cantonal et à la jurisprudence du Tribunal administratif (TA.2002.70). Les résidents paient leur écot en matière de taxe au travers des prix de pension et c'est le home lui-même qui est redevable de la taxe en tant qu'entreprise. Il est taxé en fonction des déchets produits et par son personnel et par ses pensionnaires;
- une disposition d'un arrêté relatif à la perception d'une taxe de déchets, prévoyant une exonération pour les groupements de nature associative ou caritative ainsi qu'une réduction de la taxe pour certains indépendants ou entreprises. L'exonération a été jugée illégale car elle se fonde sur un critère autre que la production de déchets. Il en va de même pour la réduction, qui se fondait sur la nature du lieu dans lequel les indépendants exercent leur activité (à domicile ou à l'extérieur) ainsi que sur le fait que la gestion était assumée ou non par une tierce entreprise;
- une disposition d'un arrêté déléguant au Conseil communal la compétence d'effectuer des transactions immobilières de minime importance (voir remarque plus loin, ad article 52 de la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 (RSN 171.1));
- un arrêté relatif à la taxe de déchets, instituant une taxe réduite pour les habitants mineurs et les étudiants. Le fait que l'exonération ne soit que partielle ne supprime pas son illégalité. Selon l'arrêt du Tribunal administratif cité plus haut, les communes ne peuvent pas prévoir, pour la taxe de déchets, "des exonérations basées sur des considérations sociales ou fiscales, à savoir des critères tels que l'âge ou le revenu";
- une disposition d'un règlement général de syndicat prévoyant que le bureau du législatif est élu pour la durée de la législature. L'arrêté de sanction a corrigé la durée susmentionnée, la ramenant à un an, conformément aux articles 25 chiffre 2 lettre c) et 67 LCo;
- plusieurs dispositions d'un arrêté relatif à la taxe des chiens, contraires au droit cantonal (notamment une taxe de 5 francs pour chaque médaille de contrôle) et en contradiction avec le règlement de police. L'arrêté de sanction a corrigé les irrégularités;
- plusieurs dispositions d'un règlement général de commune illégales et notamment une incompatibilité absolue visant les employés "d'organismes intercommunaux dont la commune fait partie" (voir remarques plus loin, ad articles 17, 25 et 27 LCo);
- une disposition d'un règlement relatif à la taxe de déchets, fixant la taxe des résidences secondaires sur la base du nombre de pièces habitables. Ce critère qui a été supprimé dans le droit cantonal ne respecte pas le principe de la proportionnalité. Une autre disposition de ce règlement, prévoyant une exonération de 50% de la taxe pour les propriétaires de résidence secondaire habitant la commune n'a pas non plus été sanctionnée. Le critère du domicile n'a en effet aucun lien avec la production de déchets.  
  
Enfin, une troisième disposition du règlement n'a pas non plus été sanctionnée car elle exonérait de la taxe d'entreprise les personnes exerçant leur activité à domicile. Il y avait en effet inégalité de traitement avec l'entrepreneur exerçant la même activité dans un lieu différent de son domicile;
- plusieurs dispositions d'un règlement de police illégales (montant de la part due à l'Etat de la taxe des chiens, voies de recours), qui ont pu être corrigées par l'arrêté de sanction;

- un règlement pour la fourniture de l'énergie électrique dans la zone portuaire, totalement inadapté à l'objet visé. Il reprenait en effet un règlement concernant la commune en général, abrogé suite à la vente du réseau électrique, dont aucune disposition ne concernait le port;
- une taxe communale visant les "établissements au bénéfice de la patente annuelle de danse". Selon le droit cantonal (articles 26 à 31 de la loi sur les établissements publics (LEP), du 1<sup>er</sup> février 1993 (RSN 933.10)), la redevance annuelle pour les cabarets-dancings et les discothèques est perçue par l'Etat et la commune siège n'en reçoit qu'un pourcentage;
- un arrêté d'un Conseil communal fixant le tarif de l'eau prélevée aux hydrantes. Il prévoyait notamment que la taxe d'épuration était perçue sur cette eau - alors qu'elle ne peut l'être que sur de l'eau destinée à finir dans les égouts - et instituait une réglementation contraire au règlement de base, émanant du Conseil général;

Un recours a été adressé au Tribunal fédéral par un commerçant itinérant contre un règlement communal - et sa sanction par le Conseil d'Etat - fixant des règles d'utilisation du domaine public lors d'une fête villageoise. Le recourant contestait le système d'attribution des places pour les stands, qui donne une priorité aux sociétés et marchands du village. Dans sa réponse au recours, le Conseil d'Etat a soutenu la position de la commune, qui a défendu son système en faisant valoir qu'il s'agit d'une fête locale et que les associations ont besoin des fonds récoltés à cette occasion pour survivre. Elles ne sont donc pas des concurrents directs du commerçant en question.

#### **Article 9.- Annulation de décisions**

Un groupe politique a adressé une dénonciation au Conseil d'Etat, visant le fait que deux membres d'un Conseil général siégeaient dans cet organe en violation des règles d'incompatibilité figurant dans le règlement de commune. Le DFAS a déclaré cette dénonciation prématurée - aucune décision du Conseil général n'était remise en cause - et a invité les dénonciateurs à adresser une demande formelle d'exclusion des intéressés au législatif communal. Il a toutefois attiré leur attention sur le fait qu'il appartient à l'Etat d'interpréter les dispositions relatives aux incompatibilités absolues figurant dans le droit communal mais reprises textuellement du droit cantonal (article 17 alinéa 2 LCo).

Le Conseil d'Etat a admis la dénonciation d'un particulier, visant le règlement concernant le remboursement des frais de déplacement des étudiants et apprentis, adopté par un Conseil communal. Ce dernier avait en effet édicté ce règlement sans être au bénéfice d'une clause de délégation figurant dans un acte arrêté par le Conseil général.

Le règlement lui-même comportait en outre des dispositions illégales: il instituait notamment une voie de recours au Conseil général contre les décisions du Conseil communal octroyant ou refusant la participation aux frais de transport et laissait à l'exécutif une trop grande marge de manoeuvre, sans critères définis, dans l'octroi des subventions.

Le règlement, qui avait en outre été appliqué sans avoir été sanctionné, a été annulé.

#### **Article 17.- Incompatibilités absolues**

Une disposition d'un règlement de commune prévoyant une incompatibilité absolue nouvelle, pour les partenaires enregistrés et les concubins, a été sanctionnée par le Conseil d'Etat, quand bien même l'article 17 actuel, qui règle en principe de manière exhaustive les incompatibilités absolues, ne la prévoit pas. Il a été estimé que cette incompatibilité s'inscrit dans le but visé par la loi, soit empêcher des conflits d'intérêts entre proches, qu'il s'agisse de personnes vivant en commun et/ou ayant des liens de parenté et d'affection. Un projet de loi a d'ailleurs été déposé pour étendre les incompatibilités dans le sens indiqué plus haut.

Une incompatibilité, interdisant aux employés ou fonctionnaires d'organismes intercommunaux dont la commune fait partie de siéger au Conseil général, n'a pas été sanctionnée par le Conseil d'Etat. Les employés d'un syndicat intercommunal sont certes visés par les incompatibilités prévues à l'article 17 LCo, applicable en vertu de l'article 67 LCo, mais seulement vis-à-vis des autorités du syndicat. De tels employés peuvent en revanche siéger dans les législatifs des communes membres du syndicat.

**Article 18.- Incompatibilités relatives**

Comme pour les incompatibilités absolues (voir remarque ad article 17 LCo), une disposition d'un règlement de commune, étendant les incompatibilités relatives aux partenaires enregistrés et aux concubins, a été sanctionnée par le Conseil d'Etat.

**Article 23.- Délibérations du Conseil général**

Il a été rappelé qu'un conseiller général absent ne peut voter. Le Conseil général ne peut prendre des décisions qu'avec des personnes physiquement présentes. Un quorum est d'ailleurs exigé. Des votes par procuration ou par correspondance sont implicitement interdits. Il en va de même de la désignation de suppléants: elle n'est pas possible.

**Article 25.- Attributions du Conseil général**

Une disposition d'un règlement général de commune, prévoyant que le Conseil général peut désigner des membres suppléants, n'a pas été sanctionnée par le Conseil d'Etat. Aucune disposition constitutionnelle ou légale ne permet la nomination, par quelque autorité que ce soit, de suppléants sur le plan communal.

**Article 27.- Bureau du Conseil communal**

En réponse à une commune, il a été précisé que le Conseil communal ne pouvait déléguer à un fonctionnaire communal - hormis le cas du chancelier mentionné à l'article 27 alinéa 3 LCo - le pouvoir de signer des actes en son nom. Au surplus, la signature collective à deux est obligatoire.

Une disposition d'un règlement général de commune prévoyant que "la correspondance et autres écrits peuvent être signés par l'administration communale et le chef du dicastère concerné ou le président" n'a pas non plus été sanctionnée par le Conseil d'Etat. Les "remplaçants" mentionnés à l'article 27 alinéa 2 LCo ne peuvent être que des conseillers communaux désignés à l'avance, soit par exemple le vice-président ou le vice-secrétaire.

**Article 46.- Placement de capitaux**

L'autorisation suivante a été accordée par le Conseil d'Etat:

- prêt de 85.000 francs, garanti par une cédule hypothécaire en deuxième rang, à un club de tennis pour la rénovation de ses installations.

**Article 50.- Participations financières**

Suite à la demande d'une commune, il a été rappelé que la responsabilité des administrateurs est réglée, dans le cas particulier de la participation de corporations de droit public à une société anonyme, par l'article 762 alinéa 4 du Code des obligations (CO). Cette disposition prévoit que la responsabilité susmentionnée est assumée par la corporation, sous réserve du droit de recours selon le droit public applicable. Dans notre canton, ce droit public est la loi sur la responsabilité, du 26 juin 1989 (RSN 150.10), et notamment ses articles 5 à 11 (responsabilité de la collectivité envers les tiers), 12 à 14 (action récursoire de la collectivité publique) et 15 et 16 (responsabilité de l'agent envers la collectivité publique).

**Article 51.- Garanties financières**

Les autorisations suivantes ont été accordées par le Conseil d'Etat:

- garantie par cinq communes, pour des montants respectifs de 112.500, 150.000, 12.500, 12.500 et 12.500 francs, de l'emprunt conclu par un home médicalisé pour sa rénovation et son extension;
- prolongation pour sept ans du cautionnement accordé, pour un montant de 50.000 francs chacune, par deux communes à un club de tennis;
- garantie par une commune, pour un montant de 25.000 francs, de l'emprunt conclu par une association de parents d'élèves pour financer les transformations d'une structure d'accueil de la petite enfance.

**Article 52.- Achats. Ventes. Servitudes**

Le Conseil général peut déléguer au Conseil communal la compétence d'effectuer les transactions immobilières découlant de l'établissement de la mensuration officielle de la commune. En revanche, le Conseil d'Etat n'a pas sanctionné une délégation concernant "les transactions immobilières

de minime importance, nécessaires à la réalisation de projets liés à l'aménagement du territoire ou à l'urbanisme". Il a été jugé qu'elle était beaucoup trop vague.

Sur question d'une commune, il a été précisé que le Conseil communal peut requérir, sans autorisation du Conseil général ni du Conseil d'Etat, l'inscription d'une servitude de limite fictive lorsque le fonds dominant et le fonds servant appartiennent tous deux à la commune. Un immeuble communal est certes grevé mais on ne peut prétendre que ce grèvement est en défaveur de la commune ni qu'il y a perte d'un droit réel restreint. La commune pourrait très bien, sur simple autorisation administrative délivrée en vertu de l'article 55 LCo, modifier l'abornement des deux parcelles de façon à rendre la servitude inutile.

#### **Article 58.- Approbation du budget**

Aucun budget communal pour 2005 n'a été refusé mais plusieurs communes ont été rendues attentives au fait que leur fortune nette risquait de ne plus être suffisante en 2006. Pour une commune, il a fallu attendre le résultat des comptes 2004, meilleur que le résultat budgétisé, pour que le budget 2005 puisse être accepté.

Seules 7 communes (6 en 2004) ont présenté un budget bénéficiaire en 2005. Le total des déficits prévus a été de 46,5 millions de francs (36,6 millions de francs en 2004). C'est le plus gros déficit global jamais budgétisé (le plus important déficit à ce jour a été budgétisé en 2004).

#### **Article 59.- Approbation des comptes**

Le nombre de communes ayant des difficultés à équilibrer les charges et les revenus dans les domaines financés par des taxes causales ainsi que dans les services industriels, s'est un peu réduit. Mais 36 d'entre elles (40 en 2003) ont encore dû comptabiliser une ou plusieurs avances au bilan, principalement dans les chapitres de l'eau (23 communes, pour 1,3 million de francs), des déchets (15 communes, pour 1,2 million de francs) et de l'épuration (12 communes, pour 700.000 francs).

#### **Article 65.- Amortissements - Principe et taux**

Plusieurs taux d'amortissements insuffisants ont été corrigés soit par le service des communes, pour les arrêtés non soumis à sanction, soit par l'arrêté de sanction dans les autres cas.

Suite à la question posée par une commune pour le financement de l'agrandissement d'un port, il a été rappelé que les comptes d'amortissement et d'intérêts doivent être séparés. Le système des annuités constantes - amortissement et intérêts - n'est pas compatible avec la législation cantonale. La stabilité des charges peut s'obtenir - nonobstant les variations du taux d'intérêt moyen de la dette - par l'utilisation des avances ou engagements envers les financements spéciaux dans le chapitre autofinancé du port.

En 2004, les amortissements d'actifs ont totalisé 67,1 millions de francs (66,5 millions de francs en 2003) dont 1,3 million de francs d'amortissements supplémentaires (5,5 millions de francs en 2003). La diminution des amortissements supplémentaires, qui ont passé de 20 millions de francs en 2002 à un million de francs en 2004, montre bien l'importance de la dégradation générale de la situation financière des communes.

#### **Article 66.- Syndicats intercommunaux - Définition**

Le syndicat intercommunal pour l'assainissement des eaux usées de la Châtellenie de Thielle et environs, qui regroupe les communes d'Hauterive, St-Blaise, Marin-Epagnier, Thielle-Wavre, Cornaux et Cressier, est devenu intercantonal puisqu'il a accueilli les communes bernoises de Gals et Gampelen.

A fin 2005, il y a 33 syndicats intercommunaux et un syndicat régional en activité dans le canton.

Une convention intercommunale de police locale a été sanctionnée en 2005, regroupant les communes de Cornaux et Cressier.

#### **Article 73.- Conseil intercommunal. A Composition**

Il a été rappelé qu'en l'état actuel du droit cantonal, le vote d'un membre du Conseil intercommunal par procuration ou par correspondance n'est pas possible. Il en va de même du vote d'un "remplaçant", la loi n'autorisant pas la nomination de suppléants.

Suite à la question d'une commune qui a été invitée à régulariser une situation illégale, il a également été précisé que l'éligibilité des étrangers dans les autorités communales ou intercommunales est réglée exclusivement par les articles 15, 73, 77 et 78a LCo. L'article 47 de la Constitution neu-

châteloise (Cst.NE) ne vise que l'éligibilité des étrangers pour les autorités judiciaires. Les articles 73 et 77 LCo exigent clairement la nationalité suisse: l'élection d'une personne de nationalité étrangère est illégale et ses votes seraient nuls.

## 14.16. Tableaux statistiques

On trouve ci-après les 34 tableaux statistiques suivants, qui concernent l'ensemble des communes (nos 0 à 33) et les syndicats intercommunaux et régionaux (no 34):

### Fiscalité

1. Taux des impôts communaux et taxes des communes en 2005
2. Impôts communaux perçus en 2004
3. Détermination des indices des ressources fiscales (IRF) et de charge fiscale (ICF) en 2004. Coefficients d'impôt 2004 et 2005
4. Coefficient d'impôt. Effort fiscal. Revenu fiscal. Coefficient et revenu fiscal inverse. Masse imposable en 2004
5. Classements des communes selon le coefficient d'impôt, l'effort fiscal, le revenu fiscal et leur combinaison en 2004
6. Simulation des coefficients d'impôt permettant l'équilibre des comptes 2004

### Comptes de fonctionnement 2004

7. Comptes de fonctionnement 2004. Récapitulation fonctionnelle. Charges
8. Comptes de fonctionnement 2004. Récapitulation fonctionnelle. Revenus
9. Comptes de fonctionnement 2004. Récapitulation fonctionnelle. Résultats nets
10. Comptes de fonctionnement 2004. Récapitulation fonctionnelle. Charges par habitant
11. Comptes de fonctionnement 2004. Récapitulation fonctionnelle. Revenus par habitant
12. Comptes de fonctionnement 2004. Récapitulation fonctionnelle. Résultats nets par habitant
13. Comptes de fonctionnement 2004. Récapitulation par nature. Charges
14. Comptes de fonctionnement 2004. Récapitulation par nature. Revenus
15. Comptes de fonctionnement 2004. Récapitulation par nature. Charges par habitant
16. Comptes de fonctionnement 2004. Récapitulation par nature. Revenus par habitant
17. Parts des communes aux principales charges réparties entre l'Etat et les communes en 2004
18. Charges des principaux domaines autofinancés et bénéfiques des services industriels versés au compte de fonctionnement en 2004
19. Amortissements d'actifs et résultats "réels" en 2004. Charge de la dette consolidée. Taux d'intérêt de la dette

### Comptes des investissements 2004

20. Comptes des investissements 2004. Récapitulation fonctionnelle. Résultats nets

### Bilans communaux à fin 2004

21. Bilans communaux à fin 2004. Actif
22. Bilans communaux à fin 2004. Passif
23. Avances aux financements spéciaux à fin 2004
24. Engagements envers les financements spéciaux (réserves affectées) à fin 2004
25. Dette publique par habitant à fin 2004. Fortune nette ou découvert par habitant à fin 2004

**Divers (Fonds d'aide aux communes. Indicateurs financiers. Péréquation financière intercommunale)**

26. Aides du fonds d'aide aux communes à fin 2005
27. Marge d'autofinancement en 2004
28. Indicateurs financiers harmonisés des communes en 2004 (1<sup>ère</sup> partie)
29. Indicateurs financiers harmonisés des communes en 2004 (2<sup>ème</sup> partie)
30. Indicateurs financiers complémentaires des communes en 2004
31. Indicateurs harmonisés et complémentaires. Evolution pour l'ensemble des communes et l'Etat de 2000 à 2004
32. Péréquation financière intercommunale en 2004
33. Péréquation financière intercommunale en 2005: comparaisons

**Syndicats intercommunaux**

34. Syndicats intercommunaux et régionaux. Comptes des investissements 2004. Bilans à fin 2004

**Taux des impôts communaux et taxes des communes en 2005**
**Tableau 1**

	Communes	Population au 31.12.2004	Coefficient d'impôt en %	Taux maximal (en %) sur le revenu (dès Frs 180'000)	Taux maximal (en o/oo) sur la fortune (dès Frs 500'000)	Impôt foncier en o/oo	Tarif de vente de l'eau (par m3) en francs	Taxe d'épuration		Taxe de déchets	
								Par m3 d'eau en francs	Par facture d'eau en %	Par habitant en francs	Par ménage en francs
1	Neuchâtel	31872	62	9.0	2.2	1.5	1.58	1.40			125
2	Hauterive	2539	65	9.4	2.3	-	2.10	3.25			135
3	Saint-Blaise	3101	55	8.0	2.0	1.5	1.00	3.10			108
4	Marin-Epagnier	3987	47	6.8	1.7	-	1.20	2.00		110	
5	Thielle-Wavre	661	78	11.3	2.8	-	1.90	6.00		100	
6	Cornaux	1516	55	8.0	2.0	1.5	1.50	2.50			120
7	Cressier	1897	74	10.7	2.7	1.5	1.45	3.95		130	
8	Ençes	291	75	10.9	2.7	1.5	2.70		75		120
9	Le Landeron	4333	49	7.1	1.8	1.5	1.95	2.25			123
10	Lignières	937	64	9.3	2.3	-	3.00	3.00			105
11	Boudry	5008	68	9.9	2.4	1.5	1.20	1.20			115
12	Cortailod	4401	60	8.7	2.2	1.5	1.50	1.45			95
13	Colombier	5029	55	8.0	2.0	1.5	1.50	1.40			85
14	Auvernier	1548	47	6.8	1.7	1.5	1.15	1.50		120	
15	Peseux	5609	64	9.3	2.3	1.5	1.50	1.30			100
16	Corcelles-Cormondrèche	4091	72	10.4	2.6	-	1.75	2.50		100	
17	Bôle	1780	60	8.7	2.2	1.5	1.75	2.50		120	
18	Rochefort	1037	59	8.6	2.1	1.5	1.75		80	60	
19	Brot-Dessous	95	65	9.4	2.3	-	1.50	-			150
20	Bevaix	3732	61	8.8	2.2	1.5	0.90	1.00			104
21	Gorgier	1779	60	8.7	2.2	1.5	1.90	2.85			140
22	Saint-Aubin-Sauges	2422	70	10.2	2.5	-	1.95	2.75			112
23	Fresens	195	55	8.0	2.0	1.5	2.10	2.80			140
24	Montalchez	195	77	11.2	2.8	1.5	4.00	4.00			100
25	Vaumarcus	229	33	4.8	1.2	1.5	1.30	1.95		130	
26	Môtiers	824	75	10.9	2.7	1.5	0.90	2.00			85
27	Couvet	2803	73	10.6	2.6	-	1.10	1.55		112.80	
28	Travers	1215	83	12.0	3.0	1.5	1.10	2.00			92
29	Noiraique	488	88	12.8	3.2	1.5	1.10	1.30			120
30	Boveresse	385	78	11.3	2.8	1.5	1.10	1.70			100
31	Fleurier	3660	70	10.2	2.5	1.5	1.10	1.10			100
32	Buttes	634	78	11.3	2.8	1.5	1.70	1.70			102
33	La Côte-aux-Fées	505	59	8.6	2.1	-	1.85	1.80			100
34	Saint-Sulpice	609	76	11.0	2.7	1	2.20	1.10			100
35	Les Verrières	731	74	10.7	2.7	1.5	2.70	2.40			75
36	Les Bayards	357	82	11.9	3.0	-	3.00	2.80			110
37	Cernier	1997	66	9.6	2.4	1.5	2.50	3.00			120
38	Chézard-Saint-Martin	1643	74	10.7	2.7	1.5	2.20	4.30		130	
39	Dombresson	1608	63	9.1	2.3	-	3.30	2.70			94
40	Villiers	399	66	9.6	2.4	1.5	4.00	3.00			68
41	Le Pâquier	217	68	9.9	2.4	1.5	1.00	2.40			145
42	Savaignier	1004	63	9.1	2.3	1.5	2.30	4.10			100
43	Fenin-Vilars-Saules	768	60	8.7	2.2	-	2.30	4.20			95
44	Fontaines	994	58	8.4	2.1	1.5	2.40	3.00			110
45	Engollon	86	54	7.8	1.9	1.5	3.50	3.50			150
46	Fontainemelon	1652	57	8.3	2.1	1.5	1.95	2.70			102
47	Les Hauts-Geneveys	840	62	9.0	2.2	1.5	2.15	3.00			135
48	Boudevilliers	702	60	8.7	2.2	-	2.90	1.10			98
49	Valanqin	407	65	9.4	2.3	1.5	1.80	2.70			100
50	Coffrane	618	67	9.7	2.4	1.5	3.90	1.00			100
51	Les Geneveys/Coffrane	1443	60	8.7	2.2	1.5	1.60	1.80			132
52	Montmollin	545	53	7.7	1.9	1.5	1.50	1.95			95
53	Le Locle	10351	70	10.2	2.5	1.5	2.90	1.80			157
54	Les Brenets	1153	60	8.7	2.2	1.5	2.55	3.00			130
55	Le Cerneux-Péquignot	338	74	10.7	2.7	-	2.20	-			110
56	La Brévine	703	78	11.3	2.8	1.5	2.20		87		85
57	La Chaux-du-Milieu	433	74	10.7	2.7	1.5	2.20		90		95
58	Les Ponts-de-Martel	1266	72	10.4	2.6	1.5	2.40		55		150
59	Brot-Plamboz	251	76	11.0	2.7	-	2.37	-			75
60	La Chaux-de-Fonds	37287	70	10.2	2.5	1.5	1.99	1.33			139.80
61	Les Planchettes	227	80	11.6	2.9	-	3.76	-			130
62	La Sagne	964	70	10.2	2.5	1.5	2.15	3.70			150
	Ensemble des communes	168'391	64.1			46	62	53	5	10	52
Le coefficient de l'impôt cantonal des personnes physiques est de 130% depuis 2005 (100% en 2004). L'impôt communal des personnes morales est identique à l'impôt cantonal (100%).											

**Impôts communaux perçus en 2004**
**Tableau 2**

	Personnes physiques		Dont impôts des frontaliers	Dont impôts à la source	Personnes morales		Taxe foncière	Impôts fonciers	Total	
	en francs	par habitant			en francs	par habitant			en francs	par habitant
1 Neuchâtel	95'807'047	3'006	527'861	5'994'823	40'355'796	1'266	1'959'311	0	138'122'154	4'334
2 Hauterive	8'420'137	3'316	19'244	254'995	210'658	83	1'598	0	8'632'393	3'400
3 Saint-Blaise	10'266'725	3'311	39'233	201'974	831'887	268	41'975	0	11'140'587	3'593
4 Marin-Epagnier	8'758'692	2'197	87'026	215'354	6'338'221	1'590	0	0	15'096'913	3'787
5 Thielle-Wavre	2'288'450	3'462	2'853	19'838	49'849	75	0	0	2'338'299	3'538
6 Cornaux	3'605'717	2'378	20'092	74'654	1'003'394	662	27'255	0	4'636'366	3'058
7 Cressier	4'657'026	2'455	8'798	110'407	292'554	154	80'265	0	5'029'845	2'651
8 Enghes	1'117'078	3'839	0	13'591	26'238	90	1'050	0	1'144'366	3'933
9 Le Landeron	10'681'226	2'465	25'442	181'111	1'084'698	250	0	0	11'765'924	2'715
10 Lignières	2'389'645	2'550	2'259	35'269	21'343	23	0	0	2'410'988	2'573
11 Boudry	13'598'728	2'715	115'796	452'248	496'345	99	138'264	0	14'233'337	2'842
12 Cortaillod	12'640'998	2'872	47'793	180'421	529'081	120	88'825	0	13'258'904	3'013
13 Colombier	13'407'807	2'666	28'652	287'539	160'353	32	129'271	0	13'697'431	2'724
14 Auvemier	7'042'445	4'549	19'379	118'398	610'132	394	13'499	0	7'666'076	4'952
15 Peseux	15'598'172	2'781	22'826	378'082	833'032	149	137'799	0	16'569'003	2'954
16 Corcelles-Cormondrèche	13'677'210	3'343	7'728	169'118	582'462	142	538	0	14'260'210	3'486
17 Bôle	5'302'404	2'979	22'826	87'240	38'943	22	5'306	0	5'346'653	3'004
18 Rochefort	3'348'651	3'229	9'036	56'965	13'042	13	7'278	0	3'368'971	3'249
19 Brot-Dessous	257'843	2'714	0	6'829	4'495	47	0	0	262'338	2'761
20 Bevaix	10'650'945	2'854	24'491	155'360	614'010	165	36'084	0	11'301'039	3'028
21 Gorgier	6'375'519	3'584	7'014	66'471	217'904	122	37'159	0	6'630'582	3'727
22 Saint-Aubin-Sauges	7'041'107	2'907	19'735	195'230	155'886	64	0	0	7'196'993	2'972
23 Fresens	423'108	2'170	34'477	996	14'483	74	0	0	437'591	2'244
24 Montalchez	482'149	2'473	0	10'057	1'746	9	230	27'557	511'682	2'624
25 Vaumarcus	742'999	3'245	0	137'890	282'366	1'233	0	0	1'025'365	4'478
26 Môtiers	2'198'140	2'668	139'098	6'896	36'511	44	0	0	2'234'651	2'712
27 Couvet	6'621'803	2'362	216'494	156'626	288'077	103	0	0	6'909'880	2'465
28 Travers	2'617'562	2'154	20'805	53'581	86'226	71	11'607	0	2'715'395	2'235
29 Noiraigue	1'159'121	2'375	11'770	51'382	7'359	15	0	0	1'166'480	2'390
30 Boveresse	787'825	2'046	1'664	15'301	9'760	25	0	0	797'585	2'072
31 Fleurier	8'591'372	2'347	287'113	106'101	1'488'507	407	45'883	0	10'125'762	2'767
32 Buttes	1'433'111	2'260	4'042	4'080	33'187	52	0	0	1'466'298	2'313
33 La Côte-aux-Fées	1'231'136	2'438	126'734	3'725	-185'210	-367	0	0	1'045'926	2'071
34 Saint-Sulpice	1'248'504	2'050	39'114	22'298	99'023	163	5'578	0	1'353'105	2'222
35 Les Verrières	1'472'387	2'014	36'974	2'256	23'712	32	4'866	0	1'500'965	2'053
36 Les Bayards	721'052	2'020	3'210	2'409	12'874	36	0	0	733'926	2'056
37 Cernier	5'407'711	2'708	15'931	51'984	91'424	46	0	0	5'499'135	2'754
38 Chézard-Saint-Martin	4'678'661	2'848	6'895	37'817	48'227	29	0	0	4'726'888	2'877
39 Dombresson	4'300'999	2'675	14'742	122'874	218'569	136	0	0	4'519'568	2'811
40 Villiers	1'175'920	2'947	7'014	8'888	3'437	9	0	0	1'179'357	2'956
41 Le Pâquier	654'048	3'014	0	39'062	21'583	99	0	0	675'631	3'114
42 Savagnier	2'513'466	2'503	4'518	41'664	27'854	28	0	0	2'541'320	2'531
43 Fenin-Vilars-Saules	2'305'307	3'002	8'322	15'502	31'711	41	0	0	2'337'018	3'043
44 Fontaines	2'594'860	2'611	81'557	34'269	89'761	90	18'252	0	2'702'873	2'719
45 Engollon	307'367	3'574	0	0	1'366	16	0	0	308'733	3'590
46 Fontainemelon	4'385'318	2'655	269'637	103'340	348'324	211	72'113	0	4'805'755	2'909
47 Les Hauts-Geneveys	2'357'762	2'807	1'546	92'045	37'230	44	384	0	2'395'376	2'852
48 Boudevilliers	1'972'766	2'810	31'386	100'822	17'893	25	0	0	1'990'659	2'836
49 Valanqin	1'091'317	2'681	0	24'928	23'707	58	0	0	1'115'024	2'740
50 Coffrane	1'723'237	2'788	0	2'002	80'656	131	2'955	0	1'806'848	2'924
51 Les Geneveys/Coffrane	3'591'283	2'489	97'488	85'301	319'828	222	279	0	3'911'390	2'711
52 Montmollin	1'473'260	2'703	0	32'545	10'797	20	1'928	0	1'485'985	2'727
53 Le Locle	27'277'739	2'635	3'052'555	565'244	5'411'331	523	258'181	1'002'852	33'950'103	3'280
54 Les Brenets	3'446'646	2'989	1'066'897	30'012	447'767	388	0	0	3'894'413	3'378
55 Le Cerneux-Péquignot	787'638	2'330	10'224	498	18'539	55	0	0	806'177	2'385
56 La Brévine	1'546'089	2'199	32'456	4'302	27'554	39	0	0	1'573'643	2'238
57 La Chaux-du-Milieu	1'077'159	2'488	9'630	2'072	8'918	21	3'293	0	1'089'370	2'516
58 Les Ponts-de-Martel	3'027'254	2'391	109'376	39'912	66'474	53	4'021	0	3'097'749	2'447
59 Brot-Plamboz	574'750	2'290	2'378	1'552	45'805	182	507	0	621'062	2'474
60 La Chaux-de-Fonds	102'833'912	2'758	5'005'401	2'735'328	8'510'791	228	1'593'304	3'965'802	116'903'809	3'135
61 Les Planchettes	522'774	2'303	7'609	13'253	41'446	183	0	0	564'220	2'486
62 La Sagne	2'249'308	2'333	72'165	9'062	33'293	35	5'463	0	2'288'064	2'374
Ensemble des communes	470'540'392	2'801	11'887'306	14'041'793	72'653'229	432	4'734'321	4'996'211	552'924'153	3'291
Chiffres de 2003	471'300'697	2'817	11'328'196	12'690'295	65'620'010	392	4'936'175	5'085'045	546'941'927	3'269

Détermination des indices des ressources fiscales (IRF) et de charge fiscale (ICF) en 2004. Coefficients d'impôt 2004 et 2005

Tableau 3

	Impôts communaux avec impôts fonciers et taxes foncières, sans impôts frontaliers ni impôts source	Impôt d'Etat	Revenu fiscal (RF) (impôt d'Etat par habitant)	IRF = Revenu fiscal relatif (RFR)	ICF = Effort fiscal (EF) en %	Coefficients d'impôt 2004	Coefficients d'impôt 2005	Variations en 2005 (hors bascule + 30 / - 30 points)	
1	Neuchâtel	131'599'470	140'747'690	4'416	133	93.5003	90	62	2
2	Hauterive	8'358'154	9'326'499	3'673	111	89.6173	90	65	5
3	Saint-Blaise	10'899'380	12'645'667	4'078	123	86.1906	85	55	
4	Marin-Epagnier	14'794'533	19'026'183	4'772	144	77.7588	70	47	7
5	Thielle-Wavre	2'315'607	2'493'651	3'773	114	92.8601	93	78	15
6	Cornaux	4'541'620	5'142'503	3'392	102	88.3154	85	55	
7	Cressier	4'910'640	5'171'751	2'726	82	94.9512	95	74	9
8	Enses	1'130'775	1'154'868	3'969	120	97.9138	98	75	7
9	Le Landeron	11'559'371	14'413'850	3'327	101	80.1963	79	49	
10	Lignières	2'373'460	2'541'715	2'713	82	93.3803	94	64	
11	Boudry	13'665'293	13'941'278	2'784	84	98.0204	98	68	
12	Cortailod	13'030'690	14'728'628	3'347	101	88.4719	90	60	
13	Colombier	13'381'240	15'760'199	3'134	95	84.9053	85	55	
14	Auvernier	7'528'299	9'743'509	6'294	190	77.2648	77	47	
15	Peseux	16'168'095	17'338'667	3'091	93	93.2488	94	64	
16	Corcelles-Cormondrèche	14'083'364	15'736'993	3'847	116	89.4921	89.2	72	12.8
17	Bôle	5'236'587	6'179'191	3'471	105	84.7455	85	60	5
18	Rochefort	3'302'970	3'710'026	3'578	108	89.0282	89	59	
19	Brot-Dessous	255'509	273'897	2'883	87	93.2867	95	65	
20	Bevaix	11'121'188	12'212'618	3'272	99	91.0631	91	61	
21	Gorgier	6'557'097	7'259'851	4'081	123	90.3200	90	60	
22	Saint-Aubin-Sauges	6'982'028	7'151'926	2'953	89	97.6244	100	70	
23	Fresens	402'118	467'071	2'395	72	86.0934	85	55	
24	Montalchez	501'625	432'712	2'219	67	115.9257	110	77	-3
25	Vaumarcs	887'475	1'240'381	5'417	164	71.5486	63	33	
26	Môtiers	2'088'657	2'002'223	2'430	73	104.3169	105	75	
27	Couvét	6'536'761	6'358'022	2'268	69	102.8112	103	73	
28	Travers	2'641'009	2'337'981	1'924	58	112.9611	113	83	
29	Noiraique	1'103'328	939'919	1'926	58	117.3854	118	88	
30	Boveresse	780'620	721'696	1'875	57	108.1647	108	78	
31	Fleurier	9'732'548	9'717'886	2'655	80	100.1509	100	70	
32	Buttes	1'458'176	1'374'633	2'168	66	106.0775	108	78	
33	La Côte-aux-Fées	915'467	1'073'331	2'125	64	85.2922	89	59	
34	Saint-Sulpice	1'291'693	1'244'406	2'043	62	103.8000	101	76	5
35	Les Verrières	1'461'735	1'417'916	1'940	59	103.0904	104	74	
36	Les Bayards	728'307	649'758	1'820	55	112.0890	112	82	
37	Cernier	5'431'220	5'682'616	2'846	86	95.5761	96	66	
38	Chézard-Saint-Martin	4'682'176	4'513'286	2'747	83	103.7420	104	74	
39	Dombresson	4'381'952	4'711'477	2'930	89	93.0059	93	63	
40	Villiers	1'163'455	1'202'491	3'014	91	96.7538	96	66	
41	Le Pâquier	636'569	665'932	3'069	93	95.5906	98	68	
42	Savaagnier	2'495'138	2'866'494	2'855	86	87.0449	89	63	4
43	Fenin-Vilars-Saules	2'313'194	2'600'920	3'387	102	88.9376	90	60	
44	Fontaines	2'587'047	3'043'833	3'062	93	84.9931	85	58	3
45	Enqollon	308'733	398'995	4'639	140	77.3777	77	54	7
46	Fontainemelon	4'432'778	5'315'668	3'218	97	83.3908	82	57	5
47	Les Hauts-Geneveys	2'301'785	2'504'898	2'982	90	91.8914	92	62	
48	Boudevilliers	1'858'451	2'072'703	2'953	89	89.6631	90	60	
49	Valanjin	1'090'097	1'146'568	2'817	85	95.0747	95	65	
50	Coffrane	1'786'846	1'839'391	2'976	90	97.1434	97	67	
51	Les Geneveys/Coffrane	3'728'601	4'115'871	2'852	86	90.5908	90	60	
52	Montmollin	1'453'440	1'936'760	3'554	107	75.0449	75	53	8
53	Le Locle	30'332'304	29'252'458	2'826	85	103.6915	100	70	
54	Les Brenets	2'797'504	3'489'675	3'027	91	80.1652	75	60	15
55	Le Cerneux-Péquinot	795'455	748'122	2'213	67	106.3270	108	74	-4
56	La Brévine	1'536'885	1'418'887	2'018	61	108.3163	108	78	
57	La Chaux-du-Milieu	1'077'668	1'004'263	2'319	70	107.3093	108	74	-4
58	Les Ponts-de-Martel	2'948'461	2'894'764	2'287	69	101.8550	102	72	
59	Brot-Plamboz	617'131	578'685	2'306	70	106.6438	108	76	-2
60	La Chaux-de-Fonds	109'163'080	103'964'610	2'788	84	105.0002	100	70	
61	Les Planchettes	543'358	499'792	2'202	67	108.7168	110	80	
62	La Sagne	2'206'837	2'206'395	2'289	69	100.0200	100	70	
	Ensemble des communes	526'995'055	557'354'649	3'310	100	94.5529 (2004)	92.6 (2005)	64.1	19 communes
	Chiffres de 2003	518'794'740	545'762'989	3'249	100	95.0586 (2003)	92.6 (2004)	92.6	14 communes

**Coefficient d'impôt - Effort fiscal - Revenu fiscal - Coefficient et revenu fiscal inverse - Masse imposable en 2004**

**Tableau 4**

	Coefficient d'impôt	Coefficient d'impôt relatif (CIR)	Effort fiscal (EF)	Effort fiscal relatif (EFR)	Effort fiscal relatif inverse (EFRI)	Revenu fiscal (Impôt d'Etat par habitant) (RF)	Revenu fiscal relatif (RFR)	Revenu fiscal relatif inverse (RFRI)	CIR+RFRI	Masse imposable (MI) (Fortune+revenu+capital + bénéfice par habitant)	Masse imposable relative (MIR)
									2		
1 Neuchâtel	90	97	93.5	99	101	4'416	133	75	86	1'068'863	333
2 Hauterive	90	97	89.6	95	106	3'673	111	90	94	152'482	48
3 Saint-Blaise	85	92	86.2	91	110	4'078	123	81	86	213'703	67
4 Marin-Epagnier	70	76	77.8	82	122	4'772	144	69	72	294'914	92
5 Thielle-Wavre	93	100	92.9	98	102	3'773	114	88	94	178'218	56
6 Cornaux	85	92	88.3	93	107	3'392	102	98	95	160'542	50
7 Cressier	95	103	95.0	100	100	2'726	82	121	112	123'863	39
8 Enqes	98	106	97.9	104	97	3'969	120	83	95	137'266	43
9 Le Landeron	79	85	80.2	85	118	3'327	101	99	92	177'836	55
10 Lignières	94	102	93.4	99	101	2'713	82	122	112	100'863	31
11 Boudry	98	106	98.0	104	96	2'784	84	119	112	116'328	36
12 Cortaillod	90	97	88.5	94	107	3'347	101	99	98	169'143	53
13 Colombier	85	92	84.9	90	111	3'134	95	106	99	141'964	44
14 Auvornier	77	83	77.3	82	122	6'294	190	53	68	344'184	107
15 Peseux	94	102	93.2	99	101	3'091	93	107	104	124'313	39
16 Corcelles-Cormondrèche	89	96	89.5	95	106	3'847	116	86	91	173'759	54
17 Bôle	85	92	84.7	90	112	3'471	105	95	94	158'787	49
18 Rochefort	89	96	89.0	94	106	3'578	108	93	94	151'213	47
19 Brot-Dessous	95	103	93.3	99	101	2'883	87	115	109	120'669	38
20 Bevaix	91	98	91.1	96	104	3'272	99	101	100	142'437	44
21 Gorgier	90	97	90.3	96	105	4'081	123	81	89	199'868	62
22 Saint-Aubin-Sauges	100	108	97.6	103	97	2'953	89	112	110	146'688	46
23 Fresens	85	92	86.1	91	110	2'395	72	138	115	155'036	48
24 Montalchez	110	119	115.9	123	82	2'219	67	149	134	118'341	37
25 Vaumarcus	63	68	71.5	76	132	5'417	164	61	65	211'358	66
26 Môtiers	105	113	104.3	110	91	2'430	73	136	125	109'073	34
27 Couvet	103	111	102.8	109	92	2'268	69	146	129	115'380	36
28 Travers	113	122	113.0	119	84	1'924	58	172	147	103'110	32
29 Noiraigue	118	127	117.4	124	81	1'926	58	172	150	80'552	25
30 Boveresse	108	117	108.2	114	87	1'875	57	177	147	102'561	32
31 Fleurier	100	108	100.2	106	94	2'655	80	125	116	132'629	41
32 Buttes	108	117	106.1	112	89	2'168	66	153	135	107'541	34
33 La Côte-aux-Fées	89	96	85.3	90	111	2'125	64	156	126	193'080	60
34 Saint-Sulpice	101	109	103.8	110	91	2'043	62	162	136	96'800	30
35 Les Verrières	104	112	103.1	109	92	1'940	59	171	141	105'560	33
36 Les Bayards	112	121	112.1	119	84	1'820	55	182	151	98'392	31
37 Cernier	96	104	95.6	101	99	2'846	86	116	110	105'843	33
38 Chézard-Saint-Martin	104	112	103.7	110	91	2'747	83	120	116	103'580	32
39 Dombresson	93	100	93.0	98	102	2'930	89	113	107	102'110	32
40 Villiers	96	104	96.8	102	98	3'014	91	110	107	130'438	41
41 Le Pâquier	98	106	95.6	101	99	3'069	93	108	107	129'299	40
42 Savagnier	89	96	87.0	92	109	2'855	86	116	106	103'585	32
43 Fenin-Vilars-Saules	90	97	88.9	94	106	3'387	102	98	97	121'700	38
44 Fontaines	85	92	85.0	90	111	3'062	93	108	100	122'914	38
45 Engollon	77	83	77.4	82	122	4'639	140	71	77	185'954	58
46 Fontainemelon	82	89	83.4	88	113	3'218	97	103	96	111'424	35
47 Les Hauts-Geneveys	92	99	91.9	97	103	2'982	90	111	105	109'820	34
48 Boudevilliers	90	97	89.7	95	105	2'953	89	112	105	110'231	34
49 Valangin	95	103	95.1	101	99	2'817	85	117	110	130'736	41
50 Coffrane	97	105	97.1	103	97	2'976	90	111	108	125'391	39
51 Les Geneveys/Coffrane	90	97	90.6	96	104	2'852	86	116	107	150'019	47
52 Montmolin	75	81	75.0	79	126	3'554	107	93	87	130'392	41
53 Le Locle	100	108	103.7	110	91	2'826	85	117	113	141'223	44
54 Les Brenets	75	81	80.2	85	118	3'027	91	109	95	215'502	67
55 Le Cerneux-Péquignot	108	117	106.3	112	89	2'213	67	150	133	110'978	35
56 La Brévine	108	117	108.3	115	87	2'018	61	164	140	120'527	38
57 La Chaux-du-Milieu	108	117	107.3	113	88	2'319	70	143	130	106'361	33
58 Les Ponts-de-Martel	102	110	101.9	108	93	2'287	69	145	127	114'325	36
59 Brot-Plamboz	108	117	106.6	113	89	2'306	70	144	130	152'484	48
60 La Chaux-de-Fonds	100	108	105.0	111	90	2'788	84	119	113	136'865	43
61 Les Planchettes	110	119	108.7	115	87	2'202	67	150	135	129'384	40
62 La Sagne	100	108	100.0	106	95	2'289	69	145	126	110'719	34
Moyenne ensemble des communes	92.6	100	94.6	100	100	3'310	100	100		320'947	100
Chiffres de 2003	92.6		95.1			3'249				302'895	

Classements des communes selon le coefficient d'impôt, l'effort fiscal, le revenu fiscal et leur combinaison en 2004

Tableau 5

	Coefficient d'impôt	CIR	Effort fiscal	EFR	Revenu fiscal	RFR	Coefficient et revenu fiscal inverse	CIR+RFR	Effort fiscal et revenu fiscal inverse	EFR+RFR
								2		2
1	Vaumarcus	68	1 Vaumarcus	76	1 Auvernier	190	1 Vaumarcus	65	1 Auvernier	67
2	Marin-Epagnier	76	2 Montmollin	79	2 Vaumarcus	164	2 Vaumarcus	68	2 Vaumarcus	68
3	Montmollin	81	3 Auvernier	82	3 Marin-Epagnier	144	3 Marin-Epagnier	72	3 Marin-Epagnier	76
4	Les Brenets	81	4 Engollon	82	4 Engollon	140	4 Engollon	77	4 Engollon	77
5	Auvernier	83	5 Marin-Epagnier	82	5 Neuchâtel	133	5 Neuchâtel	86	5 Saint-Blaise	86
6	Engollon	83	6 Les Brenets	85	6 Gorgier	123	6 Saint-Blaise	86	6 Montmollin	86
7	Le Landeron	85	7 Le Landeron	85	7 Saint-Blaise	123	7 Montmollin	87	7 Neuchâtel	87
8	Fontainemelon	89	8 Fontainemelon	88	8 Enges	120	8 Gorgier	89	8 Gorgier	88
9	Saint-Blaise	92	9 Bôle	90	9 Corcelles-Cormondrèche	116	9 Corcelles-Cormondrèche	91	9 Corcelles-Cormondrèche	90
10	Cornaux	92	10 Colombier	90	10 Thielle-Wavre	114	10 Le Landeron	92	10 Le Landeron	92
11	Colombier	92	11 Fontaines	90	11 Hauterive	111	11 Bôle	94	11 Hauterive	92
12	Bôle	92	12 La Côte-aux-Fées	90	12 Rochefort	108	12 Hauterive	94	12 Bôle	92
13	Fresens	92	13 Fresens	91	13 Montmollin	107	13 Thielle-Wavre	94	13 Thielle-Wavre	93
14	Fontaines	92	14 Saint-Blaise	91	14 Bôle	105	14 Rochefort	94	14 Rochefort	93
15	Rochefort	96	15 Savagnier	92	15 Cornaux	102	15 Enges	95	15 Enges	93
16	La Côte-aux-Fées	96	16 Cornaux	93	16 Fenin-Vilars-Saules	102	16 Cornaux	95	16 Cornaux	95
17	Savagnier	96	17 Cortailod	94	17 Cortailod	101	17 Les Brenets	95	17 Fontainemelon	96
18	Corcelles-Cormondrèche	96	18 Fenin-Vilars-Saules	94	18 Le Landeron	101	18 Fontainemelon	96	18 Fenin-Vilars-Saules	96
19	Neuchâtel	97	19 Rochefort	94	19 Bevaix	99	19 Fenin-Vilars-Saules	97	19 Cortailod	96
20	Hauterive	97	20 Corcelles-Cormondrèche	95	20 Fontainemelon	97	20 Cortailod	98	20 Les Brenets	97
21	Cortailod	97	21 Hauterive	95	21 Colombier	95	21 Colombier	99	21 Colombier	98
22	Gorgier	97	22 Boudevilliers	95	22 Peseux	93	22 Bevaix	100	22 Bevaix	99
23	Fenin-Vilars-Saules	97	23 Gorgier	96	23 Le Pâquier	93	23 Fontaines	100	23 Fontaines	99
24	Boudevilliers	97	24 Les Geneveys/Coffrane	96	24 Fontaines	93	24 Peseux	104	24 Peseux	103
25	Les Geneveys/Coffrane	97	25 Bevaix	96	25 Les Brenets	91	25 Boudevilliers	105	25 Boudevilliers	103
26	Bevaix	98	26 Les Hauts-Geneveys	97	26 Villiers	91	26 Les Hauts-Geneveys	105	26 Savagnier	104
27	Les Hauts-Geneveys	99	27 Thielle-Wavre	98	27 Les Hauts-Geneveys	90	27 Savagnier	106	27 Les Hauts-Geneveys	104
28	Thielle-Wavre	100	28 Dombresson	98	28 Coffrane	90	28 Les Geneveys/Coffrane	107	28 Le Pâquier	104
29	Dombresson	100	29 Peseux	99	29 Saint-Aubin-Sauges	89	29 Dombresson	107	29 Dombresson	106
30	Lignièrès	102	30 Brot-Dessous	99	30 Boudevilliers	89	30 Villiers	107	30 Les Geneveys/Coffrane	106
31	Peseux	102	31 Lignièrès	99	31 Dombresson	89	31 Le Pâquier	107	31 Villiers	106
32	Cressier	103	32 Neuchâtel	99	32 Brot-Dessous	87	32 Coffrane	108	32 Brot-Dessous	107
33	Brot-Dessous	103	33 Cressier	100	33 Savagnier	86	33 Brot-Dessous	109	33 Coffrane	107
34	Valangin	103	34 Valangin	101	34 Les Geneveys/Coffrane	86	34 Cernier	110	34 Saint-Aubin-Sauges	108
35	Cernier	104	35 Cernier	101	35 Cernier	86	35 Saint-Aubin-Sauges	110	35 Cernier	109
36	Villiers	104	36 Le Pâquier	101	36 Le Locle	85	36 Valangin	110	36 Valangin	109
37	Coffrane	105	37 Villiers	102	37 Valangin	85	37 Lignièrès	112	37 Lignièrès	110
38	Enges	106	38 Coffrane	103	38 La Chaux-de-Fonds	84	38 Cressier	112	38 Cressier	111
39	Boudry	106	39 Saint-Aubin-Sauges	103	39 Boudry	84	39 Boudry	112	39 Boudry	111
40	Le Pâquier	106	40 Enges	104	40 Chézard-Saint-Martin	83	40 Le Locle	113	40 Le Locle	113
41	Saint-Aubin-Sauges	108	41 Boudry	104	41 Cressier	82	41 La Chaux-de-Fonds	113	41 Fresens	115
42	Fleurier	108	42 La Sagne	106	42 Lignièrès	82	42 Fresens	115	42 La Chaux-de-Fonds	115
43	Le Locle	108	43 Fleurier	106	43 Fleurier	80	43 Fleurier	116	43 Chézard-Saint-Martin	115
44	La Chaux-de-Fonds	108	44 Les Ponts-de-Martel	108	44 Môtiers	73	44 Chézard-Saint-Martin	116	44 Fleurier	115
45	La Sagne	108	45 Couvet	109	45 Fresens	72	45 Môtiers	125	45 La Côte-aux-Fées	123
46	Saint-Sulpice	109	46 Les Verrières	109	46 La Chaux-du-Milieu	70	46 La Côte-aux-Fées	126	46 Môtiers	123
47	Les Ponts-de-Martel	110	47 Le Locle	110	47 Brot-Plamboz	70	47 La Sagne	126	47 La Sagne	125
48	Couvet	111	48 Chézard-Saint-Martin	110	48 La Sagne	69	48 Les Ponts-de-Martel	127	48 Les Ponts-de-Martel	126
49	Les Verrières	112	49 Saint-Sulpice	110	49 Les Ponts-de-Martel	69	49 Couvet	129	49 Couvet	127
50	Chézard-Saint-Martin	112	50 Môtiers	110	50 Couvet	69	50 La Chaux-du-Milieu	130	50 La Chaux-du-Milieu	128
51	Môtiers	113	51 La Chaux-de-Fonds	111	51 Montalchez	67	51 Brot-Plamboz	130	51 Brot-Plamboz	128
52	Boveresse	117	52 Buttès	112	52 Le Cerneux-Péquignot	67	52 Le Cerneux-Péquignot	133	52 Le Cerneux-Péquignot	131
53	Buttès	117	53 Le Cerneux-Péquignot	112	53 Les Planchettes	67	53 Montalchez	134	53 Buttès	132
54	Le Cerneux-Péquignot	117	54 Brot-Plamboz	113	54 Buttès	65	54 Les Planchettes	135	54 Les Planchettes	133
55	La Brévine	117	55 La Chaux-du-Milieu	113	55 La Côte-aux-Fées	64	55 Buttès	135	55 Montalchez	136
56	La Chaux-du-Milieu	117	56 Boveresse	114	56 Saint-Sulpice	62	56 Saint-Sulpice	136	56 Saint-Sulpice	136
57	Brot-Plamboz	117	57 La Brévine	115	57 La Brévine	61	57 La Brévine	140	57 La Brévine	139
58	Montalchez	119	58 Les Planchettes	115	58 Les Verrières	59	58 Les Verrières	141	58 Les Verrières	140
59	Les Planchettes	119	59 Les Bayards	119	59 Noiraigue	58	59 Boveresse	147	59 Boveresse	145
60	Les Bavards	121	60 Travers	119	60 Travers	58	60 Travers	147	60 Travers	146
61	Travers	122	61 Montalchez	123	61 Boveresse	57	61 Noiraigue	150	61 Noiraigue	148
62	Noiraigue	127	62 Noiraigue	124	62 Les Bayards	55	62 Les Bayards	151	62 Les Bavards	150
	Moyenne	100	Moyenne	100	Moyenne	100	Moyenne	100	Moyenne	100

CIR: Coefficient d'impôt relatif. EFR: Effort fiscal relatif (rapport entre impôt communal v.c. taxe foncière, et impôt d'Etat dans la commune). RFR: Revenu fiscal relatif inverse (impôt d'Etat par habitant).

Simulation des coefficients d'impôt permettant l'équilibre des comptes 2004

Tableau 6

	Charges	Amortissements supplémentaires	Charges "réelles"	Revenus	Impôt personnes physiques 2004 (PP)	Total autres sources de revenus	Montant à financer par l'impôt (PP)	Valeur d'un point d'impôt (PP)	Coefficient d'équilibre (CE)	Coefficient 2004 (C)	Différence C-CE	Commentaires sur le calcul du coefficient d'équilibre (CE)
1 Neuchâtel	533'534'146	0	533'534'146	523'272'339	86'654'564	436'617'775	96'916'371	962'828	100.7	90	-10.7	<b>Principe</b>
2 Hauterive	14'136'184	0	14'136'184	13'724'438	7'834'122	5'890'316	8'245'868	87'046	94.7	90	-4.7	Le but recherché est de calculer le coefficient
3 Saint-Blaise	20'354'456	0	20'354'456	20'164'864	9'887'069	10'277'795	10'076'661	116'318	86.6	85	-1.6	(CE) permettant de présenter des comptes
4 Marin-Epaagnier	26'971'830	0	26'971'830	25'279'328	8'359'027	16'920'301	10'051'529	119'415	84.2	70	-14.2	de fonctionnement équilibrés.
5 Thielle-Wavre	3'094'691	0	3'094'691	3'177'349	2'031'736	1'145'631	1'949'078	21'847	89.2	93	3.8	
6 Cornaux	8'910'817	0	8'910'817	8'859'579	3'358'811	5'500'768	3'410'049	39'515	86.3	85	-1.3	<b>Source d'information</b>
7 Cressier	11'965'442	0	11'965'442	11'202'669	4'408'711	6'793'958	5'171'484	46'407	111.4	95	-16.4	Comptes communaux et tableaux de bord
8 Enes	1'650'803	153'690	1'497'113	1'759'044	929'129	829'915	667'198	9'481	70.4	98	27.6	impôt des personnes physiques (STI)
9 Le Landeron	23'407'656	0	23'407'656	21'333'095	10'279'135	11'053'960	12'353'696	130'116	94.9	79	-15.9	
10 Lignières	5'518'866	0	5'518'866	5'455'731	2'304'589	3'151'142	2'367'724	24'517	96.6	94	-2.6	<b>Analyse</b>
11 Boudry	35'167'485	0	35'167'485	34'471'839	12'391'779	22'080'060	13'087'425	126'447	103.5	98	-5.5	Si l'on décompose le compte de fonctionnement
12 Cortaillod	25'759'662	0	25'759'662	24'652'704	11'950'767	12'701'937	13'057'725	132'786	98.3	90	-8.3	on distingue deux catégories de charges
13 Colombier	24'493'251	0	24'493'251	22'251'031	13'642'642	8'608'389	15'884'862	160'502	99.0	85	-14.0	
14 Auvemier	11'464'915	222'269	11'242'646	11'952'850	6'556'569	5'396'281	5'846'365	85'150	68.7	77	8.3	1) Charges de fonctionnement (y compris
15 Peseux	29'128'410	6'442	29'121'968	29'249'336	14'775'375	14'473'961	14'648'007	157'185	93.2	94	0.8	les amortissements légaux)
16 Corcelles-Cormondèche	21'412'812	0	21'412'812	21'111'809	12'579'712	8'532'097	12'880'715	141'028	91.3	89.2	-2.1	2) Amortissements supplémentaires
17 Bôle	9'185'895	0	9'185'895	8'673'891	5'283'245	3'390'646	5'795'249	62'156	93.2	85	-8.2	
18 Rochefort	4'819'414	0	4'819'414	4'903'814	3'041'748	1'862'066	2'957'348	34'177	86.5	89	2.5	<b>Les revenus</b> comprennent trois catégories
19 Brot-Dessous	444'523	49'067	395'456	463'195	233'086	230'109	165'347	2'454	67.4	95	27.6	
20 Bevaix	17'577'601	193'440	17'384'161	17'590'425	10'070'589	7'519'836	9'864'325	110'666	89.1	91	1.9	1) Autres revenus
21 Gorgier	9'295'798	0	9'295'798	9'618'675	5'811'281	3'807'394	5'488'404	64'570	85.0	90	5.0	2) Impôt des personnes morales
22 Saint-Aubin-Sauges	12'399'875	0	12'399'875	12'319'157	6'720'387	5'598'771	6'801'105	67'204	101.2	100	-1.2	3) Impôt des personnes physiques
23 Fresens	838'718	0	838'718	861'630	357'283	504'347	334'371	4'203	79.5	85	5.5	
24 Montalchez	821'371	76'084	745'287	871'613	465'234	406'379	338'908	4'229	80.1	110	29.9	<b>Nota</b> : les chapitres autofinancés n'ont pas été
25 Vauxmarcus	2'236'730	0	2'236'730	1'562'883	592'811	970'072	1'266'658	9'410	134.6	63	-71.6	déduits. Comme ils sont obligatoirement équilibrés,
26 Môtiers	4'272'814	0	4'272'814	4'037'310	1'931'415	2'105'895	2'166'919	18'394	117.8	105	-12.8	ils n'influencent pas le résultat final.
27 Couvet	15'873'143	0	15'873'143	14'981'417	5'889'035	9'092'382	6'780'761	57'175	118.6	103	-15.6	
28 Travers	5'278'806	0	5'278'806	5'007'427	2'593'167	2'414'260	2'864'546	22'948	124.8	113	-11.8	
29 Noiraigue	2'167'841	0	2'167'841	2'149'882	1'067'243	1'082'639	1'085'202	9'044	120.0	118	-2.0	
30 Boveresse	1'771'055	0	1'771'055	1'605'809	827'641	827'641	943'414	7'205	130.9	108	-22.9	
31 Fleurier	15'711'490	0	15'711'490	15'383'010	8'076'272	7'306'738	8'404'752	80'763	104.1	100	-4.1	
32 Buttet	3'343'868	0	3'343'868	3'113'478	1'322'674	1'790'804	1'553'064	12'247	126.8	108	-18.8	
33 La Côte-aux-Fées	3'340'337	0	3'340'337	2'557'636	1'091'933	1'465'703	1'874'634	12'269	152.8	89	-63.8	
34 Saint-Sulpice	2'854'564	0	2'854'564	2'736'704	1'195'043	1'541'661	1'312'903	11'832	111.0	101	-10.0	
35 Les Verrières	4'341'389	0	4'341'389	3'947'277	1'433'894	2'513'383	1'828'006	13'787	132.6	104	-28.6	
36 Les Bayards	2'261'666	0	2'261'666	2'073'646	774'253	1'299'393	962'273	6'913	139.2	112	-27.2	
37 Cernier	9'192'270	0	9'192'270	9'185'990	5'107'450	4'078'540	5'113'730	53'203	96.1	96	-0.1	<b>Procédure</b>
38 Chézard-Saint-Martin	8'334'323	0	8'334'323	8'066'087	4'518'659	3'547'429	4'786'895	43'449	110.2	104	-6.2	Afin de connaître le montant des charges
39 Dombresson	7'291'851	166'268	7'125'583	7'344'866	3'790'408	3'554'458	3'571'125	40'757	87.6	93	5.4	de fonctionnement à couvrir par l'impôt des
40 Villiers	1'888'415	0	1'888'415	1'819'126	1'025'784	793'342	1'095'073	10'685	102.5	96	-6.5	personnes physiques, on procède de la façon
41 Le Pâquier	1'672'244	0	1'672'244	1'640'097	523'661	1'116'436	555'808	5'343	104.0	98	-6.0	suivante :
42 Savaugny	4'607'434	0	4'607'434	4'248'995	2'321'687	1'927'308	2'680'126	26'086	102.7	89	-13.7	
43 Fenin-Vilars-Saules	3'962'574	0	3'962'574	3'968'023	2'217'267	1'750'756	2'211'818	24'636	89.8	90	0.2	1) Déduction des amortissements supplémentaires
44 Fontaines	4'748'169	0	4'748'169	4'636'052	2'297'787	2'338'265	2'409'904	27'033	89.1	85	-4.1	du total des charges de fonctionnement :
45 Engollon	487'515	88'701	398'814	489'270	278'416	210'855	187'960	3'616	52.0	77	25.0	on obtient ainsi <b>les charges "réelles"</b> .
46 Fontainemelon	7'872'517	0	7'872'517	7'857'557	3'820'140	4'037'417	3'835'100	46'587	82.3	82	-0.3	
47 Les Hauts-Geneveys	4'007'102	0	4'007'102	3'933'897	2'234'888	1'699'009	2'308'093	24'292	95.0	92	-3.0	2) Déduction de l'impôt personnes physiques :
48 Boudevilliers	4'074'163	0	4'074'163	3'929'352	1'715'317	2'214'035	1'860'128	19'059	97.6	90	-7.6	on obtient le total des autres sources de revenus.
49 Valangin	2'078'157	158'184	1'919'973	2'078'493	1'001'562	1'076'931	843'042	10'543	80.0	95	15.0	
50 Coffrane	2'806'189	0	2'806'189	2'909'872	1'574'603	1'335'269	1'470'920	16'233	90.6	97	6.4	La différence entre les deux soldes précités
51 Les Geneveys/Coffrane	7'253'748	0	7'253'748	6'567'005	3'241'723	3'325'283	3'928'466	36'019	109.1	90	-19.1	donne le montant à financer par l'impôt (PP)
52 Montmolin	2'624'068	0	2'624'068	2'518'765	1'355'796	1'162'969	1'461'099	18'077	80.8	75	-5.8	pour équilibrer le compte de fonctionnement.
53 Le Locle	71'123'130	0	71'123'130	69'567'796	23'287'661	46'280'135	24'842'995	232'877	106.7	100	-6.7	
54 Les Brenets	7'189'758	0	7'189'758	5'993'519	2'618'717	3'374'802	3'814'956	34'916	109.3	75	-34.3	
55 Le Cerneux-Péquignot	1'285'271	0	1'285'271	1'291'704	760'151	531'553	753'718	7'038	107.1	108	0.9	
56 La Brévine	2'774'457	37'688	2'736'769	2'798'852	1'485'092	1'313'760	1'423'009	13'751	103.5	108	4.5	
57 La Chaux-du-Milieu	1'782'217	77'040	1'705'177	1'788'106	1'045'723	742'383	962'794	9'683	99.4	108	8.6	
58 Les Ponts-de-Martel	5'668'930	0	5'668'930	5'573'505	2'705'601	2'867'904	2'801'026	26'525	105.6	102	-3.6	
59 Brot-Plamboz	1'033'224	0	1'033'224	1'135'380	540'765	594'615	438'609	5'007	87.6	108	20.4	
60 La Chaux-de-Fonds	366'371'795	0	366'371'795	348'469'538	93'074'961	255'394'577	110'977'218	930'750	119.2	100	-19.2	
61 Les Planchettes	985'821	0	985'821	969'742	489'575	480'167	505'654	4'451	113.6	110	-3.6	
62 La Saane	5'468'440	0	5'468'440	5'105'088	2'315'206	2'789'882	2'678'558	23'152	115.7	100	-15.7	
Ensemble des communes	1'452'392'106	1'228'873	1'451'163'233	1'406'263'561	432'021'091	974'242'470	476'920'763	4'666'004	102.21	92.59	-9.62	En grisé gras : communes <b>43 (45 en 2003)</b> dont
Chiffres de 2003	1'426'465'220	5'454'838	1'421'010'382	1'402'924'406	445'641'279	957'283'127	463'727'255	4'583'521	101.55	92.61	-8.94	le coefficient d'impôt est insuffisant

## Comptes de fonctionnement 2004 . Récapitulation fonctionnelle. Charges

Tableau 7

	Administration	Sécurité publique	Enseignement et formation	Culture loisirs-sports	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection et aménagement de l'environnement	Economie publique	Finances et impôts	Total
1 Neuchâtel	26'178'675	20'680'809	113'810'439	35'819'189	148'251'919	22'821'205	25'941'356	14'410'044	77'296'786	48'323'724	533'534'146
2 Hauterive	1'013'245	342'820	2'743'659	1'670'407	1'234'800	2'240'048	1'387'631	1'519'498	74'982	1'909'094	14'136'184
3 Saint-Blaise	1'387'554	375'808	4'381'825	1'408'241	1'543'342	1'420'955	1'356'813	2'168'531	2'942'602	3'368'785	20'354'456
4 Marin-Epaagnier	1'735'681	748'143	6'642'416	1'662'408	1'920'466	2'167'927	1'976'159	3'801'664	94'761	6'222'205	26'971'830
5 Thielle-Wavre	248'846	45'801	1'335'401	47'000	316'783	269'731	88'929	446'665	1'500	294'035	3'094'691
6 Cornaux	1'245'374	283'921	2'257'081	514'526	741'954	612'962	274'755	1'074'051	1'106'990	799'203	8'910'817
7 Cressier	759'234	308'673	3'092'423	317'376	952'579	854'203	612'654	1'151'521	2'840'893	1'101'886	11'965'442
8 Enqes	172'170	28'717	455'306	16'534	152'510	124'466	288'811	161'664	52'644	197'981	1'650'803
9 Le Landeron	1'272'521	502'259	5'899'220	1'129'416	2'155'873	2'185'914	1'083'249	2'589'843	3'246'296	3'343'065	23'407'656
10 Lignières	371'034	82'137	1'622'573	153'038	463'518	391'185	410'641	670'122	946'646	407'972	5'518'866
11 Boudry	3'145'816	1'052'958	9'201'893	1'246'770	2'495'192	2'233'423	2'318'211	3'352'253	7'339'653	2'781'316	35'167'485
12 Cortaillod	1'405'528	1'064'958	6'920'530	1'694'348	2'167'869	1'962'346	1'484'828	2'782'211	3'240'090	3'036'954	25'759'662
13 Colombier	1'624'602	984'592	8'357'616	764'634	2'524'393	2'251'454	1'735'381	2'845'390	188'385	3'216'804	24'493'251
14 Auvemier	763'085	401'908	2'208'509	806'743	785'270	683'768	780'504	767'734	1'055'922	3'211'472	11'464'915
15 Pesieux	2'371'571	953'602	6'707'121	1'407'028	2'879'365	3'103'969	2'181'645	2'376'956	4'517'282	2'629'871	29'128'410
16 Corcelles-Cormondèche	1'173'923	573'612	5'796'620	817'983	2'084'692	1'794'803	2'164'595	2'676'968	1'715'448	2'614'168	21'412'812
17 Bôle	696'623	189'568	2'503'998	355'803	877'784	820'239	399'814	936'819	953'758	1'451'489	9'185'895
18 Rochefort	402'101	2'10'628	1'358'851	73'578	504'173	435'211	425'787	436'477	415'674	556'934	4'819'414
19 Brot-Dessous	78'447	14'134	68'930	27'272	49'953	40'126	58'071	41'708	12'728	53'154	444'523
20 Bevaix	973'378	378'837	6'971'595	981'131	1'916'501	1'540'069	940'496	1'825'980	478'463	1'571'151	17'577'601
21 Gorgier	678'482	318'783	3'346'148	230'705	938'491	698'681	601'042	1'187'307	360'271	935'888	9'295'798
22 Saint-Aubin-Sauges	781'086	411'646	4'477'112	921'134	1'231'413	1'001'376	692'835	1'643'646	73'073	1'166'554	12'399'875
23 Fresens	56'937	10'048	394'435	7'475	100'460	75'580	9'207	112'615	50'192	21'769	838'718
24 Montalchez	84'894	18'157	256'207	3'647	103'759	75'688	71'815	110'853	34'984	61'367	821'371
25 Vaux-Marcus	203'254	17'810	385'171	59'738	113'583	91'481	50'373	181'793	23'094	1'110'433	2'236'730
26 Môtiers	363'837	70'663	1'725'167	162'278	412'077	299'406	322'600	378'925	236'902	300'959	4'272'814
27 Couvet	1'177'668	2'191'916	3'723'430	1'000'185	1'422'231	1'731'961	1'406'056	1'076'358	610'590	1'532'748	15'873'143
28 Travers	640'088	125'844	1'744'424	220'397	597'950	458'992	535'806	373'350	59'066	522'889	5'278'806
29 Noiraigue	202'223	38'882	896'835	91'009	239'937	192'893	152'570	109'370	39'157	204'965	2'167'841
30 Boveresse	182'613	63'544	605'908	82'013	198'073	158'836	148'106	75'862	82'378	173'722	1'771'055
31 Fleurier	1'188'675	557'957	5'431'479	1'181'211	1'809'730	1'969'562	1'685'910	794'158	764'71	1'016'337	15'711'490
32 Buttes	308'350	104'492	1'137'719	101'249	356'083	236'818	203'433	295'168	273'455	327'101	3'343'868
33 La Côte-aux-Fées	341'898	90'194	713'739	254'775	266'410	191'003	436'838	260'670	6'848	717'962	3'340'337
34 Saint-Sulpice	267'356	79'968	962'875	89'362	312'055	270'116	326'628	277'417	98'475	170'312	2'854'564
35 Les Verrières	368'748	392'538	1'096'705	131'633	363'306	267'859	370'091	540'916	398'583	411'010	4'341'389
36 Les Bayards	212'597	38'814	621'105	67'021	183'644	157'865	187'885	244'294	315'192	233'249	2'261'666
37 Cernier	623'825	258'823	3'208'223	125'575	957'456	1'133'805	616'043	1'445'094	167'403	656'023	9'192'270
38 Chézard-Saint-Martin	481'802	123'916	3'075'786	58'805	836'504	737'892	507'899	1'157'720	492'796	861'203	8'334'323
39 Dombresson	436'281	198'286	3'084'620	219'909	792'716	661'499	476'217	886'281	189'462	346'580	7'291'851
40 Villiers	288'121	30'470	609'181	26'686	192'692	190'222	122'027	204'101	107'077	117'840	1'888'415
41 Le Pâquier	194'767	19'971	454'254	10'378	105'099	99'225	130'058	86'284	322'608	249'600	1'672'244
42 Savaignier	324'017	97'745	1'675'995	57'075	478'334	415'407	352'570	732'589	186'064	287'638	4'607'434
43 Fenin-Vilars-Saules	288'903	153'119	1'073'819	26'328	374'635	308'041	269'967	501'866	161'119	804'777	3'962'574
44 Fontaines	308'548	68'759	1'849'190	87'600	485'255	377'290	248'971	681'688	46'541	594'327	4'748'169
45 Engollon	48'714	17'947	59'793	9'060	44'879	34'505	20'601	112'413	59'708	79'895	487'515
46 Fontainemelon	535'344	389'779	2'754'027	101'811	838'658	904'138	467'162	951'184	93'727	836'687	7'872'517
47 Les Hauts-Geneveys	286'236	83'828	1'364'595	36'931	421'067	367'817	395'669	612'510	87'714	350'735	4'007'102
48 Boudevilliers	248'617	249'361	1'034'253	33'243	349'224	289'743	227'332	411'989	951'548	278'853	4'074'163
49 Valangin	174'268	114'360	852'180	106'170	206'193	171'215	104'320	218'707	67'820	62'924	2'078'157
50 Coffrane	220'847	48'268	1'149'480	72'874	318'342	241'463	114'776	316'549	111'182	212'408	2'806'189
51 Les Geneveys/Coffrane	1'247'047	164'922	2'277'202	380'514	712'650	558'186	306'634	960'639	72'519	573'435	7'253'748
52 Montmollin	232'184	52'570	810'514	15'754	276'012	224'704	160'118	395'892	27'159	429'161	2'624'068
53 Le Locle	4'768'216	3'735'960	19'734'531	5'027'027	5'390'099	5'332'719	3'920'976	8'493'375	4'145'956	10'574'271	71'123'130
54 Les Brenets	532'207	283'270	1'627'111	268'487	533'389	682'918	673'415	843'438	103'759	1'641'764	7'189'758
55 Le Cerneux-Péquignot	88'720	53'893	712'384	9'428	165'737	134'846	33'127	44'423	14'877	27'836	1'285'271
56 La Brévine	265'839	107'385	1'055'652	118'603	358'611	273'902	216'893	158'939	28'994	189'639	2'774'457
57 La Chaux-du-Milieu	160'542	214'381	771'777	21'789	222'041	168'864	54'217	48'789	3'188	116'629	1'782'217
58 Les Ponts-de-Martel	503'688	187'605	2'111'470	204'364	655'275	499'884	323'153	699'839	23'680	459'972	5'668'930
59 Brot-Plamboz	88'192	29'544	413'741	5'558	130'471	106'991	21'013	156'759	38'672	42'283	1'033'224
60 La Chaux-de-Fonds	18'073'146	20'149'635	65'365'591	21'273'322	130'154'682	25'373'601	21'336'921	32'039'676	1'979'433	30'625'788	366'371'795
61 Les Planchettes	93'674	25'136	500'234	15'778	109'651	77'198	44'480	27'965	2'611	89'093	985'820
62 La Saane	428'248	121'765	1'644'286	159'063	487'549	367'530	487'094	735'776	358'909	678'220	5'468'440
Ensemble des communes	85'020'107	60'735'839	339'124'354	83'989'389	328'239'359	95'565'724	84'743'178	106'683'286	121'104'760	147'186'109	1'452'392'105
Chiffres de 2003	83'638'185	60'200'024	335'485'443	84'140'196	322'040'411	82'811'633	90'207'010	104'717'362	121'219'228	142'005'728	1'426'465'220

## Comptes de fonctionnement 2004. Récapitulation fonctionnelle. Revenus

Tableau 8

	Administration	Sécurité publique	Enseignement et formation	Culture loisirs-sports	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection et aménagement de l'environnement	Economie publique	Finances et impôts	Total
1 Neuchâtel	16'633'914	5'219'940	80'157'831	8'655'463	132'087'803	3'253'641	8'125'282	11'954'612	83'004'292	174'179'561	523'272'339
2 Hauterive	316'545	125'955	667'205	868'649	3'061	749'625	130'188	1'381'902	225'339	9'255'969	13'724'438
3 Saint-Blaise	545'429	103'068	1'057'231	657'624	6'926	3'707	40'892	1'842'209	3'362'798	12'544'980	20'164'864
4 Marin-Epagnier	341'719	228'204	2'115'908	755'698	18'874	296'392	129'438	3'394'790	577'943	17'420'362	25'279'328
5 Thielle-Wavre	45'573	15'567	314'069	0	1'530	1'016	550	380'797	43'285	2'374'962	3'177'349
6 Cornaux	670'020	122'354	431'144	55'039	2'195	2'748	3'065	846'866	1'456'485	5'269'663	8'859'579
7 Cressier	517'441	123'098	881'025	196'175	3'735	30'437	101'511	1'050'701	2'993'123	5'305'423	11'202'669
8 Enqes	26'706	10'448	98'393	3'070	225	357	9'824	157'222	58'175	1'394'624	1'759'044
9 Le Landeron	449'376	262'307	997'827	683'424	9'495	83'480	80'918	2'236'742	3'699'577	12'829'949	21'333'095
10 Lignières	51'770	22'446	372'399	113'526	1'808	1'217	18'341	612'483	1'075'954	3'185'787	5'455'731
11 Boudry	1'666'967	530'747	3'136'035	769'275	9'324	128'133	137'445	2'748'828	7'813'772	17'531'313	34'471'839
12 Cortaillod	220'626	672'186	1'920'673	828'910	7'417	14'091	53'435	2'212'793	3'409'569	15'313'004	24'652'704
13 Colombier	398'349	335'904	2'681'915	12'480	8'767	75'504	115'553	2'489'845	881'901	15'250'813	22'251'031
14 Auvemier	179'565	153'754	665'310	482'929	1'665	1'848	72'230	667'718	1'145'289	8'582'542	11'952'850
15 Peseux	551'602	391'686	1'511'580	600'617	8'677	467'865	133'601	2'042'542	5'390'072	18'151'094	29'249'336
16 Corcelles-Cormondèche	269'674	192'054	1'198'529	273'929	6'135	30'176	381'796	2'281'170	1'824'419	14'653'927	21'111'809
17 Bôle	163'865	43'056	796'223	150'482	2'280	2'133	48'961	777'269	1'046'317	5'643'305	8'673'891
18 Rochefort	56'672	106'356	418'580	0	1'365	1'198	12'796	376'871	410'926	3'519'050	4'903'814
19 Brot-Dessous	10'459	2'823	31'384	428	0	117	1'386	35'814	20'823	359'961	463'195
20 Bevaix	243'660	132'585	2'114'312	555'959	27'175	8'516	161'158	1'557'455	612'221	12'177'384	17'590'425
21 Gorgier	75'196	92'199	919'173	115'589	2'880	2'112	33'229	1'023'682	377'300	6'977'315	9'618'675
22 Saint-Aubin-Sauges	133'865	89'427	1'424'571	529'717	5'133	2'866	59'552	1'411'844	55'547	8'606'635	12'319'157
23 Fresens	4'161	4'956	139'030	0	4'854	227	400	102'672	59'849	545'481	861'630
24 Montalchez	12'759	6'692	25'281	0	0	232	588	94'623	33'117	698'320	871'612
25 Vaumarcus	52'874	5'624	126'915	47'737	265	0	0	171'093	36'938	1'121'437	1'562'883
26 Môtiers	37'907	24'843	436'253	13'721	14'881	955	54'765	323'559	253'435	2'876'991	4'037'310
27 Couvet	535'855	1'564'277	720'306	186'899	49'580	373'348	209'288	783'980	725'436	9'832'448	14'981'417
28 Travers	92'035	29'953	367'108	2'061	1'744	1'436	81'415	247'261	194'755	3'989'659	5'007'427
29 Noiraigue	30'188	13'246	248'371	24'890	1'050	574	37'492	89'105	69'006	1'635'960	2'149'882
30 Boveresse	18'688	18'911	146'450	2'458	7'061	1'737	15'349	71'294	87'626	1'236'235	1'605'809
31 Fleurier	146'008	164'467	1'316'893	158'798	6'051	347'916	281'504	592'336	461'622	11'907'415	15'383'010
32 Buttes	52'888	22'877	319'937	0	11'838	885	11'027	261'395	309'084	2'123'547	3'113'478
33 La Côte-aux-Fées	25'333	13'552	159'411	142'362	2'496	616	75'126	280'996	37'440	1'820'304	2'557'636
34 Saint-Sulpice	23'843	16'102	249'948	100	750	300	57'765	250'235	179'325	1'958'336	2'736'704
35 Les Verrières	56'101	304'481	318'722	4'825	1'380	864	43'813	439'671	502'325	2'275'095	3'947'277
36 Les Bayards	22'194	4'299	197'193	245	6'096	426	24'410	223'366	374'219	1'221'198	2'073'646
37 Cernier	145'426	227'421	591'018	3'127	4'691	230'909	86'727	1'170'165	238'644	6'487'862	9'185'990
38 Chézard-Saint-Martin	85'664	53'323	728'015	357	4'712	4'904	82'324	939'616	520'333	5'646'839	8'066'087
39 Dombresson	43'316	53'196	1'085'987	18'121	3'935	2'634	37'472	669'593	224'335	5'206'277	7'344'866
40 Villiers	77'815	6'799	17'167	3'350	340	474	2'228	160'743	111'139	1'439'071	1'819'126
41 Le Pâquier	23'721	7'167	181'207	0	412	254	50'503	72'155	289'895	1'014'783	1'640'097
42 Savagnier	53'460	26'991	444'302	7'591	21'459	1'152	18'504	514'127	175'454	2'985'955	4'248'995
43 Fenin-Vilars-Saules	37'220	74'561	231'037	556	1'662	3'555	108'686	431'847	197'617	2'881'282	3'968'023
44 Fontaines	64'861	30'854	498'712	5'134	2'265	1'193	36'394	588'481	72'489	3'335'669	4'636'052
45 Engollon	13'023	3'798	3	20	1'497	102	0	59'628	29'465	381'734	489'270
46 Fontainemelon	62'459	330'347	730'795	4'223	4'027	154'883	40'305	792'399	196'832	5'541'287	7'857'557
47 Les Hauts-Geneveys	34'375	28'624	372'887	0	2'312	995	67'307	551'386	131'570	2'744'441	3'933'897
48 Boudevilliers	60'832	194'515	167'632	3'768	11'049	2'087	56'315	348'861	990'632	2'093'661	3'929'352
49 Valanqin	15'985	58'063	351'082	3'207	1'020	0	12'076	171'698	122'203	1'343'159	2'078'493
50 Coffrane	28'217	19'371	342'513	14'463	11'324	1'043	28'101	282'824	123'803	2'058'213	2'909'872
51 Les Geneveys/Coffrane	777'280	56'568	453'204	55'556	24'505	1'682	61'013	863'368	180'589	4'093'240	6'567'005
52 Montmollin	34'274	17'596	325'312	0	3'510	632	43'601	362'618	83'540	1'647'682	2'518'765
53 Le Locle	595'834	595'396	8'540'389	994'828	368'483	105'606	306'541	7'360'509	4'515'303	46'184'907	69'567'796
54 Les Brenets	74'707	44'943	359'411	60'247	1'686	174'223	70'296	705'455	176'284	4'326'267	5'993'519
55 Le Cerneux-Péquignot	14'839	6'600	180'403	0	435	3'833	3'116	32'510	28'589	1'021'379	1'291'704
56 La Brévine	42'277	12'373	298'259	17'765	29'592	1'519	17'119	129'127	41'836	2'208'985	2'798'852
57 La Chaux-du-Milieu	16'481	77'259	218'800	58	11'213	513	1'398	44'946	23'627	1'393'811	1'788'106
58 Les Ponts-de-Martel	99'416	33'040	494'804	72'537	7'018	1'507	26'629	675'271	78'238	4'085'045	5'573'505
59 Brot-Plamboz	9'216	5'492	93'790	0	270	8'917	6'115	163'671	61'338	786'571	1'135'380
60 La Chaux-de-Fonds	10'931'955	6'524'627	22'097'798	2'604'171	110'302'780	5'832'951	4'437'844	28'500'567	6'396'182	150'840'663	348'469'538
61 Les Planchettes	13'683	5'608	133'844	7'973	1'512	258	568	27'246	61	778'989	969'742
62 La Saane	45'508	29'815	433'511	102'685	30'479	1'116	80'745	706'323	403'755	3'271'151	5'105'088
Ensemble des communes	38'081'671	19'694'791	148'055'017	20'872'816	243'176'704	12'423'637	16'426'020	91'740'875	138'223'057	677'568'972	1'406'263'560
Chiffres de 2003	43'452'627	18'647'012	147'261'984	22'083'275	240'669'030	12'549'285	16'964'161	96'142'381	132'646'802	672'507'849	1'402'924'406

## Comptes de fonctionnement 2004. Récapitulation fonctionnelle. Résultats nets

Tableau 9

	Administration	Sécurité publique	Enseignement et formation	Culture loisirs-sports	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection et aménagement de l'environnement	Economie publique	Finances et impôts	Total
1 Neuchâtel	-9'544'761	-15'460'869	-33'652'608	-27'163'726	-16'164'116	-19'567'564	-17'816'074	-2'455'432	5'707'506	125'855'837	-10'261'807
2 Hauterive	-696'700	-216'865	-2'076'454	-801'758	-1'231'739	-1'490'423	-1'257'443	-137'596	150'357	7'346'875	-411'746
3 Saint-Blaise	-842'125	-272'740	-3'324'594	-750'617	-1'536'416	-1'417'248	-1'315'921	-326'322	420'196	9'176'195	-189'592
4 Marin-Epagnier	-1'393'962	-519'939	-4'526'508	-906'710	-1'901'592	-1'871'535	-1'846'721	-406'874	483'182	11'198'157	-1'692'502
5 Thielle-Wavre	-203'273	-30'234	-1'021'332	-47'000	-315'253	-268'715	-88'379	-65'868	41'785	2'080'927	82'658
6 Cornaux	-575'354	-161'567	-1'825'937	-459'487	-739'759	-610'214	-271'690	-227'185	349'495	4'470'460	-51'238
7 Cressier	-241'793	-185'575	-2'211'398	-121'201	-922'844	-823'766	-511'143	-100'820	152'230	4'203'537	-762'773
8 Enqes	-145'464	-18'269	-356'913	-13'464	-152'285	-124'109	-278'987	-4'442	5'531	1'196'643	108'241
9 Le Landeron	-823'145	-239'952	-4'901'393	-445'992	-2'146'378	-2'102'434	-1'002'331	-353'101	453'281	9'486'884	-2'074'561
10 Lignières	-319'264	-59'691	-1'250'174	-39'512	-461'710	-389'968	-392'300	-57'639	129'308	2'777'815	-63'135
11 Boudry	-1'478'849	-522'211	-6'065'858	-477'495	-2'485'868	-2'105'290	-2'180'766	-603'425	474'119	14'749'997	-695'646
12 Cortaillod	-1'184'902	-392'772	-4'999'857	-865'438	-2'160'452	-1'948'255	-1'431'393	-569'418	169'479	12'276'050	-1'106'958
13 Colombier	-1'226'253	-648'688	-5'675'701	-752'154	-2'515'626	-2'175'950	-1'619'828	-355'545	693'516	12'034'009	-2'242'220
14 Auvemier	-583'520	-248'154	-1'543'199	-323'814	-783'605	-681'920	-708'274	-1'00'016	89'367	5'371'070	487'935
15 Peseux	-1'819'969	-561'916	-5'195'541	-806'411	-2'870'688	-2'636'104	-2'048'044	-334'414	872'790	15'521'223	120'926
16 Corcelles-Cormondrèche	-904'249	-381'558	-4'598'091	-544'054	-2'078'557	-1'764'627	-1'782'799	-395'798	108'971	12'039'759	-301'003
17 Bôle	-532'758	-146'512	-1'707'775	-205'321	-875'504	-818'106	-350'853	-159'550	92'559	4'191'816	-512'004
18 Rochefort	-345'429	-104'272	-940'271	-73'578	-502'808	-434'013	-412'991	-59'606	-4'748	2'962'116	84'400
19 Brot-Dessous	-67'988	-11'311	-37'546	-26'844	-49'953	-40'009	-56'685	-5'894	8'095	306'807	18'672
20 Bevaix	-729'718	-246'252	-4'857'283	-425'172	-1'889'326	-1'531'553	-779'338	-268'525	133'758	10'606'233	12'824
21 Gorgier	-603'286	-226'584	-2'426'975	-115'116	-935'611	-696'569	-567'813	-163'625	17'029	6'041'427	322'877
22 Saint-Aubin-Sauges	-647'221	-322'219	-3'052'541	-391'417	-1'226'280	-998'510	-633'283	-231'802	-17'526	7'440'081	-80'718
23 Fresens	-52'776	-5'092	-255'405	-7'475	-95'606	-75'353	-8'807	-9'943	9'657	523'712	22'912
24 Montalchez	-72'135	-11'465	-230'926	-3'647	-103'759	-75'456	-71'227	-16'230	-1'867	636'953	50'241
25 Vaumarcus	-150'380	-12'186	-258'256	-12'001	-113'318	-91'481	-50'373	-10'700	13'844	11'004	-673'847
26 Môtiers	-325'930	-45'820	-1'288'914	-148'557	-397'196	-298'451	-267'835	-55'366	16'533	2'576'032	-235'504
27 Couvet	-641'813	-627'639	-3'003'124	-813'286	-1'372'651	-1'358'613	-1'196'768	-292'378	114'846	8'299'700	-891'726
28 Travers	-548'053	-95'891	-1'377'316	-218'336	-596'206	-457'556	-454'391	-126'089	135'689	3'466'770	-271'379
29 Noiraigue	-172'035	-25'636	-648'464	-66'119	-238'887	-192'319	-115'078	-20'265	29'849	1'430'995	-17'959
30 Boveresse	-163'925	-44'633	-459'458	-79'555	-191'012	-157'099	-132'757	-4'568	5'248	1'062'513	-165'246
31 Fleurier	-1'042'667	-393'490	-4'114'586	-1'022'413	-1'803'679	-1'621'646	-1'404'406	-201'822	385'151	10'891'078	-328'480
32 Buttes	-255'462	-81'615	-817'782	-101'249	-344'245	-235'933	-192'406	-33'773	35'629	1'796'446	-230'390
33 La Côte-aux-Fées	-316'565	-76'642	-554'328	-112'413	-263'914	-190'387	-361'712	-39'674	30'592	1'102'342	-782'701
34 Saint-Sulpice	-243'513	-63'866	-712'927	-89'262	-311'305	-269'816	-268'863	-27'182	80'850	1'788'024	-117'860
35 Les Verrières	-312'647	-88'057	-777'983	-126'808	-361'926	-266'995	-326'278	-101'245	103'742	1'864'085	-394'112
36 Les Bayards	-190'403	-34'515	-423'912	-66'776	-177'548	-157'439	-163'475	-20'928	59'027	987'949	-188'020
37 Cernier	-478'399	-31'402	-2'617'205	-122'448	-952'765	-902'896	-529'316	-274'929	71'241	5'831'839	-6'280
38 Chézard-Saint-Martin	-396'138	-70'593	-2'347'771	-58'448	-831'792	-732'988	-425'575	-218'104	27'537	4'785'636	-268'236
39 Dombresson	-392'965	-145'090	-1'998'633	-201'788	-788'781	-658'865	-438'745	-216'688	34'873	4'859'697	53'015
40 Villiers	-210'306	-23'671	-592'014	-23'336	-192'352	-189'746	-119'799	-43'358	4'062	1'321'231	-69'289
41 Le Pâquier	-171'046	-12'804	-273'047	-10'378	-104'687	-98'971	-79'555	-14'129	-32'713	765'183	-32'147
42 Savagnier	-270'557	-70'754	-1'231'693	-49'484	-456'875	-414'255	-334'066	-218'462	-10'610	2'698'317	-358'439
43 Fenin-Vilars-Saules	-251'683	-78'558	-842'782	-25'772	-372'973	-304'486	-161'281	-70'019	36'498	2'076'505	5'449
44 Fontaines	-243'687	-37'905	-1'350'478	-82'466	-482'990	-376'097	-212'577	-93'207	25'948	2'741'342	-112'117
45 Engollon	-35'691	-14'149	-59'790	-9'040	-43'382	-34'403	-20'601	-52'785	-30'243	301'839	1'755
46 Fontanemelon	-472'885	-59'432	-2'023'232	-97'588	-834'631	-749'255	-426'857	-158'785	103'105	4'704'600	-14'960
47 Les Hauts-Geneveys	-251'861	-55'204	-991'708	-36'931	-418'755	-366'822	-328'362	-61'124	43'856	2'393'706	-73'205
48 Boudevilliers	-187'785	-54'846	-866'621	-29'475	-338'175	-287'656	-171'017	-63'128	39'084	1'814'808	-144'811
49 Valanquin	-158'283	-56'297	-501'098	-102'963	-205'173	-171'215	-92'244	-47'009	54'383	1'280'235	336
50 Coffrane	-192'630	-28'897	-806'967	-58'411	-307'018	-240'420	-86'675	-33'725	12'621	1'845'805	103'683
51 Les Geneveys/Coffrane	-469'767	-108'354	-1'823'998	-324'958	-688'145	-556'504	-245'621	-97'271	108'070	3'519'805	-686'743
52 Montmolin	-197'910	-34'974	-485'202	-15'754	-272'502	-224'072	-116'517	-33'274	56'381	1'218'521	-105'303
53 Le Locle	-4'172'382	-3'140'564	-11'194'142	-4'032'199	-5'021'616	-5'227'113	-3'614'435	-1'132'866	369'347	35'610'636	-1'555'334
54 Les Brenets	-457'500	-238'327	-1'267'700	-208'240	-531'703	-508'695	-603'119	-137'983	72'525	2'684'503	-1'196'239
55 Le Cerneux-Péquignot	-73'881	-47'293	-531'981	-9'428	-165'302	-131'013	-30'011	-11'913	13'712	993'543	6'433
56 La Brévine	-223'562	-95'012	-757'393	-100'838	-329'019	-272'383	-199'774	-29'812	12'842	2'019'346	24'395
57 La Chaux-du-Milieu	-144'061	-137'122	-552'977	-21'731	-210'828	-168'351	-52'819	-3'843	20'439	1'277'182	5'889
58 Les Ponts-de-Martel	-404'272	-154'565	-1'616'666	-131'827	-648'257	-498'377	-296'524	-24'568	54'558	3'625'073	-95'425
59 Brot-Plamboz	-78'976	-24'052	-319'951	-5'558	-130'201	-98'074	-14'898	6'912	22'666	744'288	102'156
60 La Chaux-de-Fonds	-7'141'191	-13'625'008	-43'267'793	-18'669'151	-19'851'902	-19'540'650	-16'899'077	-3'539'109	4'416'749	120'214'875	-17'902'257
61 Les Planchettes	-79'991	-19'528	-366'390	-7'805	-108'139	-76'940	-43'912	-719	-2'550	689'896	-16'078
62 La Saane	-382'740	-91'950	-1'210'775	-56'378	-457'070	-366'414	-406'349	-29'453	44'846	2'592'931	-363'352
Ensemble des communes	-46'938'436	-41'041'048	-191'069'337	-63'116'573	-85'062'655	-83'142'087	-68'317'158	-14'942'411	17'118'297	530'382'863	-46'128'545
Chiffres de 2003	-40'185'558	-41'553'012	-188'223'459	-62'056'921	-81'371'381	-70'262'348	-73'242'849	-8'574'981	11'427'574	530'502'121	-23'540'814

## Comptes de fonctionnement 2004. Récapitulation fonctionnelle. Charges par habitant

Tableau 10

	Administration	Sécurité publique	Enseignement et formation	Culture loisirs-sports	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection et aménagement de l'environnement	Economie publique	Finances et impôts
1 Neuchâtel	821	649	3'571	1'124	4'651	716	814	452	2'425	1'516
2 Hauterive	399	135	1'081	658	486	882	547	598	30	752
3 Saint-Blaise	447	121	1'413	454	498	458	438	699	949	1'086
4 Marin-Epagnier	435	188	1'666	417	482	544	496	954	24	1'561
5 Thielle-Wavre	376	69	2'020	71	479	408	135	676	2	445
6 Cornaux	821	187	1'489	339	489	404	181	708	730	527
7 Cressier	400	163	1'630	167	488	450	323	607	1'498	581
8 Enges	592	99	1'565	57	524	428	992	556	181	680
9 Le Landeron	294	116	1'361	261	498	504	250	598	749	772
10 Lignières	396	88	1'732	163	495	417	438	715	1'010	435
11 Boudry	628	210	1'837	249	498	446	463	669	1'466	555
12 Cortaillod	319	242	1'572	385	493	446	337	632	736	690
13 Colombier	323	196	1'662	152	502	448	345	566	37	640
14 Auvemier	493	260	1'427	521	507	442	504	496	682	2'075
15 Peseux	423	170	1'196	251	513	553	389	424	805	469
16 Corcelles-Cormondrèche	287	140	1'417	200	510	439	529	654	419	639
17 Bôle	391	106	1'407	200	493	461	225	526	536	815
18 Rochefort	388	203	1'310	71	486	420	411	421	401	537
19 Brot-Dessous	826	149	726	287	526	422	611	439	134	560
20 Bevaix	261	102	1'868	263	514	413	252	489	128	421
21 Gorgier	381	179	1'881	130	528	393	338	667	203	526
22 Saint-Aubin-Sauges	322	170	1'849	380	508	413	286	679	30	482
23 Fresens	292	52	2'023	38	515	388	47	578	257	112
24 Montalchez	435	93	1'314	19	532	388	368	568	179	315
25 Vaumarcus	888	78	1'682	261	496	399	220	794	101	4'849
26 Môtiers	442	86	2'094	197	500	363	392	460	288	365
27 Couvet	420	782	1'328	357	507	618	502	384	218	547
28 Travers	527	104	1'436	181	492	378	441	307	49	430
29 Noiraigue	414	80	1'838	186	492	395	313	224	80	420
30 Boveresse	474	165	1'574	213	514	413	385	197	214	451
31 Fleurier	325	152	1'484	323	494	538	461	217	21	278
32 Buttes	486	165	1'795	160	562	374	321	466	431	516
33 La Côte-aux-Fées	677	179	1'413	505	528	378	865	635	14	1'422
34 Saint-Sulpice	439	131	1'581	147	512	444	536	456	162	280
35 Les Verrières	504	537	1'500	180	497	366	506	740	545	562
36 Les Bayards	596	109	1'740	188	514	442	526	684	883	653
37 Cernier	312	130	1'607	63	479	568	308	724	84	329
38 Chézard-Saint-Martin	293	75	1'872	36	509	449	309	705	300	524
39 Dombresson	271	123	1'918	137	493	411	296	551	118	216
40 Villiers	722	76	1'527	67	483	477	306	512	268	295
41 Le Pâquier	898	92	2'093	48	484	457	599	398	1'487	1'150
42 Savagnier	323	97	1'669	57	476	414	351	730	185	286
43 Fenin-Vilars-Saules	376	199	1'398	34	488	401	352	653	210	1'048
44 Fontaines	310	69	1'860	88	488	380	250	686	47	598
45 Engollon	566	209	695	105	522	401	601	1'307	694	929
46 Fontainemelon	324	236	1'667	62	508	547	283	576	57	506
47 Les Hauts-Geneveys	341	100	1'625	44	501	438	471	729	104	418
48 Boudevilliers	354	355	1'473	47	497	413	324	587	1'355	397
49 Valangin	428	281	2'094	261	507	421	256	537	167	155
50 Coffrane	357	78	1'860	118	515	391	186	512	180	344
51 Les Geneveys/Coffrane	864	114	1'578	264	494	387	212	666	50	397
52 Montmollin	426	96	1'487	29	506	412	294	726	50	787
53 Le Locle	461	361	1'907	486	521	515	379	821	401	1'022
54 Les Brenets	462	246	1'411	233	463	592	584	732	90	1'424
55 Le Cerneux-Péquignot	262	159	2'108	28	490	399	98	131	44	82
56 La Brévine	378	153	1'502	169	510	390	309	226	41	270
57 La Chau-du-Milieu	371	495	1'782	50	513	390	125	113	7	269
58 Les Ponts-de-Martel	398	148	1'668	161	518	395	255	553	19	363
59 Brot-Plamboz	351	118	1'648	22	520	426	84	625	154	168
60 La Chau-de-Fonds	485	540	1'753	571	3'491	680	572	859	53	821
61 Les Planchettes	413	111	2'204	70	483	340	196	123	12	392
62 La Sagne	444	126	1'706	165	506	381	505	763	372	704
Ensemble des communes	505	361	2'014	499	1'949	568	503	634	719	874
Chiffres de 2003	498	358	1'997	501	1'917	493	537	623	722	845

## Comptes de fonctionnement 2004. Récapitulation fonctionnelle. Revenus par habitant

Tableau 11

	Administration	Sécurité publique	Enseignement et formation	Culture loisirs-sports	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection et aménagement de	Economie publique	Finances et impôts
1 Neuchâtel	522	164	2'515	272	4'144	102	255	375	2'604	5'465
2 Hauterive	125	50	263	342	1	295	51	544	89	3'646
3 Saint-Blaise	176	33	341	212	2	1	13	594	1'084	4'045
4 Marin-Epagnier	86	57	531	190	5	74	32	851	145	4'369
5 Thielle-Wavre	69	24	475	0	2	2	1	576	65	3'593
6 Cornaux	442	81	284	36	1	2	2	559	961	3'476
7 Cressier	273	65	464	103	2	16	54	554	1'578	2'797
8 Enges	92	36	338	11	1	1	34	540	200	4'793
9 Le Landeron	104	61	230	158	2	19	19	516	854	2'961
10 Lignièrès	55	24	397	121	2	1	20	654	1'148	3'400
11 Boudry	333	106	626	154	2	26	27	549	1'560	3'501
12 Cortaillod	50	153	436	188	2	3	12	503	775	3'479
13 Colombier	79	67	533	2	2	15	23	495	175	3'033
14 Auvemier	116	99	430	312	1	1	47	431	740	5'544
15 Peseux	98	70	269	107	2	83	24	364	961	3'236
16 Corcelles-Cormondrèche	66	47	293	67	1	7	93	558	446	3'582
17 Bôle	92	24	447	85	1	1	28	437	588	3'170
18 Rochefort	55	103	404	0	1	1	12	363	396	3'393
19 Brot-Dessous	110	30	330	5	0	1	15	377	219	3'789
20 Bevaix	65	36	567	149	7	2	43	417	164	3'263
21 Gorgier	42	52	517	65	2	1	19	575	212	3'922
22 Saint-Aubin-Sauges	55	37	588	219	2	1	25	583	23	3'554
23 Fresens	21	25	713	0	25	1	2	527	307	2'797
24 Montalchez	65	34	130	0	0	1	3	485	170	3'581
25 Vaumarcus	231	25	554	208	1	0	0	747	161	4'897
26 Môtiers	46	30	529	17	18	1	66	393	308	3'491
27 Couvet	191	558	257	67	18	133	75	280	259	3'508
28 Travers	76	25	302	2	1	1	67	204	160	3'284
29 Noiraigue	62	27	509	51	2	1	77	183	141	3'352
30 Boveresse	49	49	380	6	18	5	40	185	228	3'211
31 Fleurier	40	45	360	43	2	95	77	162	126	3'253
32 Buttes	83	36	505	0	19	1	17	412	488	3'349
33 La Côte-aux-Fées	50	27	316	282	5	1	149	556	74	3'605
34 Saint-Sulpice	39	26	410	0	1	0	95	411	294	3'216
35 Les Verrières	77	417	436	7	2	1	60	601	687	3'112
36 Les Bayards	62	12	552	1	17	1	68	626	1'048	3'421
37 Cernier	73	114	296	2	2	116	43	586	120	3'249
38 Chézard-Saint-Martin	52	32	443	0	3	3	50	572	317	3'437
39 Dombresson	27	33	675	11	2	2	23	416	140	3'238
40 Villiers	195	17	43	8	1	1	6	403	279	3'607
41 Le Pâquier	109	33	835	0	2	1	233	333	1'336	4'676
42 Savagnier	53	27	443	8	21	1	18	512	175	2'974
43 Fenin-Vilars-Saules	48	97	301	1	2	5	142	562	257	3'752
44 Fontaines	65	31	502	5	2	1	37	592	73	3'356
45 Engollon	151	44	0	0	17	1	0	693	343	4'439
46 Fontainemelon	38	200	442	3	2	94	24	480	119	3'354
47 Les Hauts-Geneveys	41	34	444	0	3	1	80	656	157	3'267
48 Boudevilliers	87	277	239	5	16	3	80	497	1'411	2'982
49 Valangin	39	143	863	8	3	0	30	422	300	3'300
50 Coffrane	46	31	554	23	18	2	45	458	200	3'330
51 Les Geneveys/Coffrane	539	39	314	39	17	1	42	598	125	2'837
52 Montmollin	63	32	597	0	6	1	80	665	153	3'023
53 Le Locle	58	58	825	96	36	10	30	711	436	4'462
54 Les Brenets	65	39	312	52	1	151	61	612	153	3'752
55 Le Cerneux-Péquignot	44	20	534	0	1	11	9	96	85	3'022
56 La Brévine	60	18	424	25	42	2	24	184	60	3'142
57 La Chau-du-Milieu	38	178	505	0	26	1	3	104	55	3'219
58 Les Ponts-de-Martel	79	26	391	57	6	1	21	533	62	3'227
59 Brot-Plamboz	37	22	374	0	1	36	24	652	244	3'134
60 La Chau-de-Fonds	293	175	593	70	2'958	156	119	764	172	4'045
61 Les Planchettes	60	25	590	35	7	1	3	120	0	3'432
62 La Sagne	47	31	450	107	32	1	84	733	419	3'393
Ensemble des communes	226	117	879	124	1'444	74	98	545	821	4'024
Chiffres de 2003	259	111	877	131	1'433	75	101	572	790	4'003

## Comptes de fonctionnement 2004. Récapitulation fonctionnelle. Résultats nets par habitant

Tableau 12

	Administration	Sécurité publique	Enseignement et formation	Culture loisirs-sports	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection et aménagement de l'environnement	Economie publique	Finances et impôts
1 Neuchâtel	-299	-485	-1'056	-852	-507	-614	-559	-77	179	3'949
2 Hauterive	-274	-85	-818	-316	-485	-587	-495	-54	59	2'894
3 Saint-Blaise	-272	-88	-1'072	-242	-495	-457	-424	-105	136	2'959
4 Marin-Epagnier	-350	-130	-1'135	-227	-477	-469	-463	-102	121	2'809
5 Thielle-Wavre	-308	-46	-1'545	-71	-477	-407	-134	-100	63	3'148
6 Cornaux	-380	-107	-1'204	-303	-488	-403	-179	-150	231	2'949
7 Cressier	-127	-98	-1'166	-64	-486	-434	-269	-53	80	2'216
8 Enges	-500	-63	-1'227	-46	-523	-426	-959	-15	19	4'112
9 Le Landeron	-190	-55	-1'131	-103	-495	-485	-231	-81	105	2'189
10 Lignières	-341	-64	-1'334	-42	-493	-416	-419	-62	138	2'965
11 Boudry	-295	-104	-1'211	-95	-496	-420	-435	-120	95	2'945
12 Cortaillod	-269	-89	-1'136	-197	-491	-443	-325	-129	39	2'789
13 Colombier	-244	-129	-1'129	-150	-500	-433	-322	-71	138	2'393
14 Auvemier	-377	-160	-997	-209	-506	-441	-458	-65	58	3'470
15 Peseux	-324	-100	-926	-144	-512	-470	-365	-60	156	2'767
16 Corcelles-Cormondrèche	-221	-93	-1'124	-133	-508	-431	-436	-97	27	2'943
17 Bôle	-299	-82	-959	-115	-492	-460	-197	-90	52	2'355
18 Rochefort	-333	-101	-907	-71	-485	-419	-398	-57	-5	2'856
19 Brot-Dessous	-716	-119	-395	-283	-526	-421	-597	-62	85	3'230
20 Bevaix	-196	-66	-1'302	-114	-506	-410	-209	-72	36	2'842
21 Gorgier	-339	-127	-1'364	-65	-526	-392	-319	-92	10	3'396
22 Saint-Aubin-Sauges	-267	-133	-1'260	-162	-506	-412	-261	-96	-7	3'072
23 Fresens	-271	-26	-1'310	-38	-490	-386	-45	-51	50	2'686
24 Montalchez	-370	-59	-1'184	-19	-532	-387	-365	-83	-10	3'266
25 Vaumarcus	-657	-53	-1'128	-52	-495	-399	-220	-47	60	48
26 Môtiers	-396	-56	-1'564	-180	-482	-362	-325	-67	20	3'126
27 Couvet	-229	-224	-1'071	-290	-490	-485	-427	-104	41	2'961
28 Travers	-451	-79	-1'134	-180	-491	-377	-374	-104	112	2'853
29 Noiraigue	-353	-53	-1'329	-135	-490	-394	-236	-42	61	2'932
30 Boveresse	-426	-116	-1'193	-207	-496	-408	-345	-12	14	2'760
31 Fleurier	-285	-108	-1'124	-279	-493	-443	-384	-55	105	2'976
32 Buttes	-403	-129	-1'290	-160	-543	-372	-303	-53	56	2'834
33 La Côte-aux-Fées	-627	-152	-1'098	-223	-523	-377	-716	-79	61	2'183
34 Saint-Sulpice	-400	-105	-1'171	-147	-511	-443	-441	-45	133	2'936
35 Les Verrières	-428	-120	-1'064	-173	-495	-365	-446	-139	142	2'550
36 Les Bayards	-533	-97	-1'187	-187	-497	-441	-458	-59	165	2'767
37 Cernier	-240	-16	-1'311	-61	-477	-452	-265	-138	36	2'920
38 Chézard-Saint-Martin	-241	-43	-1'429	-36	-506	-446	-259	-133	17	2'913
39 Dombresson	-244	-90	-1'243	-125	-491	-410	-273	-135	22	3'022
40 Villiers	-527	-59	-1'484	-58	-482	-476	-300	-109	10	3'311
41 Le Pâquier	-788	-59	-1'258	-48	-482	-456	-367	-65	-151	3'526
42 Savagnier	-269	-70	-1'227	-49	-455	-413	-333	-218	-11	2'688
43 Fenin-Vilars-Saules	-328	-102	-1'097	-34	-486	-396	-210	-91	48	2'704
44 Fontaines	-245	-38	-1'359	-83	-486	-378	-214	-94	26	2'758
45 Engollon	-415	-165	-695	-105	-504	-400	-240	-614	-352	3'510
46 Fontainemelon	-286	-36	-1'225	-59	-505	-454	-258	-96	62	2'848
47 Les Hauts-Geneveys	-300	-66	-1'181	-44	-499	-437	-391	-73	52	2'850
48 Boudevilliers	-268	-78	-1'235	-42	-482	-410	-244	-90	56	2'585
49 Valangin	-389	-138	-1'231	-253	-504	-421	-227	-116	134	3'146
50 Coffrane	-312	-47	-1'306	-95	-497	-389	-140	-55	20	2'987
51 Les Geneveys/Coffrane	-326	-75	-1'264	-225	-477	-386	-170	-67	75	2'439
52 Montmollin	-363	-64	-890	-29	-500	-411	-214	-61	103	2'236
53 Le Locle	-403	-303	-1'081	-390	-485	-505	-349	-109	36	3'440
54 Les Brenets	-397	-207	-1'099	-181	-461	-441	-523	-120	63	2'328
55 Le Cerneux-Péquignot	-219	-140	-1'574	-28	-489	-388	-89	-35	41	2'939
56 La Brévine	-318	-135	-1'077	-143	-468	-387	-284	-42	18	2'872
57 La Chau-du-Milieu	-333	-317	-1'277	-50	-487	-389	-122	-9	47	2'950
58 Les Ponts-de-Martel	-319	-122	-1'277	-104	-512	-394	-234	-19	43	2'863
59 Brot-Plamboz	-315	-96	-1'275	-22	-519	-391	-59	28	90	2'965
60 La Chau-de-Fonds	-192	-365	-1'160	-501	-532	-524	-453	-95	118	3'224
61 Les Planchettes	-352	-86	-1'614	-34	-476	-339	-193	-3	-11	3'039
62 La Sagne	-397	-95	-1'256	-58	-474	-380	-422	-31	47	2'690
Ensemble des communes	-279	-244	-1'135	-375	-505	-494	-406	-89	102	3'150
Chiffres de 2003	-239	-247	-1'120	-369	-484	-418	-436	-51	68	3'158

## Comptes de fonctionnement 2004. Récapitulation par nature. Charges

Tableau 13

	Charges de personnel	Biens, services et marchandises	Intérêts passifs	Amortissements	Parts et contributions sans affectation	Dédommagements à des collectivités publiques	Subventions accordées	Subventions redistribuées	Attributions aux financements spéciaux	Imputations internes	Total des charges
1 Neuchâtel	243'568'720	133'251'440	24'627'930	30'113'826	0	14'432'785	51'485'524	0	1'119'751	34'934'170	533'534'146
2 Hauterive	3'842'858	2'315'531	605'554	846'284	571	2'033'457	3'784'495	125'624	130'590	451'220	14'136'184
3 Saint-Blaise	3'693'235	4'614'091	718'719	1'416'629	7'939	3'065'102	5'673'338	155'692	211'969	797'742	20'354'456
4 Marin-Epaquier	5'839'548	2'792'898	1'244'166	1'546'447	177	4'333'901	8'830'559	478'922	919'170	986'042	26'971'830
5 Thielle-Wavre	770'542	428'811	52'788	129'235	85	840'666	825'759	29'229	0	17'576	3'094'691
6 Cornaux	1'878'227	2'030'724	279'022	545'315	64	1'682'616	1'662'996	62'623	18'110	751'120	8'910'817
7 Cressier	3'246'001	3'502'874	224'233	546'860	20	2'063'290	2'109'090	102'664	45'342	125'064	11'965'442
8 Ennes	358'013	293'963	97'585	244'795	0	295'224	286'043	14'158	16'442	44'580	1'650'803
9 Le Landeron	4'772'949	5'207'765	750'586	1'445'132	0	3'814'257	6'545'652	199'539	94'265	577'511	23'407'656
10 Lignières	1'131'717	1'456'644	239'066	597'286	287	872'292	856'147	46'256	98'156	221'015	5'518'866
11 Boudry	9'070'101	9'604'424	1'458'026	1'854'809	0	5'296'786	5'573'821	409'318	137'305	1'762'895	35'167'485
12 Cortaillod	5'459'371	5'354'056	1'227'552	1'746'748	341	4'621'817	5'715'965	208'758	211'095	1'213'959	25'759'662
13 Colombier	5'617'335	3'195'213	652'106	962'905	0	5'394'060	7'413'883	284'764	62'665	910'320	24'493'251
14 Auvornier	1'812'957	2'183'619	447'178	872'426	30'424	1'459'087	4'163'784	88'554	126'572	280'314	11'464'915
15 Peseux	6'885'592	6'657'335	1'044'042	1'527'230	144	4'678'546	7'572'090	283'576	103'557	376'298	29'128'410
16 Corcelles-Cormondrèche	4'511'743	2'940'358	756'987	1'292'109	319	3'633'535	6'182'509	196'608	1'381'765	516'879	21'412'812
17 Bôle	1'722'402	1'914'187	247'724	461'622	0	1'684'260	2'792'826	82'070	95'455	185'349	9'185'895
18 Rochefort	1'344'014	816'485	178'629	311'280	0	824'485	1'158'784	40'680	26'926	118'131	4'819'944
19 Brot-Dessous	64'898	110'927	6'129	88'135	0	76'474	87'002	0	4'311	6'647	444'523
20 Bevaix	4'102'930	2'044'056	755'642	1'274'611	0	4'213'876	4'256'718	177'826	174'428	577'514	17'577'601
21 Gorgier	2'314'450	1'545'762	365'774	507'124	0	2'222'887	2'011'193	94'529	113'728	120'351	9'295'798
22 Saint-Aubin-Sauges	2'966'035	1'771'289	609'916	1'083'857	109'568	2'942'258	2'270'215	117'552	124'313	404'872	12'399'875
23 Fresens	223'669	138'198	2'451	30'860	75	191'153	232'930	8'440	8'782	2'160	838'718
24 Montalchez	64'087	177'135	35'394	146'188	0	175'728	197'046	4'038	9'455	12'300	821'371
25 Vaumarcus	330'777	296'183	35'525	99'863	0	220'393	1'199'309	8'731	11'929	34'020	2'236'730
26 Môtiers	1'477'496	429'292	117'143	263'158	0	1'067'878	761'818	34'585	20'147	101'297	4'272'814
27 Couvet	4'701'848	2'460'403	683'040	1'043'418	32'788	2'764'648	2'606'600	0	116'605	1'463'793	15'873'143
28 Travers	1'606'974	740'318	250'178	383'278	0	1'081'116	1'140'638	0	19'038	57'266	5'278'806
29 Noiraigue	726'325	2'185'588	102'232	130'891	0	500'990	449'461	0	4'978	34'406	2'167'841
30 Boveresse	480'988	249'851	75'282	71'402	0	474'612	365'154	0	4'827	48'939	1'771'055
31 Fleurier	5'147'898	2'073'985	453'878	1'051'684	0	3'358'845	3'531'307	0	73'342	20'551	15'711'490
32 Buttes	911'813	723'887	182'036	201'735	0	640'230	613'749	24'438	8'230	37'750	3'343'868
33 La Côte-aux-Fées	780'987	845'706	70'333	575'608	0	352'626	584'803	22'378	39'556	68'340	3'340'337
34 Saint-Sulpice	896'396	493'487	31'880	184'656	2'759	566'642	608'651	24'050	33'823	12'220	2'854'564
35 Les Verrières	1'433'440	888'784	223'268	276'432	0	648'687	658'862	23'539	26'723	161'654	4'341'389
36 Les Bayards	533'293	522'874	87'223	215'753	0	447'492	352'095	9'876	58'060	35'000	2'261'666
37 Cernier	1'930'211	1'690'789	253'732	508'008	0	2'305'151	2'205'160	93'045	28'886	177'288	9'192'270
38 Chézard-Saint-Martin	2'062'862	1'372'317	400'766	459'700	13'588	2'159'288	1'608'745	56'126	60'220	140'711	8'334'323
39 Dombresson	2'129'716	990'117	189'877	470'408	0	1'841'575	1'495'062	53'199	30'262	91'635	7'291'851
40 Villiers	257'104	324'606	68'078	75'658	0	722'860	422'024	10'980	1'405	5'700	1'888'415
41 Le Pâquier	487'019	501'825	123'746	127'547	0	198'253	219'940	3'939	5'675	4'300	1'672'244
42 Savaquier	1'354'393	703'246	125'605	207'626	626	960'388	1'077'579	23'682	90'088	64'201	4'607'434
43 Fenin-Vilars-Saules	747'657	720'037	119'310	297'384	0	736'034	1'166'310	30'144	34'479	111'219	3'962'574
44 Fontaines	1'170'789	511'632	170'229	222'922	0	1'320'948	985'387	41'181	36'301	288'780	4'748'169
45 Engollon	46'990	81'811	138	99'001	0	93'491	138'850	0	14'711	12'523	487'515
46 Fontainemelon	2'123'086	1'358'759	173'010	199'756	0	1'554'922	2'308'715	68'666	12'375	73'228	7'872'517
47 Les Hauts-Geneveys	961'595	674'419	221'299	296'739	0	872'844	829'727	47'975	24'897	77'607	4'007'102
48 Boudevilliers	760'009	1'083'079	67'977	288'739	0	779'083	855'309	27'494	90'765	121'708	4'074'163
49 Valanqin	626'205	395'730	20'490	242'414	0	379'093	378'089	13'261	7'775	15'100	2'078'157
50 Coffrane	777'087	383'421	169'725	184'713	190	589'244	575'656	20'568	24'305	81'280	2'806'189
51 Les Geneveys/Coffrane	1'553'513	1'029'575	310'569	541'450	299	1'529'313	1'438'751	69'905	105'899	674'474	7'253'748
52 Montmolin	636'723	448'273	49'695	96'120	364	409'845	804'534	19'908	71'375	87'231	2'624'068
53 Le Locle	28'991'594	12'115'017	5'540'903	5'311'601	0	3'253'446	11'388'440	0	1'011'391	3'510'738	71'123'130
54 Les Brenets	1'750'689	1'307'036	240'233	515'125	0	928'173	2'179'175	51'307	68'690	149'330	7'189'758
55 Le Cerneux-Péquignot	373'325	187'863	14'283	20'360	0	357'286	319'993	0	12'161	0	1'285'271
56 La Brévine	813'760	408'525	63'039	165'815	0	636'019	628'586	0	19'445	39'268	2'774'457
57 La Chau-du-Milieu	540'450	309'720	45'411	161'833	0	314'566	402'016	0	296	7'925	1'782'217
58 Les Ponts-de-Martel	1'599'874	984'314	291'841	411'593	1'328	1'116'357	1'148'262	51'082	29'175	35'100	5'668'930
59 Brot-Plamboz	200'963	293'661	2'404	21'250	0	231'300	257'155	0	26'491	0	1'033'224
60 La Chau-de-Fonds	175'589'258	76'224'060	16'122'320	24'076'281	0	8'344'293	45'647'373	0	1'145'747	19'222'463	366'371'795
61 Les Planchettes	320'912	147'425	20'546	50'574	0	252'816	192'389	0	1'158	0	985'820
62 La Saane	1'443'078	1'231'701	186'628	627'579	891	760'796	854'024	29'263	125'897	208'583	5'468'440
Ensemble des communes	563'538'491	309'770'071	63'931'071	89'769'791	202'847	115'620'085	224'088'067	4'070'742	8'731'283	72'669'657	1'452'392'105
Chiffres de 2003	560'385'832	306'960'232	64'670'469	83'378'658	230'733	112'105'446	211'446'758	4'845'833	7'914'537	74'526'722	1'426'465'220

## Comptes de fonctionnement 2004. Récapitulation par nature. Revenus

Tableau 14

	Impôts	Patentes concessions	Revenus des biens	Contributions	Parts à des recettes et contributions sans affectation	Dédommagements de collectivités publiques	Subventions acquises	Subventions à redistribuer	Prélèvements sur les financements spéciaux	Imputations internes	Total des revenus
1 Neuchâtel	143'681'810	47'454	14'645'582	188'819'525	2'068'345	32'514'116	104'834'142	0	1'727'195	34'934'170	523'272'339
2 Hauterive	8'761'636	136'366	5'055'055	2'468'319	72'914	588'372	590'555	125'624	24'377	451'220	13'724'438
3 Saint-Blaise	11'472'239	40	723'434	5'800'129	11'386	195'216	707'200	155'692	301'786	797'742	20'164'864
4 Marin-Epagnier	15'549'826	527'839	1'624'850	4'217'151	63'802	938'660	892'236	478'922	0	986'042	25'279'328
5 Thielle-Wavre	2'332'423	29'343	36'689	344'403	17'114	29'112	230'232	29'229	126'628	17'576	3'177'349
6 Cornaux	4'703'143	0	267'370	2'431'179	20'477	120'579	352'547	63'878	149'286	751'120	8'859'579
7 Cressier	5'109'177	20	129'856	4'319'487	8'613	638'661	617'033	102'664	152'094	125'064	11'202'669
8 Enges	1'154'422	14'747	160'701	239'446	697	19'547	113'563	9'118	2'223	44'580	1'759'044
9 Le Landeron	11'972'776	17'899	561'067	6'358'118	15'452	276'645	1'175'802	199'539	178'286	577'511	21'333'095
10 Lignières	2'500'055	400	250'802	1'760'782	2'515	25'337	550'310	46'376	98'139	221'015	5'455'731
11 Boudry	14'468'285	37'454	823'279	12'353'051	14'956	822'007	3'623'969	409'318	156'625	1'762'895	34'471'839
12 Cortaillod	13'803'223	35'364	551'994	6'816'373	36'014	308'895	1'663'561	208'758	14'563	12'13'959	24'652'704
13 Colombier	14'058'208	280	592'981	3'720'012	16'928	188'850	2'312'108	284'764	166'580	910'320	22'251'031
14 Auvornier	7'893'628	30	642'577	2'448'229	31'421	18'243	534'337	88'554	15'517	280'314	11'952'850
15 Peseux	17'055'231	0	979'700	8'454'610	141'931	768'209	1'146'594	283'576	43'187	376'298	29'249'336
16 Corcelles-Cormondèche	14'388'753	150'094	219'342	4'529'756	24'898	17'315	999'186	259'172	6'414	516'879	21'111'809
17 Bôle	5'503'644	20	76'302	2'072'661	1'333	38'178	688'324	82'070	26'010	185'349	8'673'891
18 Rochefort	3'403'725	51'584	83'489	668'623	4'291	91'996	411'950	40'680	29'345	118'131	4'903'814
19 Brot-Dessous	275'795	10'634	34'967	47'901	125	19'458	67'260	408	0	6'647	463'195
20 Bevaix	11'415'095	235'735	331'832	2'790'328	12'633	58'428	1'835'919	173'985	158'956	577'514	17'590'425
21 Gordier	6'765'674	93'386	178'784	1'429'750	3'273	79'327	829'053	94'529	24'548	120'351	9'618'675
22 Saint-Aubin-Sauges	7'525'667	340	530'743	2'089'802	8'391	137'804	1'379'169	117'552	124'817	404'872	12'319'157
23 Fresens	440'134	10'235	52'277	154'880	220	20'644	163'428	8'440	9'212	2'160	861'630
24 Montalchez	526'323	7'968	49'795	117'195	39	2'366	146'253	4'038	5'335	12'300	871'612
25 Vauxmarcus	1'031'851	17'480	69'169	242'939	847	17'885	108'608	8'731	31'353	34'020	1'562'883
26 Môtiers	2'272'493	55'011	117'260	597'507	1'296	178'116	679'745	34'585	0	101'297	4'037'310
27 Couvet	7'031'054	382'950	672'256	2'234'518	23'689	274'871	2'898'286	0	0	1'463'793	14'981'417
28 Travers	2'894'114	119'927	158'862	522'002	2'912	58'035	1'121'663	0	74'646	57'266	5'007'427
29 Noiraigue	1'217'848	42'910	68'092	239'655	594	27'981	516'319	0	2'077	34'406	2'149'882
30 Boveresse	827'508	18'460	73'849	206'600	378	23'242	403'559	0	3'274	48'939	1'605'809
31 Fleurier	10'428'146	405'863	298'419	1'461'566	35'827	626'883	2'100'158	0	5'597	20'551	15'383'010
32 Buttes	1'554'041	37'058	58'520	600'622	758	71'731	718'299	24'469	10'230	37'750	3'113'478
33 La Côte-aux-Fées	1'422'564	36'659	249'796	440'282	992	4'573	255'971	22'378	56'081	68'340	2'557'636
34 Saint-Sulpice	1'465'514	44'071	65'434	438'652	1'190	16'083	665'463	24'050	4'027	12'220	2'736'704
35 Les Verrières	1'565'914	38'053	136'234	1'029'904	1'069	258'595	719'377	23'539	12'938	161'654	3'947'277
36 Les Bayards	811'783	24'655	79'599	619'713	312	5'195	488'233	9'156	0	35'000	2'073'646
37 Cernier	5'587'888	107'133	342'077	1'628'711	71'874	58'968	1'198'089	0	13'962	177'288	9'185'990
38 Chézard-Saint-Martin	4'807'476	76'885	184'400	1'492'197	3'396	184'696	1'120'024	56'821	6'481	140'711	8'066'087
39 Dombresson	4'625'335	60'717	143'069	1'095'205	3'033	392'922	876'325	54'216	2'409	91'635	7'344'866
40 Villiers	1'202'264	13'351	140'734	252'661	577	50'271	133'813	10'980	8'775	5'700	1'819'126
41 Le Pâquier	726'646	8'277	188'726	365'098	642	91'035	244'885	3'939	6'549	4'300	1'640'097
42 Savagnier	2'597'863	31'322	281'225	707'303	1'874	106'023	418'323	23'682	17'179	64'201	4'248'995
43 Fenin-Vilars-Saules	2'406'513	28'122	374'212	720'036	1'994	51'640	240'417	30'225	3'645	111'219	3'968'023
44 Fontaines	2'739'400	58'538	342'177	736'481	6'278	99'406	323'786	41'206	0	288'780	4'636'052
45 Engollon	308'864	17'475	70'946	65'526	441	7'640	5'855	0	12'523	489'270	0
46 Fontainemelon	4'865'663	135'279	636'138	1'306'412	3'810	316'007	437'424	68'666	14'930	73'228	7'857'557
47 Les Hauts-Geneveys	2'470'133	45'851	152'665	689'957	6'515	87'114	344'012	47'974	12'069	77'607	3'933'897
48 Boudevilliers	2'002'477	280	24'845	1'395'446	2'788	219'990	106'900	27'494	27'424	121'708	3'929'352
49 Valanain	1'124'426	20'329	164'870	277'715	42'468	127'376	271'030	13'261	21'918	15'100	2'078'493
50 Coffrane	1'832'341	30'801	67'762	474'698	736	66'292	323'537	20'568	11'857	81'280	2'909'872
51 Les Geneveys/Coffrane	4'057'475	101'480	175'975	1'070'560	1'920	11'322	368'159	69'905	35'735	674'474	6'567'005
52 Montmollin	1'505'654	21'528	88'586	430'031	1'496	116'801	217'177	19'908	30'353	87'231	2'518'765
53 Le Locle	35'194'731	56'639	3'337'369	15'705'322	94'954	1'756'289	9'432'502	0	479'252	3'510'738	69'567'796
54 Les Brenets	4'070'187	88'721	228'449	1'052'386	5'391	50'057	291'810	51'024	6'164	149'330	5'993'519
55 Le Cerneux-Péquignot	816'588	13'607	40'489	107'075	1'400	2'436	310'109	0	0	0	1'291'704
56 La Brévine	1'609'658	31'760	133'956	258'120	2'270	19'657	698'959	0	5'204	39'268	2'798'852
57 La Chaux-du-Milieu	1'121'251	23'206	103'882	160'181	658	45'534	324'656	0	813	7'925	1'788'106
58 Les Ponts-de-Martel	3'145'996	72'739	319'213	856'446	4'129	71'915	1'062'373	0	5'594	35'100	5'573'505
59 Brot-Plamboz	638'204	16'681	10'160	229'105	942	2'578	219'786	0	17'924	0	1'135'380
60 La Chaux-de-Fonds	122'196'920	100'843	13'561'862	99'947'796	864'893	2'872'793	84'508'691	0	5'193'277	19'222'463	348'469'538
61 Les Planchettes	607'917	50	39'807	81'541	870	15'260	224'297	0	0	0	969'742
62 La Sagne	2'503'925	63'498	234'378	1'255'346	2'305	76'433	721'056	29'263	10'301	208'583	5'105'088
Ensemble des communes	572'049'517	3'855'441	47'488'930	405'447'025	3'759'886	46'372'610	240'964'407	3'982'926	9'673'161	72'669'657	1'406'263'560
Chiffres de 2003	559'700'162	3'680'519	56'658'015	410'566'649	3'432'553	45'744'787	235'853'358	4'643'361	8'118'280	74'526'722	1'402'924'406

## Comptes de fonctionnement 2004. Récapitulation par nature. Charges par habitant

Tableau 15

	Charges de personnel	Biens, services et marchandises	Intérêts passifs	Amortissements	Parts et contributions sans affectation	Dédommagements à des collectivités publiques	Subventions accordées	Subventions redistribuées	Attributions aux financements spéciaux	Imputations internes
1 Neuchâtel	7'642	4'181	773	945	0	453	1'615	0	35	1'096
2 Hauterive	1'514	912	239	333	0	801	1'491	49	51	178
3 Saint-Blaise	1'191	1'488	232	457	3	988	1'830	50	68	257
4 Marin-Epagnier	1'465	701	312	388	0	1'087	2'215	120	231	247
5 Thielle-Wavre	1'166	649	80	196	0	1'272	1'249	44	0	27
6 Cornaux	1'239	1'340	184	360	0	1'110	1'097	41	12	495
7 Cressier	1'711	1'847	118	288	0	1'088	1'112	54	24	66
8 Ennes	1'230	1'010	335	841	0	1'015	983	49	57	153
9 Le Landeron	1'102	1'202	173	334	0	880	1'511	46	22	133
10 Lignières	1'208	1'555	255	637	0	931	914	49	105	236
11 Boudry	1'811	1'918	291	370	0	1'058	1'113	82	27	352
12 Cortaillod	1'240	1'217	279	397	0	1'050	1'299	47	48	276
13 Colombier	1'117	635	130	191	0	1'073	1'474	57	12	181
14 Auvenerier	1'171	1'411	289	564	20	943	2'690	57	82	181
15 Peseux	1'228	1'187	186	272	0	834	1'350	51	18	67
16 Corcelles-Cormondrèche	1'103	719	185	316	0	888	1'511	48	338	126
17 Bôle	968	1'075	139	259	0	946	1'569	46	54	104
18 Rochefort	1'296	787	172	300	0	795	1'117	39	26	114
19 Brot-Dessous	683	1'168	65	928	0	805	916	0	45	70
20 Bevaix	1'099	548	202	342	0	1'129	1'141	48	47	155
21 Gorgier	1'301	869	206	285	0	1'250	1'131	53	64	68
22 Saint-Aubin-Sauges	1'225	731	252	448	45	1'215	937	49	51	167
23 Fresens	1'147	709	13	158	0	980	1'195	43	45	11
24 Montalchez	329	908	182	750	0	901	1'010	21	48	63
25 Vaumarcus	1'444	1'293	155	436	0	962	5'237	38	52	149
26 Môtiers	1'793	521	142	319	0	1'296	925	42	24	123
27 Couvet	1'677	878	244	372	12	986	930	0	42	522
28 Travers	1'323	609	206	315	0	890	939	0	16	47
29 Noiraigue	1'488	448	209	268	0	1'027	921	0	10	71
30 Boveresse	1'249	649	196	185	0	1'233	948	0	13	127
31 Fleurier	1'407	567	124	287	0	918	965	0	20	6
32 Buttes	1'438	1'142	287	318	0	1'010	968	39	13	60
33 La Côte-aux-Fées	1'547	1'675	139	1'140	0	698	1'158	44	78	135
34 Saint-Sulpice	1'472	810	52	303	5	930	999	39	56	20
35 Les Verrières	1'961	1'216	305	378	0	887	901	32	37	221
36 Les Bayards	1'494	1'465	244	604	0	1'253	986	28	163	98
37 Cernier	967	847	127	254	0	1'154	1'104	47	14	89
38 Chézard-Saint-Martin	1'256	835	244	280	8	1'314	979	34	37	86
39 Dombresson	1'324	616	118	293	0	1'145	930	33	19	57
40 Villiers	644	814	171	190	0	1'812	1'058	28	4	14
41 Le Pâquier	2'244	2'313	570	588	0	914	1'014	18	26	20
42 Savaquier	1'349	700	125	207	1	957	1'073	24	90	64
43 Fenin-Vilars-Saules	974	938	155	387	0	958	1'519	39	45	145
44 Fontaines	1'178	515	171	224	0	1'329	991	41	37	291
45 Engollon	546	951	2	1'151	0	1'087	1'615	0	171	146
46 Fontainemelon	1'285	822	105	121	0	941	1'398	42	7	44
47 Les Hauts-Geneveys	1'145	803	263	353	0	1'039	988	57	30	92
48 Boudevilliers	1'083	1'543	97	411	0	1'110	1'218	39	129	173
49 Valangin	1'539	972	50	596	0	931	929	33	19	37
50 Coffrane	1'257	620	275	299	0	953	931	33	39	132
51 Les Geneveys/Coffrane	1'077	713	215	375	0	1'060	997	48	73	467
52 Montmolin	1'168	823	91	176	1	752	1'476	37	131	160
53 Le Locle	2'801	1'170	535	513	0	314	1'100	0	98	339
54 Les Brenets	1'518	1'134	208	447	0	805	1'890	44	60	130
55 Le Cerneux-Péquignot	1'105	556	42	60	0	1'057	947	0	36	0
56 La Brévine	1'158	581	90	236	0	905	894	0	28	56
57 La Chau-du-Milieu	1'248	715	105	374	0	726	928	0	1	18
58 Les Ponts-de-Martel	1'264	777	231	325	1	882	907	40	23	28
59 Brot-Plamboz	801	1'170	10	85	0	922	1'025	0	106	0
60 La Chau-de-Fonds	4'709	2'044	432	646	0	224	1'224	0	31	516
61 Les Planchettes	1'414	649	91	223	0	1'114	848	0	5	0
62 La Sagne	1'497	1'278	194	651	1	789	886	30	131	216
Ensemble des communes	3'347	1'840	380	533	1	687	1'331	24	52	432
Chiffres de 2003	3'336	1'827	385	496	1	667	1'259	29	47	444

## Comptes de fonctionnement 2004. Récapitulation par nature. Revenus par habitant

## Tableau 16

	Impôts	Patentes concessions	Revenus des biens	Contributions	Parts à des recettes et contributions sans affectation	Dédommagements de collectivités publiques	Subventions acquises	Subventions à redistribuer	Prélèvements sur les financements spéciaux	Imputations internes
1 Neuchâtel	4'508	1	460	5'924	65	1'020	3'289	0	54	1'096
2 Hauterive	3'451	54	199	972	29	232	233	49	10	178
3 Saint-Blaise	3'700	0	233	1'870	4	63	228	50	97	257
4 Marin-Epagnier	3'900	132	408	1'058	16	235	224	120	0	247
5 Thielle-Wavre	3'529	44	56	521	3	44	348	44	192	27
6 Cornaux	3'102	0	176	1'604	14	80	233	42	98	495
7 Cressier	2'693	0	68	2'277	5	337	325	54	80	66
8 Ennes	3'967	51	552	823	2	67	390	31	8	153
9 Le Landeron	2'763	4	129	1'467	4	64	271	46	41	133
10 Lignières	2'668	0	268	1'879	3	27	587	49	105	236
11 Boudry	2'889	7	164	2'467	3	164	724	82	31	352
12 Cortaillod	3'136	8	125	1'549	8	70	378	47	3	276
13 Colombier	2'795	0	118	740	3	38	460	57	33	181
14 Auviernier	5'099	0	415	1'582	20	12	345	57	10	181
15 Peseux	3'041	0	175	1'507	25	137	204	51	8	67
16 Corcelles-Cormondrèche	3'517	37	54	1'107	6	4	244	63	2	126
17 Bôle	3'092	0	43	1'164	1	21	387	46	15	104
18 Rochefort	3'282	50	81	645	4	89	397	39	28	114
19 Brot-Dessous	2'903	112	368	504	1	205	708	4	0	70
20 Bevaix	3'059	63	89	748	3	16	492	47	43	155
21 Gorgier	3'803	52	100	804	2	45	466	53	14	68
22 Saint-Aubin-Sauges	3'107	0	219	863	3	57	569	49	52	167
23 Fresens	2'257	52	268	794	1	106	838	43	47	11
24 Montalchez	2'699	41	255	601	0	12	750	21	27	63
25 Vaumarcus	4'506	76	302	1'061	4	78	474	38	137	149
26 Môtiers	2'758	67	142	725	2	216	825	42	0	123
27 Couvet	2'508	137	240	797	8	98	1'034	0	0	522
28 Travers	2'382	99	131	430	2	46	923	0	61	47
29 Noiraigue	2'496	88	140	491	1	57	1'058	0	4	71
30 Boveresse	2'149	48	192	537	1	60	1'048	0	9	127
31 Fleurier	2'849	111	82	399	10	171	574	0	2	6
32 Buttes	2'451	58	92	947	1	113	1'133	39	16	60
33 La Côte-aux-Fées	2'817	73	495	872	2	9	507	44	111	135
34 Saint-Sulpice	2'406	72	107	720	2	26	1'093	39	7	20
35 Les Verrières	2'142	52	186	1'409	1	354	984	32	18	221
36 Les Bayards	2'274	69	223	1'736	1	15	1'368	26	0	98
37 Cernier	2'798	54	171	816	36	30	600	0	7	89
38 Chézard-Saint-Martin	2'926	47	112	908	2	108	682	35	4	86
39 Dombresson	2'876	38	89	681	2	244	545	34	1	57
40 Villiers	3'013	33	353	633	1	126	335	28	22	14
41 Le Pâquier	3'349	38	870	1'682	3	420	1'129	18	30	20
42 Savaqnier	2'588	31	280	704	2	106	417	24	17	64
43 Fenin-Vilars-Saules	3'133	37	487	938	3	67	313	39	5	145
44 Fontaines	2'756	59	344	741	6	100	326	41	0	291
45 Engollon	3'591	203	825	762	5	89	68	0	0	146
46 Fontainemelon	2'945	82	385	791	2	191	265	42	9	44
47 Les Hauts-Geneveys	2'941	55	182	821	8	104	410	57	14	92
48 Boudevilliers	2'853	0	35	1'988	4	313	152	39	39	173
49 Valanjin	2'763	50	405	682	104	313	666	33	54	37
50 Coffrane	2'965	50	110	768	1	107	524	33	19	132
51 Les Geneveys/Coffrane	2'812	70	122	742	1	8	255	48	25	467
52 Montmolin	2'763	40	163	789	3	214	398	37	56	160
53 Le Locle	3'400	5	322	1'517	9	170	911	0	46	339
54 Les Brenets	3'530	77	198	913	5	43	253	44	5	130
55 Le Cerneux-Péquignot	2'416	40	120	317	4	7	917	0	0	0
56 La Brévine	2'290	45	191	367	3	28	994	0	7	56
57 La Chaux-du-Milieu	2'589	54	240	370	2	105	750	0	2	18
58 Les Ponts-de-Martel	2'485	57	252	676	3	57	839	0	4	28
59 Brot-Plamboz	2'543	66	40	913	4	10	876	0	71	0
60 La Chaux-de-Fonds	3'277	3	364	2'680	23	77	2'266	0	139	516
61 Les Planchettes	2'678	0	175	359	4	67	988	0	0	0
62 La Sagne	2'597	66	243	1'302	2	79	748	30	11	216
Ensemble des communes	3'397	23	282	2'408	22	275	1'431	24	57	432
Chiffres de 2003	3'332	22	337	2'444	20	272	1'404	28	48	444

Partis des communes aux principales charges réparties entre l'Etat et les communes en 2004

Tableau 17

	Institutions de santé (40 %)	Etablissements spécialisés AI (40%)	Etablissements pour enfants et adolescents (40%)	Etablissements pour personnes âgées (40 %)	Aide sociale (60%)	Mesures d'intégration professionnelle (40%)	Entreprises de transport onde verte (35%)	
1	Neuchâtel	14'548'270	970'634	2'178'467	1'306'823	5'351'241	1'270'139	961'833
2	Hauterive	1'170'000	77'323	175'197	105'097	430'357	101'307	60'914
3	Saint-Blaise	1'434'966	94'438	214'873	128'898	527'819	125'755	83'293
4	Marin-Epagnier	1'808'684	121'421	270'834	162'468	665'282	159'047	104'110
5	Thielle-Wavre	293'076	20'130	43'885	26'326	107'801	25'819	14'635
6	Cornaux	692'138	46'168	103'641	62'172	254'587	60'390	40'607
7	Cressier	888'444	57'771	133'036	79'806	326'793	77'561	52'055
8	Enqes	138'243	8'862	20'701	12'418	50'850	12'152	6'941
9	Le Landeron	2'010'519	131'958	301'056	180'598	739'522	175'184	118'338
10	Lignières	424'407	28'536	63'551	38'123	156'108	37'217	21'434
11	Boudry	2'329'861	152'514	348'875	209'284	856'985	203'212	136'806
12	Cortailod	2'016'510	134'029	301'953	181'136	741'726	176'223	102'701
13	Colombier	2'316'498	153'154	346'874	208'083	852'070	202'479	135'321
14	Auvernier	715'179	47'143	107'091	64'242	263'062	62'751	41'390
15	Peseux	2'577'778	170'817	385'998	231'553	948'175	225'905	149'630
16	Corcelles-Cormondrèche	1'877'345	124'588	281'115	168'636	690'537	165'740	106'998
17	Bôle	825'774	54'208	123'652	74'176	303'742	72'156	48'275
18	Rochefort	463'576	31'581	69'416	41'641	170'516	40'620	26'918
19	Brot-Dessous	45'159	2'893	6'762	4'057	16'611	3'859	2'066
20	Bevaix	1'697'168	113'655	254'135	152'451	624'263	148'695	98'575
21	Gorgier	817'479	54'178	122'410	73'431	300'691	71'849	47'114
22	Saint-Aubin-Sauges	1'109'173	73'760	166'088	99'633	407'983	97'213	64'366
23	Fresens	88'015	5'939	13'179	7'906	32'374	7'517	4'729
24	Montalchez	89'858	5'939	13'455	8'072	33'052	7'928	4'470
25	Vaumarcus	99'996	6'974	14'973	8'982	36'781	8'813	5'724
26	Môtiers	369'571	25'094	55'340	33'197	135'938	31'880	22'274
27	Couvet	1'293'958	85'363	193'758	116'232	475'952	112'995	75'760
28	Travers	555'738	37'002	83'217	49'920	204'415	48'682	32'291
29	Noiraique	222'111	14'862	33'259	19'951	81'698	19'590	12'690
30	Boveresse	178'795	11'725	26'773	16'061	65'765	15'575	9'176
31	Fleurier	1'688'873	111'462	252'893	151'706	621'212	146'921	99'790
32	Buttes	298'145	19'308	44'644	26'781	109'666	26'211	17'172
33	La Côte-aux-Fées	238'239	15'379	35'674	21'400	87'631	21'015	11'858
34	Saint-Sulpice	289'389	18'547	43'333	25'995	106'445	25'380	14'611
35	Les Verrières	334'549	22'262	50'096	30'051	123'056	29'073	17'270
36	Les Bayards	164'970	10'872	24'703	14'819	60'681	14'369	8'470
37	Cernier	922'544	60'817	138'142	82'869	339'336	81'637	52'271
38	Chézard-Saint-Martin	769'555	50'036	115'234	69'126	283'063	67'632	44'360
39	Dombresson	733'151	48'970	109'782	65'856	269'672	64'770	41'714
40	Villiers	183'403	12'151	27'463	16'474	67'460	15'978	10'800
41	Le Pâquier	98'153	6'609	14'697	8'817	36'103	8'452	4'413
42	Savaagner	446'065	30'576	66'794	40'069	164'075	39'624	21'811
43	Fenin-Vilars-Saules	347'452	23'389	52'028	31'210	127'802	30'316	17'764
44	Fontaines	461'733	30'271	69'140	41'476	169'838	41'142	25'703
45	Engollon	39'630	2'619	5'934	3'560	14'577	3'526	1'645
46	Fontainemelon	767'711	50'310	114'958	68'961	282'385	67'187	44'711
47	Les Hauts-Geneveys	385'238	25'581	57'686	34'605	141'701	33'698	22'463
48	Boudevilliers	317'038	21'379	47'474	28'478	116'615	27'894	18'225
49	Valangin	191'697	12'395	28'705	17'220	70'511	16'685	11'313
50	Coffrane	287'546	18'821	43'057	25'829	105'767	24'986	14'846
51	Les Geneveys/Coffrane	651'126	43'945	97'500	58'488	239'502	56'410	38'852
52	Montmollin	244'691	16'598	36'640	21'980	90'004	21'795	13'635
53	Le Locle	4'799'349	315'231	718'658	431'109	1'765'328	420'663	278'471
54	Les Brenets	520'256	35'114	77'903	46'733	191'364	45'135	30'941
55	Le Cerneux-Péquignot	155'754	10'294	23'323	13'991	57'291	13'731	7'764
56	La Brévine	320'264	21'409	47'957	28'768	117'802	27'959	16'352
57	La Chaux-du-Milieu	198'610	13'187	29'740	17'840	73'054	17'588	9'788
58	Les Ponts-de-Martel	583'387	38'555	87'357	52'404	214'585	51'013	34'046
59	Brot-Plamboz	120'733	7'644	18'079	10'845	44'409	10'290	6'517
60	La Chaux-de-Fonds	17'222'357	1'135'543	2'578'887	1'547'028	6'334'841	1'503'718	1'138'410
61	Les Planchettes	99'996	6'913	14'973	8'982	36'781	8'646	5'223
62	La Saane	431'780	29'358	64'655	38'785	158'820	37'411	25'757
	Ensemble des communes	77'411'673	5'128'199	11'591'673	6'953'628	28'474'071	6'769'107	4'698'400
	Chiffres de 2003	73'392'911	4'500'797	11'112'920	6'839'578	23'486'991	2'650'573	4'604'033

## Charges des principaux domaines autofinancés et bénéfices des services industriels versés au compte de fonctionnement en 2004

Tableau 18

	Téléréseau	Port	Approvisionnement en eau	Protection des eaux	Ramassage et incinération des déchets	Electricité	Gaz	Bénéfices SI versés au compte de fonctionnement		
								Approvisionnement en eau	Electricité	Gaz
1 Neuchâtel	0	622'226	6'634'524	4'946'853	5'049'231	38'800'090	17'391'326	0	7'647'536	901'564
2 Hauterive	330'924	390'205	544'064	541'989	292'158	0	0	0	0	0
3 Saint-Blaise	266'334	336'967	620'155	784'184	412'411	2'845'155	0	0	468'843	0
4 Marin-Epagnier	0	69'868	1'348'686	1'438'489	581'385	0	0	0	0	0
5 Thielle-Wavre	0	0	46'949	254'044	79'624	0	0	0	0	0
6 Cornaux	0	0	306'070	340'381	186'063	1'047'800	0	0	344'225	0
7 Cressier	0	0	328'845	461'180	246'873	2'393'998	0	0	208'563	0
8 Enqes	0	0	69'967	52'283	33'036	0	0	0	0	0
9 Le Landeron	365'272	305'262	983'326	645'430	541'331	2'682'693	0	0	503'128	0
10 Lignières	113'322	0	269'490	232'159	103'451	709'747	0	0	108'545	0
11 Boudry	749'766	0	1'351'787	806'674	542'372	6'621'345	0	4'474	668'382	0
12 Cortaillod	372'326	255'072	702'665	1'013'071	439'865	2'639'720	0	0	305'523	0
13 Colombier	0	0	1'306'809	622'136	560'200	0	0	0	0	0
14 Auvornier	126'568	338'568	298'320	190'946	169'120	970'846	0	0	98'037	0
15 Peseux	413'328	0	845'361	556'883	605'899	3'167'783	994'023	0	756'233	192'884
16 Corcelles-Cormondrèche	271'526	0	982'342	883'727	385'387	0	1'195'089	0	0	0
17 Bôle	136'288	0	308'819	262'199	187'930	913'649	0	0	95'452	0
18 Rochefort	0	0	198'007	99'040	75'943	0	0	0	0	0
19 Brot-Dessous	0	0	16'511	0	18'417	0	0	0	0	0
20 Bevaix	351'298	163'555	750'093	343'186	444'930	0	0	0	0	0
21 Gorgier	0	0	395'503	402'460	218'800	0	0	0	0	0
22 Saint-Aubin-Sauges	0	440'111	656'031	519'273	230'160	0	0	0	0	0
23 Fresens	0	0	46'178	30'639	25'191	0	0	0	0	0
24 Montalchez	0	0	48'834	23'072	22'020	0	0	0	0	0
25 Vaumarcus	36'582	11'156	79'396	44'425	46'523	0	0	0	0	0
26 Môtiers	0	0	137'627	97'127	80'484	0	0	0	0	0
27 Couvet	0	0	0	388'610	375'828	0	0	0	0	0
28 Travers	0	0	0	118'889	122'726	0	0	0	0	0
29 Noiraigue	0	0	0	35'776	50'528	0	0	0	0	0
30 Boveresse	0	0	0	34'363	34'970	0	0	0	0	0
31 Fleurier	0	0	0	273'626	293'698	0	0	0	0	0
32 Buttes	0	0	137'457	59'424	61'064	0	0	0	0	0
33 La Côte-aux-Fées	142'362	0	166'171	60'319	51'810	0	0	0	0	0
34 Saint-Sulpice	0	0	144'028	41'819	61'001	0	0	0	0	0
35 Les Verrières	0	0	225'770	143'678	63'730	0	0	0	0	0
36 Les Bayards	0	0	148'710	39'717	32'719	0	0	0	0	0
37 Cernier	0	0	509'252	398'544	245'396	0	0	0	0	0
38 Chézard-Saint-Martin	0	0	427'158	354'024	182'017	0	0	0	0	0
39 Dombresson	0	0	338'683	189'333	121'882	0	0	0	0	0
40 Villiers	0	0	89'621	46'546	23'827	0	0	0	0	0
41 Le Pâquier	0	0	22'984	16'545	31'836	0	0	0	0	0
42 Savaignier	0	0	220'506	206'369	81'936	0	0	0	0	0
43 Fenin-Vilars-Saules	0	0	173'400	182'438	70'102	0	0	0	0	0
44 Fontaines	0	0	268'546	213'486	101'399	0	0	0	0	0
45 Engollon	0	0	23'755	23'479	10'215	0	0	0	0	0
46 Fontainemelon	0	0	344'594	284'567	152'264	0	0	0	0	0
47 Les Hauts-Geneveys	0	0	224'194	204'906	118'187	0	0	0	0	0
48 Boudevilliers	0	0	208'383	60'310	73'358	716'130	0	0	37'970	0
49 Valangin	0	0	62'989	64'044	40'660	0	0	0	0	0
50 Coffrane	0	0	185'892	41'244	50'017	0	0	0	0	0
51 Les Geneveys/Coffrane	0	0	403'500	236'989	190'886	0	0	0	0	0
52 Montmolin	0	0	243'694	63'853	50'273	0	0	0	0	0
53 Le Locle	0	0	3'352'320	1'519'809	1'952'399	0	0	0	0	0
54 Les Brenets	0	0	295'496	217'973	179'237	0	0	0	0	0
55 Le Cerneux-Péquignot	0	0	0	0	31'401	0	0	0	0	0
56 La Brévine	0	0	0	57'999	61'496	0	0	0	0	0
57 La Chaux-du-Milieu	0	0	0	3'790	39'480	0	0	0	0	0
58 Les Ponts-de-Martel	0	0	345'429	116'551	175'863	0	0	25'925	0	0
59 Brot-Plamboz	0	0	134'452	0	18'679	0	0	10'540	0	0
60 La Chaux-de-Fonds	0	0	9'395'364	5'699'257	5'745'348	0	0	0	0	0
61 Les Planchettes	0	0	0	0	27'453	0	0	0	0	0
62 La Saane	96'935	0	184'575	170'595	128'964	0	0	0	0	0
Ensemble des communes	3'772'831	2'932'990	37'553'282	27'160'722	22'631'453	63'508'956	19'580'438	40'939	11'242'437	1'094'448
Chiffres de 2003	4'495'875	2'997'817	37'222'545	26'540'849	22'475'693	64'109'893	19'167'723	77'266	11'108'467	776'137

## Amortissements d'actifs et résultats "réels" en 2004

## Charge de la dette consolidée Taux d'intérêt de la dette Tableau 19

	Légaux	Supplémentaires	Total	Dont patrimoine financier	Résultat "réel" du compte de fonctionnement (sans les amortissements supplémentaires)	Intérêts de la dette consolidée	Remboursements	Total	Dette totale (B20, B21, B22)	Intérêts passifs	Taux moyen d'intérêt de la dette en %
1 Neuchâtel	23'519'203	0	23'519'203	1'466'803	-10'261'807	24'801'065	0	24'801'065	715'708'298	24'627'930	3.44
2 Hauterive	678'291	0	678'291	59'745	-411'746	571'646	193'000	764'646	15'995'419	605'554	3.79
3 Saint-Blaise	991'000	0	991'000	114'900	-189'592	697'299	1'316'000	2'013'299	20'642'529	718'719	3.48
4 Marin-Epagnier	1'103'674	0	1'103'674	0	-1'692'502	1'235'293	1'095'000	2'330'293	43'344'186	1'244'166	2.87
5 Thielle-Wavre	129'300	0	129'300	0	82'658	40'145	96'950	137'095	5'009'323	52'788	1.05
6 Cornaux	461'500	0	461'500	0	-51'238	271'039	325'000	596'039	9'091'870	279'022	3.07
7 Cressier	451'658	0	451'658	0	-762'773	180'240	425'000	605'240	9'638'932	224'233	2.33
8 Enqes	75'448	155'490	230'938	24'996	263'731	96'420	169'030	265'450	2'958'418	97'585	3.30
9 Le Landeron	1'216'808	0	1'216'808	35'575	-2'074'561	733'978	1'372'593	2'106'571	33'018'780	750'586	2.27
10 Lignières	441'007	0	441'007	0	-63'135	237'124	312'050	549'174	7'366'846	239'066	3.25
11 Boudry	1'520'458	0	1'520'458	131'700	-695'646	1'403'227	1'276'500	2'679'727	38'244'425	1'458'026	3.81
12 Cortaillod	1'141'716	0	1'141'716	50'800	-1'106'958	1'194'810	31'000	1'504'810	34'268'879	1'227'552	3.58
13 Colombier	532'967	0	532'967	0	-2'242'220	639'807	1'207'203	1'847'010	22'504'650	652'106	2.90
14 Auvornier	416'937	232'269	649'206	81'500	720'204	443'768	350'000	793'768	13'728'994	447'178	3.26
15 Pesieux	915'510	6'442	921'952	26'820	127'368	1'025'103	1'310'000	2'335'103	45'417'272	1'044'042	2.30
16 Corcelles-Cormondrèche	1'136'190	0	1'136'190	24'404	-301'003	728'015	606'000	1'334'015	25'125'838	756'987	3.01
17 Bôle	290'005	0	290'005	6'400	-512'004	239'285	118'500	357'785	7'822'320	247'724	3.17
18 Rochefort	267'700	0	267'700	0	84'400	159'124	180'600	339'724	5'463'216	178'629	3.27
19 Brot-Dessous	23'470	45'917	69'387	13'600	64'589	5'566	13'507	19'073	157'397	6'129	3.89
20 Bevaix	797'380	193'440	990'820	62'395	206'264	744'288	600'000	1'344'288	23'819'839	755'642	3.17
21 Gorgier	342'230	0	342'230	5'250	322'877	365'774	775'100	1'140'874	9'759'598	365'774	3.75
22 Saint-Aubin-Sauges	811'805	0	811'805	45'120	-80'718	599'392	1'098'712	1'698'104	16'357'343	609'916	3.73
23 Fresens	28'755	0	28'755	0	22'912	2'100	15'000	17'100	195'021	2'451	1.26
24 Montalchez	46'815	76'084	122'899	0	126'325	35'395	71'000	106'395	1'820'471	35'394	1.94
25 Vauxmarcus	69'095	0	69'095	3'819	-673'847	35'090	30'000	65'090	2'624'519	35'525	1.35
26 Môtiers	214'625	0	214'625	11'020	-235'504	115'353	219'859	335'212	4'352'160	117'143	2.69
27 Couvet	834'971	0	834'971	180'896	-891'726	658'446	1'207'859	1'866'305	22'082'998	683'040	3.09
28 Travers	188'242	0	188'242	32'200	-271'379	232'953	560'650	793'603	7'329'404	250'178	3.41
29 Noiraigue	73'092	0	73'092	300	-17'959	94'740	188'505	283'245	3'410'530	102'232	3.00
30 Boveresse	40'061	0	40'061	0	-165'246	74'201	40'000	114'201	2'568'412	75'282	2.93
31 Fleurier	703'969	0	703'969	0	-328'480	438'431	849'400	1'287'831	13'871'069	453'878	3.27
32 Buttet	116'295	0	116'295	9'100	-230'390	177'551	98'786	276'337	5'248'465	182'036	3.47
33 La Côte-aux-Fées	189'829	0	189'829	83'095	-782'701	67'897	75'000	142'897	3'288'631	70'333	2.14
34 Saint-Sulpice	100'350	0	100'350	1'970	-117'860	33'327	54'500	87'827	1'097'424	31'880	2.90
35 Les Verrières	205'213	0	205'213	0	-394'112	220'325	321'877	542'202	6'215'727	223'268	3.59
36 Les Bayards	127'923	0	127'923	27'100	-188'020	71'835	133'240	205'075	3'261'118	87'223	2.67
37 Cernier	394'876	0	394'876	132'000	-6'280	225'738	1'048'420	1'274'158	8'756'216	253'732	2.90
38 Chézard-Saint-Martin	384'712	0	384'712	23'112	-268'236	374'252	611'675	985'927	10'692'378	400'766	3.75
39 Dombresson	180'200	166'268	346'468	0	219'283	186'375	263'600	449'975	5'657'722	189'877	3.36
40 Villiers	48'667	0	48'667	0	-69'289	64'549	173'570	238'119	1'811'801	68'078	3.76
41 Le Pâquier	70'231	0	70'231	31'880	-32'147	120'480	258'350	378'830	3'277'569	123'746	3.78
42 Savagnier	159'581	0	159'581	0	-358'439	122'331	104'865	227'196	6'278'793	125'605	2.00
43 Fenin-Vilars-Saules	115'699	105'330	221'029	33'100	110'779	112'375	0	112'375	5'822'340	119'310	2.05
44 Fontaines	173'826	0	173'826	9'821	-112'117	168'756	186'300	355'056	5'253'271	170'229	3.24
45 Engollon	10'300	88'701	99'001	0	90'456	0	2'600	2'600	23'697	138	1.99
46 Fontainemelon	157'502	0	157'502	1'256	-14'960	145'989	159'200	305'189	7'779'441	173'010	2.22
47 Les Hauts-Geneveys	211'330	0	211'330	14'590	-73'205	208'384	281'000	489'384	6'862'267	221'299	3.22
48 Boudevilliers	219'350	0	219'350	0	-144'811	65'595	50'900	116'495	2'325'979	67'977	2.92
49 Valangin	69'115	158'184	227'299	0	158'520	17'644	36'267	53'911	1'283'642	20'490	1.60
50 Coffrane	154'650	0	154'650	0	103'683	168'976	123'600	292'576	4'117'468	169'725	4.12
51 Les Geneveys/Coffrane	386'046	0	386'046	0	-686'743	298'560	668'948	967'508	7'920'541	310'569	3.92
52 Montmolin	74'430	0	74'430	9'200	-105'303	40'463	111'942	152'405	2'120'868	49'695	2.34
53 Le Locle	3'886'396	0	3'886'396	114'795	-1'555'334	5'468'854	1'194'971	6'663'825	148'795'990	5'540'903	3.72
54 Les Brenets	336'465	0	336'465	19'200	-1'196'239	236'068	239'550	475'618	7'571'741	240'233	3.17
55 Le Cerneux-Péquignot	9'542	0	9'542	0	6'433	6'433	296'172	309'725	341'754	14'283	4.18
56 La Brévine	87'922	37'688	125'610	8'200	62'083	60'280	128'530	188'810	2'705'240	63'039	2.33
57 La Chaux-du-Milieu	53'917	77'040	130'957	12'590	82'929	43'980	350'352	394'332	2'522'760	45'411	1.80
58 Les Ponts-de-Martel	350'772	0	350'772	52'267	-95'425	287'402	264'860	552'262	8'428'044	291'841	3.46
59 Brot-Plamboz	0	0	0	0	102'156	814	10'800	11'614	122'257	2'404	1.97
60 La Chaux-de-Fonds	17'629'502	0	17'629'502	132'573	-17'902'257	15'000'843	2'486'484	17'487'327	453'627'131	16'122'320	3.55
61 Les Planchettes	3'494	0	3'494	400	-16'078	13'893	38'820	52'713	540'832	20'546	3.80
62 La Saane	419'322	0	419'322	0	-363'352	167'049	319'100	486'149	8'338'764	186'628	2.24
Ensemble des communes	65'791'339	1'342'853	67'134'192	3'094'492	-44'785'692	62'283'255	26'427'297	88'710'552	1'895'788'827	63'931'071	3.37
Chiffres de 2003	61'042'779	5'454'838	66'497'617	2'736'041	-18'085'976	62'744'494	32'490'894	95'235'388	1'804'189'575	64'670'469	3.58

## Comptes des investissements 2004. Récapitulation fonctionnelle. Résultats nets

## Tableau 20

	Administration	Sécurité publique	Enseignement et formation	Culture loisirs-sports	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection et aménagement de l'environnement	Economie publique	Finances et impôts	Total
1 Neuchâtel	-161'060	-70'000	-9'039'115	-1'231'200	-30'896'300	-3'730	-1'837'001	-2'147'742	-9'778'430	-1'430'092	-56'594'670
2 Hauterive	0	-95'074	-391'462	-467'250	0	0	-84'852	-15'656	0	-21'582	-1'075'876
3 Saint-Blaise	0	0	-31'855	5'192	0	-12'900	-832'976	-940'739	-81'788	0	-1'895'066
4 Marin-Epagnier	-135'208	-12'086	399'349	-697'242	0	0	-735'807	-602'723	0	0	-1'783'717
5 Thielle-Wavre	0	0	-195'455	0	0	0	5'471	-2'112'795	0	0	-2'302'779
6 Cornaux	0	-3'743	-784	-18'721	0	0	-286'839	-1'181'334	-264'171	-1'174'270	-2'929'862
7 Cressier	0	0	0	0	0	0	262'180	-163'332	-212'026	-1'295'641	-1'408'819
8 Enses	0	0	0	1'040	0	0	0	0	0	0	1'040
9 Le Landeron	-5'824	-26'710	-30'475	-58'682	0	0	-44'764	-67'105	-30'748	0	-264'308
10 Lignières	-35'354	-8'618	0	15'949	0	0	7'000	-45'447	-162'717	28'550	-200'637
11 Boudry	-46'280	-6'403	-57'591	-28'941	0	0	-329'656	-31'768	-36'114	0	-536'753
12 Cortaillod	0	46'031	-8'840	-128'444	0	0	83'573	-469'077	-383'784	0	-860'541
13 Colombier	0	-91'265	-3'943'897	-931'291	0	0	-338'401	-1'351'023	0	0	-6'655'877
14 Auvernier	-11'383	-86'753	-73'457	0	0	0	-46'640	-27'570	16'675	-361'776	-590'904
15 Peseux	-4'988	0	-130'359	0	0	0	-310'574	-98'547	-482'000	-634'388	-1'660'856
16 Corcelles-Cormondrèche	-62'269	0	-102'385	-61'586	0	0	-1'003'537	-123'179	0	-11'674	-1'364'630
17 Bôle	0	0	-633'424	-67'400	0	0	-172'160	-150'207	-2'261	0	-1'025'452
18 Rochefort	0	-81'876	57'647	0	0	0	16'462	-504'793	104'174	-385'465	-793'851
19 Brot-Dessous	0	0	0	0	0	0	-2'152	0	0	0	-2'152
20 Bevaix	0	57'180	-2'324'774	-12'553	0	-442	-602'796	-427'687	-22'484	0	-3'333'556
21 Gorgier	0	-87'282	-20'682	-939	0	0	-23'298	-289'061	0	85'170	-336'092
22 Saint-Aubin-Sauges	0	-669	-836	0	0	0	-160'163	-44'770	0	0	-206'438
23 Fresens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-7'726	-7'726
24 Montalchez	0	0	-47'474	0	0	0	-28'609	-10'343	0	-617'794	-704'220
25 Vaumarcus	0	0	-118'555	0	0	0	-1'289'123	-484'122	0	0	-1'891'800
26 Môtiers	0	0	-9'368	0	0	0	5'416	0	0	0	-3'952
27 Couvet	-32'464	0	-36'393	-197'090	0	0	0	-11'349	-49'800	0	-327'096
28 Travers	0	-18'998	0	0	0	0	0	0	0	0	-18'998
29 Noiraigue	-19'713	0	-9'111	-32'950	0	0	0	0	0	3	-61'771
30 Boveresse	0	0	0	-15'000	0	0	58'216	14'256	0	0	57'472
31 Fleurier	-27'924	0	-18'844	-11'251	0	0	-271'962	-203'784	0	3'814	-529'951
32 Buttes	0	0	0	-3'750	0	0	15'998	-10'949	0	0	1'299
33 La Côte-aux-Fées	0	0	0	0	0	0	-88'837	-52'798	0	0	-141'635
34 Saint-Sulpice	0	-17'155	0	0	0	0	0	-15'029	0	0	-32'184
35 Les Verrières	0	0	-70'469	0	0	0	-51'000	0	0	0	-121'469
36 Les Bayards	-8'139	-4'275	0	0	0	0	0	-12'009	10'580	0	-13'843
37 Cernier	0	0	0	-19'993	0	0	-111'204	-6'289	0	0	-137'486
38 Chézard-Saint-Martin	0	0	0	0	0	0	31'494	-8'857	0	0	22'637
39 Dombresson	0	0	-42'000	-96'942	0	0	53'318	-94'785	0	0	-180'409
40 Villiers	0	0	0	0	0	0	-39'804	-166'022	0	0	-205'826
41 Le Pâquier	0	0	-40'000	0	0	0	0	-9'511	0	0	-49'511
42 Savaagnier	0	155'023	85'648	-49'826	0	0	-191'421	-12'051	0	0	-12'627
43 Fenin-Vilars-Saules	0	-11'875	-142'059	-11'034	0	0	0	28'584	0	0	-136'384
44 Fontaines	0	0	-6'464	0	0	0	-2'530	-62'421	0	0	-71'415
45 Engollon	0	0	0	-21'839	0	0	-13'162	-6'104	-39'126	0	-80'231
46 Fontainemelon	0	0	-55'214	-369'812	0	0	-23'845	-1'003'544	0	0	-1'452'415
47 Les Hauts-Geneveys	0	0	0	0	0	0	0	-527'271	-720	0	-527'991
48 Boudevilliers	-10'830	0	-393	0	0	0	-21'885	-15'949	-32'188	0	-81'245
49 Valangin	0	0	-193'223	0	0	0	-10'150	-23'910	0	-20'496	-247'779
50 Coffrane	0	0	-12'450	0	0	0	-69'900	5'930	0	0	-76'420
51 Les Geneveys/Coffrane	0	0	-24'421	-152'220	0	0	-264'301	-251'812	3'683	0	-689'071
52 Montmolin	0	0	0	-146'699	0	0	-79'643	8'212	0	0	-218'130
53 Le Locle	-163'279	-41'309	1'376'338	-2'076'781	0	0	-1'874'597	-2'075'810	-61'000	-36'611	-4'953'049
54 Les Brenets	0	-81'679	0	-256'293	0	0	-79'543	31'828	0	0	-385'687
55 Le Cerneux-Péquignot	0	-2'961	0	0	0	0	-10'1445	0	0	0	-104'406
56 La Brévine	0	0	-13'423	-130'597	0	0	50'700	47'467	0	0	-45'853
57 La Chaux-du-Milieu	0	0	263'982	0	0	0	0	0	0	-9'792	254'190
58 Les Ponts-de-Martel	0	0	0	0	0	0	-27'979	-50'316	0	0	-78'295
59 Brot-Plamboz	0	0	0	0	0	0	0	0	-50'000	0	-50'000
60 La Chaux-de-Fonds	-920'763	-2'523'961	-4'290'241	-2'568'686	-6'415'548	-132'184	-1'746'519	-6'191'852	0	-114'995	-24'904'749
61 Les Planchettes	0	0	0	0	0	0	0	-5'981	0	0	-5'981
62 La Sagne	-6'523	0	0	0	0	0	-14'100	-16'920	-99'638	35'000	-102'181
Ensemble des communes	-1'652'001	-3'014'458	-19'932'529	-9'842'831	-37'311'848	-149'256	-12'623'347	-21'988'066	-11'653'883	-5'969'765	-124'137'984
Chiffres de 2003	-2'264'370	-6'662'694	-27'310'129	-9'194'186	-33'594'618	-41'066	-10'743'101	-23'709'023	-9'586'590	958'674	-122'147'103

Bilans communaux à fin 2004. Actif

Tableau 21

	Patrimoine financier				Patrimoine administratif				Financements spéciaux Avances aux finan- cements spéciaux	Découvert	Total
	Disponibilités	Avoirs	Placements	Actifs transitoires	Investissements	Prêts et participa- tions permanentes	Subventions d'investissements	Autres dépenses à amortir			
1 Neuchâtel	38'175'521	108'140'978	79'349'406	10'139'716	509'919'894	15'739'665	995'899	2'122'250	1'832'918	0	766'416'247
2 Hauterive	171'125	3'609'717	1'693'213	776'192	16'001'382	128'215	0	0	71'751	0	22'451'595
3 Saint-Blaise	1'724'551	6'373'093	3'097'709	1'665'539	15'606'485	423'359	0	0	0	0	28'890'736
4 Marin-Epagnier	2'026'107	7'326'992	7'248'967	2'357'764	30'283'591	9'136'575	0	0	0	0	58'379'996
5 Thielle-Wavre	480'190	988'366	988'620	494'395	4'085'008	9'643	0	0	121'439	0	6'217'661
6 Cornaux	765'530	2'190'724	1'408'023	430'854	8'740'634	87'803	0	23'793	88'826	0	13'736'187
7 Corsier	591'824	4'201'584	1'818'349	702'448	6'613'115	15'500	0	0	37'289	0	13'980'109
8 Enqes	90'245	470'643	2'330'536	107'986	1'525'232	1	0	0	11'614	0	4'536'257
9 Le Landeron	237'098	8'290'702	2'145'329	1'686'143	38'658'712	1'325'060	68'000	0	384'622	0	52'795'666
10 Lignières	862'764	2'026'704	663'402	297'541	7'720'160	0	0	0	232'467	0	11'803'038
11 Boudry	1'173'136	10'410'989	5'923'678	1'304'854	23'868'002	449'341	46'788	333'321	17'422	0	43'527'531
12 Cortaillod	2'748'213	6'681'540	4'679'435	367'40	26'811'062	137'956	0	0	93'553	0	41'188'499
13 Colombier	2'617'194	7'443'917	334'633	0	21'699'172	521'200	0	0	0	0	32'616'116
14 Auvemier	659'099	3'554'913	7'900'285	181'840	6'996'749	29'315	0	0	0	0	19'322'201
15 Peseux	2'362'689	12'448'468	7'664'387	661'979	34'332'612	651'919	0	0	56'992	0	58'179'046
16 Corcelles-Cormondrèche	1'238'625	7'487'405	537'930	1'304'286	27'224'679	248'835	0	63'585	0	0	38'105'345
17 Bôle	421'708	2'168'956	889'243	0	7'435'621	88'204	0	0	0	0	11'003'732
18 Rochefort	105'865	1'343'010	576'034	1'043	6'775'237	107'200	0	0	24'624	0	8'933'013
19 Brot-Dessous	38'353	155'547	422'730	34'019	213'846	133'000	0	0	506	0	998'001
20 Bevaix	1'569'016	5'268'153	2'705'896	731'465	21'703'041	299'922	0	0	129'419	0	32'406'912
21 Gorgier	686'983	3'200'601	742'415	0	9'707'271	204'862	186'410	0	20'877	0	14'749'419
22 Saint-Aubin-Sauges	186'019	3'432'576	1'972'145	847'222	13'064'930	358'850	147'223	0	61'983	0	20'070'948
23 Fresens	241'577	99'701	346'899	89'835	864'144	9'920	0	0	8'109	0	1'660'185
24 Montalchez	230'618	381'280	12'200	63'898	1'939'313	2'500	0	0	223	0	2'630'032
25 Vaumarcus	1'473'926	744'468	718'186	69'983	2'699'487	3'100	0	0	29'005	0	5'738'155
26 Môtiers	41'335	1'024'919	406'080	363'327	4'120'909	225'960	15'089	0	9'355	0	6'206'974
27 Couvet	735'757	5'119'508	4'988'472	61'820	15'424'328	1'695'003	24'001	48'517	66'494	0	28'163'900
28 Travers	195'936	1'659'121	1'089'934	464'704	4'715'619	776'350	0	0	0	0	8'901'664
29 Noiraigue	57'287	632'838	302'761	137'726	2'419'860	269'922	0	0	6'528	0	3'826'922
30 Boveresse	178'576	388'063	1'094'312	71'757	1'916'928	2'765	0	0	0	0	3'652'401
31 Fleurier	353'346	6'254'648	259'307	778'025	20'286'243	1'591'015	0	0	0	0	29'522'584
32 Buttes	297'116	1'009'101	786'402	283'054	4'159'258	44'247	10'800	88'451	4'976	0	6'683'405
33 La Côte-aux-Fées	35'378	580'062	6'800'464	106'774	1'029'193	3'488	0	0	52'318	0	8'607'677
34 Saint-Sulpice	31'720	935'352	373'762	77'418	2'274'563	0	0	0	0	0	3'692'815
35 Les Verrières	58'951	1'191'712	1'927'610	259'618	7'166'476	2'000	1'501	0	0	0	10'607'868
36 Les Bayards	53'488	634'624	982'588	83'778	3'271'700	42'707	0	0	0	0	5'068'885
37 Cernier	256'228	3'000'977	1'938'485	587'749	7'553'092	128'720	0	0	22'134	0	13'487'385
38 Chézard-Saint-Martin	94'695	2'697'647	339'675	367'148	11'580'857	41'800	0	0	0	0	15'121'822
39 Dombresson	229'097	2'444'402	935'339	761'072	5'232'980	69'000	0	0	0	0	9'671'890
40 Villiers	96'530	324'603	719'495	244'995	2'482'710	21'000	0	0	27'349	0	3'916'682
41 Le Pâquier	81'324	635'386	2'319'521	137'398	1'627'360	38'950	0	0	13'663	0	4'853'602
42 Savagnier	778'237	1'126'831	2'158'085	228'191	7'180'895	38'100	0	0	33'946	0	11'544'285
43 Fenin-Vilars-Saules	353'718	1'081'457	3'717'510	232'230	3'151'652	0	0	0	0	0	8'536'567
44 Fontaines	211'061	1'496'702	3'067'440	317'699	3'844'556	0	0	0	0	0	8'937'458
45 Engollon	331'408	117'136	614'185	38'493	438'688	1	0	0	3'310	0	1'543'221
46 Fontainemelon	110'522	1'668'664	3'791'225	537'540	6'889'502	35'000	0	0	0	0	13'032'453
47 Les Hauts-Geneveys	214'002	1'401'624	1'602'935	206'396	5'988'142	49'100	0	0	40'497	0	9'502'696
48 Boudevilliers	151'917	1'559'241	215'871	137'804	3'687'663	10'000	0	0	2'839	0	5'765'335
49 Valanqin	295'232	512'499	94'400	238'163	1'772'510	26'729	0	0	42'160	0	2'981'693
50 Coffrane	885'885	683'807	54'664	389'391	4'657'709	25'339	3'700	0	53'397	0	6'753'892
51 Les Geneveys/Coffrane	533'163	1'591'982	630'186	484'222	8'939'357	22'770	0	0	0	0	12'201'680
52 Montmolin	66'752	586'588	830'314	278'795	2'094'922	25'170	0	0	0	0	3'882'541
53 Le Locle	3'835'756	40'092'741	27'099'113	3'688'052	82'730'634	11'756'173	0	1'141'470	0	0	170'343'939
54 Les Brenets	255'816	1'796'954	2'250'317	14'550	5'518'085	64'993	0	0	0	0	9'900'715
55 Le Cerneux-Péquignot	258'362	310'433	152'018	74'537	544'796	0	0	0	0	0	1'340'146
56 La Brévine	34'109	629'790	1'333'402	307'491	2'134'798	0	0	0	5'394	0	4'444'984
57 La Chauv-du-Milieu	88'887	479'496	1'503'639	12'148	1'655'423	0	0	0	37	0	3'739'630
58 Les Ponts-de-Martel	133'740	1'684'257	2'822'420	6'195	5'918'079	538'001	0	0	0	0	11'102'692
59 Brot-Plamboz	259'943	227'973	29'736	66'830	420'224	12'020	0	0	0	0	1'016'726
60 La Chauv-de-Fonds	19'026'361	126'767'265	40'967'307	22'571'199	302'745'999	48'512'649	0	0	147'319	0	560'738'099
61 Les Planchettes	32'455	387'259	222'735	74'947	219'677	2'200	0	0	0	0	939'273
62 La Sagne	100'363	1'017'784	2'656'791	485'490	8'684'881	4	0	0	43'798	0	12'989'111
Ensemble des communes	91'632'429	422'194'473	256'298'150	59'162'468	1'398'969'647	96'183'121	1'499'411	3'821'387	3'799'153	0	2'333'560'239
Chiffres de 2003	51'883'116	440'117'914	249'497'945	80'685'071	1'343'027'044	94'992'654	1'540'200	3'619'854	4'937'441	0	2'270'301'239

Bilans communaux à fin 2004. Passif

Tableau 22

		Engagements					Provisions	Passifs transitoires	Financements spéciaux Engagements envers les fin. spéciaux-réserves	Fortune Fortune nette	Total
		Engagements courants	Dettes à court terme	Dettes à moyen et long termes	Engagements envers des entités particulières						
1	Neuchâtel	29'141'459	55'000'000	631'566'839	372'245	10'368	27'565'512	15'475'444	7'284'380	766'416'247	
2	Hauterive	774'304	1'813'115	13'408'000	9'990	0	1'224'229	475'291	4'746'666	22'451'595	
3	Saint-Blaise	1'664'529	0	18'978'000	0	168'468	571'049	3'280'511	4'228'179	28'890'736	
4	Marin-Epagnier	901'686	1'000'000	41'442'500	9'000	0	2'030'916	3'088'507	9'907'387	58'379'996	
5	Thielle-Wavre	36'466	3'756'555	1'216'302	0	0	196'319	151'607	860'412	6'217'661	
6	Cornaux	841'870	0	8'250'000	0	0	112'931	702'821	3'828'565	13'736'187	
7	Cressier	0	3'013'932	6'625'000	0	0	2'302'693	1'444'555	593'929	13'980'109	
8	Enqes	172'750	0	2'785'668	0	20'200	6'144	399'485	1'152'010	4'536'257	
9	Le Landeron	2'079'722	330	30'938'728	12'296'854	573'238	1'083'563	1'680'781	4'142'450	52'795'666	
10	Lignières	839	0	7'366'007	0	0	385'639	773'574	3'276'979	11'803'038	
11	Boudry	2'583'072	483'853	35'177'500	0	0	1'660'043	1'229'804	2'393'259	43'527'531	
12	Cortailod	2'643'879	1'500'000	30'125'000	0	0	743'836	6'175'784	6'175'784	41'188'499	
13	Colombier	1'199'853	0	21'304'797	0	0	0	1'783'576	8'327'890	32'616'116	
14	Auvermier	1'003'130	1'500'864	11'225'000	0	119'000	25'763	956'208	4'492'236	19'322'201	
15	Peseux	3'615'628	2'351'644	39'450'000	28'295	295'000	686'281	3'617'647	8'134'551	58'179'046	
16	Corcelles-Cormondèche	1'537'583	83'255	23'505'000	0	65'852	249'257	5'961'361	6'703'037	38'105'345	
17	Bôle	821'723	143'847	6'856'750	0	0	574'605	829'745	1'777'062	11'003'732	
18	Rochefort	36'008	839'108	4'588'100	0	0	236	266'829	3'202'732	8'933'013	
19	Brot-Dessous	4'842	0	152'555	0	4'775	36'040	101'502	698'287	998'001	
20	Bevaix	729'839	1'500'000	21'590'000	0	0	480'102	2'408'900	5'698'071	32'406'912	
21	Gorgier	496'298	0	9'263'300	0	0	16'222	513'753	4'459'846	14'749'419	
22	Saint-Aubin-Sauges	1'945'996	323'769	14'087'578	0	0	413'532	1'719'685	1'580'388	20'070'948	
23	Fresens	21	0	195'000	25'000	0	66'485	220'188	1'153'491	1'660'185	
24	Montalchez	550	634'921	1'185'000	0	12'391	136'281	128'788	532'101	2'630'032	
25	Vaumarbus	218'575	0	2'405'944	0	49'980	14'516	319'101	2'730'039	5'738'155	
26	Môtiers	379'388	55'878	3'916'894	0	0	154'986	312'538	1'387'290	6'206'974	
27	Couvet	1'037'150	0	21'045'848	0	0	133'448	1'080'526	4'866'928	28'163'900	
28	Travers	417'704	0	6'911'700	0	0	77'656	485'008	1'009'596	8'901'664	
29	Noiraique	0	229'070	3'181'460	0	40'825	0	234'878	140'689	3'826'922	
30	Boveresse	162	0	2'568'250	0	0	128'894	205'151	749'944	3'652'401	
31	Fleurier	19'919	500'000	13'351'150	0	0	1'628'846	2'611'036	11'411'633	29'522'584	
32	Buttes	0	0	5'248'465	0	0	866'738	138'674	429'528	6'683'405	
33	La Côte-aux-Fées	426'974	0	2'861'657	0	0	72'496	35'607	5'210'943	8'607'677	
34	Saint-Sulpice	0	105'324	992'100	0	0	242'392	458'819	1'894'180	3'692'815	
35	Les Verrières	0	181'298	6'034'429	0	0	932'948	353'889	3'105'304	10'607'868	
36	Les Bayards	0	273'183	2'987'935	0	0	332'694	359'291	1'115'782	5'068'885	
37	Cernier	1'336'001	220'321	7'199'894	0	0	178'410	751'636	3'801'123	13'487'385	
38	Chézard-Saint-Martin	581'809	0	10'110'569	54'604	0	1'461'819	1'411'362	1'501'659	15'121'822	
39	Dombresson	68'672	0	5'589'050	0	0	430'598	599'110	2'984'460	9'671'890	
40	Villiers	0	47'441	1'764'360	0	0	492'555	476'644	1'135'682	3'916'682	
41	Le Pâquier	0	21'519	3'256'050	0	0	253'765	181'961	1'140'307	4'853'602	
42	Savagnier	172'988	0	6'105'805	0	0	0	906'697	4'358'795	11'544'285	
43	Fenin-Vilars-Saules	141'186	329'154	5'352'000	0	10'000	385'606	611'257	1'707'364	8'536'567	
44	Fontaines	36'171	0	5'217'100	0	0	401'204	568'248	2'714'735	8'937'458	
45	Engollon	0	297	23'400	0	0	115'922	166'134	1'237'468	1'543'221	
46	Fontainemelon	298	3'838'943	3'940'200	0	0	897'156	366'128	3'989'728	13'032'453	
47	Les Hauts-Geneveys	407'869	0	6'454'398	0	0	125'130	146'811	2'368'488	9'502'696	
48	Boudevilliers	547'028	0	1'778'951	57'690	0	31'565	1'361'230	1'988'871	5'765'335	
49	Valangin	56'142	0	1'227'500	0	0	290'075	152'861	1'255'115	2'981'693	
50	Coffrane	5'100	0	4'112'368	0	20'000	340'029	295'010	1'981'385	6'753'892	
51	Les Geneveys/Coffrane	36'378	0	7'884'163	0	0	1'953'196	968'401	1'359'542	12'201'680	
52	Montmolin	17'933	144'457	1'958'478	0	0	325'466	298'803	1'137'404	3'882'541	
53	Le Locle	529'835	6'782'481	141'483'674	93'752	0	2'562'587	7'693'065	11'198'545	170'343'939	
54	Les Brenets	29'069	0	7'542'672	0	42'605	278'289	503'874	1'504'206	9'900'715	
55	Le Cerneux-Péquiognot	0	0	341'754	0	12'000	177'309	272'387	536'696	1'340'146	
56	La Brévine	0	0	2'705'240	0	0	206'280	730'341	803'123	4'444'984	
57	La Chaux-du-Milieu	207'443	1'512	2'313'805	0	11'337	900	123'922	1'080'711	3'739'630	
58	Les Ponts-de-Martel	314'364	0	8'113'680	0	0	9'361	426'033	2'239'254	11'102'692	
59	Brot-Plamboz	2'857	0	119'400	0	0	213'090	375'164	306'215	1'016'726	
60	La Chaux-de-Fonds	12'595'258	301'613	440'730'260	27'597'848	1'170'000	18'083'522	41'018'962	19'240'636	560'738'099	
61	Les Planchettes	0	23'123	517'709	0	0	254'232	34'763	109'446	939'273	
62	La Saane	1'130	3'869'393	4'468'241	0	0	797'909	224'271	3'628'167	12'989'111	
	Ensemble des communes	71'819'450	90'870'200	1'733'099'177	40'545'278	2'626'039	74'675'431	115'213'991	204'710'673	2'333'560'239	
	Chiffres de 2003	87'189'490	79'646'227	1'637'353'858	48'805'577	7'342'977	61'659'117	115'771'335	232'532'658	2'270'301'239	

Avances aux financements spéciaux à fin 2004

Tableau 23

	Télé-réseau	Port	Approvisionnement en eau	Protection des eaux	Ramassage et incinération des déchets	Electricité	Gaz	Autres avances
1	Neuchâtel	0	0	400'090	396'406	1'009'237	0	27'185
2	Hauterive	2'678	0	69'073	0	0	0	0
3	Saint-Blaise	0	0	0	0	0	0	0
4	Marin-Epagnier	0	0	0	0	0	0	0
5	Thielle-Wavre	0	0	17'720	102'052	1'667	0	0
6	Cornaux	0	0	88'826	0	0	0	0
7	Cressier	0	0	37'289	0	0	0	0
8	Ençes	0	0	11'614	0	0	0	0
9	Le Landeron	0	0	162'755	0	74'076	0	147'791
10	Ligniè-res	171'289	0	61'153	25	0	0	0
11	Boudry	0	0	0	0	17'422	0	0
12	Cortailod	0	11'413	71'901	10'239	0	0	0
13	Colombier	0	0	0	0	0	0	0
14	Auvernier	0	0	0	0	0	0	0
15	Peseux	0	0	56'992	0	0	0	0
16	Corcelles-Cormondrèche	0	0	0	0	0	0	0
17	Bôle	0	0	0	0	0	0	0
18	Roche-fort	0	0	24'624	0	0	0	0
19	Brot-Dessous	0	0	0	0	506	0	0
20	Bevaix	0	0	129'419	0	0	0	0
21	Gorgier	0	0	20'877	0	0	0	0
22	Saint-Aubin-Sauges	0	61'983	0	0	0	0	0
23	Fresens	0	0	3'557	206	4'346	0	0
24	Montalchez	0	0	0	0	223	0	0
25	Vaumar-cus	28'201	804	0	0	0	0	0
26	Môtiers	0	0	9'355	0	0	0	0
27	Couvet	0	0	0	0	58'724	0	7'770
28	Travers	0	0	0	0	0	0	0
29	Noirai-que	0	0	0	0	6'528	0	0
30	Boveresse	0	0	0	0	0	0	0
31	Fleurier	0	0	0	0	0	0	0
32	Buttes	0	0	0	4'976	0	0	0
33	La Côte-aux-Fées	33'338	0	16'104	2'774	102	0	0
34	Saint-Sulpice	0	0	0	0	0	0	0
35	Les Verrières	0	0	0	0	0	0	0
36	Les Bayards	0	0	0	0	0	0	0
37	Cernier	0	0	0	0	22'134	0	0
38	Chézard-Saint-Martin	0	0	0	0	0	0	0
39	Dombresson	0	0	0	0	0	0	0
40	Villiers	0	0	27'349	0	0	0	0
41	Le Pâquier	0	0	0	5'649	8'014	0	0
42	Sava-gnier	0	0	33'946	0	0	0	0
43	Fenin-Vilars-Saules	0	0	0	0	0	0	0
44	Fontaines	0	0	0	0	0	0	0
45	Engollon	0	0	3'310	0	0	0	0
46	Fontainemelon	0	0	0	0	0	0	0
47	Les Hauts-Geneveys	0	0	29'866	4'184	6'447	0	0
48	Boudevilliers	0	0	0	2'839	0	0	0
49	Valangin	0	0	8'250	25'375	8'535	0	0
50	Coffrane	0	0	53'397	0	0	0	0
51	Les Geneveys/Coffrane	0	0	0	0	0	0	0
52	Montmollin	0	0	0	0	0	0	0
53	Le Locle	0	0	0	0	0	0	0
54	Les Brenets	0	0	0	0	0	0	0
55	Le Cerneux-Péqui-gnot	0	0	0	0	0	0	0
56	La Brévine	0	0	0	0	5'394	0	0
57	La Chaux-du-Milieu	0	0	0	37	0	0	0
58	Les Ponts-de-Martel	0	0	0	0	0	0	0
59	Brot-Plamboz	0	0	0	0	0	0	0
60	La Chaux-de-Fonds	0	0	0	147'319	0	0	0
61	Les Planchettes	0	0	0	0	0	0	0
62	La Sa-gne	19'036	0	5'364	19'398	0	0	0
	Ensemble des communes	254'542	74'200	1'342'831	721'479	1'223'355	0	182'746
	Chiffres de 2003	326'815	143'564	1'200'538	1'847'583	1'304'183	0	114'758

## Engagements envers les financements spéciaux (réserves affectées) à fin 2004

Tableau 24

	Télé-réseau	Port	Approvisionnement en eau	Protection des eaux	Ramassage et incinération des déchets	Electricité	Gaz	Protection civile	Fonds forestiers de réserve	Autres réserves
1	Neuchâtel	0	1'154	0	0	2'902'560	0	3'468'898	873'230	8'229'602
2	Hauterive	0	153'646	0	131'780	18'970	0	39'205	18'989	112'701
3	Saint-Blaise	455'861	900'457	844'730	544'309	118'831	0	264'424	64'851	87'048
4	Marin-Epagnier	0	301'450	582'862	757'975	66'982	0	397'898	69'687	911'653
5	Thielle-Wavre	0	0	0	0	0	0	77'776	0	73'831
6	Cornaux	0	0	0	17'297	23'844	0	251'569	259'977	150'134
7	Cressier	0	0	0	43'920	12'597	0	296'079	227'694	864'265
8	Enqes	0	0	0	52'594	6'733	0	48'074	217'057	75'027
9	Le Landeron	409'948	50'000	0	0	0	0	160'388	107'735	952'710
10	Lignièrès	0	0	0	54'067	24'532	0	129'206	254'850	310'919
11	Boudry	0	0	195'000	470'550	0	0	155'020	104'260	304'974
12	Cortailod	0	0	0	0	227'045	0	468'179	3'698	44'914
13	Colombier	100'000	0	220'479	70'892	276'245	0	119'260	160'375	836'325
14	Auvernier	219'533	216'553	161'502	29'889	25'472	0	104'400	71'841	127'018
15	Peseux	442'243	0	0	583'626	20'579	0	341'870	3'637	2'225'692
16	Corcelles-Cormondèche	1'037'083	0	521'330	267'306	136'272	0	157'761	201'652	2'516'047
17	Bôle	363'488	0	28'336	94'651	14'282	65'985	0	189'580	44'852
18	Rochefort	0	0	0	42'109	17'514	0	119'836	27'636	59'734
19	Brot-Dessous	0	0	2'982	4'147	0	0	7'178	46'234	40'961
20	Bevaix	0	213'593	0	66'534	181'316	0	524'465	102'590	1'320'402
21	Gorgier	0	0	0	282'435	46'634	0	135'776	33'776	15'132
22	Saint-Aubin-Sauges	0	0	158'224	203'600	6'974	0	312'403	92'065	946'419
23	Fresens	0	0	0	0	0	0	23'376	53'393	143'419
24	Montalchez	0	0	12'920	16'476	804	0	36'451	36'098	26'039
25	Vaumarcus	0	1'591	113'928	9'408	13'788	0	5'580	20'534	154'272
26	Môtiers	0	0	0	20'101	4'074	0	219'946	61'283	7'134
27	Couvet	0	0	0	159'414	0	0	27'638	4'208	889'266
28	Travers	0	0	0	47'699	7'808	0	219'334	21'972	188'195
29	Noiraique	0	0	0	65'610	0	0	139'905	26'945	2'418
30	Boveresse	0	0	0	25'906	6'934	0	35'156	96'538	40'617
31	Fleurier	0	0	0	18'702	40'435	0	468'235	76'499	2'007'165
32	Buttes	0	0	7'143	0	9'425	0	0	41'178	80'928
33	La Côte-aux-Fées	0	0	0	0	0	0	23'900	0	11'707
34	Saint-Sulpice	0	0	23'961	115'463	557	0	48'084	137'734	133'020
35	Les Verrières	0	0	34'023	20'840	8'735	0	77'510	212'781	
36	Les Bayards	0	0	29'790	78'020	23'337	0	87'938	121'615	18'591
37	Cernier	0	0	65'134	85'416	0	0	101'212	12'852	487'022
38	Chézard-Saint-Martin	0	0	305'555	76'119	935	0	87'469	103'341	837'943
39	Dombresson	0	0	28'432	45'047	30'011	0	343'338	84'413	67'869
40	Villiers	0	0	0	5'666	263	0	125'516	13'685	331'514
41	Le Pâquier	0	0	8'562	0	0	0	70'020	42'565	60'814
42	Savagnier	0	0	0	45'294	31'901	0	260'900	114'175	454'427
43	Fenin-Vilars-Saules	0	0	52'197	49'263	12'213	0	15'819	152'922	328'843
44	Fontaines	0	0	109'744	226'898	49'666	0	74'910	72'666	34'364
45	Engollon	0	0	0	69	50	0	45'503	32'531	87'981
46	Fontainemelon	0	0	13'538	42'504	2'539	0	153'827	130'944	22'776
47	Les Hauts-Geneveys	0	0	0	0	0	0	52'471	94'340	0
48	Boudevilliers	0	0	4'071	326'996	0	95'000	306'536	247'101	381'526
49	Valangin	0	0	2'366	0	0	0	9'900	123'926	16'669
50	Coffrane	0	0	0	40'150	20'199	0	29'776	65'901	138'984
51	Les Geneveys/Coffrane	0	0	16'841	8'628	14'696	0	270'818	56'783	600'635
52	Montmollin	0	0	85'872	19'951	4'385	0	67'290	82'605	38'700
53	Le Locle	0	0	431'583	233'006	20'123	0	815'915	57'022	6'135'416
54	Les Brenets	0	0	8'910	11'598	62'002	0	41'844	18'991	360'529
55	Le Cerneux-Péquignot	0	0	0	0	12'735	0	8'500	23'159	227'993
56	La Brévine	0	0	0	4'231	0	0	64'240	47'108	614'762
57	La Chaux-du-Milieu	0	0	0	0	5'103	0	7'920	615	110'284
58	Les Ponts-de-Martel	0	0	79'483	101'194	81'224	0	84'592	515	79'025
59	Brot-Plamboz	0	0	10'542	0	3'905	0	46'601	25'881	288'235
60	La Chaux-de-Fonds	0	0	519'649	0	522'226	22'719'000	1'779'735	166'218	15'312'134
61	Les Planchettes	0	0	0	0	6'423	0	27'840	500	0
62	La Sagne	0	0	0	0	2'548	0	73'210	23'484	125'029
	Ensemble des communes	3'028'156	1'838'444	4'679'689	5'617'350	2'223'866	25'782'545	1'123'910	14'148'000	5'675'426
	Chiffres de 2003	4'679'568	2'317'157	3'440'512	5'627'097	2'222'224	25'712'545	490'420	13'116'799	5'807'598

Dette publique par habitant à fin 2004

Fortune nette ou découvert par habitant à fin 2004

Tableau 25

	Dette à court terme	Dette à moyen et long termes	Dette publique totale	Fortune nette	Découvert	
1	Neuchâtel	1'726	19'816	21'541	229	0
2	Hauterive	714	5'281	5'995	1'870	0
3	Saint-Blaise	0	6'120	6'120	1'363	0
4	Marin-Epagnier	251	10'394	10'645	2'485	0
5	Thielle-Wavre	5'683	1'840	7'523	1'302	0
6	Cornaux	0	5'442	5'442	2'525	0
7	Cressier	1'589	3'492	5'081	313	0
8	Ençes	0	9'573	9'573	3'959	0
9	Le Landeron	0	7'140	7'140	956	0
10	Lignières	0	7'861	7'861	3'497	0
11	Boudry	97	7'024	7'121	478	0
12	Cortailod	341	6'845	7'186	1'403	0
13	Colombier	0	4'236	4'236	1'656	0
14	Auvernier	970	7'251	8'221	2'902	0
15	Peseux	419	7'033	7'453	1'450	0
16	Corcelles-Cormondrèche	20	5'746	5'766	1'638	0
17	Bôle	81	3'852	3'933	998	0
18	Rochefort	809	4'424	5'234	3'088	0
19	Brot-Dessous	0	1'606	1'606	7'350	0
20	Bevaix	402	5'785	6'187	1'527	0
21	Gorgier	0	5'207	5'207	2'507	0
22	Saint-Aubin-Sauges	134	5'817	5'950	653	0
23	Fresens	0	1'000	1'000	5'915	0
24	Montalchez	3'256	6'077	9'333	2'729	0
25	Vaumarcus	0	10'506	10'506	11'922	0
26	Môtiers	68	4'754	4'821	1'684	0
27	Couvet	0	7'508	7'508	1'736	0
28	Travers	0	5'689	5'689	831	0
29	Noiraique	469	6'519	6'989	288	0
30	Boveresse	0	6'671	6'671	1'948	0
31	Fleurier	137	3'648	3'784	3'118	0
32	Buttes	0	8'278	8'278	677	0
33	La Côte-aux-Fées	0	5'667	5'667	10'319	0
34	Saint-Sulpice	173	1'629	1'802	3'110	0
35	Les Verrières	248	8'255	8'503	4'248	0
36	Les Bayards	765	8'370	9'135	3'125	0
37	Cernier	110	3'605	3'716	1'903	0
38	Chézard-Saint-Martin	0	6'154	6'154	914	0
39	Dombresson	0	3'476	3'476	1'856	0
40	Villiers	119	4'422	4'541	2'846	0
41	Le Pâquier	99	15'005	15'104	5'255	0
42	Savaignier	0	6'081	6'081	4'341	0
43	Fenin-Vilars-Saules	429	6'969	7'397	2'223	0
44	Fontaines	0	5'249	5'249	2'731	0
45	Engollon	3	272	276	14'389	0
46	Fontainemelon	2'324	2'385	4'709	2'415	0
47	Les Hauts-Geneveys	0	7'684	7'684	2'820	0
48	Boudevilliers	0	2'534	2'534	2'833	0
49	Valangin	0	3'016	3'016	3'084	0
50	Coffrane	0	6'654	6'654	3'206	0
51	Les Geneveys/Coffrane	0	5'464	5'464	942	0
52	Montmollin	265	3'594	3'859	2'087	0
53	Le Locle	655	13'669	14'324	1'082	0
54	Les Brenets	0	6'542	6'542	1'305	0
55	Le Cerneux-Péquiognot	0	1'011	1'011	1'588	0
56	La Brévine	0	3'848	3'848	1'142	0
57	La Chaux-du-Milieu	3	5'344	5'347	2'496	0
58	Les Ponts-de-Martel	0	6'409	6'409	1'769	0
59	Brot-Plamboz	0	476	476	1'220	0
60	La Chaux-de-Fonds	8	11'820	11'828	516	0
61	Les Planchettes	102	2'281	2'383	482	0
62	La Sagne	4'014	4'635	8'649	3'764	0
	Ensemble des communes	540	10'292	10'832	1'216	0
	Chiffres de 2003	474	9'747	10'221	1'384	0



Marge d'autofinancement en 2004

Tableau 27

		Amortissements	Résultats nets du compte de fonctionnement	Marge d'autofinancement (au sens large)		Remboursements d'emprunts	Marge d'autofinancement (au sens restrictif)	
				en francs			en francs	
					par habitant			par habitant
1	Neuchâtel	23'519'203	-10'261'807	13'257'396	416	0	13'257'396	416
2	Hauterive	678'291	-411'746	266'545	105	193'000	73'545	29
3	Saint-Blaise	991'000	-189'592	801'408	258	1'316'000	-514'592	-166
4	Marin-Epagnier	1'103'674	-1'692'502	-588'828	-148	1'095'000	-1'683'828	-422
5	Thielle-Wavre	129'300	82'658	211'958	321	96'950	115'008	174
6	Cornaux	461'500	-51'238	410'262	271	325'000	85'262	56
7	Cressier	451'658	-762'773	-311'115	-164	425'000	-736'115	-388
8	Ençes	230'938	108'241	339'179	1'166	169'030	170'149	585
9	Le Landeron	1'216'808	-2'074'561	-857'753	-198	1'372'593	-2'230'346	-515
10	Lignières	441'007	-63'135	377'872	403	312'050	65'822	70
11	Boudry	1'520'458	-695'646	824'812	165	1'276'500	-451'688	-90
12	Cortailod	1'141'716	-1'106'958	34'758	8	310'000	-275'242	-63
13	Colombier	532'967	-2'242'220	-1'709'253	-340	1'207'203	-2'916'456	-580
14	Auvernier	649'206	487'935	1'137'141	735	350'000	787'141	508
15	Peseux	921'952	120'926	1'042'878	186	1'310'000	-267'122	-48
16	Corcelles-Cormondrèche	1'136'190	-301'003	835'187	204	606'000	229'187	56
17	Bôle	290'005	-512'004	-221'999	-125	118'500	-340'499	-191
18	Rochefort	267'700	84'400	352'100	340	180'600	171'500	165
19	Brot-Dessous	69'387	18'672	88'059	927	13'507	74'552	785
20	Bevaix	990'820	12'824	1'003'644	269	600'000	403'644	108
21	Gorgier	342'230	322'877	665'107	374	775'100	-109'993	-62
22	Saint-Aubin-Sauges	811'805	-80'718	731'087	302	1'098'712	-367'625	-152
23	Fresens	287'55	22'912	51'667	265	15'000	36'667	188
24	Montalchez	122'899	50'241	173'140	888	71'000	102'140	524
25	Vaumarbus	69'095	-673'847	-604'752	-2'641	30'000	-634'752	-2'772
26	Môtiers	214'625	-235'504	-20'879	-25	219'859	-240'738	-292
27	Couvet	834'971	-891'726	-56'755	-20	1'207'859	-1'264'614	-451
28	Travers	188'242	-271'379	-83'137	-68	560'650	-643'787	-530
29	Noiraique	73'092	-17'959	55'133	113	188'505	-133'372	-273
30	Boveresse	40'061	-165'246	-125'185	-325	40'000	-165'185	-429
31	Fleurier	703'969	-328'480	375'489	103	849'400	-473'911	-129
32	Buttes	116'295	-230'390	-114'095	-180	98'786	-212'881	-336
33	La Côte-aux-Fées	189'829	-782'701	-592'872	-1'174	75'000	-667'872	-1'323
34	Saint-Sulpice	100'350	-117'860	-17'510	-29	54'500	-72'010	-118
35	Les Verrières	205'213	-394'112	-188'899	-258	321'877	-510'776	-699
36	Les Bayards	127'923	-188'020	-60'097	-168	133'240	-193'337	-542
37	Cernier	394'876	-6'280	388'596	195	1'048'420	-659'824	-330
38	Chézard-Saint-Martin	384'712	-268'236	116'476	71	611'675	-495'199	-301
39	Dombresson	346'468	53'015	399'483	248	263'600	135'883	85
40	Villiers	48'667	-69'289	-20'622	-52	173'570	-194'192	-487
41	Le Pâquier	70'231	-32'147	38'084	176	258'350	-220'266	-1'015
42	Savaignier	159'581	-358'439	-198'858	-198	104'865	-303'723	-303
43	Fenin-Vilars-Saules	221'029	5'449	226'478	295	0	226'478	295
44	Fontaines	173'826	-112'117	61'709	62	186'300	-124'591	-125
45	Engollon	99'001	1'755	100'756	1'172	2'600	98'156	1'141
46	Fontainemelon	157'502	-14'960	142'542	86	159'200	-16'658	-10
47	Les Hauts-Geneveys	211'330	-73'205	138'125	164	281'000	-142'875	-170
48	Boudevilliers	219'350	-144'811	74'539	106	50'900	23'639	34
49	Valangin	227'299	336	227'635	559	36'267	191'368	470
50	Coffrane	154'650	103'683	258'333	418	123'600	134'733	218
51	Les Geneveys/Coffrane	386'046	-686'743	-300'697	-208	668'948	-969'645	-672
52	Montmollin	74'430	-105'303	-30'873	-57	111'942	-142'815	-262
53	Le Locle	3'886'396	-1'555'334	2'331'062	225	1'194'971	1'136'091	110
54	Les Brenets	336'465	-1'196'239	-859'774	-746	239'550	-1'099'324	-953
55	Le Cerneux-Péquignot	9'542	6'433	15'975	47	296'172	-280'197	-829
56	La Brévine	125'610	24'395	150'005	213	128'530	21'475	31
57	La Chaux-du-Milieu	130'957	5'889	136'846	316	350'352	-213'506	-493
58	Les Ponts-de-Martel	350'772	-95'425	255'347	202	264'860	-9'513	-8
59	Brot-Plamboz	0	102'156	102'156	407	10'800	91'356	364
60	La Chaux-de-Fonds	17'629'502	-17'902'257	-272'755	-7	2'486'484	-2'759'239	-74
61	Les Planchettes	3'494	-16'078	-12'584	-55	38'820	-51'404	-226
62	La Sagne	419'322	-363'352	55'970	58	319'100	-263'130	-273
	Ensemble des communes	67'134'192	-46'128'545	21'005'647	125	26'427'297	-5'421'650	-32
	Chiffres de 2003	66'497'617	-23'540'814	42'956'803	256	32'490'894	10'465'909	62

## Indicateurs financiers harmonisés des communes en 2004 (1ère partie)

## Tableau 28

		Degré d'autofinancement* en % de l'investissement net	Capacité d'autofinancement* en % des revenus	Quotité de la charge financière* en % des revenus	Quotité des intérêts* en % des revenus	Commentaires
1	Neuchâtel	20.8	2.4	7.1	2.7	<b>*Indicateurs harmonisés définis par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.</b>
2	Hauterive	19.2	1.6	6.7	1.2	
3	Saint-Blaise	36.2	3.6	5.1	0.8	
4	Marin-Epagnier	0	-2.5	4.2	-0.1	<b>Degré d'autofinancement</b>
5	Thielle-Wavre	9.2	6.8	4.6	0.5	
6	Cornaux	14.0	5.1	6.5	0.8	C'est l'autofinancement (amortissements du patrimoine administratif + le résultat de l'exercice) en pour-cent de l'investissement net
7	Cressier	0	-2.8	5.1	1.3	
8	Enges	>100	18.4	10.4	-2.1	
9	Le Landeron	0	-4.3	7.3	1.6	Il indique la part des nouveaux investissements qui est autofinancée sans devoir recourir à l'emprunt. Comme cet indicateur est très dépendant des investissements effectués, il doit, pour avoir un sens, être observé sur plusieurs années:
10	Lignièrès	188.3	7.3	8.5	-0.1	
11	Boudry	129.1	2.1	8.3	3.8	
12	Cortailod	0	-0.1	8.6	3.7	<b>Valeurs indicatives</b>
13	Colombier	0	-8.1	4.0	0.3	
14	Auvernier	178.6	9.1	4.7	-0.5	
15	Peseux	61.2	3.6	3.7	0.5	> 100% autofinancement des investissements idéal
16	Corcelles-Cormondrèche	59.4	4.0	7.6	2.8	70% - 100% bon à acceptable
17	Bôle	0	-2.7	5.6	2.1	<70% problématique ( <b>en gras</b> ): il y a forte augmentation de l'endettement
18	Rochefort	44.4	7.4	6.6	2.0	<b>&gt;100</b> Les valeurs indiquées > 100 n'étaient pas significatives (pas d'investissements ou solde d'investissement en recette)
19	Brot-Dessous	3'460.0	16.3	9.5	-3.0	
20	Bevaix	28.2	5.6	9.3	3.5	
21	Gorgier	196.3	7.0	6.2	2.2	<b>0 (zéro)</b> Les valeurs indiquées par un zéro sont des valeurs négatives (déficit d'exercice plus grand que le total des amortissements), qui sont sans signification.
22	Saint-Aubin-Sauges	332.3	5.8	8.9	1.8	
23	Fresens	668.7	6.1	-2.2	-5.6	
24	Montalchez	24.6	20.2	13.3	-1.7	<b>Capacité d'autofinancement:</b>
25	Vaumarcus	0	-40.0	3.8	0.6	C'est l'autofinancement en pour-cent des revenus du compte de fonctionnement
26	Môtiers	0	-0.8	6.5	0.5	
27	Couvet	0	-1.8	8.4	3.7	
28	Travers	0	-2.3	5.7	2.2	Elle indique la mesure dans laquelle la commune peut investir en fonction de sa capacité financière. Autrement dit, elle montre quelle est la part des recettes structurelles de fonctionnement, disponible pour financer directement des investissements:
29	Noiraique	88.8	2.6	5.5	1.8	
30	Boveresse	>100	-8.0	4.9	3.4	
31	Fleurier	70.9	2.4	6.0	1.3	<b>Valeurs indicatives</b>
32	Buttes	>100	-4.0	8.5	4.9	
33	La Côte-aux-Fées	0	-27.4	0.5	-4.5	
34	Saint-Sulpice	0	-0.7	4.0	-0.4	>20% capacité d'autofinancement bonne
35	Les Verrières	0	-5.0	10.7	4.8	10% - 20% moyenne
36	Les Bayards	0	-4.3	6.8	1.8	<10% faible ( <b>en gras</b> )
37	Cernier	186.6	2.8	4.0	0.8	<b>Quotité de la charge financière</b>
38	Chézard-Saint-Martin	>100	1.2	8.2	3.7	C'est la charge financière (intérêts passifs + amortissements ordinaires du patrimoine administratif moins les revenus des biens + les charges des bâtiments du patrimoine financier) en pour-cent des revenus du compte de fonctionnement
39	Dombresson	221.4	5.5	5.6	1.1	
40	Villiers	0	-1.1	-0.6	-3.9	
41	Le Pâquier	12.5	0.4	-0.6	-2.8	Elle indique quelle part des revenus est nécessaire à la couverture des charges financières de la commune.
42	Savagnier	0	-4.8	3.0	-1.3	
43	Fenin-Vilars-Saules	141.8	5.1	2.6	-1.7	
44	Fontaines	72.7	1.2	2.7	-0.9	<b>Valeurs indicatives</b>
45	Engollon	125.6	21.1	9.9	-10.9	
46	Fontainemelon	9.7	1.8	-2.1	-4.0	
47	Les Hauts-Geneveys	23.4	3.2	7.5	2.2	< 5% charge financière faible
48	Boudevilliers	91.7	2.0	6.6	1.1	5% - 15% supportable
49	Valangin	91.9	11.1	4.8	-7.0	15% - 25% élevée à très élevée ( <b>en gras</b> )
50	Coffrane	338.0	9.2	9.3	3.6	> 25% à peine supportable ( <b>en gras</b> )
51	Les Geneveys/Coffrane	0	-5.2	8.8	2.3	<b>Quotité des intérêts</b>
52	Montmollin	0	-1.7	3.3	0.3	
53	Le Locle	44.7	3.4	12.3	6.0	
54	Les Brenets	0	-15.2	6.4	0.8	Ce sont les intérêts nets (intérêts passifs moins les revenus des biens + les charges des bâtiments du patrimoine financier) en pour-cent des revenus du compte de fonctionnement.
55	Le Cerneux-Péquignot	15.3	1.2	-0.7	-1.9	
56	La Brévine	309.3	5.1	4.1	-0.4	
57	La Chaux-du-Milieu	>100	7.0	5.9	-1.7	Elle indique la part des revenus consacrée au paiement des intérêts nets:
58	Les Ponts-de-Martel	259.4	3.7	5.7	0.3	
59	Brot-Plamboz	204.3	9.0	-0.8	-0.7	
60	La Chaux-de-Fonds	0	-0.1	7.2	1.8	<b>Valeurs indicatives</b>
61	Les Planchettes	>100	-1.3	-0.1	-1.0	
62	La Sagne	54.8	1.1	11.4	2.1	
	Ensemble des communes	14.4	1.3	7.1	2.2	< 2% charge d'intérêts faible
	Chiffres de 2003	32.9	3.0	6.0	1.6	2% - 5% moyenne
						5% - 8% forte ( <b>en gras</b> )
						> 8% très forte ( <b>en gras</b> )

## Indicateurs financiers harmonisés des communes en 2004 (2ème partie)

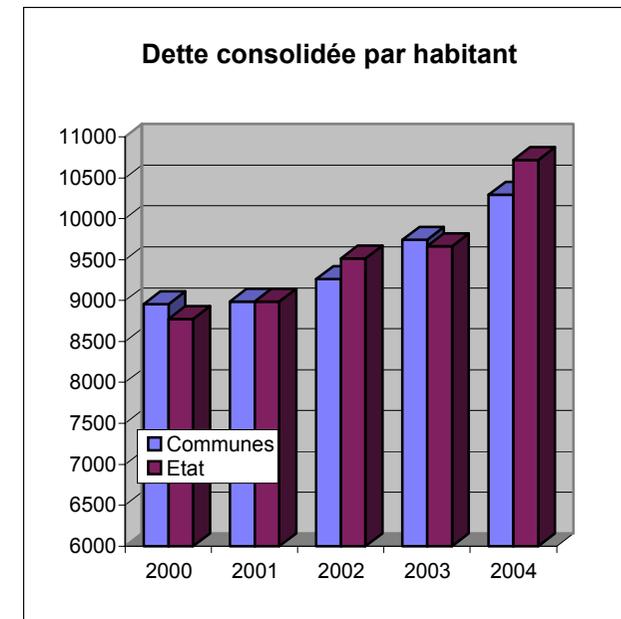
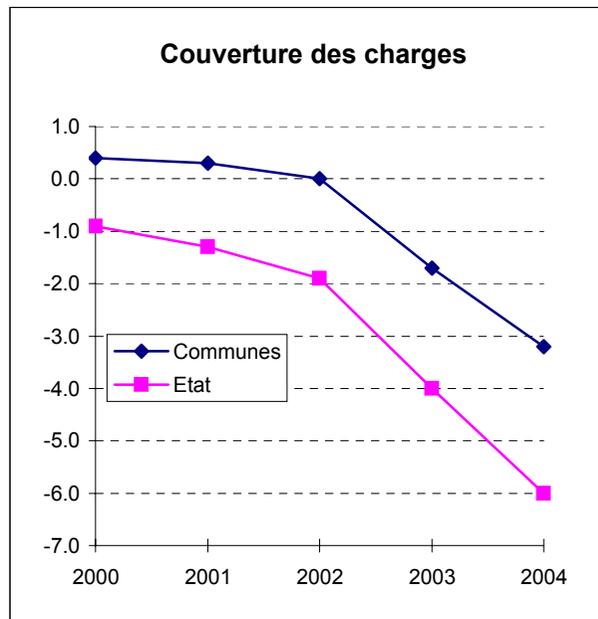
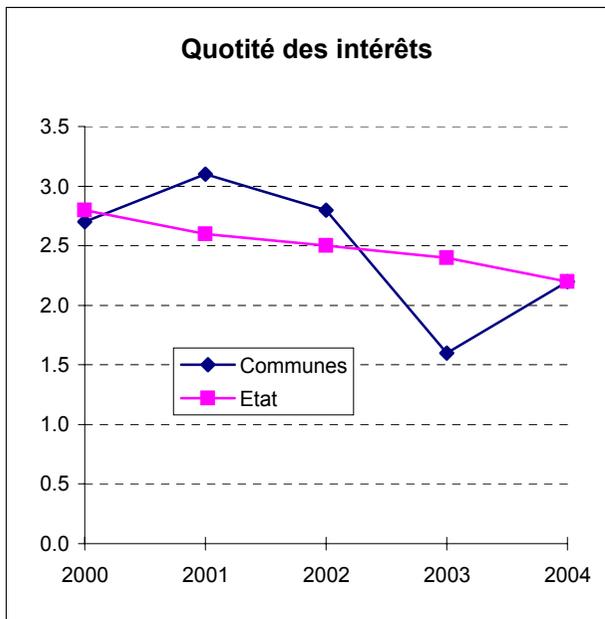
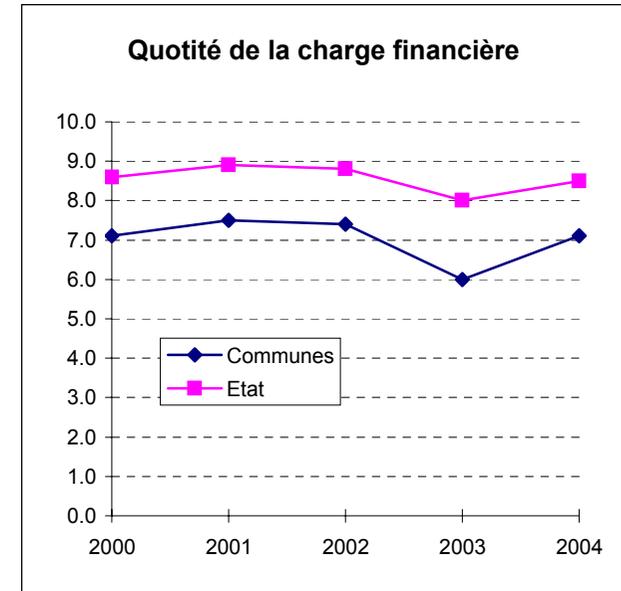
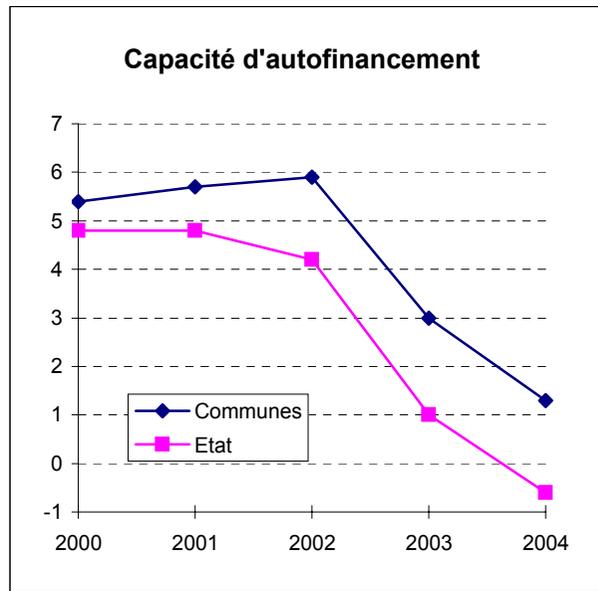
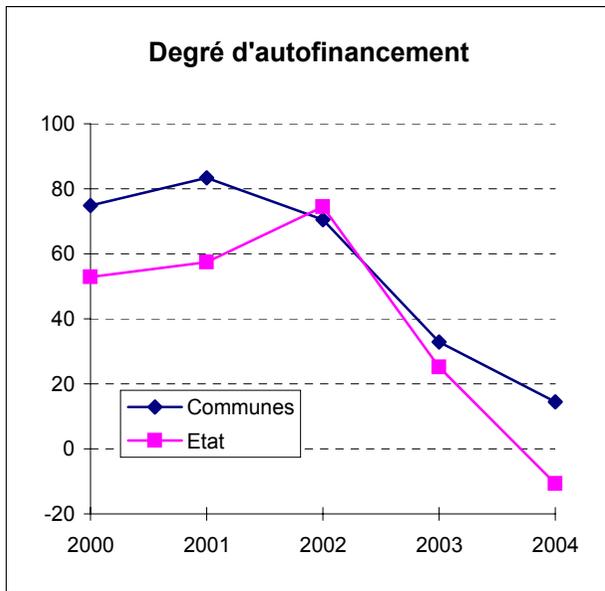
## Tableau 29

	Endettement net par habitant* en francs	Niveau d'endettement Dette brute en % des revenus*	Quotité d'investissement en % des dépenses consolidées*	Commentaires
1 Neuchâtel	-15'934	141.2	11.3	<i>*Indicateurs harmonisés définis par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.</i>
2 Hauterive	-4'324	116.1	7.8	
3 Saint-Blaise	-2'748	100.4	12.2	<b>Endettement net par habitant</b>
4 Marin-Epagnier	-6'628	178.3	10.3	
5 Thielle-Wavre	-4'847	165.5	50.9	C'est le patrimoine financier moins les engagements, divisé par la population
6 Cornaux	-2'909	104.5	30.9	
7 Cressier	-2'439	89.1	15.0	Il indique le niveau d'endettement net, c'est-à-dire les dettes diminuées du patrimoine financier, par habitant. La qualité de l'indicateur implique bien entendu une évaluation correcte de ce patrimoine et notamment des biens immobiliers qui en font partie
8 Enges	50	163.6	0.0	
9 Le Landeron	-7'988	212.2	3.1	<b>Valeurs indicatives</b>
10 Liqnères	-4'164	144.7	17.8	
11 Boudry	-4'212	110.9	2.6	> 1000 endettement net faible
12 Cortaillod	-4'572	136.2	7.3	1000 - 3000 moyen
13 Colombier	-2'408	102.0	23.3	3000 - 5000 haut
14 Auvernier	-1'019	110.0	6.1	> 5000 très haut (en gras)
15 Peseux	-4'152	146.5	8.4	<b>Dette brute par rapport aux revenus</b>
16 Corcelles-Cormondrèche	-3'635	116.0	10.2	
17 Bôle	-2'762	83.5	10.9	Ce sont les dettes à court, moyen et long termes, ainsi que les dettes des entités en pour-cent des revenus du compte de fonctionnement
18 Rochefort	-3'315	115.1	26.4	
19 Brot-Dessous	4'762	33.4	0.6	Elle indique l'importance de l'endettement de la commune et des entités qui en dépendent, par rapport aux recettes structurelles de fonctionnement
20 Bevaix	-3'758	138.4	20.9	
21 Gorgier	-2'893	98.8	4.7	<b>Valeurs indicatives</b>
22 Saint-Aubin-Sauges	-4'266	123.5	2.6	
23 Fresens	2'521	26.1	1.0	< 50% niveau d'endettement très bon
24 Montalchez	-6'570	214.1	51.9	50% - 100% bon
25 Vaumarcus	1'387	161.6	50.7	100% - 150% moyen
26 Môtiers	-3'242	101.8	0.7	150% - 200% mauvais (en gras)
27 Couvet	-4'035	155.7	2.7	> 200% critique (en gras)
28 Travers	-3'290	141.8	0.4	<b>Quotité d'investissement</b>
29 Noiraigue	-4'756	161.4	2.9	
30 Boveresse	-2'505	165.3	2.9	Ce sont les investissements bruts en pour-cent des dépenses consolidées, qui comprennent les charges totales du compte de fonctionnement et les dépenses reportées au bilan, sans les amortissements, les subventions redistribuées, les attributions aux financements spéciaux et les imputations internes
31 Fleurier	-2'146	90.2	3.7	
32 Buttes	-5'898	172.6	1.9	Elle fournit certes une information utile sur l'activité d'investissement, mais doit, comme le degré d'autofinancement, être observée sur plusieurs années car elle peut fluctuer beaucoup d'une année à l'autre
33 La Côte-aux-Fées	8'241	118.7	4.4	
34 Saint-Sulpice	129	40.7	1.2	<b>Valeurs indicatives</b>
35 Les Verrières	-5'076	165.8	3.0	
36 Les Bavards	-5'152	160.7	1.2	< 10% activité d'investissement peu importante
37 Cernier	-1'578	82.5	4.0	10% - 20% d'importance moyenne
38 Chézard-Saint-Martin	-5'301	129.3	0.5	20% - 30% importante
39 Dombresson	-1'069	77.7	4.2	> 30% très importante (en gras)
40 Villiers	-2'303	101.0	10.9	<b>Formules de calcul</b>
41 Le Pâquier	-1'648	201.7	3.0	
42 Savagnier	-1'980	147.3	7.4	Les formules de calcul des indicateurs harmonisés des tableaux 28 et 29 sont disponibles sur le site Internet du service des communes <a href="http://www.ne.ch/scom">www.ne.ch/scom</a> dans la rubrique <b>Indicateurs financiers</b> qui se trouve dans la partie du site <b>Finances et impôts des communes</b> .
43 Fenin-Vilars-Saules	-1'085	148.6	10.8	
44 Fontaines	-565	121.2	2.3	<b>Valeurs indicatives</b>
45 Enollon	11'181	5.0	22.2	
46 Fontainemelon	-1'555	101.0	17.3	< 10% activité d'investissement peu importante
47 Les Hauts-Geneveys	-4'241	170.0	12.6	10% - 20% d'importance moyenne
48 Boudevilliers	-499	48.9	6.5	20% - 30% importante
49 Valangin	-1'065	60.5	12.7	> 30% très importante (en gras)
50 Coffrane	-3'987	147.1	4.7	<b>Formules de calcul</b>
51 Les Geneveys/Coffrane	-4'597	136.2	10.9	
52 Montmolin	-1'255	88.3	10.0	Les formules de calcul des indicateurs harmonisés des tableaux 28 et 29 sont disponibles sur le site Internet du service des communes <a href="http://www.ne.ch/scom">www.ne.ch/scom</a> dans la rubrique <b>Indicateurs financiers</b> qui se trouve dans la partie du site <b>Finances et impôts des communes</b> .
53 Le Locle	-7'413	226.2	17.4	
54 Les Brenets	-3'101	130.3	7.2	Les formules de calcul des indicateurs harmonisés des tableaux 28 et 29 sont disponibles sur le site Internet du service des communes <a href="http://www.ne.ch/scom">www.ne.ch/scom</a> dans la rubrique <b>Indicateurs financiers</b> qui se trouve dans la partie du site <b>Finances et impôts des communes</b> .
55 Le Cerneux-Péquignot	782	26.5	13.5	
56 La Brévine	-863	98.2	15.5	Les formules de calcul des indicateurs harmonisés des tableaux 28 et 29 sont disponibles sur le site Internet du service des communes <a href="http://www.ne.ch/scom">www.ne.ch/scom</a> dans la rubrique <b>Indicateurs financiers</b> qui se trouve dans la partie du site <b>Finances et impôts des communes</b> .
57 La Chaux-du-Milieu	-1'041	130.1	2.0	
58 Les Ponts-de-Martel	-2'994	146.6	2.1	Les formules de calcul des indicateurs harmonisés des tableaux 28 et 29 sont disponibles sur le site Internet du service des communes <a href="http://www.ne.ch/scom">www.ne.ch/scom</a> dans la rubrique <b>Indicateurs financiers</b> qui se trouve dans la partie du site <b>Finances et impôts des communes</b> .
59 Brot-Plamboz	993	10.7	9.0	
60 La Chaux-de-Fonds	-7'808	144.6	10.9	Les formules de calcul des indicateurs harmonisés des tableaux 28 et 29 sont disponibles sur le site Internet du service des communes <a href="http://www.ne.ch/scom">www.ne.ch/scom</a> dans la rubrique <b>Indicateurs financiers</b> qui se trouve dans la partie du site <b>Finances et impôts des communes</b> .
61 Les Planchettes	-342	55.8	0.6	
62 La Sagne	-5'058	171.7	6.4	Les formules de calcul des indicateurs harmonisés des tableaux 28 et 29 sont disponibles sur le site Internet du service des communes <a href="http://www.ne.ch/scom">www.ne.ch/scom</a> dans la rubrique <b>Indicateurs financiers</b> qui se trouve dans la partie du site <b>Finances et impôts des communes</b> .
Ensemble des communes	-7'033	141.3	11.2	
Chiffres de 2003	-6'547			

## Indicateurs financiers complémentaires des communes en 2004

## Tableau 30

	Poids des intérêts passifs Intérêts passifs en % des recettes fiscales structurelles	Couverture des charges Solde du compte de fonctionnement en % du total des charges	Dette consolidée par habitant Dettes à moyen et long termes par habitant	Commentaires
1 Neuchâtel	17.8	-1.9	19'816	<b>Poids des intérêts passifs</b>
2 Hauterive	7.0	-2.9	5'281	
3 Saint-Blaise	6.5	-0.9	6'120	Cet indicateur calcule la part des recettes fiscales structurelles, consacrée au paiement des intérêts passifs. Il montre une des limites de l'endettement public.
4 Marin-Epagnier	8.2	-6.3	10'394	
5 Thielle-Wavre	2.3	2.7	1'840	Dans les recettes fiscales structurelles, sont compris les impôts communaux des personnes physiques et morales, les impôts des frontaliers et les impôts à la source, les taxes foncières, les impôts fonciers (total du tableau 2)
6 Cornaux	6.0	-0.6	5'442	
7 Cressier	4.5	-6.4	3'492	Pour l'Etat, les recettes fiscales sont constituées de l'impôt direct des personnes physiques et morales, des impôts à la source et des frontaliers et de l'impôt foncier. Les remises et non-valeurs fiscales sont déduites, comme pour les communes.
8 Enges	8.5	6.6	9'573	
9 Le Landeron	6.4	-8.9	7'140	Si le pourcentage est inférieur à 10%, le seuil d'endettement est faible et la collectivité peut envisager de financer des investissements par un endettement supplémentaire.
10 Lignières	9.9	-1.1	7'861	
11 Boudry	10.2	-2.0	7'024	Si le pourcentage se situe entre 10 et 20%, le seuil d'endettement est moyen et la collectivité doit être attentive à sa capacité d'emprunt.
12 Cortaillod	9.3	-4.3	6'845	
13 Colombier	4.8	-9.2	4'236	Si le pourcentage est supérieur à 20% ( <b>communes indiquées en gras</b> ), le seuil d'endettement est exagéré. Cette situation bloque tout investissement dont le financement ne pourrait pas être assuré directement par la marge d'autofinancement (tableau 26). Un endettement supplémentaire est exclu.
14 Auvemier	5.8	4.3	7'251	
15 Pesieux	6.3	0.4	7'033	Si le pourcentage est supérieur à 20% ( <b>communes indiquées en gras</b> ), le seuil d'endettement est exagéré. Cette situation bloque tout investissement dont le financement ne pourrait pas être assuré directement par la marge d'autofinancement (tableau 26). Un endettement supplémentaire est exclu.
16 Corcelles-Cormondrèche	5.3	-1.4	5'746	
17 Bôle	4.6	-5.6	3'852	Cet indicateur, qui met en évidence un équilibre, un déficit ou un boni du compte de fonctionnement, permet d'apprécier l'importance relative d'un déséquilibre éventuel.
18 Rochefort	5.3	1.8	4'424	
19 Brot-Dessous	2.3	4.2	1'606	Si le pourcentage est plus grand ou égal à 0%, le compte est équilibré et même excédentaire.
20 Bevaix	6.7	0.1	5'785	
21 Gorgier	5.5	3.5	5'207	Si le pourcentage se situe entre 0% et -2,5%, il y a déficit modéré.
22 Saint-Aubin-Sauges	8.5	-0.7	5'817	
23 Fresens	0.6	2.7	1'000	Si le pourcentage est supérieur à -2,5% ( <b>communes indiquées en gras</b> ), le déficit est exagéré.
24 Montalchez	6.9	6.1	6'077	
25 Vaumarcus	3.5	-30.1	10'506	<b>Couverture des charges</b>
26 Môtiers	5.2	-5.5	4'754	
27 Couvet	9.9	-5.6	7'508	Cet indicateur donne certes une idée de l'importance de la dette mais il doit s'apprécier avec prudence. Il arrive qu'une part de la dette ne soit pas supportée par la commune mais soit répartie entre plusieurs collectivités.
28 Travers	9.2	-5.1	5'689	
29 Noiraigue	8.8	-0.8	6'519	Dans les comparaisons intercantionales, il faut également tenir compte des répartitions, différentes selon les cantons, des tâches et des charges entre l'Etat et les communes.
30 Boveresse	9.4	-9.3	6'671	
31 Fleurier	4.5	-2.1	3'648	C'est pourquoi nous nous permettons, s'agissant des normes, de renvoyer à celles fixées pour l'endettement net par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales (tableau 29). <b>Les communes dont la dette est supérieure à la moyenne sont toutefois indiquées en gras.</b>
32 Buttes	12.4	-6.9	8'278	
33 La Côte-aux-Fées	6.7	-23.4	5'667	Si le pourcentage est plus grand ou égal à 0%, le compte est équilibré et même excédentaire.
34 Saint-Sulpice	2.4	-4.1	1'629	
35 Les Verrières	14.9	-9.1	8'255	Si le pourcentage se situe entre 0% et -2,5%, il y a déficit modéré.
36 Les Bayards	11.9	-8.3	8'370	
37 Cernier	4.6	-0.1	3'605	Si le pourcentage est plus grand ou égal à 0%, le compte est équilibré et même excédentaire.
38 Chézard-Saint-Martin	8.5	-3.2	6'154	
39 Dombresson	4.2	0.7	3'476	Si le pourcentage se situe entre 0% et -2,5%, il y a déficit modéré.
40 Villiers	5.8	-3.7	4'422	
41 Le Pâquier	18.3	-1.9	15'005	Si le pourcentage est supérieur à -2,5% ( <b>communes indiquées en gras</b> ), le déficit est exagéré.
42 Savaagner	4.9	-7.8	6'081	
43 Fenin-Vilars-Saules	5.1	0.1	6'969	Cet indicateur donne certes une idée de l'importance de la dette mais il doit s'apprécier avec prudence. Il arrive qu'une part de la dette ne soit pas supportée par la commune mais soit répartie entre plusieurs collectivités.
44 Fontaines	6.3	-2.4	5'249	
45 Engollon	0.0	0.4	272	<b>Dette consolidée par habitant</b>
46 Fontainemelon	3.6	-0.2	2'385	
47 Les Hauts-Geneveys	9.2	-1.8	7'684	Cet indicateur donne certes une idée de l'importance de la dette mais il doit s'apprécier avec prudence. Il arrive qu'une part de la dette ne soit pas supportée par la commune mais soit répartie entre plusieurs collectivités.
48 Boudevilliers	3.4	-3.6	2'534	
49 Valangin	1.8	0.0	3'016	Dans les comparaisons intercantionales, il faut également tenir compte des répartitions, différentes selon les cantons, des tâches et des charges entre l'Etat et les communes.
50 Coffrane	9.4	3.7	6'654	
51 Les Geneveys/Coffrane	7.9	-9.5	5'464	C'est pourquoi nous nous permettons, s'agissant des normes, de renvoyer à celles fixées pour l'endettement net par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales (tableau 29). <b>Les communes dont la dette est supérieure à la moyenne sont toutefois indiquées en gras.</b>
52 Montmollin	3.3	-4.0	3'594	
53 Le Locle	16.3	-2.2	13'669	C'est pourquoi nous nous permettons, s'agissant des normes, de renvoyer à celles fixées pour l'endettement net par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales (tableau 29). <b>Les communes dont la dette est supérieure à la moyenne sont toutefois indiquées en gras.</b>
54 Les Brenets	6.2	-16.6	6'542	
55 Le Cerneux-Péquignot	1.8	0.5	1'011	C'est pourquoi nous nous permettons, s'agissant des normes, de renvoyer à celles fixées pour l'endettement net par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales (tableau 29). <b>Les communes dont la dette est supérieure à la moyenne sont toutefois indiquées en gras.</b>
56 La Brévine	4.0	0.9	3'848	
57 La Chaux-du-Milieu	4.2	0.3	5'344	C'est pourquoi nous nous permettons, s'agissant des normes, de renvoyer à celles fixées pour l'endettement net par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales (tableau 29). <b>Les communes dont la dette est supérieure à la moyenne sont toutefois indiquées en gras.</b>
58 Les Ponts-de-Martel	9.4	-1.7	6'409	
59 Brot-Plamboz	0.4	9.9	476	C'est pourquoi nous nous permettons, s'agissant des normes, de renvoyer à celles fixées pour l'endettement net par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales (tableau 29). <b>Les communes dont la dette est supérieure à la moyenne sont toutefois indiquées en gras.</b>
60 La Chaux-de-Fonds	13.8	-4.9	11'820	
61 Les Planchettes	3.6	-1.6	2'281	C'est pourquoi nous nous permettons, s'agissant des normes, de renvoyer à celles fixées pour l'endettement net par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales (tableau 29). <b>Les communes dont la dette est supérieure à la moyenne sont toutefois indiquées en gras.</b>
62 La Sagne	8.2	-6.6	4'635	
Ensemble des communes	11.6	-3.2	10'292	
Etat	10.9	-6.0	10'722	



## Péréquation financière intercommunale en 2005

## Tableau 32

	Transferts au fonds de péréquation			Transferts du fonds de péréquation			Transferts totaux de la péréquation	
	Péréquation des ressources	Compensation de la surcharge structurelle	Total	Péréquation des ressources	Compensation de la surcharge structurelle	Total	Communes financant la péréquation	Communes bénéficiant de la péréquation
1 Neuchâtel	13'069'931	0	13'069'931	0	-7'993'372	-7'993'372	5'076'569	0
2 Hauterive	296'344	756'490	1'052'835	0	0	0	1'052'835	0
3 Saint-Blaise	1'046'641	1'095'874	2'142'515	0	0	0	2'142'515	0
4 Marin-Epagnier	2'142'601	2'433'850	4'576'452	0	0	0	4'576'452	0
5 Thielle-Wavre	93'682	168'474	262'156	0	0	0	262'156	0
6 Cornaux	0	465'795	465'795	-1'047	0	-1'047	464'749	0
7 Cressier	0	394'743	394'743	-394'637	0	-394'637	106	0
8 Enqes	43'178	0	43'178	0	-15	-15	43'163	0
9 Le Landeron	248'764	1'916'547	2'165'311	0	0	0	2'165'311	0
10 Lignières	0	20'201	20'201	-161'829	0	-161'829	0	-141'627
11 Boudry	0	226'984	226'984	-1'218'159	0	-1'218'159	0	-991'175
12 Cortaillod	0	1'088'701	1'088'701	-11'152	0	-11'152	1'077'549	0
13 Colombier	308'628	1'660'661	1'969'289	0	0	0	1'969'289	0
14 Auvernier	1'737'871	1'046'124	2'783'995	0	0	0	2'783'995	0
15 Peseux	0	1'207'081	1'207'081	-290'345	0	-290'345	916'736	0
16 Corcelles-Cormondrèche	654'781	1'289'016	1'943'796	0	0	0	1'943'796	0
17 Bôle	393'587	698'701	1'092'288	0	0	0	1'092'288	0
18 Rochefort	76'620	218'523	295'143	0	0	0	295'143	0
19 Brot-Dessous	0	1'760	1'760	-20'724	0	-20'724	0	-18'964
20 Bevaix	0	680'023	680'023	-108'512	0	-108'512	571'512	0
21 Gorgier	352'833	260'570	613'403	0	0	0	613'403	0
22 Saint-Aubin-Sauges	0	0	0	-320'585	-865	-321'450	0	-321'450
23 Fresens	0	31'170	31'170	-62'982	0	-62'982	0	-31'813
24 Montalchez	0	0	0	-100'614	-14'606	-115'220	0	-115'220
25 Vaumarcus	743'065	69'036	812'101	0	0	0	812'101	0
26 Môtiers	0	0	0	-323'822	-26'186	-350'008	0	-350'008
27 Couvet	0	0	0	-1'410'809	-72'787	-1'483'596	0	-1'483'596
28 Travers	0	0	0	-800'143	-65'202	-865'345	0	-865'345
29 Noiraigue	0	0	0	-328'502	-37'085	-365'587	0	-365'587
30 Boveresse	0	0	0	-248'893	-16'714	-265'608	0	-265'608
31 Fleurier	0	0	0	-1'067'671	-92'477	-1'160'147	0	-1'160'147
32 Buttes	0	0	0	-368'670	-28'302	-396'972	0	-396'972
33 La Côte-aux-Fées	0	0	0	-106'822	-2'597	-109'419	0	-109'419
34 Saint-Sulpice	0	0	0	-447'740	-21'493	-469'233	0	-469'233
35 Les Verrières	0	0	0	-451'776	-25'630	-477'406	0	-477'406
36 Les Bayards	0	0	0	-246'980	-26'598	-273'579	0	-273'579
37 Cernier	0	142'758	142'758	-347'145	0	-347'145	0	-204'388
38 Chézard-Saint-Martin	0	0	0	-359'135	-21'068	-380'203	0	-380'203
39 Dombresson	0	182'155	182'155	-252'519	0	-252'519	0	-70'363
40 Villiers	0	0	0	-39'830	-241	-40'072	0	-40'072
41 Le Pâquier	0	0	0	-40'892	-1'344	-42'236	0	-42'236
42 Savagnier	0	250'363	250'363	-167'546	0	-167'546	82'817	0
43 Fenin-Vilars-Saules	10'266	305'061	315'326	0	0	0	315'326	0
44 Fontaines	0	336'742	336'742	-125'155	0	-125'155	211'587	0
45 Engollon	33'143	49'468	82'611	0	0	0	82'611	0
46 Fontainemelon	0	625'754	625'754	-65'423	0	-65'423	560'331	0
47 Les Hauts-Geneveys	0	70'700	70'700	-69'423	0	-69'423	1'277	0
48 Boudevilliers	0	227'299	227'299	-61'559	0	-61'559	165'741	0
49 Valangin	0	72'642	72'642	-102'888	0	-102'888	0	-30'245
50 Coffrane	0	31'092	31'092	-89'708	0	-89'708	0	-58'616
51 Les Geneveys/Coffrane	0	210'413	210'413	-88'427	0	-88'427	121'987	0
52 Montmolin	12'817	335'929	348'747	0	0	0	348'747	0
53 Le Locle	0	0	0	-1'976'263	-1'941'735	-3'917'998	0	-3'917'998
54 Les Brenets	62'061	472'485	534'546	0	0	0	534'546	0
55 Le Cerneux-Péquignot	0	0	0	-164'975	-5'158	-170'133	0	-170'133
56 La Brévine	0	0	0	-429'180	-36'845	-466'026	0	-466'026
57 La Chau-du-Milieu	0	0	0	-170'248	-8'756	-179'004	0	-179'004
58 Les Ponts-de-Martel	0	0	0	-593'001	-24'542	-617'543	0	-617'543
59 Brot-Plamboz	0	0	0	-122'613	-9'051	-131'664	0	-131'664
60 La Chau-de-Fonds	0	0	0	-7'118'556	-8'550'611	-15'669'168	0	-15'669'168
61 Les Planchettes	0	0	0	-112'595	-8'053	-120'648	0	-120'648
62 La Sagne	0	0	0	-337'315	-11'853	-349'168	0	-349'168
Ensemble des communes	21'326'812	19'043'187	40'369'999	-21'326'812	-19'043'187	-40'369'999	30'284'624	-30'284'624
Chiffres de 2004	21'595'799	18'223'232	39'819'031	-21'595'799	-18'223'232	-39'819'031	29'642'695	-29'642'695

Péréquation financière intercommunale en 2005: comparaisons

Tableau 33

	Transferts de la péréquation en 2005	Revenus du compte de fonctionnement budgétisés en 2005	Péréquation en % des revenus du compte de fonctionnement	Péréquation par habitant (pop. au 31.12.04)	Classements de la péréquation			
					Montants en % des revenus	Montants par habitant		
1 Neuchâtel	5'076'559	437'870'900	1.2	159	1 La Brévine	-21.4	1 Saint-Sulpice	-770
2 Hauterive	1'052'835	11'227'972	9.4	415	2 Travers	-21.3	2 Les Bayards	-766
3 Saint-Blaise	2'142'515	16'919'700	12.7	691	3 Noiraigue	-20.9	3 Noiraigue	-749
4 Marin-Epaagnier	4'576'452	22'182'800	20.6	1'148	4 Saint-Sulpice	-19.8	4 Travers	-712
5 Thielle-Wavre	262'156	2'655'450	9.9	397	5 Boveresse	-19.2	5 Boveresse	-690
6 Cornaux	464'749	7'424'970	6.3	307	6 Brot-Plamboz	-17.2	6 La Brévine	-663
7 Cressier	106	9'982'950	0.0	0	7 Le Cerneux-Péquignot	-16.9	7 Les Verrières	-653
8 Enges	43'163	1'250'440	3.5	148	8 Montalchez	-16.3	8 Buttes	-626
9 Le Landeron	2'165'311	19'009'700	11.4	500	9 Les Bayards	-15.8	9 Montalchez	-591
10 Lignières	-141'627	4'565'807	-3.1	-151	10 Les Planchettes	-15.6	10 Les Planchettes	-531
11 Boudry	-991'175	31'181'900	-3.2	-198	11 Buttes	-15.6	11 Couvet	-529
12 Cortaillod	1'077'549	20'498'000	5.3	245	12 Les Verrières	-13.6	12 Brot-Plamboz	-525
13 Colombier	1'969'289	20'313'623	9.7	392	13 Les Ponts-de-Martel	-13.1	13 Le Cerneux-Péquignot	-503
14 Auvernier	2'783'995	9'523'600	29.2	1'798	14 La Chaux-du-Milieu	-13.1	14 Les Ponts-de-Martel	-488
15 Peseux	916'736	24'472'483	3.7	163	15 Couvet	-11.1	15 Môtiers	-425
16 Corcelles-Cormondrèche	1'943'796	14'715'114	13.2	475	16 Môtiers	-10.1	16 La Chaux-de-Fonds	-420
17 Bôle	1'092'288	7'353'541	14.9	614	17 Fleurier	-9.2	17 La Chaux-du-Milieu	-413
18 Rochefort	295'143	3'849'100	7.7	285	18 La Sagne	-8.4	18 Le Locle	-379
19 Brot-Dessous	-18'964	316'260	-6.0	-200	19 Le Locle	-6.4	19 La Sagne	-362
20 Bevaix	571'512	13'417'431	4.3	153	20 Brot-Dessous	-6.0	20 Fleurier	-317
21 Gorgier	613'403	7'289'850	8.4	345	21 Chézard-Saint-Martin	-5.8	21 Chézard-Saint-Martin	-231
22 Saint-Aubin-Sauges	-321'450	9'860'048	-3.3	-133	22 La Côte-aux-Fées	-5.2	22 La Côte-aux-Fées	-217
23 Fresens	-31'813	637'860	-5.0	-163	23 Fresens	-5.0	23 Brot-Dessous	-200
24 Montalchez	-115'220	705'022	-16.3	-591	24 La Chaux-de-Fonds	-4.8	24 Boudry	-198
25 Vaumarcus	812'101	936'807	86.7	3'546	25 Le Pâquier	-3.8	25 Le Pâquier	-195
26 Môtiers	-350'008	3'464'790	-10.1	-425	26 Saint-Aubin-Sauges	-3.3	26 Fresens	-163
27 Couvet	-1'483'596	13'308'269	-11.1	-529	27 Boudry	-3.2	27 Lignières	-151
28 Travers	-865'345	4'067'150	-21.3	-712	28 Lignières	-3.1	28 Saint-Aubin-Sauges	-133
29 Noiraigue	-365'587	1'750'603	-20.9	-749	29 Villiers	-3.0	29 Cernier	-102
30 Boveresse	-265'608	1'386'249	-19.2	-690	30 Cernier	-2.8	30 Villiers	-100
31 Fleurier	-1'160'147	12'653'560	-9.2	-317	31 Coffrane	-2.5	31 Coffrane	-95
32 Buttes	-396'972	2'539'717	-15.6	-626	32 Valangin	-2.0	32 Valangin	-74
33 La Côte-aux-Fées	-109'419	2'122'886	-5.2	-217	33 Dombresson	-1.2	33 Dombresson	-44
34 Saint-Sulpice	-469'233	2'372'700	-19.8	-770	34 Cressier	0.0	34 Cressier	0
35 Les Verrières	-477'406	3'501'210	-13.6	-653	35 Les Hauts-Geneveys	0.0	35 Les Hauts-Geneveys	2
36 Les Bayards	-273'579	1'734'879	-15.8	-766	36 Neuchâtel	1.2	36 Savaqnier	82
37 Cernier	-204'388	7'253'601	-2.8	-102	37 Les Geneveys/Coffrane	2.0	37 Les Geneveys/Coffrane	85
38 Chézard-Saint-Martin	-380'203	6'566'389	-5.8	-231	38 Savaqnier	2.4	38 Enges	148
39 Dombresson	-70'363	5'751'350	-1.2	-44	39 Enges	3.5	39 Bevaix	153
40 Villiers	-40'072	1'319'635	-3.0	-100	40 Peseux	3.7	40 Neuchâtel	159
41 Le Pâquier	-42'236	1'125'510	-3.8	-195	41 Bevaix	4.3	41 Peseux	163
42 Savaqnier	82'817	3'502'085	2.4	82	42 Cortaillod	5.3	42 Fontaines	213
43 Fenin-Vilars-Saules	315'326	3'147'222	10.0	411	43 Boudevilliers	5.4	43 Boudevilliers	236
44 Fontaines	211'587	3'820'677	5.5	213	44 Fontaines	5.5	44 Cortaillod	245
45 Engollon	82'611	360'320	22.9	961	45 Cornaux	6.3	45 Rochefort	285
46 Fontainemelon	560'331	6'176'375	9.1	339	46 Rochefort	7.7	46 Cornaux	307
47 Les Hauts-Geneveys	1'277	3'102'450	0.0	2	47 Gorgier	8.4	47 Fontainemelon	339
48 Boudevilliers	165'741	3'045'035	5.4	236	48 Fontainemelon	9.1	48 Gorgier	345
49 Valangin	-30'245	1'537'445	-2.0	-74	49 Hauterive	9.4	49 Colombier	392
50 Coffrane	-58'616	2'303'693	-2.5	-95	50 Colombier	9.7	50 Thielle-Wavre	397
51 Les Geneveys/Coffrane	121'987	6'022'225	2.0	85	51 Les Brenets	9.8	51 Fenin-Vilars-Saules	411
52 Montmollin	348'747	1'892'560	18.4	640	52 Thielle-Wavre	9.9	52 Hauterive	415
53 Le Locle	-3'917'998	61'174'458	-6.4	-379	53 Fenin-Vilars-Saules	10.0	53 Les Brenets	464
54 Les Brenets	534'546	5'436'810	9.8	464	54 Le Landeron	11.4	54 Corcelles-Cormondrèche	475
55 Le Cerneux-Péquignot	-170'133	1'008'427	-16.9	-503	55 Saint-Blaise	12.7	55 Le Landeron	500
56 La Brévine	-466'026	2'179'520	-21.4	-663	56 Corcelles-Cormondrèche	13.2	56 Bôle	614
57 La Chaux-du-Milieu	-179'004	1'368'619	-13.1	-413	57 Bôle	14.9	57 Montmollin	640
58 Les Ponts-de-Martel	-617'543	4'704'060	-13.1	-488	58 Montmollin	18.4	58 Saint-Blaise	691
59 Brot-Plamboz	-131'664	764'145	-17.2	-525	59 Marin-Epaagnier	20.6	59 Engollon	961
60 La Chaux-de-Fonds	-15'669'168	323'192'120	-4.8	-420	60 Engollon	22.9	60 Marin-Epaagnier	1'148
61 Les Planchettes	-120'648	771'007	-15.6	-531	61 Auvernier	29.2	61 Auvernier	1'798
62 La Sagne	-349'168	4'173'540	-8.4	-362	62 Vaumarcus	86.7	62 Vaumarcus	3'546
Ensemble des communes	30'284'624	1'208'762'619	2.5	180				
Les montants négatifs sont recus par les communes. Les montants positifs sont versés par les communes.								

## Syndicats intercommunaux et régionaux. Comptes des investissements 2004

## Bilans à fin 2004

## Tableau 34

	Investissements			Dette consolidée	Bilan
	Dépenses	Recettes	Nets		
<b>Ecoles secondaires (5)</b>					
ESRN (Neuchâtel)	2'303'681	170'275	2'133'406	14'115'600	18'835'472
CESCOLE (Colombier)	0	265'826	-265'826	4'735'000	5'436'047
Les Cerisiers (Gorgier)	789'401	278'312	511'089	9'832'153	11'153'530
CVT (Fleurier)	86'988	195'219	-108'231	7'131'500	6'551'708
La Fontenelle (Cernier)	124'000	0	124'000	10'142'474	10'389'440
<b>Total Ecoles secondaires (5)</b>	<b>3'304'070</b>	<b>909'632</b>	<b>2'394'438</b>	<b>45'956'727</b>	<b>52'366'197</b>
<b>Stations d'épuration (10)</b>					
Châtellenie de Thielle (Marin-Epagnier)	46'917	2'550'858	-2'503'941	18'975'000	17'834'903
Boudry-Cortailod (Cortailod)	0	313'087	-313'087	2'550'000	2'619'725
La Saunerie (Colombier)	139'026	664'549	-525'523	7'110'000	7'364'544
Canep (Corcelles-Cormondrèche)	0	0	0	0	70'810
La Béroche (St-Aubin-Sauges)	73'109	0	73'109	3'250'500	3'281'618
Val-de-Travers (Fleurier)	48'836	0	48'836	1'642'250	2'329'106
SEVRE (Cernier) épuration et aduction d'eau (anciennement SEVARU/SIPRE)	2'036'364	2'285'197	-248'833	16'051'200	21'375'134
Coffrane-Les Geneveys/Coffrane (Les Geneveys/Coffrane)	0	0	0	362'400	362'400
Montmollin-Rochefort (Montmollin)	0	0	0	42'000	42'000
SIEL (Le Landeron)	80'250	837'190	-756'940	5'775'000	13'702'234
<b>Total Stations d'épuration (10)</b>	<b>2'424'502</b>	<b>6'650'881</b>	<b>-4'226'379</b>	<b>55'758'350</b>	<b>68'982'474</b>
<b>Adduction d'eau (5)</b>					
SEHB (St-Aubin-Sauges)	0	0	0	0	99'324
SDEVT (Noiraique)	6'000	0	6'000	2'800'000	4'090'973
SEMVER (La Côte-aux-Fées)	0	0	0	0	276'630
SEVAB (La Brévine)	137'389	0	137'389	693'800	1'295'862
SIVAMO (La Chaux-de-Fonds)	0	0	0	9'715'000	25'075'289
<b>Total Adduction d'eau (5)</b>	<b>143'389</b>	<b>0</b>	<b>143'389</b>	<b>13'208'800</b>	<b>30'838'078</b>
<b>Divers (13)</b>					
Théâtre régional (Neuchâtel)	0	0	0	0	555'629
Patinoires Littoral (Neuchâtel)	0	0	0	0	977'183
SITEBCO (Boudry) syndicat régional (Télé réseau)	0	0	0	0	448'667
SI AALN (Colombier) (Anneau d'athlétisme)	32'104	0	32'104	2'578'500	2'693'138
SFB (Saint-Aubin- Sauges) (Service du feu de la Béroche)	0	0	0	0	45'644
SFBL (Marin) (Service du Feu du Bas-Lac)	0	0	0	0	54'842
SFISOVR (Montmollin) (Service du feu du Val-du-Ruz Sud-Ouest)	0	0	0	0	8'734
SPDVRN (Fontainemelon) (Service du feu du Val-de-Ruz Nord)	0	0	0	0	57'435
Déchets Val-de-Travers (Môtiers)	0	0	0	0	201'184
SIPCO (Couvet) (Piscine)	21'400	0	21'400	301'010	415'567
CSR (Couvet) (Centre sportif)	7'343	0	7'343	4'888'462	5'046'412
SPIVAL (Fontaines) (Piscine)	68'697	125'000	-56'303	2'337'976	23'734'356
STIVAB (Le Cerneux-Péquiqnot) (Stand de tir)	0	0	0	0	17'068
<b>Total Divers (13)</b>	<b>129'544</b>	<b>125'000</b>	<b>4'544</b>	<b>10'105'948</b>	<b>33'700'230</b>
<b>Récapitulation</b>					
Ecoles secondaires (5)	3'304'070	909'632	2'394'438	45'956'727	52'366'197
Stations d'épuration (10)	2'424'502	6'650'881	-4'226'379	55'758'350	68'982'474
Adduction d'eau (5)	143'389	0	143'389	13'208'800	30'838'078
Divers (13)	129'544	125'000	4'544	10'105'948	33'700'230
<b>Ensemble des syndicats intercommunaux (32) et régionaux (1)</b>	<b>6'001'505</b>	<b>7'685'513</b>	<b>-1'684'008</b>	<b>125'029'825</b>	<b>185'886'979</b>
Chiffres de 2003	8'337'490	9'646'164	-1'308'674	130'261'578	170'340'516

Neuchâtel, le 9 février 2006

Le Conseiller d'Etat,  
chef du Département de la justice,  
de la sécurité et des finances

Jean Studer

## TABLE DES MATIERES

<b>1.</b>	<b>SECRETARIAT GÉNÉRAL.....</b>	<b>7</b>
1.1.	Comité de "Notre Jeûne Fédéral".....	7
1.2.	Office d'organisation.....	11
1.3.	Office de la politique familiale et de l'égalité.....	12
<b>2.</b>	<b>SERVICE DE LA JUSTICE.....</b>	<b>16</b>
2.1.	Introduction.....	16
2.2.	Gestion.....	16
2.3.	Activités déployées.....	16
<b>3.</b>	<b>SERVICE PÉNITENTIAIRE.....</b>	<b>23</b>
3.1.	Généralités.....	23
3.2.	Direction du service pénitentiaire.....	24
3.3.	Office d'application des peines (OAP).....	26
3.4.	Prison préventive de La Chaux-de-Fonds.....	30
3.5.	EEP Bellevue.....	32
3.6.	EEP La Ronde.....	35
<b>4.</b>	<b>SERVICE DE PROBATION.....</b>	<b>38</b>
4.1.	Introduction.....	38
4.2.	Gestion.....	38
4.3.	Activités déployées.....	39
4.4.	Perspectives d'avenir.....	42
<b>5.</b>	<b>POLICE CANTONALE.....</b>	<b>44</b>
5.1.	Introduction.....	44
5.2.	Gestion.....	45
5.3.	Activités déployées.....	48
5.4.	Perspectives.....	65
<b>6.</b>	<b>SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE.....</b>	<b>67</b>
6.1.	Introduction.....	67
6.2.	Gestion.....	70
6.3.	Activités déployées.....	72
<b>7.</b>	<b>BANQUE CANTONALE NEUCHÂTELOISE.....</b>	<b>85</b>
<b>8.</b>	<b>SERVICE FINANCIER.....</b>	<b>85</b>
8.1.	Comptes, budget et politique financière.....	85
8.2.	Gestion financière.....	86
8.3.	Autres tâches.....	87
8.4.	Office de perception.....	88
8.5.	Remises d'impôts.....	94
8.6.	Office du contentieux général.....	94
8.7.	Office des assurances.....	97
8.8.	Office cantonal des documents d'identité.....	98
8.9.	Contributions ecclésiastiques.....	99
8.10.	Subsides constitutionnels en faveur des Eglises.....	100
<b>9.</b>	<b>SERVICE DES CONTRIBUTIONS.....</b>	<b>101</b>
9.1.	Considérations générales et évolution de la taxation.....	101
9.2.	Impôt direct 2005.....	105
9.3.	Impôt sur les gains immobiliers.....	119
9.4.	Impôt foncier sur les immeubles de placement des personnes morales et sur les immeubles des institutions de prévoyance.....	120
9.5.	Estimation cadastrale.....	120
9.6.	Impôt anticipé.....	122
9.7.	Droits de mutation et impôts de successions.....	124
9.8.	Statistique - Personnes physiques - Impôt direct cantonal - Taxation 2004.....	125

<b>10. SERVICE JURIDIQUE .....</b>	<b>135</b>
10.1. Considérations générales .....	135
10.2. Organisation et vie du service.....	135
10.3. Missions et activités du service juridique .....	136
<b>11. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>145</b>
11.1. Introduction .....	145
11.2. Effectif du personnel .....	146
11.3. Description, évaluation, classification des fonctions / nouveaux systèmes de rémunération.....	150
11.4. Office de la formation continue .....	151
11.5. Bureau de la mobilité interne / statistiques 2005 .....	152
11.6. Divers .....	153
<b>12. SERVICE DU TRAITEMENT DE L'INFORMATION .....</b>	<b>155</b>
12.1. Guichet unique.....	155
12.2. Vote électronique.....	155
12.3. Informatique scolaire .....	155
12.4. Voix sur IP et téléphonie .....	156
12.5. Informatisation du patrimoine immobilier .....	156
12.6. Consolidation de l'existant .....	156
12.7. Plan informatique.....	157
12.8. Divers .....	158
12.9. Statistiques .....	159
<b>13. SERVICE DE LA GÉRANCE DES IMMEUBLES .....</b>	<b>160</b>
<b>14. SERVICE DES COMMUNES .....</b>	<b>161</b>
14.1. Contrôle de gestion.....	161
14.2. Compte administratif de l'ensemble des communes (comptes de fonctionnement et des investissements) .....	162
14.3. Commentaires .....	162
14.4. Tableaux statistiques .....	164
14.5. Rendement des impôts et effort fiscal.....	165
14.6. Dette consolidée de l'ensemble des communes (y compris les syndicats intercommunaux).....	166
14.7. Investissements nets de l'ensemble des communes (y compris les syndicats intercommunaux).....	167
14.8. Sanction d'arrêtés.....	168
14.9. Fonds d'aide aux communes .....	168
14.10. Impôts.....	168
14.11. Législation et activités juridiques .....	169
14.12. Fusions de communes et collaborations intercommunales .....	170
14.13. Péréquation financière intercommunale .....	171
14.14. Gestion communale .....	172
14.15. Application de la loi sur les communes.....	172
14.16. Tableaux statistiques .....	177